

LAGRANGE 98.08

Dans le cadre d'une convention avec le GIP Droit et Justice

**Absentéisme, conduites délictueuses
et délinquance juvénile
à Mantes la Ville et aux Mureaux**

RAPPORT FINAL

Février 2000

Par Hugues Lagrange avec la collaboration de Claire Bidart

Absentéisme, conduites délictueuses et délinquance juvénile à Mantes la Ville et aux Mureaux. Rapport final, février 2000, par Hugues Lagrange avec la collaboration de Claire Bidart

Deux perspectives sur les illégalismes expressifs et les délits d'appropriations des élèves de ces collèges et de leurs proches ont été croisées : l'une est issue de l'analyse des procès verbaux transmis au Parquet de Versailles, l'autre fondée sur l'étude des conduites révélées au cours d'interviews réalisées en face à face dans les collèges¹. L'étude a été menée dans deux villes situées dans le bassin de la Seine en aval de Paris : Mantes la Ville et Les Mureaux. Pour caractériser les conduites problématiques des élèves nous avons construit une classification descriptive rudimentaire comportant quatre types.

Les absentéistes et les auteurs d'infractions interviewés sont parmi les benjamins des enfants de ces ouvriers de l'automobile arrivés avant 1974. En considérant les absentéistes, nous avons sélectionné les derniers-nés de la seconde génération. Qu'est qui spécifie l'histoire de ces « cadets » de la seconde génération ? Leurs frères aînés, eux aussi immigrés de la seconde génération, ont vécu depuis le moment de leur entrée sur le marché du travail –entre 1990 et 1998- les pires années chômage. Ils ont été les témoignages vivants des impasses de la voie légale. Au début des années 1980, il n'y avait qu'un déficit encore temporaire de possibilités d'insertion qui s'exprimait, dans les quartiers d'habitat social, par l'existence des jeunes qui *rouillent* en bas des immeubles, disponibles pour des trafics et des délits. Mais alors leurs parents travaillaient, leurs frères et sœurs étaient scolarisés normalement. Tout s'est passé différemment depuis une bonne décennie. Beaucoup de jeunes de ces quartiers dont les proches sont restés durablement au chômage ou dans des emplois précaires, ont appris avec d'autres, de la génération de leurs frères et sœurs aînés à vivre d'expédients, de magouilles et de petites arnaques.

Pour ceux qui sont issus de l'immigration africaine, le collège unique et les sorties du système scolaire à la fin des années 1980 avec un niveau BEP ou CAP n'ont pas apporté de possibilité de travail immédiat ou trop rarement. Ces aînés de la seconde génération « renâclent à reproduire le modèle des pères ». Ils ne veulent pas raser les murs, s'ils ont parfois joué le rôle de « leaders négatifs », plus souvent, et bien involontairement, ils ont incarné simultanément l'espoir déçu envers l'école et la valeur de la débrouille et du business. Ils ont été pendant ces années de chômage ceux qui figuraient pour les jeunes encore scolarisés, d'un côté les échecs scolaires et les discriminations, et en même temps incarnaient l'autonomie, la vraie vie dont les jeunes en retard scolaire rêvent. Dans ces conditions, les malheurs accumulés n'ont plus seulement été vécus comme des déveines mais comme un sort partagé qui a nourri au sein d'une fraction des adolescents, à la toute fin du 20^{ème} siècle, au mieux un sentiment de révolte et de fronde, au pis un cynisme calculateur.

Renforçant chez les jeunes le sentiment de partager avec leurs aînés sous la forme d'un destin commun des frustrations et des déficits de reconnaissance, la vie dans les cités fournit parfois aussi les embryons d'une conscience collective. La violence répond aussi à une négation de l'individualité – qui peut venir du racisme subi, de la relégation, de la dévalorisation dans l'école.

¹ Au sens du critère académique actuel d'au moins quatre absences non justifiées au cours du trimestre.

Absentéisme, conduites délictueuses et délinquance juvénile à Mantes la Ville et aux Mureaux. Rapport final, février 2000, par Hugues Lagrange avec la collaboration de Claire Bidart

Deux phénomènes distincts -violences et délinquance des jeunes- se mêlent intimement dans le débat public. Il y a d'une part des violences et des dégradations expressives qui se produisent par vagues d'actions collectives assez spontanées, médiatisées, et d'autre part des actes -atteintes aux biens ou agressions- qui relèvent de la délinquance prédatrice ou de la violence de rétorsion ou d'extorsion. Ils sont pour partie le fait des mêmes acteurs et se concentrent sur les mêmes territoires, ce qui empêche de reconnaître deux réalités distinctes qui s'entrecroisent mais ne peuvent être l'objet d'une réponse unique¹.

La délinquance acquisitive des années 1980, sans cesser de se manifester en centre ville et dans les centres commerciaux, s'est redéployée au cours des années 1990 dans l'espace des cités et les zones périurbaines. Elle a connu une évolution vers le 'business' qui concerne d'abord les drogues - le cannabis et l'héroïne, plus récemment les dérivés de la feuille de coca- mais de plus en plus d'autres biens -*boosters*, *hifi*, voitures. Parallèlement les violences interpersonnelles se sont développées. Les jeunes qui volent des voitures ne cherchent pas tous un gain économique, alors qu'une orientation instrumentale, un but de profit, était dominant dans les années 1980. De même, les dégradations et destructions de biens publics et privés - catégorie qui recouvre les dégradations et les incendies de voitures - et les violences se sont accrues. De 1990 à 1998, ces violences touchent à la fois les jeunes eux-mêmes, et ceux qui sont en contact avec eux - policiers, animateurs sociaux, conducteurs et contrôleurs dans les transports collectifs. On relève ainsi la progression des outrages qui traduisent la généralisation des conflits avec les détenteurs de l'autorité.

En région parisienne, les départements les moins urbanisés comme l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines, connaissent une progression plus forte que la petite couronne. La croissance des violences s'opère dans des endroits que les formes du bâti opposent radicalement - ville verticale faite de barres d'un côté, bourgades de l'autre- mais que réunit un mode de sociabilité fondé sur la densité des liens d'interconnaissance et de fortes connexions entre les groupes.

S'agissant de la délinquance au sens strict, le nombre de mises en causes, c'est à dire de procédures pénales transmises au parquet concernant des mineurs a doublé entre 1993 et 1998, passant de 93 000 mineurs mis en cause en 1993 à 185 000 en 1998. Cette augmentation quantitative du nombre de jeunes mis en cause ne résume pas tout, il y a une diversification des comportements. En outre, un élargissement vers le bas du spectre d'âge des mis en cause est vraisemblable mais n'a jamais été démontré de manière systématique.

Indissociablement, cette poussée de la délinquance traduit l'augmentation du nombre des auteurs et la montée en puissance de la réponse pénale, mais aussi l'intensification d'une délinquance issue des cités et des quartiers pauvres périurbains - où la multiplicité des procédures engagées contre chaque mineur est plus grande que dans les autres quartiers².

¹ Ces actes posent, dans des termes auxquels elle répugne, des questions que la société politique a ignorées. L'évidence de cette dimension politique, la symbolique à laquelle les acteurs recourent crèvent pourtant les yeux. Quelle cécité nous conduit à ne percevoir ces phénomènes que sous l'angle judiciaire ou plus souvent policier, c'est à dire précisément en esquivant leur dimension politique ?

² Cette croissance reflète plusieurs effets que la pauvreté des données versées au débat public ne permet pas d'isoler : un accroissement du périmètre de la délinquance, c'est à dire du nombre de mineurs délinquants, un accroissement de l'intensité de la délinquance -quand un mineur est l'objet de dix procédures au cours de l'année, cela fait dix mises en cause ; enfin, l'accroissement de la délinquance des mineurs exprime aussi un renforcement de la réaction pénale même, à tous les échelons de la chaîne. Les policiers transmettent aux parquets des procédures qui étaient autrefois traitées en main courante, anticipant une réponse de l'autorité judiciaire. De 1993 à 1998, la part relative des dossiers pénaux s'est sensiblement accru par rapport à celle des dossiers d'assistance éducative, l'incarcération des mineurs a presque doublé.

Nous avons croisé deux perspectives sur les illégalismes expressifs et les délits d'appropriations des élèves de ces collèges et de leurs proches : l'une est issue de l'analyse des procès verbaux transmis au Parquet de Versailles, l'autre fondée sur l'étude des conduites révélées au cours d'interviews réalisées en face à face dans les collèges³. Pour croiser ces deux perspectives, à partir de l'ensemble des élèves de troisième de collèges de Mantes et des Mureaux, nous avons constitué quatre ensembles :

1/ les élèves de troisième auxquels nous avons fait passer un auto questionnaire très court sur la vie de famille, la sociabilité et les illégalismes⁴ ;

2/ les mis en cause scolarisés, il a été construit en confrontant la liste des élèves et la liste des mis en cause à partir des bureaux d'ordre de la Nouvelle Chaîne pénale du parquet de Versailles ;

3/ les absentéistes à partir du relevé des absences au premier trimestre 1999 par application du critère académique de quatre demi-journées au moins non justifiées ;

4/ les membres des réseaux de sociabilité des absentéistes. Ce dernier ensemble comprend par nature des personnes non scolarisés qui relient les jeunes scolarisés à leur vie de famille et de quartier. Les quatre ensembles se recoupent et ne forment pas, au sens usuel, des échantillons.

L'étude a été réalisée dans deux villes situées dans le bassin de la Seine en aval de Paris : Mantes la Ville et Les Mureaux. Il y a sept collèges à Mantes la Ville et trois aux Mureaux. Le dispositif d'enquête porte sur les élèves de troisième de trois collèges, deux sont situés à Mantes la Ville, le Collège de la Vaucouleurs et celui des Plaisances, le troisième, Jules Verne, aux Mureaux⁵. Ces trois collèges nous ont été présentés par plusieurs observateurs de la vie sociale locale comme exemplaires de trois situations graduées du point de vue de l'absentéisme.

*Proportions des absentéistes
parmi les élèves de troisième dans trois collèges*

	<i>Absentéistes (4 demi-journées ou plus non justifiées, 1^{er} trim. 1999)</i>
<i>Jules Verne</i>	<i>12,5%</i>
<i>Les Plaisances</i>	<i>8,7%</i>
<i>La Vaucouleurs</i>	<i>2,4%</i>

Parmi les garçons scolarisés en troisième à Jules Verne, près de 20% ont fait l'objet d'une procédure contre moins de 6% au collège de la Vaucouleurs. Plusieurs indices de la précarité des familles, comme le taux de demi-pensionnaires⁶ ou le revenu par tête, sont positivement corrélés avec les taux d'élèves mis en cause observés dans les collèges.

*Proportions de mis en cause
parmi les élèves de troisième des trois collèges*

	<i>Mis en cause (PV transmis au Parquet)</i>
<i>Jules Verne</i>	<i>9,6%</i>
<i>Les Plaisances</i>	<i>5,6%</i>
<i>La Vaucouleurs</i>	<i>3,0%</i>

³ Au sens du critère académique actuel d'au moins quatre absences non justifiées au cours du trimestre.

⁴ Il aurait dû être rempli par tous les élèves présents mais, en raison de l'existence d'une enquête récente sur ce thème dans un des collèges, il n'a pas été possible de l'administrer dans ce collège.

⁵ On a essuyé trois refus d'interviews sur un total de 46 absentéistes sollicités : ils proviennent dans deux cas sur trois de jeunes mis en cause par la police. Par ailleurs, notre connaissance de la population de référence –l'ensemble des collégiens de troisième– est tronquée car l'auto questionnaire n'a pas été administré aux élèves des Plaisances, ni aux élèves de deux classes dans les autres collèges, pour lesquels nous ne disposons que des informations rudimentaires tirées des listes scolaires.

⁶ Les taux de demi-pensionnaires sont respectivement de 2%, 32% et 62% d'après un document de l'AUMA.

Pour caractériser les conduites problématiques des élèves nous avons construit une classification descriptive rudimentaire comportant quatre types assez nettement distincts pour qu'il n'y ait guère de difficultés d'attribution des conduites décrites au cours des entretiens à chacun des types. Les ensembles de conduites sont des ensembles approximativement disjoints -il y a bien sûr des situations limites- plutôt que les degrés d'une échelle.

Le type un d'illégalismes, rassemble des actes qui prolongent à l'adolescence les chapardages de bonbons et de gâteaux, sous la forme de vols d'usage occasionnels. Ces pratiques sont le socle large d'une déviance adolescente banale -au regard des lois et règlements intérieurs des établissements scolaires- qui a pu être revendiquée largement par les collégiens, absentéistes ou non.

Le type deux regroupe des conduites expressives, au sens où elles ne visent pas d'abord un gain matériel ou un avantage. Ainsi le vol de voitures pour se balader ou «frimer», la conduite sans permis ou sans assurance. Parfois s'y joint une intention rebelle, comme dans l'incendie de voitures ou les dégradations et destructions diverses. A ces actes s'ajoutent la participation à des bagarres collectives entre jeunes ou des affrontements avec les porteurs d'uniforme -policiers principalement.

Le type trois caractérise les conduites d'appropriation et/ou les agressions. Les vols aggravés par des violences, les cambriolages, le racket, la vente de drogue -distincte de la revente occasionnelle de shit- et les agressions ou violences sexuelles en sont le noyau. On y a ajouté une frange de comportements que les collégiens qui s'y livrent appellent le «business» et qui consistent à receler et à écouler des biens volés -cela va des boosters aux disques compacts en passant par les vêtements de sport.

A ces trois types s'ajoute une catégorie qui se définit en creux, par l'absence de ces conduites (Type 0). Absence que l'on considère plutôt ici, du moins pour les garçons, comme l'expression d'une volonté de se tenir à l'écart plutôt que comme un point neutre.

Près de la moitié des absentéistes ont des conduites de prédation ou de délinquance expressive (Type 2 et 3 : 47%). Ces deux types de conduites ne concernent guère les filles : deux filles seulement appartiennent à ces catégories. Soulignons encore que les conduites de type deux ne sont pas analogues à celles de type trois, en moindre, elles expriment d'abord d'autres aspirations.

Classification des absentéistes interviewés selon le type de conduite et l'existence d'une procédure pénale

	Type 0 <i>Aucun écart</i>	Type 1 <i>Chapardages/fraude dans les transports</i>	Type 2 <i>Bagarres conduites sans permis, violences sans but acquisitif</i>	Type 3 <i>Business, vols avec violences, cambriolages, recels, 'deal' de drogue</i>
<i>Dossier judiciaire pénal</i>				
<i>Oui</i>	0%	11%	55%	56%
<i>Non</i>	100%	89%	45%	44%
<i>N=</i>	14	9	11	9

Le cœur du mécanisme d'intégration sociale dans un système compétitif qui valorise les réalisations matérielles est que la distribution des gratifications statutaires -prestige- ou monétaires doit être organisée de façon telle qu'il y ait pour chaque position au sein de la hiérarchie sociale des stimulants qui incitent les individus à accepter des obligations et les charges correspondantes. Sinon, ceux qui sont continuellement battus sont fortement incités à vouloir changer les règles du jeu ou plus prosaïquement à jouer hors des règles. Cette tension se traduit par une montée des exigences de reconnaissance sociale. Un bon indice de la frustration relative des attentes à l'égard de la société est le taux de chômage. Depuis un quart de siècle les fluctuations de la délinquance et du crime en France sont corrélées à celles du taux de chômage, en particulier celui des jeunes non diplômés. Ce fait est en lui même à la fois un résultat et une énigme. Au moment de leur entrée dans la délinquance bon nombre de jeunes ne sont pas sur le marché du travail. Notre hypothèse était d'abord qu'ils venaient préférentiellement de familles marquées par le chômage. Mais il reste que si de tels processus sont vraisemblables, il manque beaucoup de transitions. Une des idées est qu'il y a des effets d'entraînement, en quelque sorte de socialisation délinquante entre les très jeunes souvent encore

scolarisés et de plus âgés écartés de l'emploi qui traînent dans les cités. D'où une investigation approfondie des réseaux de sociabilité des jeunes qui a montré que les réseaux hors membres de la famille ne comprennent pratiquement pas de plus âgés. Alors nous nous sommes tournés vers le réseau des germains au sens large (frères, sœurs petits-copains des sœurs).

Sur 43 absentéistes interviewés, six sont plus âgés que la moyenne de leurs germains, les 37 autres sont d'âge égal ou sensiblement plus jeunes, et le fait n'est guère différent lorsqu'on se limite de façon stricte aux frères et sœurs. Quinze pour cent des interviewés sont plus âgés que leurs germains, 20 % ont le même âge ou moins d'un an d'intervalle et 65% -la grande majorité des points est située au-dessus de la bissectrice- sont sensiblement plus jeunes. Nombre de garçons qui ont des conduites prédatrices ou se battent et 'empruntent des voitures' ont quatre ou cinq ans de moins que la moyenne de leurs frères et sœurs.

C'est en essayant de comprendre cette situation particulière que nous avons été amenés à faire des hypothèses plus précises sur la manière dont un effet de génération pourrait intervenir dans la genèse de l'absentéisme et plus encore des conduites de violence et d'appropriation.

Le peuplement de cette partie de la vallée de la Seine a subi de plein fouet les coups d'accordéon de la politique d'immigration. Quand la croissance de la demande, particulièrement dans l'automobile, explose à la fin des années 1960, les entreprises recrutent à la hâte en Afrique du Nord, au Maroc et en Algérie, puis en Afrique noire dans le cadre de circulaires signées avec les pays francophones -le Mali, le Sénégal, la Mauritanie. Au cours de cette période, l'Office des Migrations perd toute initiative, il se contente de mettre son tampon : le taux de régularisation de travailleurs permanents passe ainsi de 28% à la fin des années 1950 à 80% en 1966. A l'exception partielle des Algériens, les étrangers venus d'Afrique sont de très jeunes hommes -ceux qui ont de 20 à 34 ans représentent entre 40% et 60% contre à peine plus de 20% dans la population française. Les femmes et les premiers nés des enfants vont venir dans le cadre du regroupement familial.

L'arrivée de travailleurs permanents est brutalement interrompue, d'abord l'immigration algérienne en 1973, puis en juillet 1974 une circulaire suspend globalement l'introduction en France de travailleurs permanents. Les procédures pour renvoyer au plus vite ceux qu'on a « accueilli » à la veille de la récession se multiplient. En Ile de France, la population étrangère, qui est passée de 600 000 en 1962 à 800 000 en 1968, 1 200 000 en 1975, reste approximativement à cet effectif en 1982 (1 100 000) et se stabilise progressivement. L'accélération de la croissance, au cours des années 1960, a entraîné un afflux de population issue de l'immigration africaine qui se distribue sur une bande continue le long de la vallée de la Seine en aval de Paris et spécialement dans le Mantois. Le déclin de l'emploi à partir de 1975 provoque un blocage brutal de cette croissance : dans une conjoncture globale de contraction de l'activité économique, les travailleurs venus dans le Mantois et leurs familles restent sur place.

Les pères de nos interviewés sont les protagonistes directs de cette histoire. La structure démographique locale est une conséquence tardive des mouvements chaotiques des politiques d'immigration de main d'œuvre dans les années 1970. La plupart de ces pères sont arrivés en France entre 1968 et 1973. Quelquefois, un fils ou une fille aînée, né au pays, a comme la mère, rejoint le père plus tard, mais les descriptions de leurs familles par les absentéistes issus de l'immigration⁷ montrent que presque tous leurs frères et sœurs sont nés en France comme eux. Les aînés ont eu quinze ans entre le milieu et la fin des années 1980, les plus jeunes de ces fratries ont eu 15 ans entre 1995 et 2000. Dans ces milieux et ces générations, où les fratries sont nombreuses, les aînés ont en moyenne 26 ans en 1999⁸.

⁷ Une majorité compte tenu de la composition des établissements.

⁸ Ce sont ces frères aînés qui ont été les acteurs des mouvements d'émeutes et de rébellion que le Mantois a connu au début des années 1990.

Les absentéistes et les auteurs d'infractions interviewés sont parmi les benjamins des enfants de ces ouvriers de l'automobile arrivés avant 1974. En considérant les absentéistes, nous avons sélectionné les derniers-nés de la seconde génération. Aucun des interviewés qui sont issus de l'immigration africaine n'appartient à la troisième génération : les petits-fils aînés des immigrés de l'automobile, arrivés à la toute fin des années 1960 ou au début des années 1970, abordent seulement le collège, ce ne sont pas eux que nous avons rencontrés. Par ailleurs il semble que les petits-fils des immigrants arrivés entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, dont on peut penser qu'ils sont scolarisés dans cette zone figurent rarement parmi les absentéistes. D'ici un ou deux ans nous ne trouverons plus de jeunes de la seconde génération en dessous de quinze ou seize ans : les jeunes issus de l'immigration du début des années 1970 dans cette tranche d'âge seront les fils des frères aînés de nos interviewés, nés en France –c'est à dire la troisième génération-, ils seront porteurs d'une autre histoire.

Pourquoi l'absentéisme scolaire sélectionne-t-il de préférence les cadets et les derniers-nés des grandes fratries ? Qu'est qui spécifie l'histoire de ces « cadets » de la seconde génération ? Leurs frères aînés, eux aussi immigrés de la seconde génération, ont vécu depuis le moment de leur entrée sur le marché du travail –entre 1990 et 1998- les pires années chômage. Ils ont été les témoignages vivants des impasses de la voie légale. Au début des années 1980, il n'y avait qu'un déficit encore temporaire de possibilités d'insertion qui s'exprimait, dans les quartiers d'habitat social, par l'existence des jeunes qui *rouillent* en bas des immeubles, disponibles pour des trafics et des délits. Mais alors leurs parents travaillaient, leurs frères et sœurs étaient scolarisés normalement. Tout s'est passé différemment depuis une bonne décennie. Beaucoup de jeunes de ces quartiers dont les proches sont restés durablement au chômage ou dans des emplois précaires, ont appris avec d'autres, de la génération de leurs frères et sœurs aînés à vivre d'expédients, de magouilles et de petites arnaques.

Pour ceux qui sont issus de l'immigration africaine, le collègue unique et les sorties du système scolaire à la fin des années 1980 avec un niveau BEP ou CAP n'ont pas apporté de possibilité de travail immédiat ou trop rarement (cf. Chantal Nicole-Drancourt, 1991)⁹. Michèle Tribalat remarque que chez les fils, âgés de 20 à 29 ans, d'ouvriers nés en Algérie, le taux de chômage est en 1994 de 16% contre 8 % en moyenne nationale. Ces aînés de la seconde génération « renâclent à reproduire le modèle des pères » (Tribalat, 1995, 163). Ils ne veulent pas raser les murs, s'ils ont parfois joué le rôle de « leaders négatifs », plus souvent, et bien involontairement, ils ont incarné simultanément l'espoir déçu envers l'école et la valeur de la débrouille et du business. Ils ont été pendant ces années de chômage ceux qui figuraient pour les jeunes encore scolarisés, d'un côté les échecs scolaires et les discriminations, et en même temps incarnaient l'autonomie, la vraie vie dont les jeunes en retard scolaire rêvent. Dans ces conditions, les malheurs accumulés n'ont plus seulement été vécus comme des déveines mais comme un sort partagé qui a nourri au sein d'une fraction des adolescents, à la toute fin du 20^{ème} siècle, au mieux un sentiment de révolte et de fronde, au pis un cynisme calculateur.

Renforçant chez les jeunes le sentiment de partager avec leurs aînés sous la forme d'un destin commun des frustrations et des déficits de reconnaissance, la vie dans les cités fournit les embryons d'une conscience collective. La violence répond aussi ici à une négation de l'individualité – qui peut venir du racisme subi, de la relégation, de la dévalorisation dans l'école.

⁹ Cette hypothèse est en tout cas cohérente avec l'observation d'un lien statistique étroit entre chômage et délinquance des jeunes.

Le contexte de la délinquance et des violences collectives

Deux phénomènes distincts -violences et délinquance des jeunes- se mêlent intimement dans le débat public. Il y a d'une part des violences et des dégradations expressives qui se produisent par vagues d'actions collectives assez spontanées, médiatisées, et d'autre part des actes -atteintes aux biens ou agressions- qui relèvent de la délinquance prédatrice ou de la violence de rétorsion ou d'extorsion. Ils sont pour partie le fait des mêmes acteurs et se concentrent sur les mêmes territoires, ce qui empêche de reconnaître deux réalités distinctes qui s'entrecroisent mais ne peuvent être l'objet d'une réponse unique ¹.

La délinquance acquisitive des années 1980, sans cesser de se manifester en centre ville et dans les centres commerciaux, s'est redéployée au cours des années 1990 dans l'espace des cités et les zones périurbaines. Elle a connu une évolution vers le 'business' qui concerne d'abord les drogues – le cannabis et l'héroïne, plus récemment les dérivés de la feuille de coca- mais de plus en plus d'autres biens -*boosters*, *bifi*, voitures. Parallèlement les violences interpersonnelles se sont développées.

Si les conduites délictueuses restent très fortement marquées par les vols liés à l'automobile, on observe de 1985 à 1998 une accentuation de la dimension expressive. Celle-ci est en particulier perceptible à travers l'accroissement relatif des vols de voitures par rapport aux vols à la roulotte² : on s'intéresse moins aux autoradios qu'aux véhicules, et il s'agit souvent de vols d'emprunt. Si cette évolution traduit pour partie un découragement des plaignants s'agissant des petits larcins qui influe sur le nombre de faits enregistrés par la police, elle exprime aussi vraisemblablement une évolution des formes de délinquance. Les jeunes qui volent des voitures ne cherchent pas tous un gain économique, alors qu'une orientation instrumentale, un but de profit, était dominant dans les années 1980. De même, les dégradations et destructions de biens publics et privés - catégorie qui recouvre les dégradations et les incendies de voitures - et les violences se sont accrues. De 1990 à 1998, ces violences touchent à la fois les jeunes eux-mêmes, et ceux qui sont en contact avec eux - policiers, animateurs sociaux, conducteurs et contrôleurs dans les transports collectifs. On relève ainsi la progression des outrages qui traduisent la généralisation des conflits avec les détenteurs de l'autorité.

Alors que les populations en difficultés sont rejetées vers des périphéries plus lointaines, une triple évolution s'opère. 1/ Entre 1993 et 1998, le nombre des quartiers et zones touchés par des affrontements entre des jeunes et la police, le harcèlement des conducteurs de bus et des pompiers a été multiplié par quatre, les incidents violents gagnent les petites communes. 2/ Au sein des quartiers et zones périurbaines marqués par des conflits ouverts entre les jeunes et les institutions, le degré de gravité des violences collectives ne s'est pas accru ³. 3/ On observe une

¹ Ces actes posent, dans des termes auxquels elle répugne, des questions que la société politique a ignorées. L'évidence de cette dimension politique, la symbolique à laquelle les acteurs recourent crèvent pourtant les yeux. Quelle cécité nous conduit à ne percevoir ces phénomènes que sous l'angle judiciaire ou plus souvent policier, c'est à dire précisément en esquivant leur dimension politique ?

² La proportion des vols de voiture dans l'ensemble des vols concernant l'automobile s'élève de 1/5 en 1984-85 à 1/3 en 1994-95, autrement dit on vole plus les voitures que ce qu'elles contiennent (cf. les enquêtes nationales de victimation 1986 et 1996).

³ Qu'elles soient liées à des moments d'effervescence sociale comme le 1^{er} janvier ou déclenchées par une bavure, une intervention musclée ou une injustice du traitement discriminatoire de ces zones.

multiplication des atteintes qui touchent les particuliers -incendies de poubelles, de voitures stationnées et de portes palières- qui passent de 40% des incidents à 60%-, c'est à dire une extension des atteintes visant les habitants des cités eux-mêmes, du *deal* de drogue et de l'économie parallèle, une sorte d'implosion des quartiers ⁴.

En région parisienne⁵, les départements les moins urbanisés comme l'Essonne, le Val d'Oise et les Yvelines, connaissent une progression plus forte que la petite couronne. La croissance des violences s'opère dans des endroits que les formes du bâti opposent radicalement - ville verticale faite de barres d'un côté, bourgades de l'autre- mais que réunit un mode de sociabilité fondé sur la densité des liens d'interconnaissance et de fortes connexions entre les groupes.

S'agissant de la délinquance au sens strict, le nombre de mises en causes, c'est à dire de procédures pénales transmises au parquet concernant des mineurs a doublé entre 1993 et 1998, passant de 93 000 mineurs mis en cause en 1993 à 185 000 en 1998. Cette augmentation quantitative du nombre de jeunes mis en cause ne résume pas tout, il y a une diversification des comportements. En outre, un élargissement vers le bas du spectre d'âge des mis en cause est vraisemblable mais n'a jamais été démontré de manière systématique.

Indissociablement, cette poussée de la délinquance traduit l'augmentation du nombre des auteurs et la montée en puissance de la réponse pénale, mais aussi l'intensification d'une délinquance issue des cités et des quartiers pauvres périurbains - où la multiplicité des procédures engagées contre chaque mineur est plus grande que dans les autres quartiers ⁶.

Par ailleurs, depuis quelques années, nombre de bagarres de quartier qui avaient au début des années 1990, un caractère de révolte se sont muées en violences de décomposition du tissu social. Il y a des jeunes qui gagnent de l'argent sur la misère des autres ; dans ce contexte, des jeunes enfermés dans leur quartier, craignant de devenir « racaille » de toute façon, se disent : « puisque c'est chacun pour soi, moi d'abord ». La loi des caïds et les valeurs consuméristes triomphent, conduisant à la formation de bandes, d'ailleurs peu structurées, qui tentent de s'approprier des territoires et servent surtout de cadre protecteur à leurs membres, dans un contexte où l'individu isolé est très vulnérable. La violence s'associe alors étroitement au cycle de la vengeance, à l'absence de reconnaissance d'un tiers arbitre. Les violences maffieuses et les règlements de compte liés au *deal* ressortissent à ce registre vindicatif où la violence boucle sur elle-même. Tournées sur le quartier, sans objet extérieur, ces violences là sont très différentes des violences conflictuelles qui explosent de façon récurrente. Paradoxalement, ce qu'on doit craindre aujourd'hui c'est que les explosions ouvertes diminuent, que les affrontements entre les jeunes et la police déclinent non pas parce que ça va mieux dans les cités mais plutôt en raison à la fois d'un désespoir et d'une recrudescence des processus mafieux. La violence collective des jeunes est constamment menacée de retomber dans de la délinquance sans autre dimension.

Pourtant, dans la même période, sur le plan culturel, les jeunes des banlieues sont largement parvenus à briser le cercle de leur isolement. Dans cette période des années 90, les jeunes Maghrébins et, à un moindre degré les jeunes d'Afrique noire, sont culturellement plus et mieux intégrés dans la société française non seulement que leurs parents ou grands-parents et même que certains segments de la population autochtone. La culture des cités est au cœur de la culture jeune en général. Le langage, les expressions qu'ils emploient ont été reprises dans toutes

⁴ Le Monde, 8 décembre 1998.

⁵ Selon l'indicateur construit par L. Bui-Trong, note multigraphiée.

⁶ Cette croissance reflète plusieurs effets que la pauvreté des données versées au débat public ne permet pas d'isoler : un accroissement du périmètre de la délinquance, c'est à dire du nombre de mineurs délinquants, un accroissement de l'intensité de la délinquance -quand un mineur est l'objet de dix procédures au cours de l'année, cela fait dix mises en cause ; enfin, l'accroissement de la délinquance des mineurs exprime aussi un renforcement de la réaction pénale même, à tous les échelons de la chaîne. Les policiers transmettent aux parquets des procédures qui étaient autrefois traitées en main courante, anticipant une réponse de l'autorité judiciaire. De 1993 à 1998, la part relative des dossiers pénaux s'est sensiblement accru par rapport à celle des dossiers d'assistance éducative, l'incarcération des mineurs a presque doublé.

les strates sociales : le hip-hop, le rap, la break-dance ont été et continuent d'être des expressions mobilisatrices de masse. Cette centralité de la culture des jeunes issus de l'immigration et plus spécifiquement de ceux qui ont mis en mot la galère des cités et la révolte interdit d'aborder les jeunes issus de l'immigration comme un groupe qui serait extérieur à notre vie culturelle. Ils sont écartelés entre un désir romantique de rester fidèle au *posse* et une envie de réussir « moi-tout-seul » qui est l'expression de l'individualisme contemporain.

Au cours de cette période des années 1990, au sein de l'espace des quartiers pauvres et des cités, des destins, individuels et collectifs, se sont croisés, les uns sont aspirés par la réussite dans le grand monde les autres restent là. D'un côté, pour rompre l'enfermement dans l'espace des cités, les jeunes font des descentes en centre ville, qui sont parfois l'occasion de violences dans les réseaux de transports. Ils tentent de rompre l'enfermement de la cité, de dire qu'ils existent par des *cramages* spectaculaires de voitures : c'est une manière de se publiciser. De l'autre, ils ont le sentiment que les cités sont des espaces qu'on peut s'approprier, un chez soi —« c'est le cœur de la ville, disait éloquemment un jeune de Pierrefitte »- et ils ont tendance à s'y cantonner. Nous ne sommes pas sortis de cette dualité. Un mélange d'espoir d'en sortir et d'inquiétude se mêlent dans les conduites des jeunes.

Les actions collectives à caractère violent, la délinquance expressive et la délinquance acquisitive sont étroitement imbriquées. Dans beaucoup de cas les temps et les lieux sont les mêmes, partiellement les acteurs. La plupart des actions qui, lorsqu'on les saisit dans leur évolution chronologique se donnent pour des actions déterminées par des situations collectives, et ont fait l'objet de médiatisation, ont reçu des réponses exclusivement pénales et sont devenues par-là même, dans l'esprit public, une composante de la délinquance. Si beaucoup d'indices conduisent à ne pas les séparer complètement, s'il importe de mettre à jour une matrice partiellement commune, il paraît nécessaire de distinguer ces aspects dans les réponses qu'on donne au plan social et politique. Le déni de la portée politique de la violence expressive a en effet pour conséquence de durcir les rapports des jeunes avec les autorités.

Nous avons ici pour objet essentiel le repérage des conditions d'émergence des conduites délinquantes et des violences. Nous ferons usage de la notion d'illégalismes expressifs pour caractériser des actions, qui naissent sur le terrain de la frustration ou de l'injustice, dépourvues d'un but de profit pour éviter autant que possible d'en manquer la portée sociale ou politique.

Excès de paradigmes explicatifs de la délinquance et de la violence

L'étiologie de la délinquance et celle de la violence sont anciennes, leurs chemins ont été mille fois parcourus. Et pourtant, devant des conduites problématiques -vols et violences- on est conduit à frayer ces voies de nouveau, à rassembler en de nouvelles configurations des traits connus. Deux séries d'arguments reviennent constamment à propos de la recrudescence de la délinquance et des violences interpersonnelles : la première en fait la conséquence des dysfonctionnements du contrôle social, la seconde le résultat d'une élévation des motifs de rupture avec la légalité.

1- Dysfonctionnements du contrôle social

Une raison de la recrudescence de la violence et du crime prédateur pourrait d'abord être que nous avons perdu le sens du sacré, de l'interdit - argument développé magnifiquement par René Girard dans *La violence et le sacré* : sans en méconnaître la portée il est bien difficile de l'insérer dans des études aussi circonstanciées que celle-ci. Plus modestement, la première série d'arguments suggère que les tendances qui conduisent à transgresser les règles du jeu ne sont pas

plus fortes qu'il y a 25 ans, du moins les auteurs ne s'intéressent pas à cette possibilité, mais la société contient moins bien les débordements. Plusieurs idées ont été développées dans cette ligne, touchant les institutions de socialisation primaire et l'intériorisation des normes.

1a/ En deçà d'une vision de la violence comme crise de civilisation, l'affaiblissement de l'interdit peut être conçu comme déficit d'intériorisation de l'interdit ou comme un déficit de l'action éducative. L'intégration primaire du respect des interdits serait en défaut, et nombre de psychanalystes, de Lacan à Legendre, ont souligné que la fonction de séparation du père dans la construction de l'Œdipe, donc l'intériorisation de la loi est aujourd'hui en souffrance - un 'aujourd'hui' qui se prolonge depuis quelques décennies. Dans cette direction, les ratés de la socialisation primaire, qui se manifestent à l'adolescence et au seuil de l'âge adulte traduisent la difficulté sans cesse reportée d'introduire au monde la jeune génération.

Une expression, moralement assez neutre, de cette position affirme que les comportements délinquants se rencontrent plus souvent chez des jeunes parmi lesquels l'altération de la fonction parentale de surveillance, l'absence de cohérence éducative et le caractère erratique des sanctions ont empêché que des repères cohérents guident les conduites (Bruehl, 1997 ; Loeber & al., 1986 ; Utting & al., 1993).

Une expression moralisante de cette position, dont Lord Scarman, auteur du rapport sur les émeutes de Brixton, rencontre les arguments dès 1981, affirme que si l'autorité est battue en brèche, c'est parce que le lien social s'est dissous, que la famille est en crise, que le père est absent, que la communauté n'a plus de valeur fondatrice. Cette variante, défendue avec verve par R. Bly (1998) en Angleterre et en France par T. Anatrella (1997), insiste moins sur les déficits de contrôle par les agents de la sphère éducative au sens large que sur la faillite des pères.

1b/ Un argument symétrique propose de considérer que la délinquance juvénile et les violences sont en grande part le produit involontaire des réponses institutionnelles à ce qui leur paraît intolérable dans les conduites des jeunes. Si celles-ci ne peuvent être considérées comme étrangères à la formation de la délinquance (cf. Goffmann, 1975, Cicourel 1968 et, pour une synthèse récente, Robert 1999), on doit s'interroger sur leur rôle qu'il soit pacificateur ou inversement « pousse au crime ». Envisager un effet pervers de l'action des institutions, y compris celui des institutions pénales, n'implique pas pour autant d'adhérer à l'idée que la délinquance et la violence sont produites exclusivement ou essentiellement par ces institutions, mais sont stimulées par l'incapacité des institutions à éliminer les sources de tension et d'injustice.

C'est seulement dans les versions les plus radicales de cette ligne de pensée que des dysfonctionnements sociaux et institutionnels atteignant le niveau de crise sont conçus comme le comburant voire le combustible des violences, de la délinquance expressive et des émeutes.

Dans cette ligne d'interprétation on a glissé insensiblement du frein défectueux à l'accélérateur. En dépit de leur diversité ces schémas interprétatifs ont en commun de donner à l'action des institutions - jouant comme inhibiteur ou comme incitateur - un rôle essentiel.

2- Elévation des motifs de rupture

On peut mettre l'accent ailleurs et n'envisager les illégalismes ni comme expression d'un affaiblissement des inhibitions, ni comme une conséquence indirecte des dysfonctionnements institutionnels, mais comme conséquence d'une élévation des motifs de rupture avec la loi et les normes sociales. Conçue ainsi, l'origine des illégalismes et de la délinquance déplace son centre de gravité de l'institution vers les acteurs de la vie sociale, en l'espèce ici la jeune génération.

2a/ La violence peut exprimer des attentes déçues. Elle doit alors être appréhendée par une sociologie compréhensive qui va découvrir une subjectivité frustrée ou interdite d'expression. Une des faces de la violence et de la délinquance sera l'individu consommateur. Mais la frustration ne se réduit pas forcément à un déterminisme matériel. Si ces conduites dérivent du désir d'accéder aux fruits de la croissance, elles découlent aussi du sentiment que la société est

incapable d'honorer les promesses qui ornent les frontons des écoles.

Selon ce schéma, une distance croissante s'instaure pour une fraction de la population entre des normes de consommation de plus en plus élevées et des espérances d'y accéder de plus en plus limitées (cf. Merton 1938, Cloward et Ohlin, 1970). Dans ce cadre, les délinquants et les émeutiers ne sont pas nécessairement les plus pauvres mais en quelque sorte les plus capables d'exprimer leur frustration. Ce second processus dérive de l'idée que la rupture des règles est une réponse au sentiment de frustration et d'injustice qui saisit ceux qui se sentent disqualifiés ou engagés dans un jeu pipé : 'Les boulots ne sont pas pour nous, l'école ça ne mène à rien'. Ceux qui pensent ainsi peuvent arguer du fait qu'un lien étroit et spécifique entre délinquance et chômage des jeunes est observable⁷ (cf. Délinquance et conjoncture, annexe 1 et Hale, 1998). Dans cette optique des illégalismes sont des actions rationnelles : « mes frères qui ont passé un CAP, un BEP ou un Bac professionnel sont sans boulot, sans tunes, pourquoi j'accepterais ça ? ».

2b/ Selon Hagan (1997), on ne peut pas penser que chez les jeunes, selon le mécanisme évoqué par Merton, le sentiment vécu à l'échelle individuelle d'un écart insurmontable entre les aspirations et les possibilités effectives de réalisation de soi motive l'entrée dans la délinquance. D'après lui, les jeunes délinquants se construisent dans une sous-culture qui les met à l'abri de la morsure du désespoir. Ils sont dans l'immunité d'une toute puissance qui domine aisément les valeurs assez pâles de la culture scolaire et trouvent à court terme des solutions à eux. John Hagan met indirectement en cause la portée étiologique du lien entre chômage et délinquance des jeunes. Beaucoup de garçons qui commettent des infractions ne semblent marqués, dit-il, ni par la renonciation, ni par le désespoir. S'inspirant des travaux de Paul Willis (1977), Hagan soutient l'idée que le dépit à l'égard de la société et le sentiment de désespoir n'atteint ceux qui ont un passé délinquant que beaucoup plus tard, une fois relégués dans l'âge adulte voir au début de la maturité dans des activités inintéressantes, des petits boulots. Ainsi, l'empreinte négative de leur rébellion passée ne se matérialise qu'à travers un long effet d'hystérésis. Ce sentiment de désespoir entre alors en interaction avec d'autres variables caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent dans la maturité, dans une spirale d'amplification du 'désespoir'. Avançant cette thèse, Hagan est amené à affirmer qu'on ne rencontre pas chez les jeunes délinquants le sentiment d'être des perdants, mais au contraire, selon les travaux de Willis, de l'assurance et de la fierté. Selon lui, le divorce entre les attentes et les possibilités de réalisation des soi ne se forme pas à cet âge là.

Hagan envisage plutôt les conduites délictueuses comme des actes d'imitation à l'égard d'un modèle valorisé. Ainsi les aînés engagés dans des conduites de transgression valorisées pourraient fournir des modèles. La délinquance s'appuie sur une sous-culture (Wolfgang et Ferracuti, 1969) qui permet aux jeunes de s'affranchir des normes scolaires et sociales.

2c/ Une quatrième explication, située du côté de l'acteur, voit dans les illégalismes des jeunes une transformation sociale en germe. Les mouvements de protestation sociale ne naissent pas d'un coup, idéologiquement constitués et intellectuellement armés de pied en cap, « ils passent par des périodes de violence brute, de rêve, d'impasse et d'impuissance avant d'aborder des formes de lutte capables d'infléchir les rapports de force politiques et sociaux. » (Bachmann & Leguennec, 1996, 351). La violence peut être la traduction de stratégies de tension plus ou moins délibérées ou de l'action politique.

*

Sans rendre justice aux différentes explications qu'on vient de rappeler, certains aspects des conduites observées s'éclairent par cette mise en perspective. Nous sommes partis

⁷ Le chômage influe aussi sur les déterminations à s'y maintenir, dans la période où l'enjeu de l'emploi devient décisif entre 20 et 25 ans.

d'orientations concernant la transition des jeunes vers la délinquance et l'engagement dans des conduites de violence expressive qui peuvent être résumées de la façon suivante.

La délinquance et la violence civile ne sont pas constantes dans le temps, ce qu'il faut expliquer ce n'est pas l'existence d'un potentiel humain de rupture de l'ordre social mais les formes et l'intensité de ses manifestations dans les circonstances actuelles.

Au cours des vingt dernières années, la délinquance est de moins en moins pensable comme une pathologie individuelle, une expression dispersée des ratés de tout processus de socialisation. En outre, bien que distincte, la violence expressive, individuelle ou collective, s'appuie au cours de cette période sur une expérience commune.

Les conduites rebelles et/ou délinquantes expriment un conflit social entre ceux qui savent qu'ils auront une place dans la société à travers l'école et l'insertion professionnelle et ceux pour qui cet accès est difficile ou improbable. Il s'agit pour l'essentiel de l'adaptation de l'idée d'une frustration relative, qui dans une période de chômage de masse durable, a touché les segments de la population les moins qualifiés et singulièrement les familles issues de l'immigration.

I DEMARCHE, CONTEXTE, PORTRAITS

1 Démarche de l'enquête

La topographie de la délinquance est en France, comme dans la plupart des pays d'Europe, une topographie des actes ou plutôt des circonstances et non des acteurs⁸. Ainsi la police et l'ensemble des acteurs sociaux répugnent à faire la distinction entre les lieux de commission des délits ou d'expression des conflits violents et l'origine géographique et sociale des acteurs. Or, les inégalités sociales et les effets du chômage ont pris depuis deux décennies une forme spatiale : la formation de quartier de relégation, qui sont à la fois les lieux de concentration de tous les déficits sociaux et les lieux où l'émergence de conduites et d'habitus délinquants sont plus probables qu'ailleurs. Il y a, selon l'expression de D. Salas, dans ces zones, une délinquance et une violence d'exclusion.

En conséquence, nous avons délibérément braqué le projecteur sur ces surfaces d'émergence, sur les conduites de jeunes qui viennent de ces quartiers pour essayer d'articuler plus précisément les rôles respectifs des différents facteurs dans la formation et la poursuite de trajectoires délinquantes et/ou rebelles. En effet, l'observation d'un lien empirique entre la délinquance juvénile et les fluctuations temporelles du chômage pose un problème : comment des jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail peuvent-ils, par leurs conduites, traduire des frustrations qu'ils ne vivent pas à l'échelle individuelle ?

Plusieurs études suggèrent aussi que les effets de la chute de l'autorité dans la famille ou des dysfonctionnements de l'école ne sont interprétables que saisis dans leur interaction avec les formes spécifiques de perte de crédit de l'école et des difficultés des familles d'un autre ordre - maladie, chômage- prévalant dans ces quartiers. Peut-on, ici encore, utiliser des schémas d'analyse élaborés en référence à un autre contexte ?

Pour mener l'enquête, nous sommes partis de l'idée que l'absentéisme scolaire, bien qu'il ne soit pas, selon nous, un facteur explicatif des conduites délictueuses, est un des meilleurs témoins, et plus exactement un témoin précurseur, des ruptures avec les institutions. La plupart des études en cohorte indiquent que la délinquance se profile tôt dans les échecs et l'absentéisme scolaires. Si le retard scolaire à la fin de l'enseignement primaire ou en troisième est un bon indice des handicaps qui vont conduire une fraction des jeunes à l'échec scolaire, le taux d'absentéisme dans les collèges de ces quartiers est un indice avant coureur plus spécifique de l'existence d'une dérive n'ayant pas pour prémisses une critique de l'institution ou une volonté de fronde mais une extériorité aux valeurs de l'école voire un dédain ou un rejet⁹.

On rencontre sans doute partout une propension à la délinquance plus forte parmi les élèves absentéistes que parmi ceux qui suivent régulièrement les cours, mais c'est le lien écologique que l'on veut souligner ici. Les quartiers où les pourcentages de mineurs mis en cause pour des infractions pénales sont élevés sont aussi des quartiers où l'absentéisme scolaire est important. Individualisé dans la plupart des écoles et des collèges, l'absentéisme prend dans les établissements des quartiers en difficulté et des cités un caractère plus massif, mais en même temps plus banal. L'absentéisme n'est pas dans les quartiers de relégation dispersé au hasard des personnalités. Ce n'est pas l'expression d'une attitude un peu bohème, celle qui amène des élèves à se retrouver au café en fumant des pétards, c'est un dérèglement qui a une autre portée. L'absentéisme scolaire témoigne dans ce contexte à la fois de l'affaiblissement du pouvoir de

⁸ Cela situe notre connaissance de la délinquance du point de vue de la victimation plus que de celui de l'origine des déviances.

⁹ Le pourcentage d'élèves ayant un retard de deux ans en troisième est corrélé ($r=0,40$) avec le taux des mineurs mis en cause pour coups et blessures volontaires.

coercition, qu'à travers l'obligation de présence, l'institution scolaire exerce sur les jeunes, et de la perte d'emprise de l'éthos éducatif. S'instaure dans l'école un climat et des mœurs que les parents des classes moyennes vont contourner par toutes sortes de moyens, en dépit de la sectorisation. Ceux qui restent dans ces écoles partagent un sort commun, les 'mauvaises fréquentations' ne sont plus des hasards de rencontre mais un fait de socialisation, les écarts conduisent alors beaucoup plus vite vers des illégalismes moins anodins : vols et violences. En d'autres termes l'absentéisme scolaire ouvre dans ces quartiers non pas sur une conquête du temps libre mais sur une structure d'opportunités délinquantes.

Ce point de départ semble prolonger l'hypothèse culturaliste, pour laquelle la délinquance s'arrime à un vécu local. Toutefois, elle ne s'y réduit pas. Les vecteurs actifs de la délinquance dans ces zones mêmes pourraient bien être le sentiment de frustration et la dialectique des rapports entre les jeunes et les institutions, médiatisée par les formes de vie sociale dans les quartiers. En d'autres termes, la saisie descriptive des conduites déviantes dans le contexte de l'absentéisme scolaire ne ferme pas le débat sur l'affaiblissement du contrôle social, la sous-culture et l'expérience de la frustration.

Nous avons choisi de prendre pour objet d'études des jeunes à la fin de l'adolescence et de commencer avec des élèves âgés d'au moins 15 ans pour qu'ils aient déjà les moyens d'élaborer des explications, qu'ils aient pu le cas échéant, être impliqués dans des infractions. En raison du fait que le collège unique rassemble tous les jeunes quel que soit l'itinéraire qu'ils prennent par la suite, la classe de troisième nous a paru être un bon point d'entrée. Nous avons l'intention de ré-interviewer ces jeunes dans un an et demi. Nous ne nous intéressons pas ici à la violence à l'école, celle-ci n'est pour nous qu'un cadre commode pour entrer en contact avec un ensemble de jeunes construit de manière systématique.

Un second parti pris de méthode a été adopté : celui de ne pas mener une enquête sur un ensemble de jeunes sans lien entre eux. Ce choix va à l'inverse de celui qui ordonne la construction de la plupart des échantillons représentatifs où, en raison de la faiblesse des fractions de sondage, les interviewés sont privés d'un contexte local d'interactions. Le modèle de société qui est sous-jacent à de telles procédures est celui d'individus figurés par des boules rouges ou blanches indépendantes tirées d'une urne. Dans ces conditions, les interactions qui s'opèrent entre les individus sont par avance détruites. Si ce genre de procédure fonctionne assez bien pour comprendre certaines conduites dans des segments des sociétés contemporaines sans interaction à base locale, elle est très inadéquate dans le cas d'une recherche sur des conduites des jeunes appartenant à des groupes territorialisés.

D'où le choix d'interroger, fut ce de façon très succincte, la totalité des élèves de troisième de plusieurs collèges et de développer des interviews approfondis avec un ensemble sélectionné de manière systématique sur la base du critère de l'assiduité scolaire (l'absentéisme). Parallèlement des entretiens approfondis, destinés à être repris dans deux ans avec les mêmes jeunes, ont été menés avec l'ensemble, quasi exhaustif, des élèves de troisième qui étaient considérés comme absentéistes, au premier trimestre 1999, d'après le critère académique. Les jeunes impliqués dans des conduites délictueuses, comme toute population qui a intérêt à se soustraire au regard des institutions, ont eu tendance à se dérober aux demandes d'entretien. Nous avons donc été heureusement surpris que la proposition paradoxale qui consistait à convoquer à des rendez-vous dans les collèges les absentéistes pour les interviewer ait permis de rencontrer une si forte proportion d'entre eux. Les entretiens qui ne venaient pas de personnes volontaires ont été dans l'ensemble difficiles à engager mais, ont, dans la grande majorité des cas, pu être menés à bien. Un seul interviewé a refusé expressément de citer des copains ou relations –ce qui était son droit le plus strict, comme nous l'avons rappelé à chaque interviewé.

Nous avons croisé deux perspectives sur les illégalismes expressifs et les délits d'appropriations des élèves de ces collèges et de leurs proches : l'une est issue de l'analyse des procès verbaux transmis au Parquet de Versailles, l'autre fondée sur l'étude des conduites révélées

au cours d'interviews réalisées en face à face dans les collèges¹⁰. Pour croiser ces deux perspectives, à partir de l'ensemble des élèves de troisième de collèges de Mantes et des Mureaux, nous avons constitué quatre ensembles :

1/ les élèves de troisième auxquels nous avons fait passer un auto questionnaire très court sur la vie de famille, la sociabilité et les illégalismes¹¹ ;

2/ les mis en cause scolarisés, il a été construit en confrontant la liste des élèves et la liste des mis en cause à partir des bureaux d'ordre de la Nouvelle Chaîne pénale du parquet de Versailles ;

3/ les absentéistes à partir du relevé des absences au premier trimestre 1999 par application du critère académique de quatre demi-journées au moins non justifiées ;

4/ les membres des réseaux de sociabilité des absentéistes.

Ce dernier ensemble comprend par nature des personnes non scolarisés qui relient les jeunes scolarisés à leur vie de famille et de quartier. Les quatre ensembles se recoupent et ne forment pas, au sens usuel, des échantillons, encore qu'on puisse considérer les mis en cause scolarisés et les absentéistes comme des échantillons tirés avec un taux de sondage de 100%. Il s'agit donc plutôt d'inventaires partiels portant sur les conduites des jeunes scolarisés en 3^{ème} et de leurs relations.

Définitions : illégalismes, conduites délictueuses, déviances et délinquance

Dans les collèges, à côté d'un ensemble de normes dominantes véhiculé par le groupe des pairs, il existe deux autres systèmes normatifs qui interfèrent avec celui-ci : les normes familiales-culturelles et les normes sous-jacentes aux lois de la société, dont celles du système éducatif. Une des hypothèses de cette recherche est que les jeunes des cités qui, au cours des années 1990, se sont livrés à des actes que la loi réprime -ou du moins, pour les plus anodins d'entre eux, est censée réprimer- ne sont pas déviants. En agissant comme ils le font, ils ne s'écartent pas des normes encouragées et validées par leur groupe de pairs, bien qu'ils puissent cependant être considérés comme déviants à l'égard de l'un ou l'autre des autres systèmes normatifs. D'où la complexité des conduites dans un segment de société à la fois stratifié selon les groupes d'âge et fortement multiculturel.

On utilise indifféremment les mots illégalismes ou conduites délictueuses pour désigner des conduites incriminables, que les infractions commises soient effectivement sanctionnées, tolérées ou ignorées par les pratiques pénales usuelles¹². On réserve le mot délinquance pour désigner les conduites pour lesquelles, suivant l'expression de Goffman, l'institution a appliqué le label « délit » avec succès. C'est à dire les conduites effectivement sanctionnées, dont les auteurs ont été identifiés et poursuivis au moins jusqu'au niveau d'une plainte déposée devant la justice. Quant à la déviance il faudra préciser à quel système de normes on se réfère mais, dès lors que les trois systèmes de normes évoqués divergent sensiblement, il y aura des déviances conformistes et des conformismes déviants ou du moins des tensions et des oscillations entre les divers pôles normatifs.

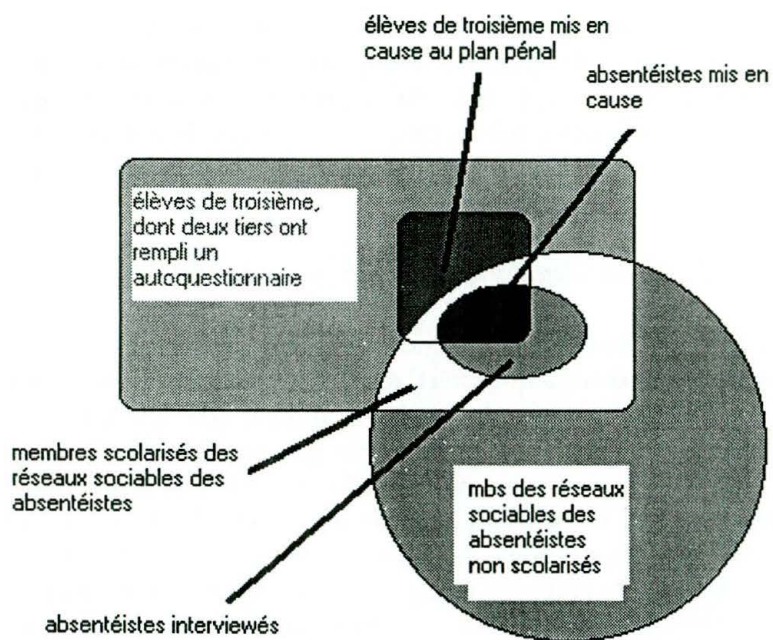
Il serait injustifiable de dire que nous allons décrire une délinquance vraie, que nous seuls, par les moyens de l'enquête aurions été amenés à connaître, pour la confronter ensuite aux images partielles qu'en donnent les institutions qui se chargent de la contrôler ou de la réprimer et qui, parfois, la suscitent ou la stimulent.

¹⁰ Au sens du critère académique actuel d'au moins quatre absences non justifiées au cours du trimestre.

¹¹ Il aurait dû être rempli par tous les élèves présents mais, en raison de l'existence d'une enquête récente sur ce thème dans un des collèges, il n'a pas été possible de l'administrer dans ce collège.

¹² Si nous disons illégalisme plutôt qu'infraction, c'est que la problématique que nous adoptons consiste à caractériser des conduites et non des actes isolés, parler d'illégalismes est une façon de désigner des conduites qui comportent la commission plus ou moins fréquentes d'infractions.

Schéma d'ensemble de la procédure d'enquête et des recoupements entre les différents ensembles de jeunes auxquels nous nous sommes adressés.



2- L'agglomération mantoise et les Mureaux

L'étude a été réalisée dans deux villes situées dans le bassin de la Seine en aval de Paris : Mantes la Ville et Les Mureaux. Il y a sept collèges à Mantes la Ville et trois aux Mureaux. Le dispositif d'enquête porte sur les élèves de troisième de trois collèges, deux sont situés à Mantes la Ville, le Collège de la Vaucouleurs et celui des Plaisances, le troisième, Jules Verne, aux Mureaux. Ces trois collèges nous ont été présentés par plusieurs observateurs de la vie sociale locale comme exemplaires de trois situations graduées du point de vue de l'absentéisme.

Au croisement de la vallée de la Seine en aval de Paris et de celle de la Vaucouleurs, l'agglomération de Mantes compte environ 100 000 habitants, répartis en neuf communes, dont le cœur est constitué par Mantes la Jolie, Mantes la Ville et Limay. Petite ville de province aux fonctions économiques et résidentielles relativement équilibrées au début des années 1960, Mantes est devenue une agglomération et progressivement un centre de l'industrie automobile. Sa population active croît de 50% entre 1968 et 1975. On y construit des logements sociaux en masse et le quartier du Val Fourré va être la plus grande ZUP de France. Dans les années 1970-80, l'habitat pavillonnaire se développe, les couches moyennes quittent le logement collectif et tout d'abord le Val Fourré, pour rejoindre les communes périurbaines.

Malgré l'attrait du site, les plans d'eau, le charme des boucles de la Seine, malgré le patrimoine historique du centre, les oscillations brutales entre le logement collectif et l'habitat individuel engendrent une consommation d'espace considérable et la déstructuration du tissu urbain. Aujourd'hui la trame des voies est illisible et la population, largement dépendante des transports collectifs, est moins mobile qu'ailleurs en région parisienne. La ségrégation spatiale a renforcé l'homogénéité culturelle au sein des quartiers et simultanément polarisé les différences entre quartiers. Ainsi, à Mantes la Jolie, en 1990, et pour s'en tenir au critère assez inadéquat de la nationalité, les étrangers représentent moins de 10% de la population au Centre ville et plus de 40% au Val Fourré.

Durant la récession, le desserrement de l'activité industrielle de la capitale vers la grande couronne –400 000 emplois créés entre 1975 et 1990- a peu profité à une zone d'industrie lourde marquée par un déficit de transports et de main d'œuvre qualifiée. De sorte que le taux d'emplois dans le Mantois par rapport à la population active a diminué drastiquement, obligeant une part croissante des habitants à se déplacer loin. En 1990, pour 6,7% de la population du territoire du département, le Mantois représente 12,4% des ouvriers et 2,4% des cadres, 12% des chômeurs, 10% des sans diplômes et 11% des ménages non imposables du département des Yvelines¹³. La ZEP de Mantes la Jolie, la plus importante de l'agglomération, comprend 10 000 élèves qui cumulent des taux de retard de 48% en sixième et de 57% en troisième.

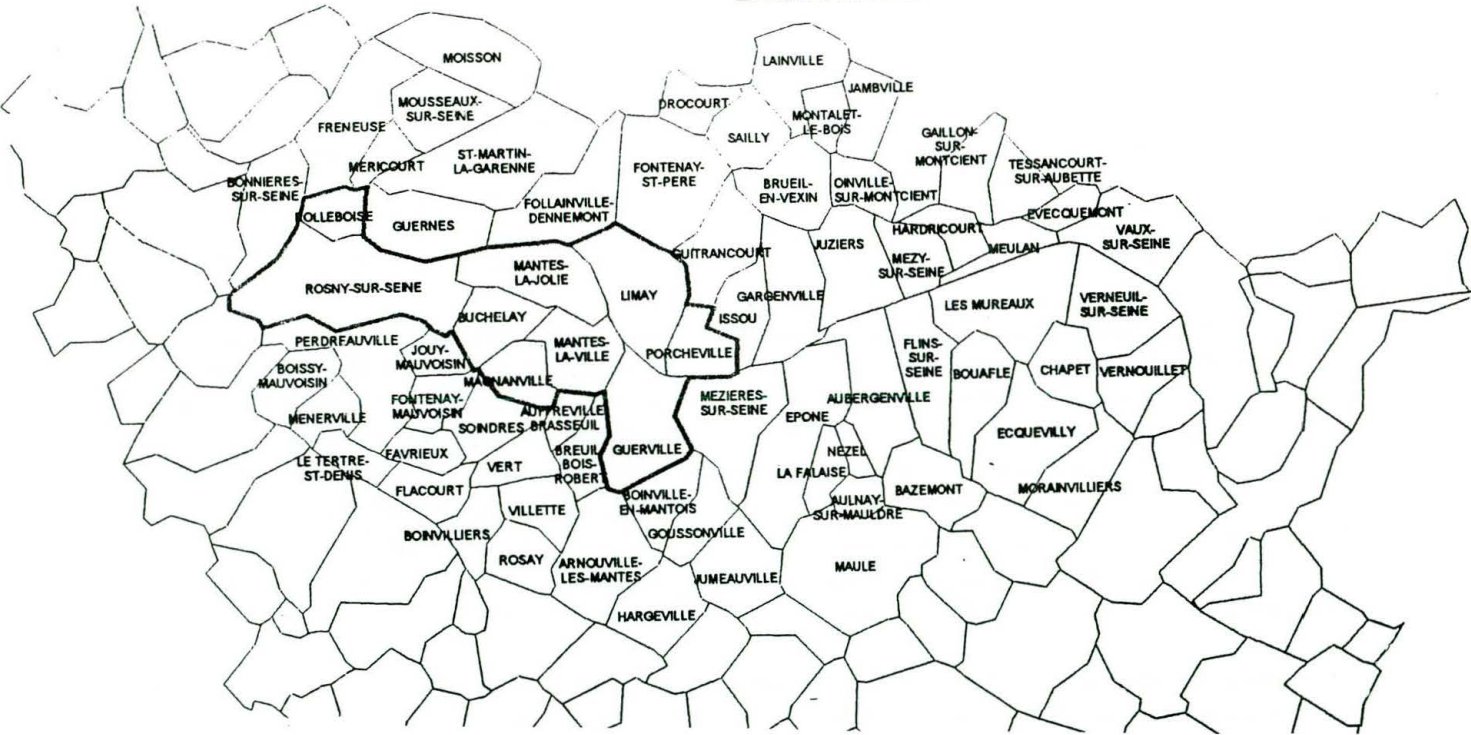
La population locale, dont une large fraction est issue de l'immigration, n'a pu compenser les réductions d'emploi dans l'automobile par des activités exigeant des qualifications importantes dont elle ne disposait pas, et n'a pas pu éviter que les mêmes carences affectent aujourd'hui ses propres enfants. « Les difficultés, note l'Agence d'urbanisme, d'accès au marché du travail, en particulier des jeunes, bloquent les mécanismes d'intégration des populations étrangères, alors que toute une génération d'enfants d'immigrés arrivent à l'adolescence ». La zone orientale de cette portion de la vallée de la Seine –les Mureaux, Meulan, Flins- n'est pas logée à meilleure enseigne.

¹³ Agence d'Urbanisme du Mantois (AUMA), *Rapport pour le contrat de Plan 2000-2006*, multigraphié, 1999.

Plus que dans Paris et dans sa périphérie immédiate, dans cette partie déjà éloignée de la vallée de la Seine, les mouvements de population ont été, au cours des années 1990, sensibles aux conditions de vie et spécialement à la pression de la criminalité. Le déclin de la population, dû au solde migratoire, a été le plus accentué à Mantes la Jolie, Epône, Porcheville, à un moindre degré aux Mureaux et à Aubergenville, c'est à dire précisément là où la délinquance et le crime ont les niveaux relatifs les plus élevés¹⁴ (les cartes de la criminalité et de la croissance urbaine sont le négatif l'une de l'autre). Dans l'agglomération mantaise, la baisse de la population est principalement imputable au Val Fourré qui a perdu plus de 15% de ses habitants entre 1990 et 1999.

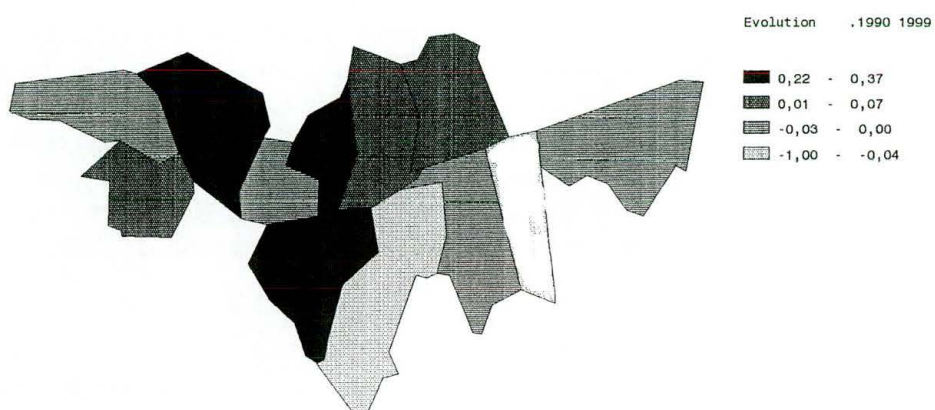
Cette fuite hors des villes les plus marquées par la délinquance, et plus précisément ce départ des zones qui passent, parfois de manière exagérée mais souvent avérée, pour être génératrices de délinquance, renforce la ségrégation spatiale à tous les niveaux entre communes riches et communes pauvres, entre quartiers au sein des communes. Les distances sociales se matérialisent aujourd'hui par des distances spatiales.

SEINE-AVAL

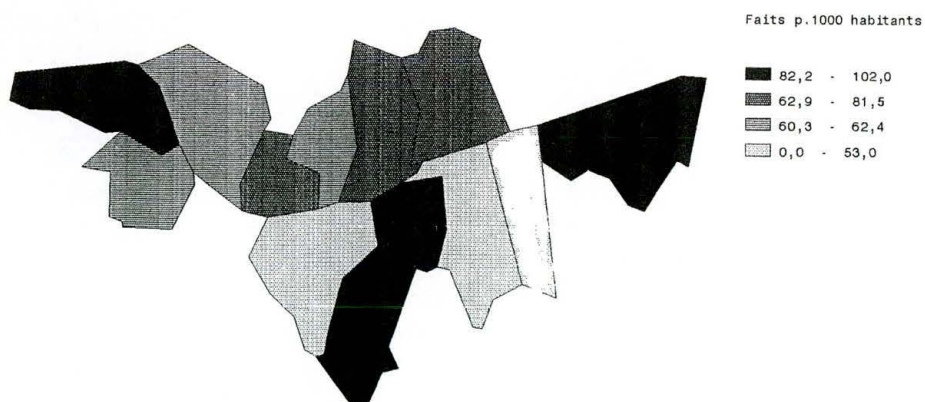


¹⁴ Taux de faits constatés par la police (ou la gendarmerie) pour mille habitants.

Seine aval : taux de variation du solde migratoire entre 1990 et 1999



Délinquance et criminalité : taux de faits constatés en 1998



Mantes la Ville

Mantes la ville n'a pas de quartiers d'habitat social aussi étendus que le Val Fourré à Mantes la Jolie. Quatre quartiers sont néanmoins inclus dans un périmètre « sensible », dont la cité des Brouets, celles des Plaisances et des Merisiers. D'après les premiers résultats de l'enquête sur l'Occupation du parc social, réalisée en 1998, le taux de chômage des actifs résidents oscille entre 25% et 30% aux Merisiers-Plaisances et aux Brouets. La population issue de l'immigration, principalement du Maghreb, est une composante importante de la population de ces cités incluses dans la 'zone urbaine sensible'.

Les quartiers de Mantès la Ville dont viennent les collégiens des Plaisances sont aussi caractérisés par des taux élevés de famille monoparentales (12% aux Brouets et 16% aux Merisiers-Plaisances –enquête sur l'occupation du parc social 1998- c'est à dire plus qu'au Val Fourré et que dans les cités des Mureaux). En bordure de la cité des Merisiers-Plaisances, le collège des Plaisances n'est pas classé en ZEP. Le taux d'absentéisme des élèves de troisième est moyennement élevé au premier trimestre 1999 : un peu plus d'une quinzaine d'élèves sont considérés comme tels parmi les troisièmes. Il y a eu, avant notre intervention, une étude sur la violence menée auprès de l'ensemble des élèves par des enseignants du collège.

A proximité du lycée professionnel C. Claudel, le collège de La Vaucouleurs, créé en 1975, recrute ses élèves dans divers quartiers de la ville et dans les bourgades voisines. En contact avec l'espace rural, «La Vaucouleurs a longtemps entretenu une culture d'établissement fondée sur un recrutement d'enfants des classes moyennes venant de la zone pavillonnaire du Domaine de la Vallée et des ménages rurbains de la rive gauche de la Seine. Une situation illustrée par l'existence de classes 'promotionnelles' de type sport-étude»¹⁵. La crise économique ouverte au milieu des années 1970 n'a pas immédiatement affecté l'emploi, mais la construction de la cité du Domaine de la Vallée va modifier la composition sociale de l'établissement. Au cours des années 1980, l'origine ouvrière se renforce au détriment de la provenance rurale. Aujourd'hui, le collège tend à s'approcher du modèle ZEP. En 1997 les enfants d'ouvriers et d'employés représentent 54% des élèves, les fils de cadres, commerçants et professions libérales 24%. Si seulement 5% des pères sont au chômage, 20% des élèves ont des parents séparés et 26% ont redoublé au moins une fois en primaire. La Vaucouleurs ne connaissait guère de problèmes d'assiduité jusqu'à 1997-98 et, en 1998-99 encore, les absentéistes¹⁶ étaient peu nombreux, moins d'une dizaine. Cependant plusieurs enseignants et le CPE ont souligné que la situation s'est dégradée et qu'il y avait un nombre élevé d'absentéistes parmi les adolescents éduqués par des mères célibataires.

Les Mureaux

Trente trois mille habitants, 11 000 votants et 7000 suffrages exprimés aux élections municipales de 1995 : derrière ces chiffres on découvre la physionomie d'une ville. La population, issue de l'immigration d'Afrique sub-saharienne -Sénégal, Mali-, d'Afrique du Nord et du Portugal pour l'essentiel, s'est appauvrie avec le déclin de l'emploi dans les grandes entreprises automobiles (Peugeot-Talbot à Poissy et Renault à Flins). Depuis le milieu des années 1980, dans le cadre des politiques de développement social urbain visant les îlots sensibles, la municipalité avec l'aide de L'Etat, puis de la Communauté Européenne –programme Urban- tente d'inverser la tendance. La zone franche urbaine créée en 1997 a permis en deux ans l'implantation de nouvelles entreprises en nombre supérieur aux disparitions et une création nette de près de 400

¹⁵ Mémoire réalisé par L. Cordier, professeur.

¹⁶ Ceux qui ont eu quatre demi-journées d'absences non justifiées ou plus au cours du dernier semestre.

emplois¹⁷. Cependant avec un taux de chômage de 17% (2600 inscrits) et près de 40% des chômeurs de plus de 26 ans qui n'ont jamais été scolarisés, la ville est confrontée à une situation très difficile. L'Aérospatiale et l'Entreprise Industrielle moins affectées par les reconversions, recrutent surtout des ouvriers qualifiés.

La population de la ville a stagné de 1990 à 1999¹⁸ sous l'effet de deux mouvements contrastés : une croissance au rythme de 0,5% par an au Centre ville et aux Bougimonts, un déclin à l'est de l'avenue P. Raoult, mouvements modestes en rythme annuel mais dont la résultante à long terme est un accroissement de la ségrégation (cf. carte ci-dessous). Le quartier de La Vigne Blanche abrite en majorité des familles originaires du Sénégal et du Mali, tandis que les familles venues du Maghreb - principalement du Maroc- vivent aux Musiciens¹⁹. Le déclin de population est accentué dans le quartier de la Vigne Blanche, un peu moins accentué aux Musiciens, seul à l'ouest le petit quartier d'Apremont qui abrite une autre population a connu une croissance sensible.

« Il y a, dit un responsable local, un stock de pseudo-citoyens largement majoritaires qui ne se sentent pas concernés par la vie de la cité et qui sont plus préoccupés par la vie au quotidien, les problèmes de précarité..., il y a 45 % de jeunes de moins de 25 ans, et 30 % de résidents étrangers. La ville a perdu en deux ans 1 000 inscrits, ... des gens des couches moyennes, qui avaient encore une conscience de la citoyenneté, partent [d'une manière] accélérée ces derniers temps...Ca génère...une homogénéité dans la précarité de la ville... : vous croisez des gens ..., des Français qui ne peuvent plus partir ou captifs parce qu'ils sont du troisième âge..., parce que la période est difficile, parce qu'ils sont au RMI, parce qu'ils sont sacrément esquinés, vous verrez des gens qui portent les stigmates de toute la misère, et puis... une population largement immigrée... [très touchée par la pauvreté et le chômage]²⁰»

Situé aux Mureaux, entre les deux cités de la Vigne Blanche et des Musiciens, le collège Jules Verne est un établissement classé ZEP. Le taux d'absentéistes y est le plus élevé des trois collèges. A l'exception de quelques habitants de la Vigne Blanche et des Musiciens qui évitent de scolariser leurs enfants à Jules Verne, préférant les envoyer à Paul Verlaine, les élèves du collège sont les fils des familles qui habitent les deux grands ensembles d'habitat social de la ville. Un bon tiers sont les fils d'immigrants d'Afrique noire et des Antilles, un peu plus de la moitié sont issus de familles du Maghreb –marocains essentiellement- dix pour cent sont issus de familles européennes. L'histoire récente des collégiens de Jules Verne est marquée par des incidents qui ont eu lieu dans l'établissement à l'occasion d'une sortie collective.

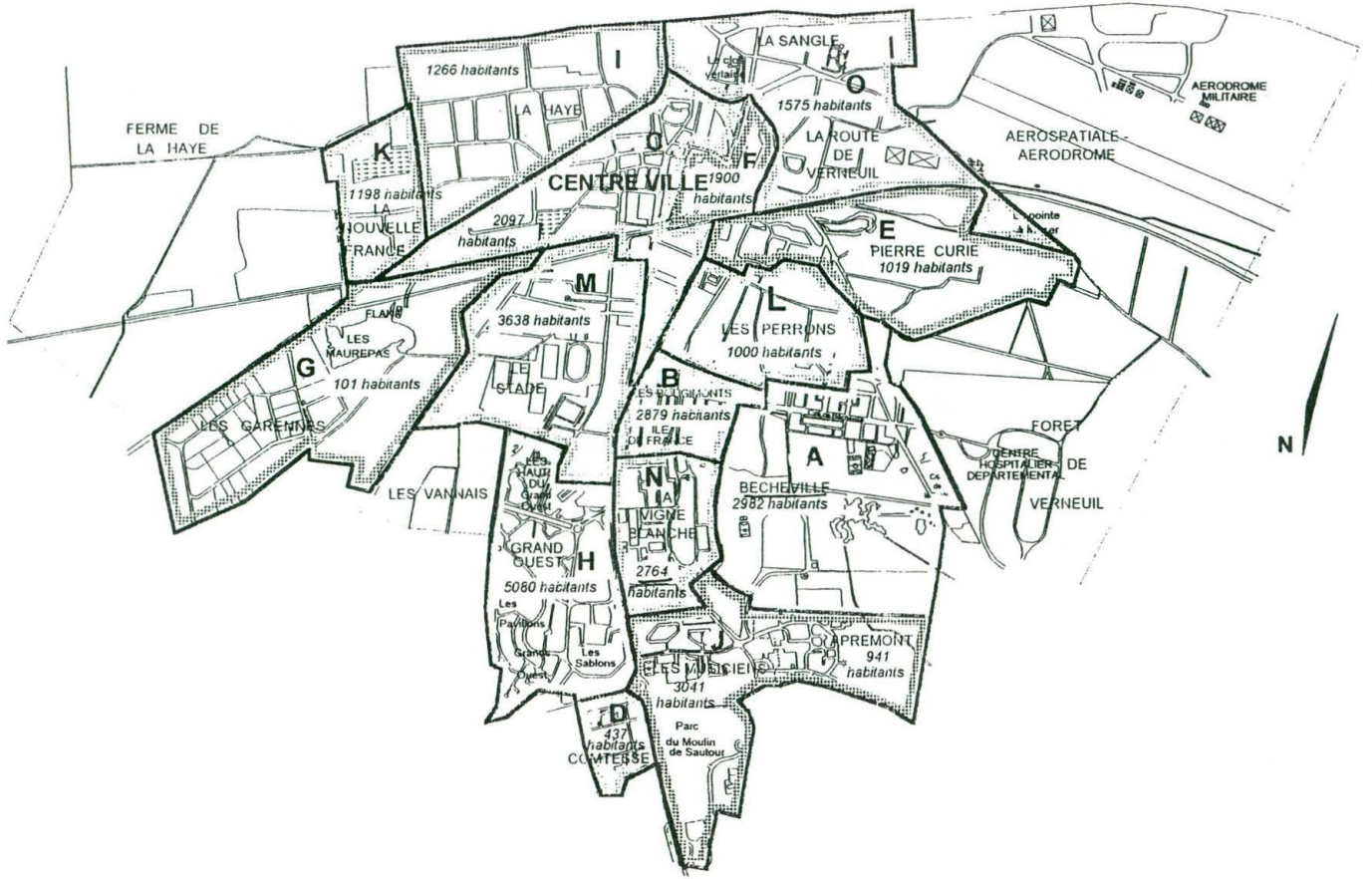
Il est difficile d'apprécier l'ampleur des pratiques d'évitement de ce collège, cependant d'après les entretiens, bien peu d'élèves de Paul Verlaine figurent dans le réseau des relations des collégiens de Jules Verne.

¹⁷ D'après un bilan provisoire établi par l'espace de l'économie et de l'emploi en 1999.

¹⁸ D'après les données du recensement de 1999.

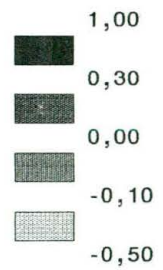
¹⁹ D'après un de nos interlocuteurs « [Cette] population rentre dans une ghettoïsation générale et dans des enjeux de territoires, à tout les niveaux, ...qui entraînent des conflits ethniques. Les territoires sont des ethnies et donc, les luttes de territoires sont des luttes ethniques, ... une prise de conscience s'est opérée mais un peu trop tardive. Un exemple : il y a régulièrement des commerçants qui ferment au centre ville, c'est repris par le (?) urbain avec des enjeux et des luttes, avec soit des turcs, soit les blacks. Ainsi, le petit centre commercial des Bougimonts à la sortie de la ville. Il y a des choses qui sont difficilement maîtrisables de cette nature, des enjeux sur les locaux commerciaux entre blacks et maghrébins... [Cela n'a guère de rapport avec] du racisme exprimé, du racisme ordinaire que l'on entend dans cette population depuis des lustres, c'est la peur qui est exprimée ..., et puis aussi des conflits inter-immigration qui sont exactement sur (?) et des conflits entre par exemple la communauté black au sens très large et les petits blancs [sont] de cette nature là aussi ... ».

²⁰ Entretien avec un acteur de la vie locale, avril 1999.



LES MUREAUX

Dynamique pop. 90-99



Si l'on a interviewé des absentéistes ce n'est pas seulement pour établir quelles proportions d'entre eux se sont fait interpeller par la police. On envisage ainsi de porter un autre regard sur les illégalismes. Les auteurs de conduites délictueuses sont à la fois un ensemble plus large et plus restreint que celui des délinquants. On va en proposer des portraits avant de s'attacher à voir comment la délinquance choisit au sein de l'ensemble des acteurs des conduites illégales des sujets, quelles sélections elle opère.

3- Portraits et types de conduites

Les profils des absentéistes diffèrent beaucoup selon qu'ils sont engagés dans des actes illicites ou qu'ils n'y sont pas. Il y a trop peu de jeunes scolarisés à la Vaucouleurs pour que cela fasse un groupe, mais aux Plaisances et à Jules Verne, la densité des entretiens au sein de populations assez petites nous a conduit à croiser les mêmes figures, évoqués par deux ou trois interviewés différents. De sorte que l'on perçoit à la fois une atmosphère et que l'on pressent, à travers l'articulation des cercles individuels, la micro-société locale. Des portraits qui suivent émergent trois types de conduites illicites que nous allons utiliser par la suite.

Les garçons

Dans la perspective d'une étude sur les passages à la délinquance, on a privilégié ici les récits des garçons qui sont nettement plus investis dans des conduites délictueuses. Nous nous sommes attaché à décrire les délits ou les violences et leurs enjeux pour les acteurs, et surtout le rôle des copains et partenaires de leurs activités extra-scolaires.

A la différence des réseaux sociables des garçons issus des classes moyennes, le recrutement des copains des garçons des cités s'opère de manière privilégiée sur une base locale. Les garçons qui habitent les cités situées en bordure des collèges ont des kyrielles de copains qui vivent dans les bâtiments proches, qu'ils retrouvent après les cours, quelquefois pendant, et le soir tard à la belle saison. Sociabilité peu élective maintes fois décrite : certains jours ils 'rouillent' en bas des tours et 'tiennent les murs', d'autres jours ils vont faire des virées dans le centre de l'agglomération proche ou mieux, descendent à Paris, pour frimer en voiture. C'est à partir de là que s'organise un mode de vie où la débrouille joue un rôle essentiel, où les vols et l'emprunt de voitures sont des banalités.

Très sociable

Dès tout petit, G. est mal à l'aise à l'école. Il a décroché très vite, redoublé le cours élémentaire et la 6^{ème}. Ce garçon vif et astucieux ne lit pas : l'école, ça le « saoule ». S'il bricole des circuits électriques, il n'aime pas les maths et dit ouvertement qu'il ne fait pas ses devoirs. Son refus de participer à l'école suscite des réactions de l'institution : « les profs (lui) parlent mal » – il ne fait pas allusion à la correction de leur syntaxe. Ils disent du mal des élèves, de lui d'abord. Il sèche le collège et retrouve à l'extérieur A1, M et A, des garçons de sa classe qui partagent ses sentiments et d'autres A2, R et H. Ce sont des garçons un peu plus âgés qui se sont fait virer du collège, trois d'entre eux ont des voitures, ils « bougent ». Il y a par ailleurs les copains du foot. Son réseau de sociabilité, très étendu, comprend six filles seulement dont, d'ailleurs, l'une accompagne parfois le groupe de garçons.

Il a tout appris « avec les grands d'ici », il sait conduire depuis qu'il a quatorze ans. Il chaparde dans les magasins depuis le primaire, aujourd'hui il vole des 'caisses' pour se balader, ainsi une Ford, il y a deux semaines pour le plaisir de rouler, mais ne les revend pas. Il fait commerce « de magnétoscopes, de télévisions et 'tout' » : son rayon c'est l'électro-ménager. Il ne fauche

plus de vêtements, il préfère « tirer des gros trucs ». Il fait aussi des cambriolages depuis l'âge de treize ans dans des pavillons de Buchelay et Magnanville.

Ses parents mettent pour lui de l'argent sur un compte mais ne lui donnent rien de peur qu'il achète du shit. En effet, avec quelques copains comme Mt et Rd, il fume du shit deux fois par semaine environ mais ne prend pas d'héroïne ni d'autres drogues dures. Il participe régulièrement aux bagarres collectives qui opposent les cités les unes aux autres, en particulier les jeunes du Val Fourré à ceux de Chanteloup, porte parfois un couteau sur lui, prétend aussi avoir un pistolet, dont il n'a pas précisé le type, et un téléphone portable. Il pratique de temps à autre le racket de garçons de son âge, en dehors du collège, dans le train principalement.

Plutôt que de dénombrer ceux qui volent autour de lui il vaut mieux prendre la question par l'autre bout : quels sont ceux qui ne volent pas ? En l'occurrence ce sont les copains du foot et Fl. Il a cité les garçons avec lesquels il fraude dans les trains et vole 'des caisses' ou participe à des bastons et des rodéos : plusieurs d'entre eux seraient allés en prison –Ec, H, Md, D, Dd (il semble effectivement que deux des copains cités aient été l'objet de condamnations). G est de ceux qui participent aux activités délinquantes de leur quartier sans que cela les mette en porte à faux, il lui suffit d'être discret avec ses parents.

En l'absence de son frère qui vit à Dakar, il est l'aîné des garçons, dans une fratrie de six. Son père ouvrier chez Renault est en activité et sa mère est aide-puéricultrice. Fait exceptionnel, c'est une famille unie et qui n'est pas touchée par le chômage. Toutefois le père a été cité en dernier dans la description de sa famille, presque oublié. G. ne sait pas exactement quand ses parents sont venus en France, ils parlent la langue du pays entre eux et avec ses frères et sœurs ; si sa mère parle un peu le français, son père ne parle que la langue de son pays avec lui. Il a reçu une éducation rude, fessées jusqu'à 12-13 ans, martinet et parfois ceinturon de la part du père.

G. est à l'intersection d'un vaste groupe de relations –une cinquantaine de personnes– dominé par des garçons dont les âges oscillent entre 16 et 18 ans. Ce n'est pas une bande, il y a cinq sous-ensembles connectés entre eux, des cliques, beaucoup des membres des différentes cliques ne se fréquentent pas, G. seul fait le lien entre elles. Certains sont les copains du foot, d'autres des absentéistes qui font du business, d'autres encore des amateurs de 'bastons'. Il y a parmi ses copains un groupe extérieur au collège dont plusieurs ont un dossier judiciaire ou une condamnation.

Les liens noués par G avec les garçons du quartier sont anciens, plusieurs datent de son arrivée aux Merisiers quand il avait 8 ans. De beaucoup de garçons, il pourrait dire « on a grandi ensemble ». Lui comme eux connaissent presque tous les grands d'ici. Le plaisir de jouer au foot, le manque de goût pour l'étude l'ont incliné à passer le plus clair de son temps dehors. Puis, comme beaucoup d'autres, contrôlé alors qu'il circulait en moto sans papiers et conduit au commissariat, il a été insulté et frappé à coups de « gomme » (petite matraque en caoutchouc). Depuis les contrôles d'identité sont constants, il pense que les contrôles policiers sont faits au faciès, qu'il y a des racistes dans le quartier. Sa haine des "flics" date semble-t-il de ces premières interpellations.

G. est doué pour les relations humaines, vivant au cœur de la cité, il reçoit des propositions, il saisit des opportunités et de surcroît il est révolté par les tracasseries dont lui et ses copains sont constamment l'objet. Dans ces conditions, savoir s'il a été entraîné vers la délinquance ou s'il est le promoteur de ces conduites est bien difficile.

Un Samourai

O., 15 ans et demi, est originaire d'un pays d'Afrique noire. C'est un des personnages les plus prestigieux aux yeux des absentéistes des Plaisances à Mantes. Sa famille est catholique, la mère est pratiquante, le père pas. « Mon père ramène l'argent, il le donne à ma mère... ma mère

ramène aussi *de l'argent* » -elle fait des ménages. Ses parents n'invitent pas chez eux²¹, ils « n'ont pas d'amis », marginalisés, semble-t-il, par la langue et surtout l'étroitesse de la communauté des immigrés de ce pays. Une rigoureuse séparation des sphères masculines et féminines prévaut chez eux : « le dimanche, ma mère ramène ses copines d'église, mon père, il voit qu'il y a des femmes ensemble, il va dans sa chambre, pour lire ses livres ».

Ses parents contrôlent encore ses sorties : un soir qu'il est rentré vers dix heures, « ils lui ont pris la tête ... Quand j'étais petit mes parents me tapaient, c'est normal Mais aujourd'hui, jamais ils vont me battre, ils sont normaux ». La sacralisation des liens du sang et le respect des hiérarchies - « jamais je vais me battre avec mon frère [aîné] ou crier sur lui »... « si je tape mon frère, c'est la honte » ... « je respecte mes parents. » - ne sont pas contradictoires avec la logique du 'pas vu pas pris'. Quand le père est fatigué, il ne vérifie pas si O. ou son frère sortent « mais nous (moi et mon frère), on le fait quand même ». Ces sorties à l'insu du père ne traduisent pas un manque de respect, car celui-ci repose sur un rapport de face à face, et plus encore, sur la préservation de la façade : manquer de respect c'est trahir le clan vis à vis de l'extérieur et non simplement désobéir.

Un couple parental uni, arrivé en France avant la naissance des enfants, un père en activité, une tradition catholique vivante, devraient constituer un cadre défavorable à des dérives. Pourtant O. n'est pas un garçon sage. Elève moyen qui n'a jamais redoublé, O. dit qu'il ne fréquente pas les bons élèves de sa classe -Mc, Je, Ns-. On sait qu'il s'est fait « virer » d'un collège précédent à Mantes la Jolie parce qu'il s'était battu. C'est une piste : pendant quatorze ans, de 1984 à 1998, O. a habité rue Georges Braque, au Val Fourré à Mantes la Jolie, c'est peut-être à ce moment là qu'il est devenu un dur. Sa sociabilité amis-copains est intégralement masculine. Outre les proches qui viennent du Val Fourré, il y a T, un garçon du collège qui est un authentique businessman, Kr dont on sait peu de choses. Il y a aussi K, un jeune Breton, mauvais élève en classe, qui aimerait bien entrer dans le cercle des prédélinquants. O. décrit ainsi le début de ses relations avec K : « Quand j'ai rendez-vous avec des meufs, tac je l'appelle, lui aussi il m'appelle, après on bouge à l'attaque, on va voir [les filles] ». Mais ces sorties avec K pour draguer se sont raréfiées depuis un an²². « Je ne galère pas avec les petits » dit-il, ni d'ailleurs avec les filles. Certes, il a depuis un mois une petite amie, Sa, qui est en première au lycée. S'il sort avec Sa²³, cela reste complètement séparé de ses deux cercles d'activité ordinaires : celui du collège et celui de la bande.

Bien qu'il admette que ses 'potes' au Val Fourré l'entraînent à voler, O. commence par dire qu'il ne vole pas. Il dévoile sa vérité à reculons : « J'ai jamais volé... Non, non, non, si des petits trucs, pour manger... Dedans, c'est pas voler, je suis dedans, je mange. Je sors jamais rien [du magasin] ». Pour le vol il est certainement suiviste, non par manque de personnalité, mais parce que la fauche n'est pas son truc. Son frère et sa sœur ramènent des objets chez eux : « je prends et je ne sais pas... je me doute de rien du tout ». La volonté de ne pas savoir ressemble à ses propres dénégations du vol, il ne se donne pas de mal pour justifier sa conduite.

C'est un chevalier, une sorte de samouraï. Son domaine c'est la 'baston'. Il a envoyé, selon ses propres termes, pas mal de monde à l'hôpital : « on est trois ou quatre, ils sont dix mille, ils jouent leurs malins ... on va dans des endroits qu'on connaît pas (en terre étrangère) : je ne sais pas pour qui ils nous prennent, on se bat avec eux, moi je me lève et je fais vas y ! ». Un peu Mandrin, il secourt volontiers les femmes et les petits vieux, mais il aime surtout les affrontements pour l'honneur : « un groupe monte dans le wagon, on est assis, ils viennent s'asseoir. Ils parlent, ils traitent Mantes la Jolie (sic). Après y en a un qui se retourne 'Vous venez d'où ?' Mantes la Jolie ..., on s'est battus ». Le contenu est purement agonistique, ils traitent

²¹ Est-ce parce que cela ne se fait pas en milieu ouvrier ou en raison de l'isolement relatif en France des immigrés d'Angola.

²² « Parce que, dit-il, il traîne avec des garçons *wanted* » : des garçons qui doivent de l'argent à des gens du quartier, dès qu'ils vont l'attraper (KB ?), ils vont le tuer peut-être. Je galère pas avec eux, ça va moi. »

²³ Un copain lui a dit, « La fille que t'as vu là, elle veut te parler ' -Tu es tombé amoureux ? -Je tombe jamais amoureux moi ! (26), il ajoute, l'ordre des mots est significatif : « Je vais tomber amoureux quand je vais me marier ».

Mantes la Jolie c'est à dire qu'ils le traitent, ce sont des gars d'Aubergenville. « Je ne porte pas plainte, ajoute-t-il, je me bats ». Le prestige d'O. ne vient-il pas du fait qu'il se bat pour la gloire ? Il ressemble par son engagement dans les *bastons* à G., bien qu'il n'appartienne pas à la même clique.

Un businessman

T. n'a jamais connu son père, dont il sait seulement qu'il est franco-américain. Sa mère, Vietnamiennne, est agent d'entretien à la ville de Mantes. T. n'a qu'un frère, deux demi-frères de sang et deux qu'ils appellent frère et sœur et qui sont les enfants de son ex-beau père. L'ignorance de son père semble mi-volontaire, mi-imposée « Je l'ai jamais vu, je ne connais pas ses goûts, je ne connais rien sur lui, rien du tout...-Tu n'as pas eu envie de le connaître ? J'y pense même pas ». Comme O. il a vécu au Val Fourré, il y a gardé des copains et galère avec des garçons de cette cité -P et N-, la plupart de ses copains sont issus de l'immigration, seul K, le petit breton, fait exception.

« Les autoradios, on pourrait le faire, dit-il, mais moi ça m'intéresse pas, moi j'aime bien ce qui rapporte de l'argent ». Il a déjà volé une voiture : « après on s'est mangé un accident en cherchant des sensations -le conducteur a paniqué ». Rien de tout cela n'est valable, « faut faire du business qui rapporte, [mais] faut travailler dans l'honnête, c'est mieux parce que ça rapporte pas la merde... ceux qui vendent encore des habits volés, c'est pas un problème, c'est pas grave ça, je sais même pas pourquoi les flics arrêtent des mecs comme ça... Moi, je travaille... je vends des trucs qu'on m'amène y a pas de truc illégal ni rien du tout ... je suis tranquille, j'ai rien à me reprocher.

-Mais qu'est ce qu'on t'amène ?

-[De tout], je sais pas vraiment si c'est illégal ou pas, parce que je me suis pas fait arrêter, personne s'est fait arrêter pour ça, donc je peux pas savoir si c'est légal...peut-être que quelqu'un s'est fait arrêté, mais je le sais pas...

-Quand tu disais "je travaille...", c'est à dire ? Tu revends des trucs ?

Non, moi je travaille dans un restaurant, ça me rapporte de l'argent et je peux mettre l'argent quelque part pour le refaire...t'as de l'argent, t'achètes un truc, et le truc tu le vends plus cher, ça fait que ça rapporte plus...

-Un exemple de ça ?

Vous pouvez acheter un magnétoscope à quelqu'un que vous connaissez et le vendre à quelqu'un qui peut mettre plus...donc, vous l'achetez à votre copain, votre copain, il va vous faire un prix...on va dire, à peu près 1000F, même pas 600F,...vous allez voir quelqu'un et vous dites " t'es intéressé ? ", il va dire " ouais, combien...", et après vous le faites monter et après voilà, il prend... ça fait que si vous prenez un magnétoscope à 600F et vous le vendez deux fois son prix et même plus...déjà, 1000F, t'as 400F de bénéfices, c'est déjà important, pour un petit début, mais y'en a, ils se font plus, dix fois plus...y'en a, ils volent les magnétoscopes -mais [les flics] comment ils peuvent savoir qu'ils sont volés, les magnétoscopes ?- ils ont des papiers, ils ont tout, ils ont la carte...

-Sauf si il y a des objets immatriculés...par exemple, quand tu volés une 'caisse'...

Y'en a, ils se font beaucoup d'argent sur ça...y'en a, ils se font, comment on dit, des couilles en or...parce que il suffit qu'ils changent de plaque d'immatriculation, le numéro du moteur et la voiture elle est à eux... Moi, je prends pas ce qui est volé...si il me le ramène et que c'est volé, je prends pas...mais des fois, peut-être que c'est volé, je sais pas, mais le plus souvent, comment dire...?

-Y'a des papiers donc...

C'est pas questions de ça...c'est question que je m'énerve contre eux, comme ça, si ils ont peur, ils me disent la vérité, après ils me disent "ouais, il est volé...", des fois, ils me disent "non, non...", ils s'obstinent à nier, mais des fois, ils disent "ouais, je l'ai volé là-bas..."

-Donc, à chaque fois, tu le sais...

Ouais, à chaque fois, je le sais...

-Mais à ce moment-là, quand tu le revends, t'as pas les papiers ?

Non, parce que quand c'est quelque chose de volé, je prends plus de précautions que quand c'est quelque chose de pas volé...soit je le redonne à la personne ou soit je le fais partir tout de suite...c'est dans le moment où je l'ai, il part direct...sinon, après, je le vends pas, je le redonne, je lui dis "non, c'est pas..."

-Il y a longtemps que tu es engagé dans ce travail ?

...[ça] c'est pas tout à fait un travail, pour moi, c'est comme un loisir qui me rapporte de l'argent. C'est quelque chose comme ça...

Et tu as appris à faire ça avec qui ? Quelqu'un t'as influencé ou...?

Tout seul...

T'en as jamais parlé avec [ton frère aîné] ?

Non, non, je parle pas de ce que je fais, on sait jamais si je peux avoir des problèmes...mes grands frères, c'est pas de la rigolade, si je fais un truc bizarre, c'est boom-boom...

-Tu penses qu'ils te feront pas de cadeaux ? Ils diront pas " t'es le petit frère, on va t'expliquer gentiment..."

C'est soit tu restes tranquille et t'as rien, soit tu fais quelque chose et après t'as...au début, si je le fais une fois ou deux fois, ils vont rien dire, mais ils voient que je m'obstine à jouer le con, ben...ils vont se dire "lui, il comprend pas..." donc si il comprend pas, il faut qu'il se mange de coups pour comprendre'...là, il se passe rien, c'est tranquille... »

A la fois bon fils et délinquant, T joue une pluralité de jeux dont les règles et les valeurs implicites sont parfois contradictoires, selon les autrui qui sont pris pour référence de sa conduite. Pourquoi a-t-il autant besoin de se défendre, de se situer toujours dans la légalité, dans l'honnêteté ? Son attachement affectif à sa mère, sa volonté de ne pas connaître son père, font penser à la défense qu'il adopte s'agissant de l'origine des objets vendus. Il tente d'oublier celui qui a fait mal à sa mère. Il ne peut pas - à 16 ans - soutenir l'ambivalence, accepter sinon comprendre cet homme.

Mais ce n'est peut-être pas du côté d'un moi divisé en profondeur qu'il faut chercher, n'ayant ni les matériaux, ni l'expérience du psychanalyste. D'ailleurs, il n'est pas deux dans son amour pour sa mère et dans sa violence de businessman précocement endurci. C'est l'univers qui est divisé autour de lui, pas lui. Le cercle proche - sa mère, ses frères - , celui dans lequel les loyautés sont inconditionnelles s'oppose au vaste monde dans lequel il opère avec l'intransigeance de Ghost Dog (Jim Jarmush, 1999). De ce point de vue, il est peut-être moins loin qu'on le croit d'être un samouraï. Comme pour O., la duplicité, chez un être dont les sécurités ontologiques sont ténues, est aussi un mode de survie ; il lui faudra mûrir pour accueillir l'ambivalence de ses comportements et accéder à une intégration de sa personnalité. En attendant, il défend avec la force et l'intransigeance de son jeune âge le seul pôle de stabilité qu'il ait : sa mère.

Un exécutant

C. aime Nike, Lacoste, Reebok et Fila. Mais il ne rêve pas, ne sait pas ce qu'il pourrait faire plus tard. Il va en Algérie presque tous les ans, c'est banal, rencontre parfois des filles dans des fêtes ou dans des mariages, ne va pas en boîte, ne se souvient pas s'il a flirté, ne fume pas, ne prend pas de drogue, n'a pas eu de rapports sexuels. Il cherche lui-même ce qui pourrait le distinguer.

Enfant, il grignotait dans les grandes surfaces, dès quatre ans on n'a plus besoin de lui acheter des bonbons : il passe dans les rayons avec son frère D., reste longtemps au sucré. D'ailleurs tout le monde fait ça. Il ne vole pas parce qu'il aime surtout « goûter » en rayon. Plus tard, lorsqu'il passe au salé, il reste modeste, « mes parents m'habillent », ce sont des

compléments « du gel pour les cheveux, des piles, des clefs à molette, un casque de Walkman », enfin du petit matériel.

A l'instar de plusieurs de nos interlocuteurs, il se bat depuis tout petit, il est à l'aise dans cet univers. En outre, les embrouilles viennent à lui : ainsi la semaine passée il a récupéré, on ne sait comment, une moto volée (dans un autre quartier que les Plaisances) par un certain M. Ce dernier et quelques copains N, A et S, des Merisiers, sont venus la rechercher : bagarre. Avec le renfort de An et B, C a fini, en cassant des côtes et une clavicule à coup de batte de base-ball, par emporter la moto 80cc qu'il a vendue 700f au Val Fourré. Ses frères sont des caïds des Plaisances. Il porte souvent un couteau sur lui et a déjà blessé quelqu'un avec. Il dit cela sans détour, sans essayer de se justifier. Plusieurs de ses proches copains sont « allés en taule » et puis des « grands » qu'il fréquente aussi. Parfois il fait du racket et paraît trouver incongru qu'on lui demande s'il s'est fait contrôler dans le bus ou dans le train. La connaissance qu'il affiche des noms des bandes du Val Fourré –les *Crags* dans le quartier des Ecrivains et les *Snipers* dans celui des Garennes - atteste de son appartenance à l'univers de la délinquance.

Il est contrôlé presque tous les jours, il affirme qu'on lui a dit récemment « rentre chez toi espèce de bouffon ». Ses rapports avec la police sont devenus très mauvais quand, il y a quatre mois, ils l'ont mis en cellule, l'ont « bourré de coups de pieds en le traitant 'de sale arabe' ». Il est resté quatre heures en garde à vue : « C'était le soir, j'étais à carrefour, j'ai ouvert un paquet de chips, j'en avais pris une poignée, les vigiles m'ont appelé », alors il a maladroitement bluffé sur son adresse, ce qui a motivé l'appel de la police, les invectives et les coups ont suivi.

Comme plusieurs absentéistes qui commettent des vols et font du 'business', il est issu d'une famille ouvrière en difficulté : son père, qui travaillait chez Renault à Flins, est invalide depuis 6 ans, il ne contrôle plus rien, sa mère non plus ; le chef à la maison, c'est son frère aîné, dont on ne connaît pas l'activité. Son réseau de copains proches est très majoritairement masculin, ce sont pour moitié des garçons du collège et pour moitié des garçons qui ne sont pas scolarisés dans ce collège. Ils jouent au foot parfois, mais en dehors d'un club. Tous sont de mauvais élèves. Les trois filles citées sont des filles connues de vue dans le quartier qui, à l'exception de l'une d'entre elles, ne traînent pas souvent avec eux.

C. est un exécutant, pas un businessman, ni même un artisan à son compte. Il n'est pas stratège, il décrit une violence sans phrase et semble heureux dans le déploiement de la force. Il n'aime pas l'école et ne veut pas en parler, il a en haine l'univers de la came et se tient à l'écart du flirt. Sa motivation à voler l'interroge lui-même : pourquoi le fait-il ? Pour avoir des trucs de marques. La réponse se referme sur le mystère de son besoin d'insignes statutaires.

Un introspectif.

Elève au collège Jules Verne des Mureaux, B., 16 ans, dont la famille est originaire du Maroc, a perdu son père à l'âge de 8 ans. Sa mère, aide ménagère, s'est remariée avec un tapissier lui aussi originaire des montagnes du Maroc.

B. dit « j'aimerais bien avoir mon brevet pour moi et pour faire plaisir à ma mère ». Il distingue à propos des principes éducatifs religion et famille. Il souhaite habiter ailleurs qu'aux Mureaux précisément à cause de la délinquance. S'il a fait de la boxe, sérieusement – quatre à cinq entraînements par semaine depuis plusieurs années - c'est sans doute par goût, mais on ne peut écarter le motif de se défendre ou, du moins, de ne pas se laisser impressionner.

Moyen à l'école, il a redoublé sa 6^{ème} et commencé à manquer les cours dès le début du collège, il se sent manifestement en porte à faux : c'est un vrai absentéiste, quelqu'un qui n'apprécie guère l'école, mais n'adopte pas « les valeurs anti-école ». Depuis le début de l'année, s'il sèche les cours, bien que son entourage favorise l'étude : son grand frère se propose toujours de l'aider, il a des copines qui ont plutôt un bon bulletin scolaire. D'ailleurs il s'entend bien avec toutes les filles et sort avec une collégienne d'Aubergenville, alors qu'il considère les garçons de

sa classe comme des 'petits cons' : « ils essayent de m'intimider, de me vanner comme ça, pour que je rentre dans leurs jeux ».

Son réseau sociable proche est équilibré – quatre filles et cinq garçons- tous ses copains sont au collège. Sa définition de l'amitié au masculin recouvre celle qu'on trouve chez les jeunes introspectifs des classes moyennes « [un ami c'est] quelqu'un avec qui on peut discuter, parler de choses qu'on ne peut pas dire avec d'autres personnes ... des choses intimes ». Il parle aussi avec les filles mais la confiance, avoue-t-il, est moins facile. Comme tous les jeunes, "il traîne". Cela signifie simplement qu'il retrouve des copains du collège et M qui habite le même bâtiment : « on travaille ensemble... c'est vraiment lui [son meilleur copain], tout ce que j'ai, je lui dis à lui, on se dit tout²⁴ ». Cet idéal de communication sincère est mis à mal par l'expérience, ce qui provoque une oscillation constante de ses positions : « avec les copains, il ne faut jamais avoir confiance, même si c'est vraiment ton ami, il faut jamais avoir confiance... ». Le va et vient entre la nécessité de dire tout et la défiance repose également sur l'expérience des autres : son grand frère a été « déçu » par des amis (euphémisme pour trahi) : un jour des copains de son frère avaient volé une voiture, ils se sont fait attraper par la police et l'ont mis sur le dos de son frère qui a fait 150 heures de TIG à leur place.

La question des influences est pour lui un enjeu explicite. B. a volé un poste de radio dans un magasin, il y a deux ans, sinon des petits trucs, mais rien d'important. Il y a des garçons qu'il connaît dans la cité, qui ne sont pas au collège, dont il se défie. Il considère que X fait « des trucs pas bien », fume des joints, ne va plus à l'école, vole des autoradios et des sacs à mains : « y a pas longtemps encore, j'ai traîné avec lui, si j'avais continué, je serais devenu un voyou, j'aurais fait du mal à ma famille ». Il réfléchit beaucoup sur ses propres actes, ce dont témoigne la scène de la cigarette où l'on trouve ramassés en quelques mots le regard extérieur et son intériorisation. « J'étais en train de fumer une clope, mon frère arrive... j'ai écrasé la cigarette, j'ai avancé et j'ai fait comme si je l'avais pas vu, [lui] il m'a pas vu, ça m'a fait un truc dans la tête : il m'aurait vu, qu'est ce qu'il se serait passé ? J'ai continué [à fumer mais] de moins en moins, peut-être une cigarette par jour... [aujourd'hui] je traîne plus avec eux ».

Une fois, « j'étais avec M et X, M a dit à X de prendre le vélo dans le jardin, je n'étais pas d'accord ». Dans toutes les histoires, il est avec d'autres qui l'incitent à faire des bêtises, il a plein de copains au bahut qui lui demandent « de revendre des portables, ... plusieurs choses, tout le temps. On revend de tout, même des motos et des voitures, même si elle a été volée on peut la dédouaner et puis on la ramène au Maroc, Z le fait régulièrement ».

Un jour un grand l'a frappé, selon B. il « devait être shooté », il ne s'est pas défendu pour éviter que cela ne dégénère : « il m'aurait sorti un couteau et moi j'avais un cutter sur moi, si je faisais quelque chose y aurait eu des problèmes ». B. emblématise une résistance à la délinquance. Alors que beaucoup de choses autour de lui l'y incitent, il use de vigilance pour ne pas être entraîné « à faire des conneries ». Il suggère d'opérer un renversement de l'hypothèse de l'association différentielle selon laquelle les passages à la délinquance sont l'effet de sélections de partenaires qui, parce qu'ils sont par ailleurs délinquants, conduisent ceux qui sont leurs copains à l'être. Pour B. les occasions sont constantes, la difficulté c'est de se tenir à l'écart. Cela suppose des sélections drastiques, une résistance aux effets de mode, une capacité de recomposer un univers en marge, pour contourner les bêtises et le business sans se faire agresser ou ridiculiser.

Un dur

I., 16 ans, d'origine marocaine, a habité la Vigne Blanche jusqu'à l'âge de huit ans puis 'les Musiciens', il vit avec sa mère, son frère et sa sœur aînée. Ses parents sont divorcés, -son père battait sa mère-, il ne voit plus son père bien que celui-ci habite les Mureaux. Il a été suivi

²⁴ Ce sont les mots qu'on entend ordinairement dans la bouche des filles.

pendant deux mois²⁵, par une éducatrice et un psychologue lorsqu'il était en 4^{ème} : parce que « je faisais trop de conneries dans la cité, dit-il ».

Il est souvent puni, ainsi en ce moment parce qu'il a participé à une bagarre avec des garçons qu'il connaît seulement de vue. Quand elle ne supporte plus, sa mère le vire. Lui aussi manifeste dans ses 'conneries' mêmes un fort attachement à sa mère. Il n'aime pas l'école et dit « si on ne marche pas à l'école c'est de la perte de temps, c'est pas la peine... pour moi, ça a jamais marché ». Il n'a pas redoublé de classes en primaire, après il s'est rattrapé : deux 6^{ème}, deux 5^{ème}, « ma mère vient voir les profs, ça sert pas à grand chose ». Il sèche tout le temps et n'a jamais eu recours au soutien scolaire.

Son petit réseau de copains proches est intégralement composé de garçons connus pour être des délinquants notoires, à l'exception peut-être d'un seul Gz. Il gagne de l'argent en faisant du business « comme tout le monde dans la cité ». Il pique des trucs. « -Quoi ? Des voitures » et il les revend en pièces détachées avec Ch qui a les contacts, il dit se faire « pas mal d'argent ». Sa bande porte un nom 'La Primavera' « -Ca veut dire quoi ? C'était D, il disait toujours ça ». Plus tard il donnera un autre nom mais qui serait plutôt une caractéristique qu'une appellation : « Sh dit qu'on est la bande *Thug life*, il traduit lui même ça veut dire 'vie de voyou' ». Les conneries, ont commencé par un vol de cerises à 14 ans, il y a longtemps. Il ne fréquente plus beaucoup les garçons du collège dont il était proche comme Sl., son seul copain au collège, c'est Gz. Depuis les cerises, il s'est modernisé, vole des autoradios, des scooters. X voudrait l'entraîner vers une délinquance plus ambitieuse ... « il veut braquer une pharmacie, 'parce qu'il manque d'argent pour passer son permis', mais moi je suis pas partant ». « C'est pas bien préparé ce coup là,... on va se faire attraper, on va prendre je sais pas combien. Les voitures, si on se fait attraper, on fait de la garde à vue, on revient et puis c'est tout, mais le braquage, c'est trop chaud ... Je crois pas que je vais le faire... ça aurait été préparé peut-être que j'y aurais été ».

S'il y a une fille de sa classe avec laquelle il s'entend bien, dans l'ensemble I. ne traîne pas avec les filles, « 24h sur 24 » il est avec les mecs de la 'Primavera'. Pourtant, il rentre dîner chez lui le soir. Il a été dépucelé il y a deux mois par une fille « qui fait ça avec tout le monde » dans un escalier, « ça s'est passé très vite ». Mais il a une petite copine Al, et sépare radicalement le registre amoureux -Al « est jalouse, dit-il, j'aime bien les filles jalouses »- et la sexualité : exclusivité et double standard.

Participant régulièrement aux bastons, la dernière c'était pendant le concert de Dave en mai 1999, il aurait un pistolet qu'il ne porte pas ordinairement sur lui, « juste quand il y a des embrouilles, je le prends ». Il dit s'en être déjà servi contre un mec de zzz, à l'occasion d'un règlement de comptes avec une autre bande 'ils nous ont tiré dessus' ». « Quand on tire, on tire pas au hasard, on vise les jambes. A chaque fois que vous entendrez quelqu'un qui a été visé ... si vous tirez dessus ce sera sûrement dans les jambes parce qu'on peut pas viser plus haut, on tire mais on a peur ». Il a fait de la boxe dans un club pendant un temps mais s'est fait virer « j'avais perdu le match et ça m'avait énervé et puis c'est parti en bagarre ». La responsabilité lui échappe bien qu'il prenne une partie des torts. Au total lorsqu'on lui demande s'il est violent il répond par la négative.

De J. et de Gz, il affirme qu'ils sont influençables, mais lui et Ch ne le sont pas. A côté de la baston, il y a le business, hier il a volé « une express », une super-5 camionnette, « puis normalement ce soir, on va aller prendre des motos de cross pour nous -avec une pince-monseigneur ». Il réfléchit calmement aux coups à faire, semble-t-il. C'est un travail mais il ne donne pas d'argent à sa mère qui touche le SMIC, parce que « c'est pas de l'argent propre ». Pendant un moment, il cachait son argent dans un petit coffre dans une cave, on le lui a fauché il y a deux semaines, il y avait 16 000F. Il a eu des ennuis une seule fois, dans la cité 'y a un mec qui nous fait peur, il s'appelle Dd, « Il est bizarre, ... il fait des trucs fous, trop chauds... une fois il a

²⁵ Un rendez vous par semaine.

attrapé un flic, il l'a traîné dans la cité, je pourrais pas le faire. –Et après tout le monde a bastonné le flic ? Ouais ». Faut-il le croire ? Nous n'avons pas pu recouper ces dire. Souvent lui et ses copains de la Primavera montent aux Champs Elysées au volant de belles voitures BMW, Audi pour frimer ou bien ils vont délirer au bois de Boulogne et au Trocadéro.

*

Les garçons des Mureaux qui commettent des actes de violence et des vols présentent peu de singularités par rapport à ceux des Plaisances. Beaucoup de traits les rapprochent : les connections avec des grands du Val Fourré, le rapports aux filles, la valorisation des proches et de la mère, l'éloignement de l'univers scolaire. Certes il y a des différences -un T. se présente comme un truand industriel, désireux de se situer, aux prix de mille acrobaties, du côté d'une morale du business, il investit dans le crime. Tandis que I. est dans la frime, dans le provisoire, c'est une manière d'entrer dans la vie, de dépenser pour être, il dit d'ailleurs qu'il va se calmer vers 18 ans. Mais ces divergences relèvent plus des biographies spécifiques que de micro-cultures locales.

Les filles

Dans l'ensemble elles sont plus sages. Si l'une a volé un flacon de parfum dans un supermarché, elle s'est faite prendre par le vigile et n'a pas recommencé. Les moins rebelles sont dans des familles où l'on prend les dîners ensemble à table, même s'il y a le chômage d'un père ou la maladie, même si « la mère craque parfois ». Peu posent des problèmes, la cohésion familiale et surtout l'autorité du père et des grands frères ne sont pas remises en cause. On trouve même des justifications des punitions -"les parents ont raison, c'est normal, ils sont inquiets quand je sors sans les prévenir"-, et dans la plupart des cas un grand respect des interdictions.

Les scores à l'école sont médiocres : elles ont redoublé plusieurs fois, rejettent l'école en général ou ont, au mieux, un sentiment ambivalent. Une seule aime bien l'école, mais a des absences répétées qu'elle impute à des problèmes de santé.

Les réseaux de sociabilité des filles sont beaucoup plus mixtes que ceux des garçons. Bizarrement les filles "sages" fréquentent plus de garçons « pas sages », que les garçons "pas sages" ne fréquentent de filles « sages » ! Faut-il penser qu'elles déclarent fréquenter lorsque le lien est faible là où les garçons déclarent plus difficilement des filles comme copines ? Pour inclure une fille dans leur réseau, à cet âge, les garçons doivent-ils considérer que le lien est fort (à l'inverse de ce que l'on observe s'agissant du dénombrement des partenaires sexuels) ?

La grande différence entre les filles et les garçons paraît résider dans la composition de l'entourage de copains et copines. Dans le réseau des filles, la proportion de garçons et de filles ayant des conduites délictueuses est généralement réduite. Les filles les plus sages ne connaissent personne ayant commis des actes de délinquance.

À l'inverse, une Sn qui a volé du parfum, a un entourage passablement déviant. Certes, elle vit dans une famille relativement structurée. En dehors du père et de son frère aîné qui la surveille et essaie de l'empêcher d'aller traîner vers la gare, un de ses frères semble se débattre dans des problèmes psychologiques assez graves (elle parle de ses troubles en termes de sorcellerie). Un autre frère a fait de la prison -port d'armes et vol de voiture- et ses copains à lui forment une bande très impliquée dans des bagarres avec la police. Par ailleurs, les frères de trois de ses amies sont dans une autre bande qui vole et brûle les voitures. Son ex-copain participe aussi à des vols de voiture. Cette jeune fille a donc un réseau où figurent des délinquants et des bagarreurs.

Comment jouent les déterminations de son environnement sociable ? Là encore la figure d'un entraînement direct n'est pas lisible. Ni ses copains, ni ses frères ne l'incitent directement à des actes de délinquance, d'ailleurs les voitures et les armes, ce sont des affaires de garçons. D'autres types de vols seraient peut-être plus séduisants. Cependant, ces fréquentations rendent

sans doute assez floue la frontière de la loi, elle n'est absolument pas gênée par la proximité de ces actes, ne les condamne à aucun moment. Pour elle, dans la définition d'un "mec bien", il est plus grave de draguer les filles (infidélité, jalousie) que de voler des voitures. Elle n'a pas eu de rapports sexuels, reste amoureuse de son "ex", et a des histoires un peu tordues pas vraiment commencées... beaucoup dans la tête.

Un élément susceptible de la tenir à l'écart des délits pourrait être l'intervention de sa meilleure amie Hd qui, lorsque Sn vole du parfum dans un supermarché, tente de l'en dissuader. Hd ne lui dit pas "c'est mal", mais "tu vas te faire choper". Le fait qu'elle se soit faite attraper effectivement semble pour l'instant la dissuader de recommencer. Les vigiles de supermarché constituent-ils un "premier rempart"? Un travail éducatif pourrait tenter de transformer cette première "frousse" et cette première confrontation à l'ordre social en renoncement construit aux vols d'usage.

Pour cette jeune fille, c'est le fait d'avoir l'argent pour acheter les choses qui est maintenant un bon motif pour ne plus voler. Et si elle n'a pas l'argent, elle attendra de l'avoir, elle n'exprime pas d'inquiétude à ce propos. Si le manque d'argent n'apparaît pas central dans les motifs de passage à l'acte pour ces jeunes, il ne faut pas disqualifier pour autant la question de l'argent comme source de dignité. Le diagnostic porté sur la "déchéance" de son frère malade/ensorcelé en est un éloquent témoignage.

Question : "Et ça se voit comment?"

Réponse : "Ben par rapport à avant... il était bien, il rigolait, il s'habillait bien, et maintenant, il a plus de marques... ça se voit dans sa façon de vivre²⁶."

Les filles, même si elles "traînent", se rencontrent davantage à l'intérieur de la maison le soir, que les garçons, leurs sorties sont plus surveillées aussi. Lorsqu'elles sont issues de familles relativement "solides" en termes de cohésion et de composition, la probabilité que les filles s'engagent dans des illégalismes viendrait de leurs copains, du fait qu'elles n'ont pas beaucoup de choix en termes de fréquentation quand vient l'âge de s'intéresser aux garçons.

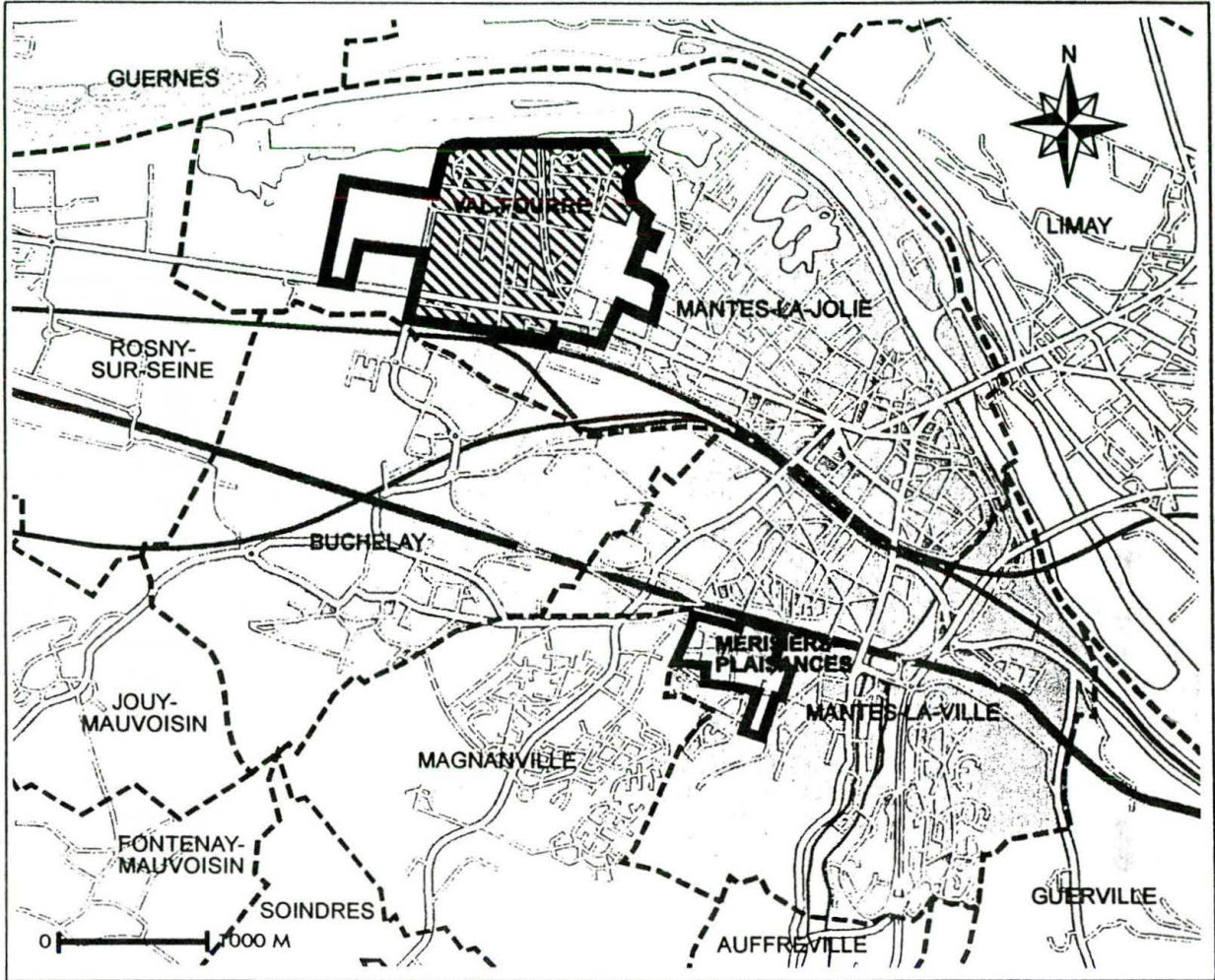
*

Ce qui ressort des entretiens, ce sont les mobiles des acteurs – les injustices subies ou l'intérêt à agir, voire le plaisir du jeu-, les motifs et les déterminations collectives sont le plus souvent implicites²⁷. Le glissement vers la délinquance semble souvent aller de soi, s'inscrire dans une ambiance. Toutefois dans plusieurs cas on perçoit une affirmation de soi, rebelle ou consciencieusement déviante, singulièrement de la part des garçons.

²⁶ Cf. les travaux de D. Lapeyronnie, et son constat du grand conformisme des jeunes.

²⁷ N'est-ce pas nécessairement ainsi ? Ce qui détermine les acteurs de l'extérieur ne leur apparaît pas comme le mobile de leur action. Tout acte dans sa singularité est pourvu au yeux de celui qui l'accomplit d'un mobile ou d'une intention expressive et non pas déterminé. Les déterminations impliquent aussi qu'on s'intéresse aussi aux variations de la série de ces actes aux mobiles hétérogènes. Elles ressortent de leur accumulation, mais ne sont pas toujours perceptibles dans chacun d'eux.

Zones Urbaines sensibles dans le Mantois



II ABSENTEISTES ET DELINQUANTS

Nous allons maintenant aborder la fréquence des conduites problématiques, en commençant par celle des élèves formellement mis en cause au plan pénal, en continuant avec celles décrites par les absentéistes dont nous proposons une typologie. Sauf mention expresse les pourcentages ont pour base l'ensemble des élèves de troisième scolarisés dans chacun des trois collèges sélectionnés.

1- Elèves mis en cause, absentéistes et types de délits

1-1 Mis en cause

Pour apprécier l'importance de la délinquance nous avons cherché à savoir combien d'élèves de troisième, absentéistes ou non, des collèges choisis ont fait l'objet d'une procédure pénale. Quelle proportion des absentéistes et des non absentéistes représentent-ils ? A quel titre ont-ils fait l'objet d'une procédure pénale ?

Les relevés des noms des mineurs impliqués dans des procès verbaux ont été faits en interrogeant le fichier informatisé de la Nouvelle chaîne pénale du Parquet de Versailles. Il est possible que deux ou trois mineurs aient été mis en cause dans le cadre de procédures relevant du Parquet de Créteil, de Nanterre ou de Bobigny. Mais cela ne peut guère affecter les résultats de notre recherche. Sur la liste de 562 élèves de troisième, 34 ont fait l'objet d'une ou de plusieurs procédures pénales²⁸, soit 6%.

Un individu a fait l'objet de 16 procédures, plusieurs de 4, la majorité d'une seule, de sorte que ces trente quatre mineurs totalisent 62 procédures : pas tout à fait deux procédures par mineur en moyenne (1,8). Par comparaison, une enquête menée à Amiens en 1997 conduisait à observer une moyenne de 1,5 procédures par mineur mis en cause au cours d'une année. Parmi les mis en cause, il y a deux filles et trente deux garçons²⁹.

Parmi les garçons scolarisés en troisième à Jules Verne, près de 20% ont fait l'objet d'une procédure contre moins de 6% au collège de la Vaucouleurs. Plusieurs indices de la précarité des familles, comme le taux de demi-pensionnaires³⁰ ou le revenu par tête, sont positivement corrélés avec les taux d'élèves mis en cause observés dans les collèges.

*Proportions de mis en cause
parmi les élèves de troisième des trois collèges*

	<i>Mis en cause (PV transmis au Parquet)</i>
<i>Jules Verne</i>	<i>9,6%</i>
<i>Les Plaisances</i>	<i>5,6%</i>
<i>La Vaucouleurs</i>	<i>3,0%</i>

Ces chiffres soulèvent deux questions auxquelles il est malaisé de répondre. Les proportions relatives des mis en cause sont-elles en rapport avec les conduites incriminables dans les collèges ? Et, si c'est le cas, les propensions à la délinquance sont-elles distinctes en raison des

²⁸ Un seul PV concerne l'assistance éducative, parce que cela a été dans le cas particulier le mode d'entrée mais c'est nécessairement exceptionnel puisqu'il s'agit des jeunes mis en causes dans des procédures à caractère pénal, il a été écarté.

²⁹ Les procédures d'assistance éducative ne sont pas prises en compte.

³⁰ Les taux de demi-pensionnaires sont respectivement de 2%, 32% et 62% d'après un document de l'AUMA.

différences de proportions d'élèves connaissant des situations familiales difficiles ou y a-t-il un effet spécifique à la vie scolaire proprement dite ?

L'âge moyen des mis en cause, interpellés entre janvier 1998 et juin 1999, est de 15,3 ans au moment des faits délictueux ; l'âge moyen au moment des faits associés à la première mise en cause est de 15 ans. Les élèves mis en cause ont en juin 1999 une moyenne d'âge de 16,0 ans, les non mis en cause 15,8 ans. Il n'y a pas là les indices d'une délinquance très précoce. Pourtant, dans le rapport préparatoire au contrat de ville, les autorités de police soulignent que la présence de 13-16 ans dans leur statistique est un fait nouveau.

Près de la moitié des faits incriminés renvoient à des actes qui ne sont pas motivés par un gain matériel³¹, alors que les délits acquisitifs représentent les quatre cinquièmes de la délinquance totale. La délinquance des collégiens a une forte dimension expressive et rebelle. Pour l'essentiel, les vols touchent des commerces de détail et des grandes surfaces (Carrefour), parfois des entreprises de service (France Télécom). D'après les patronymes des victimes, les cambriolages et les vols simples commis au préjudice des particuliers affectent des autochtones et des immigrés d'Afrique. En revanche les victimes de violences sont majoritairement issues de l'immigration africaine. Au regard de cet échantillon, l'image de la délinquance des jeunes des banlieues pauvres centrée sur le business apparaît insuffisante, une part importante de la délinquance n'a pas de but acquisitif.

Nature et fréquence des infractions

Nature des infractions	Nombres et %
<i>Vols simples</i>	15
<i>Cambriolages</i>	4
<i>Recels</i>	6
<i>Vols avec violences</i>	7
Total motif de profit	32
<i>Violences (avec ITT de moins de 8 jours)</i>	14
<i>Destructions et dégradations</i>	10
<i>Circulation sans permis ou sans assurance, refus d'obtempérer, etc.</i>	6
Total motif de comportement	30
Total	62³²

Par ailleurs un fait est tout à fait frappant : l'absence dans les procès verbaux d'affaires liées à l'usage et surtout à la revente de drogues illicites. Nous avons rencontré au travers des entretiens une indifférence ou une hostilité par rapport à la drogue et une faiblesse des pratiques revendiquée par rapport à ce que l'on observe dans les quartiers aisés ou même d'autres quartiers ouvriers. Aussi quand nous parlons de business, c'est avec le sens que lui ont donné plusieurs de nos interlocuteurs, à savoir commerce de biens volés ou revente d'objets d'occasion, comme les deux roues à moteur, rarement il s'agit de la vente de drogues illicites. Les conduites des interviewés portent trace de la culture automobile. Beaucoup d'entre eux s'intéressent à la mécanique, cela aussi fait partie de leur héritage.

Dans la plupart des cas, les groupes d'acteurs sont deux garçons. Les plus actifs ne dépassent pas cinq garçons qui agissent le plus souvent par deux, il est rare qu'une action réunisse

³¹ Sans inclure dans les violences, les vols avec violence.

³² Une des procédures mentionnait le double motif de recel et de violence.

plus de trois auteurs. Ces groupes comprennent des collégiens³³ et des non collégiens, appartenant rigoureusement à la même tranche d'âge étroite. Si deux filles figurent parmi les mis en cause, aucune n'est co-impliquée avec des garçons dans des vols ou dans des violences. Ces groupes ou cliques (c'est à dire des groupes dont les membres se connaissent tous) sont assez souvent constitués sur la base des nationalités d'origine des parents. Les deux groupes de garçons de La Vaucouleurs sont 'français', aux Plaisances on trouve une clique 'française, une clique 'portugaise', une 'franco-maghrébine', une 'turco-maghrébine' et une clique 'maghrébine'. A Jules Verne, il y a deux cliques 'sénégalalo-maliennes', une 'sénégalaise', une 'franco-algérienne' et deux 'marocaines'.

1-2 Les absentéistes parmi les collégiens

On a essayé trois refus d'interviews sur un total de 46 absentéistes sollicités : ils proviennent dans deux cas sur trois de jeunes mis en cause par la police. Par ailleurs, notre connaissance de la population de référence –l'ensemble des collégiens de troisième- est tronquée car l'auto questionnaire n'a pas été administré aux élèves des Plaisances, ni aux élèves de deux classes dans les autres collèges, pour lesquels nous ne disposons que des informations rudimentaires tirées des listes scolaires.

*Proportions des absentéistes
parmi les élèves de troisième dans trois collèges*

	<i>Absentéistes (4 demi-journées ou plus non justifiées, 1^{er} trim. 1999)</i>
<i>Jules Verne</i>	<i>12,5%</i>
<i>Les Plaisances</i>	<i>8,7%</i>
<i>La Vaucouleurs</i>	<i>2,4%</i>

Les proportions des élèves absentéistes, différentes d'un collège à l'autre, varient corrélativement à celles des élèves qui ont fait l'objet d'une procédure pénale (cf. tableaux ci-dessus). L'idée qu'en interviewant des élèves absentéistes il serait possible de rencontrer des élèves qui feraient le récit d'actes incriminables, fortement suggérée par la littérature³⁴, est largement vérifiée. Parmi les absentéistes, 25% ont été mis en cause formellement, contre 4,5% parmi les jeunes non absentéistes. Il reste que 75% des absentéistes n'ont pas été mis en cause, ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient rien à voir avec la délinquance ou les conduites illicites, on le verra à l'examen de leur conduite. Certains d'entre eux n'ont pas été repérés ou n'ont pas été considérés comme devant être signalés, à un niveau ou un autre de la séquence qui peut conduire à l'établissement d'un procès verbal : pas de plainte de la victime, pas d'information de la police ou un simple enregistrement en main courante, pas d'information de la justice.

Réciproquement parmi les mis en cause, 32% sont formellement considérés dans les établissements scolaires comme absentéistes. Si l'on ajoute deux garçons que nous n'avons pu interviewer et qui sont effectivement absentéistes cela fait près de 40% d'absentéistes parmi les mis en cause. Il y a donc une relation asymétrique, une grande majorité des absentéistes n'ont pas été mis en cause alors que presque la moitié des mis en cause sont absentéistes.

³³ Pas exclusivement des trois collèges que nous avons pris en compte.

³⁴ Cf. D. P Farrington, 1996.

1-3 Typologie des conduites délictueuses des absentéistes

La plupart des absentéistes barbotent dans un bain de petits illégalismes, on perçoit clairement toutefois qu'ils ne s'inscrivent pas délibérément dans des voies illégales. C'est souvent d'abord un jeu c'est surtout un tropisme local, une attitude renforcée par le contraste entre le contexte de pauvreté et les formes de consommation proposées par les grandes surfaces et la télévision.

Pour caractériser les conduites problématiques des élèves nous avons construit une classification descriptive rudimentaire comportant quatre types assez nettement distincts pour qu'il n'y ait guère de difficultés d'attribution des conduites décrites au cours des entretiens à chacun des types. Les ensembles de conduites sont des ensembles approximativement disjoints -il y a bien sûr des situations limites- plutôt que les degrés d'une échelle.

Le type un d'illégalismes, rassemble des actes qui prolongent à l'adolescence les chapardages de bonbons et de gâteaux, sous la forme de vols d'usage occasionnels dont le prototype est le vol de disque compact de musique, avec des pratiques courantes, comme voyager sans titre de transport sur les lignes de bus ou de train locales, auxquels s'adjoignent les bousculades et bagarres de cour de récréation ou le fait de sécher les cours en trafiquant les mots d'excuse. Ces pratiques sont le socle large d'une déviance adolescente banale -au regard des lois et règlements intérieurs des établissements scolaires- qui a pu être revendiquée largement par les collégiens, absentéistes ou non.

Le type deux regroupe des conduites expressives, au sens où elles ne visent pas d'abord un gain matériel ou un avantage. Ces conduites ne sont pas des moyens mais des buts en elles-mêmes. Ainsi le vol de voitures pour se balader ou «frimer», la conduite sans permis ou sans assurance. Parfois s'y joint une intention rebelle, comme dans l'incendie de voitures ou les dégradations et destructions diverses. A ces actes s'ajoutent la participation à des bagarres collectives entre jeunes ou des affrontements avec les porteurs d'uniforme -policiers principalement-, que les protagonistes appellent généralement, non sans une certaine confusion, bastons. Le degré de violence qui s'y exerce n'a rien à voir avec ce qui se passe ordinairement dans les cours de récréations : l'emploi de couteaux, de battes de base-ball et autres instruments contondants y est courant.

Le type trois caractérise les conduites d'appropriation et/ou les agressions. Elles ne sont pas toujours plus violentes que les conduites de la catégorie deux, mais en diffèrent par leur aspect plus nettement délinquant au sens usuel. Les vols aggravés par des violences, les cambriolages, le racket, la vente de drogue -distincte de la revente occasionnelle de shit- et les agressions ou violences sexuelles en sont le noyau. On y a ajouté une frange de comportements que les collégiens qui s'y livrent appellent le «business» et qui consistent à receler et à écouler des biens volés -cela va des boosters aux disques compacts en passant par les vêtements de sport. On a pour ces dernières pratiques été attentif à leur fréquence pour éviter les confusions avec des comportements de consommation un peu négligents.

A ces trois types s'ajoute une catégorie qui se définit en creux, par l'absence de ces conduites (Type 0). Absence que l'on considère plutôt ici, du moins pour les garçons, comme l'expression d'une volonté de se tenir à l'écart plutôt que comme un point neutre. En effet, de façon variable selon les collèges, les élèves reçoivent des propositions pour acheter ceci ou cela et ont mille occasions de chaparder et de se bagarrer. Il en va différemment des filles pour lesquelles la participation à ces activités ne fait pas partie du comportement prescrit par les normes locales -celles de la famille et des copines-, au contraire. D'où l'idée que le seuil qui définit pour les garçons et pour les filles une déviance n'est pas le même. Le type un paraît extrêmement banal pour des garçons de Jules Verne, et par conséquent n'est pas déviant au sens des normes adolescentes locales, alors qu'il représente déjà une déviance par rapport à la norme adolescente à La Vaucouleurs.

Près de la moitié des absentéistes ont des conduites de prédation ou de délinquance expressive (Type 2 et 3 : 47%). Ces deux types de conduites ne concernent guère les filles : deux filles seulement appartiennent à ces catégories. Soulignons encore que les conduites de type deux ne sont pas analogues à celles de type trois, en moindre, elles expriment d'abord d'autres aspirations.

Classification des absentéistes interviewés selon le type de conduite et l'existence d'une procédure pénale

	Type 0 <i>Aucun écart</i>	Type 1 <i>Chapardages/fraude dans les transports</i>	Type 2 <i>Bagarres conduites sans permis, violences sans but acquisitif</i>	Type 3 <i>Business, vols avec violences, cambriolages, recels, 'deal' de drogue</i>
<i>Dossier judiciaire pénal</i>				
<i>Oui</i>	0%	11%	55%	56%
<i>Non</i>	100%	89%	45%	44%
<i>N=</i>	14	9	11	9

Ceux qui s'écartent de tout illégalisme n'ont pas de dossier pénal. Il est intéressant de constater que plus d'un absentéiste sur deux, qui est assigné au type 2 ou au type 3, a un dossier pénal. Si l'on n'est pas étonné qu'une fraction importante des auteurs de conduites expressives ne soient pas vus ou pas renvoyés devant la justice, il est plus surprenant que ce soit aussi le cas d'une bonne part des élèves qui ont des conduites d'appropriation et de violence instrumentale³⁵. Pas vus ou pas renvoyés, cela a bien sûr un sens complètement différent. Pour l'instant, contentons-nous de constater que parmi les 43 absentéistes interviewés des proportions non négligeables de jeunes qui ont un comportement incriminable ne sont pas l'objet d'une procédure.

Par ailleurs, les motifs des procès verbaux transmis au parquet ne renvoient pas à ce qui fait le cœur des conduites décrites par ces absentéistes. La plupart des absentéistes qui ont été mis en cause l'ont été pour des vols simples ou des destructions et dégradations, or il semble que les conduites problématiques qui conduisent les garçons sinon devant un juge du moins dans les dossiers du procureur supposent une atteinte matérielle repérable. Quantité de violences banales sont sans doute tuées par leur victime. Soit que la victime considère que la réponse à donner lui appartient en propre, soit qu'elle craigne de les déclarer, en tout cas, elles sont ignorées de la police et a fortiori de la justice. En outre, une fraction des collégiens impliqués comme auteurs dans des actes de violence, des vols avec violence, des recels et des cambriolages ne figurent pas parmi les absentéistes repérés comme tels ou, pour trois d'entre eux, n'ont pu être interviewés.

Commençons par considérer les formes de conduites, à la manière dont Durkheim, inversant l'ordre usuel de la causalité, affirme non pas que les paysans se suicident plus que les ouvriers mais que le suicide recrute plus d'adeptes en milieu rural. Mettre entre parenthèses les raisons d'agir d'une manière ou d'une autre permet de faire émerger les contraintes ou les déterminations qu'un certain type de conduite impose comme les conditions sociales de sa réalisation. Quels sont les caractéristiques des protagonistes des divers types d'activité ?

Sexe- En dehors des membres de la famille, les membres des réseaux de sociabilité des absentéistes forment un ensemble d'environ 430 personnes distinctes dont 60% sont du sexe masculin et 40% du sexe féminin. Les conduites de violence et d'appropriation (Type 2 et 3) recrutent essentiellement des garçons (96 à 98%), les conduites de vols d'usage et de petites fraudes (Type 1) recrutent 30% de filles, quant aux conduites qui s'écartent de toute infraction

³⁵ On se posera la question réciproque : quelle connaissance a-t-on à partir du réseau des absentéistes de ceux qui ont été mis en cause formellement (proportion des mis en cause cités comme rebelles ou prédateurs par les absentéistes).

elles recrutent en proportions égales les membres des deux sexes. Cette sur représentation des garçons est connue, le calcul montre que le clivage entre les sexes intervient au-delà des fraudes et des vols d'usage.

Age- Ceux qui se tiennent à l'écart des infractions comme ceux qui font des vols d'usage et fraudent sont en proportion égales des 15 ans et des 16 ans et en proportion moindre des 17-19 ans. Deux types de conduites mobilisent une catégorie d'âge privilégiée : les violences et illégalismes expressifs qui recrutent de façon spécifique les jeunes de 16 ans (48%), les conduites d'appropriation et de violence instrumentale attirent plus que les deux autres types d'illégalismes les 17-18 ans. Si les jeunes des deux sexes qui figurent dans les cercles de sociabilité des absentéistes ne se distribuent dans les quatre classes de conduites indépendamment de l'âge, les différences ne sont pas considérables.

Distribution selon le type de conduite et l'âge des membres des réseaux des absentéistes hors famille

<i>Ages</i>	<i>Type 0 Aucun écart</i>	<i>Type 1 Chapardages/fraude dans les transports</i>	<i>Type 2 Bagarres conduites sans permis, violences sans but acquisitif</i>	<i>Type 3 Business, vols avec violences, cambriolages, recels, 'deal' de drogue</i>
<i>15 ans et moins</i>	30,6	32,7	21,4	27,0
<i>16 ans</i>	28,6	25,5	47,6	28,6
<i>17-18 ans</i>	29,5	30,9	21,4	36,5
<i>19 ans et plus</i>	11,3	10,9	9,5	7,9
	100%	100%	100%	100%
<i>N=*</i>	284	47	32	44

*Le nombre total 407 est inférieur à 430 en raison des valeurs manquantes.

L'évolution des pourcentages d'une colonne à l'autre peut donner l'impression d'un cycle délinquant. Ce n'est pas exact. Ceux qui se tiennent à l'écart de toute infraction vers 15 ans s'y maintiennent pour la plupart au seuil de l'âge adulte ; les rebelles et ceux qui ont des conduites d'appropriation ont commencé entre 12 et 14 ans par chaparder, mais les voies divergent après. Nous savons par les entretiens que la plupart des jeunes investis dans le recel et les vols sont bagarreurs à l'occasion et adeptes des bastons avec la police (ce qui ne serait pas vrai dans d'autres catégories d'âge ou d'autres lieux). En revanche, nombre de jeunes bagarreurs, qui 'empruntent' des voitures, ne basculent pas facilement vers le business. Autrement dit, s'il y a une graduation des activités selon l'âge, il ne semble pas qu'il y ait un cycle délinquant unique d'après lequel l'on s'investirait autour de 16 ans dans les bastons et les vols ludiques de voiture puis on passerait vers 17-18 ans au 'business' et aux violences d'extorsion. Les trajectoires délinquantes et rebelles, comme les trajectoires scolaires empruntent des sens uniques, dérivent parfois, contournent d'invisibles barrières.

La distribution des caractéristiques individuelles par sexe, âge et type de conduites des membres des réseaux de sociabilité des absentéistes montrent que la délinquance et les illégalismes expressifs rassemblent des jeunes appartenant à une même classe d'âge extrêmement étroite. Ces activités réunissent des garçons et de rares filles et, semble-t-il, n'associent pas les adolescents et les jeunes adultes.

1-4 Origine sociale des mineurs mis en cause et des absentéistes

Le contexte social peut jouer un rôle qui s'ajoute ou potentialise celui des facteurs ordinairement associés à des ruptures de la règle. On ne s'intéresse pas pour l'instant aux conditions facilitatrices de l'action - la fréquence des occasions, l'acquisition de savoir-faire et des

complicités- mais aux conditions qui renforcent la propension à s'écarter des normes sociales globales.

Les adolescents absentéistes (46 dont 43 ont été interviewés et trois autres ont rempli seulement un auto-questionnaire rudimentaire) et les mis en cause (34 scolarisés qui ont rempli l'auto-questionnaire) se trouvent à l'intersection de nombreux problèmes familiaux, dont une partie viennent de l'histoire même des familles.

Une caractéristique est partagée par les trois groupes de familles d'élèves –absentéistes, mis en cause, ni absentéistes ni mis en cause³⁶ : on observe dans chaque groupe une proportion des pères retraités ou invalides proche de 20%. L'âge moyen des pères, très imparfaitement connu, n'est pourtant que de 50 ans.

Nous savons par les élèves absentéistes des choses assez imprécises sur la situation professionnelle de leurs parents et souvent moins encore s'agissant des parents des autres collégiens qui ont seulement répondu à l'auto-questionnaire dans les classes. Les mères des absentéistes³⁷ sont 'femmes au foyer' pour la moitié d'entre elles, ouvrières et femmes de ménage pour l'autre. Dans les familles des absentéistes, les pères sont presque tous ouvriers, les employés sont rares et on ne compte qu'un cadre.

Les situations où le père est décédé ou inconnu sont plus fréquentes chez les absentéistes et les mis en cause que chez les autres élèves : 9 à 11% contre 3%. Le chômage concerne respectivement 8% et 11% des pères des mis en cause et des absentéistes, et moins de 5% des pères des autres collégiens³⁸. Au total –décès, retraite, chômage- près de 40% des pères des absentéistes ou des mis en cause sont touchés contre un peu moins de 30% pour les autres collégiens.

*Précarité des situations paternelles et conduites des élèves**

<i>Situation et activité du père</i>	<i>Elèves ni absentéistes, ni mis en cause</i>	<i>Absentéistes (dont onze absentéistes mis en cause)</i>	<i>Mis en cause (dont onze absentéistes mis en cause)</i>
<i>Travaille</i>	71,3	63,0	61,1
<i>Au chômage</i>	4,7	10,9	8,3
<i>Retraité ou invalide</i>	21,3	17,4	19,4
<i>Inconnu ou décédé</i>	2,7	8,7	11,1
	100%	100%	100%
<i>(N=)</i>	<i>(254)</i>	<i>(46)</i>	<i>(34)</i>

* 334 répondants sur les 562 élèves, les autres n'ayant pas été interrogés par auto questionnaire ou n'ayant pas répondu.

Bien que chez les absentéistes qui ont des conduites d'appropriation et les rebelles on trouve plus de situations où le père est décédé ou inconnu (4 contre 2), la fréquence de ces situations ne varie pas beaucoup parmi les absentéistes selon le type de conduite (cf. tableau ci-dessous).

³⁶ Cette dernière catégorie –qui représente la grande majorité des élèves- peut être prise comme référence.

³⁷ Nous avons trop peu de renseignements sur celles des élèves mis en cause, mais le tableau ne doit guère être différent à cet égard.

³⁸ Ces taux de chômage, sensiblement inférieurs à ceux relevés dans l'enquête sur l'Occupation du parc social, ne peuvent être comparés parce que l'enquête par auto questionnaire n'a pu être réalisée au collège des Plaisances qui recrute dans ces cités. Toutefois il se pourrait que les situations de chômage aient été minorées par les élèves.

Situation et/ou activité du père des absentéistes selon le type de conduite des interviewés (nombre de cas)

	Type 0 <i>Aucun écart</i>	Type 1 <i>Chapardages/fraude dans les transports</i>	Type 2 <i>Bagarres conduites sans permis, violences sans but acquisitif</i>	Type 3 <i>Business, vols avec violences, cambriolages, recels, 'deal' de drogue</i>
<i>Travail</i>	8	6	6	6
<i>Au chômage</i>	2	1	2	0
<i>Retraité ou invalide</i>	3	1	1	1
<i>Inconnu ou décédé</i>	1	1	2	2
<i>Total</i>	14	9	11	9

Les divorces et les séparations sont rares parmi les familles des collégiens de cette zone. Ainsi, parmi l'ensemble des élèves de troisième qui ne sont ni absentéistes ni mis en cause, 14% ont des parents séparés ou divorcés. Par comparaison, en 1994, dans un échantillon représentatif d'adolescents de 15-18 ans vivant en France, 21% déclaraient leurs parents séparés ou divorcés³⁹. C'est au regard d'un contexte social et culturel où le couple parental reste très massivement uni par le mariage qu'il faut apprécier le fait que 33% des absentéistes et une proportion analogue des mis en cause vivent seulement avec leur mère ou, exceptionnellement, seulement avec leur père (cf. tableau ci-dessous).

Une partie des absentéistes et des mis en cause vivent dans des familles recomposées, avec un beau-père ou une belle-mère, mais cette recombinaison permet rarement aux adolescents des cités de Mantes la Ville et des Mureaux des aménagements tels que les liens affectifs se maintiennent par des visites alternées ou des commutations entre les domiciles. La dissociation du couple parental est une réalité monolithique, incontournable. La plupart de ceux dont les parents ont divorcé ne voient plus leur père ; même si celui-ci n'est pas décédé, il a souvent disparu de leur vie.

Beaucoup des familles des absentéistes et des mis en cause ont connu des séparations, mais ce n'est pas le grand souffle de libération des mœurs qui a affecté ces familles, elles ont été entamées par des difficultés d'une autre nature. Ce qui spécifie les familles des absentéistes et des mis en cause, qu'il n'y a pas lieu de distinguer à ce point de vue, ce ne sont pas les situations d'invalidité ou de retraite précoce, c'est sans doute le taux de chômage, c'est surtout la proportion élevée de jeunes qui ne voient plus leur père parce qu'il est inconnu ou décédé.

<i>Situations familiales et conduites des élèves</i>			
<i>Situation familiale</i>	<i>Elèves ni absentéistes, ni mis en cause</i>	<i>Absentéistes (dont onze absentéistes mis en cause)</i>	<i>Mis en cause</i>
<i>Vit avec ses deux parents</i>	83,2	67,2	72,2
<i>Vit sans son père avec sa mère</i>	12,1	28,3	22,2
<i>Vit sans sa mère avec son père</i>	2,0	4,3	5,6
<i>Ne vit avec ni l'un ni l'autre</i>	2,7	—	—
<i>Ne répond pas</i>	1	—	15
	100%	100%	100%
<i>(N=)</i>	<i>(257)</i>	<i>(46)</i>	<i>(34)</i>

* 337 répondants sur les 562 élèves, les autres n'ayant pas été interrogés ou n'ayant pas répondu.

Une autre caractéristique distingue les jeunes des collèves en question de la majorité des collégiens issus de milieux ouvriers : l'appartenance à des familles nombreuses. La taille des fratries est 4,8 parmi les mis en cause, celle des fratries des absentéistes est de 4,6. Elles sont

³⁹ Enquête ACSJ, cf. Lagrange et Lhomond, 1997.

sensiblement plus grandes donc que celles des élèves des trois établissements qui n'ont pas été mis en cause et ne sont pas absentéistes : 4,2.

La taille moyenne des fratries des absentéistes qui n'ont pas commis d'infraction est de 4,3, celle des fratries des garçons et des deux filles qui ont des conduites de violence ou d'appropriation (Type 2 ou 3) est de 4,9 et celle des filles qui ont des conduites de vols et de fraudes mineures (Type 1) est de 4,8. Les absentéistes impliqués dans des actes illicites sont donc souvent les enfants des fratries les plus larges parmi les fratries étendues.

Ce fait n'est pas nouveau, c'est même un poncif de la littérature : la délinquance recrute dans les grandes familles, celles-ci parviennent plus difficilement à éduquer leurs enfants et dès lors payent un tribut plus élevé. On ne retrouve cependant pas aujourd'hui une situation analogue à celle des jeunes ouvriers immigrants en ville à la recherche de travail de la fin du 19^{ème} siècle, car à la fin du 20^{ème} siècle les familles restent unies et il n'y a guère d'errance des jeunes. De plus, durant les deux dernières décennies alors que la part des familles larges dans la population a constamment décru, la délinquance a fortement augmenté. Il faut donc imaginer que d'autres facteurs sont en cause ou que, malgré une diminution moyenne de la taille de familles, la conjonction dans ces zones urbaines d'une présence massive de familles larges avec une situation de chômage durable des jeunes peu qualifiés a nourri des conduites rebelles et délictueuses.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'allusions vagues et non circonstanciées à un déterminisme de la misère, il s'agit de montrer précisément en quoi au cours des dernières décennies le chômage et la concentration spatiale de ces familles a eu un effet sensible sur l'ampleur des conduites délictueuses et des violences collectives.

2- Sociabilité des absentéistes et délinquance enregistrée

Les renseignements autobiographiques et les dénombrements, réalisés sur une échelle microscopique, ont les mérites et les défauts d'un inventaire. L'inventaire du réseau de sociabilité de ces absentéistes, comporte environ neuf cent cinquante mentions individuelles. C'est un ensemble de 'grappes' dont les centres sont les absentéistes. Les membres de ces 'grappes' sont les personnes citées en réponse aux questions du guide d'entretien qui figure en annexe. Il porte sur l'entourage familial, y compris les personnes que les interviewés ne voient pas souvent, les copains de classe, de collègue, de quartier ; ceux qui ont pu apporter une aide scolaire, mais aussi les copains avec lesquels ont été éventuellement commises des infractions, les petits copains ou petites copines et les partenaires de sport ou les partenaires associatifs. Nous avons veillé à demander aux interviewés s'il y a des personnes plus jeunes ou plus âgées avec lesquelles ils parlent ou ont des activités en dehors de l'école, quelle qu'en soit la nature, afin de connaître les sphères de relations, les sphères d'influences normatives et de diffusion d'opportunités. Vingt trois personnes ont été citées par interviewé en moyenne. Il y a évidemment des doublons, les mêmes personnes ont été citées par plusieurs absentéistes, nous en estimons le nombre à 210⁴⁰. La redondance des mentions donne un aperçu du maillage des liens au sein de cette microsociété, que nous avons cherché à interpréter.

⁴⁰ Du fait que les réseaux s'entrecroisent et que nous n'avons pas d'informations véritablement nominatives mais seulement des indications -prénoms et caractéristiques comme l'âge ou la classe-, les bases de pourcentage ont été calculées par une procédure d'élimination des doublons sous Access.

Personnes décrites par les absentéistes, élèves ayant répondu à l'auto-questionnaire (deux des trois établissements) et mis en cause au plan pénal

		Scolarisés dans un des trois collèges sélectionnés			Non scolarisés ou scolarisés en dehors des trois collèges	
		1 Absentéistes (scolarisés)	2 Copains et relations scolarisés des absentéistes	3 Elèves des collèges hors relations des absentéistes	4 Mentionnés comme copains ou relations des absentéistes	5 Mentionnés comme co-auteurs de délits, hors relations des absentéistes
Scolarisés (562)	A-Mis en cause	11 fiches justice d'interviewés +2 fiches auto-questionnaire seulement	10 fiches justice, + mentions par les interviewés ou auto-questionnaire	11 fiches justice	-	-
	B-Non mis en cause	32 interviewés +1 auto-questionnaire seulement	75 personnes décrites distinctes, (148 citées avec des doublons)	# 270 élèves répondant seulement à l'auto-quest. + #150 n'ayant pas répondu à auto-quest, non cités par les absentéistes*	-	-
Non scolarisés ou scolarisés hors des trois collèges	C-Mis en cause	-	-	-	6 fiches justice	7 fiches justice
	D-Non mis en cause	-	-	-	#300 personnes distinctes hors famille #320 personnes membres de la famille	?
Totaux		46 (dont 43 interviewés)	85	#430	#620	7

* Le signe # indique une valeur approximative, étant donné que des confusions d'identités (prénom, âge, classe) ont pu avoir lieu.

Voici, sous forme de tableau synoptique, les situations des personnes décrites ou interviewées. Ce tableau précise, autant que possible, les valeurs de chaque sous-ensemble délimité par les intersections entre absentéisme et délinquance dans l'ensemble construit par la réunion des élèves et du réseau sociable des absentéistes non scolarisés dans les trois collèges.

La lecture des colonnes 1, 2 et 3 du tableau donne une idée de la prévalence de la délinquance dans trois sous-ensembles de collégiens. Parmi les absentéistes, colonne 1, les mis en cause représentent environ 1 pour 4 (25%), parmi les copains et relations scolarisées des absentéistes, colonne 2, les mis en cause représentent 1 pour 8 (12,5%) et parmi les élèves hors réseau des absentéistes, colonne 3, ils sont 1 pour 40 (2,5%). Ces trois cercles se caractérisent par des probabilités différentes d'avoir été mis en cause. La proportion faible de mis en cause (1,5%, colonne 4) parmi les membres non scolarisés des réseaux des absentéistes s'explique par le poids des membres de la famille et des jeunes adultes, qui ne peuvent figurer dans l'ensemble des mineurs mis en cause et n'est donc pas directement comparable.

En lisant le tableau dans l'autre sens, on peut noter sur la ligne A, que deux tiers des mis en cause scolarisés (23 sur 34) appartiennent au réseau scolaire des absentéistes⁴¹. Or, en suivant la ligne B, on note que les absentéistes et leur réseau ne comprennent que 23% des élèves (75+10+11+32 sur 562), ce qui signifie que les réseaux de sociabilité des absentéistes accueillent de façon privilégiée des jeunes globalement plus enclins à la délinquance ou qui, du fait de cette implication dans les réseaux, vont être attirés dans cette voie. On retrouve ces probabilités différentielles s'agissant de la scolarité.

⁴¹ Bien que trois interviews n'aient pu être faits et qu'un interviewé ait refusé de citer des prénoms.

Situation scolaire et sociabilité des absentéistes et des mis en cause

La majorité des élèves absentéistes sont scolarisés en classes de préparation à l'apprentissage, en troisième technologique ou en troisième d'insertion, c'est à dire dans les filières caractérisées par un fort taux d'échec scolaire, et ils ont eux-mêmes dans ces classes des taux de redoublement plus élevés.

Pour prendre la mesure des relations des absentéistes et des délinquants avec l'institution scolaire, il faut se donner des termes de comparaison. D'après les réponses à l'auto-questionnaire, il y a des contrastes entre les collèges : 48% des élèves de la Vaucouleurs ont redoublé au moins une fois contre 61% des élèves de Jules Verne. Les difficultés scolaires sont corrélées à l'absentéisme et à la délinquance ou l'inverse. Les élèves qui sont à l'extérieur du cercle sociable des absentéistes ont une meilleure scolarité que ceux qui entourent les absentéistes, les absentéistes eux-mêmes comme les mis en cause ont les parcours les plus discontinus. Le taux moyen de redoublements, quotient du nombre de redoublements déclarés sur le nombre d'élèves, suggère des observations tout à fait similaires. Parmi les absentéistes et les mis en cause une majorité a redoublé deux fois et, dans la plupart des cas, le premier redoublement est intervenu au cours du cycle primaire, c'est à dire dans une phase de la scolarité où le poids de l'héritage familial est encore considérable.

Jules Verne et Vaucouleurs : proportion de redoublants et taux de redoublement⁴²

	<i>Ensemble des élèves ayant répondu à l'auto questionnaire</i>	<i>Elèves hors réseau sociable des absentéistes</i>	<i>Elèves dans le réseau des absentéistes</i>	<i>Absentéistes</i>	<i>Mis en cause</i>
<i>Proportion d'élèves ayant redoublé au moins une fois</i>	55%	49%	67%	79%	80%
<i>Taux moyen de redoublement</i>	0,84	0,75	1,0	1,22	1,25
<i>Base de calcul</i>	308	#225	#85	43	34

A travers l'ensemble de leur contexte de vie, tant le contexte familial que la trajectoire scolaire, les jeunes qui ont été mis en cause et les absentéistes apparaissent non en rupture avec le milieu plus large des jeunes de ces cités mais comme porteurs plus défavorisés de traits communs : des familles plus déstructurées, des fratries plus larges et plus touchées par le chômage. Sans doute faut-il aussi considérer leur appartenance à de mauvaises sections scolaires et le nombre élevé des redoublements comme témoins d'une inscription, encore assez peu délibérée, dans un autre registre : le quartier ou la cité.

Peut-on en tirer des conclusions concernant les risques de dérive vers la délinquance ? Difficilement. En effet, d'après les entretiens, les dérives scolaires sont nettement antérieures à la délinquance sanctionnée – mais pas nécessairement aux conduites délictueuses-. Il n'y a donc pas là de preuve que l'affranchissement à l'égard de l'obligation scolaire précède l'engagement dans des illégalismes, en revanche il est clair qu'il l'accompagne.

Sur un plan quantitatif, l'approche de la délinquance que nous avons faite par l'absentéisme révèle qu'une partie, de l'ordre de la moitié, des auteurs de conduites délictueuses parmi les jeunes scolarisés n'ont pas été mis en cause, ce qui ne signifie pas qu'ils ne sont pas connus de la police ou des associations de prévention : nous ne sommes pas devant un vaste continent inconnu. De plus, les personnes mises en cause, lorsqu'elles sont mentionnées par les interviewés ont, pour la plupart, été décrites comme ayant des conduites délictueuses. Nous

⁴² Nous n'avons pas les données pour le collège des Plaisances.

sommes d'ailleurs enclins à penser que l'on obtient des déclarations plus véridiques sur les pratiques délinquantes à propos des tiers que s'agissant des sujets eux-mêmes qu'une 'pudeur' conduit à minimiser certains de leurs actes.

Cependant, la réflexion menée jusqu'ici sur les conduites illicites bute sur l'élucidation des conditions qui favorisent ou au contraire défavorisent l'adoption de conduites délictueuses et la persistance dans cette voie. La question directe -Qu'est-ce qui t'a incité ou entraîné à faire cela ?- produit des justifications plus que des énoncés factuels exploitables. Suivant l'idée que si les illégalismes ont une concentration particulière dans l'espace des cités c'est peut-être qu'au-delà des difficultés vécues par la population, les formes de sociabilité et les conditions de socialisation, singulièrement celles des garçons, ont constitué au cours des dernières décades un contexte favorable, nous avons interrogé la sociabilité de chacun des interviewés.

3- Formes de sociabilité et conduites délictueuses

Nous allons d'abord envisager l'hypothèse 'culturaliste', celle de la socialisation délinquante où les transgressions résultent d'entraînement et d'imitation directe. Nous envisagerons ensuite la seconde hypothèse, la réfraction sur la conduite des interviewés des galères de leurs grands frères.

La plupart des interprétations en termes d'effet de milieu prêtent le flanc à une critique classique des idées culturalistes, à savoir de s'enfermer dans la reproduction. L'idée de sous-culture tourne à vide si l'on ne parvient pas à comprendre comment cette sous-culture se reproduit à une échelle élargie dans une période donnée alors que dans une autre période elle s'étiole. Pourquoi la délinquance des mineurs et les violences collectives impliquant des jeunes des quartiers pauvres se sont-elles accentuées dans la période 1990-98 et dans ces segments particuliers de la population ? L'interprétation culturaliste n'a d'intérêt que si l'on peut mettre à jour la manière dont une micro-culture locale réagit aux exigences et aux contraintes produites par l'évolution sociale globale. Le réseau de sociabilité est au fond une interface large qui, en fonction de ses caractéristiques propres, expose ou protège. C'est un médiateur des déterminations -contraintes et ouvertures- issues de la dynamique de la société globale. Ce qui revient à dire qu'on ne peut comprendre ce qui se passe dans les cités et les périphéries pauvres qu'en voyant la manière dont leurs habitants, par les propriétés des relations sociables de leur réseau, y reçoivent et répercutent les chocs extérieurs et peuvent se saisir des possibilités offertes.

Les sources de la sociabilité des absentéistes

Cette petite société que chacun découpe au sein du vaste monde -interface mi-construite délibérément, mi-héritée- est chez des jeunes des cités comme une niche écologique. C'est à dire un espace marqué par un degré élevé d'inter-connaissance et traversé par de puissants affects -de sympathie comme d'hostilité⁴³. Aux yeux de l'observateur habitué aux espaces urbains diversifiés où la vie se déroule sous le sceau de l'anonymat, ce qui étonne c'est la redondance de la sociabilité des jeunes des cités proches des collèges -en particulier ceux qui habitent les Merisiers, les Plaisances, à Mantes la Ville, la Vigne Blanche et les Musiciens aux Mureaux. D'ailleurs, ce réseau de relations s'étend aux autres cités, celle des Brouets à Mantes la Ville, des Bougimonts aux Mureaux et surtout, comme le grand arrière de la délinquance, au Val Fourré à Mantes la Jolie, bien que peu des jeunes mentionnés y habitent à l'heure actuelle.

La sociologie de la déviance appelle association différentielle des processus comme celui qui réunit les garçons absentéistes et délinquants avec d'autres absentéistes et/ou délinquants

⁴³ Nous ne savons pas bien à quel degré les réseaux sociables sont fermés sur l'univers des cités.

plutôt qu'avec des individus extérieurs à la délinquance. Ainsi, elle affirme que les collégiens absentéistes auront tendance à privilégier des relations de quartier sur des relations avec d'autres collégiens. Voyons ce qu'il en est.

Trois sources principales contribuent à la formation de la sociabilité des collégiens absentéistes : la famille, le quartier et le collègue. Une quatrième source, le sport et les loisirs organisés dans le cadre d'associations joue un rôle secondaire. Ces sources ont cependant un poids variable.

A deux exceptions près, le quartier est la source majeure de relations pour les garçons absentéistes versés dans le business et la violence instrumentale (Type 3), la famille vient en second, la place du collègue est plus réduite sans être négligeable, ce qui est frappant c'est la faiblesse de la dimension loisirs et sports (sauf pour un interviewé).

Pour ceux qui ont des conduites centrées sur les bagarres et les infractions ludiques ou rebelles (Type 2), c'est la famille qui constitue la source principale de sociabilité, le collègue et le quartier s'équilibrent, le sport et les loisirs sont une modalité significative de recrutement de copains.

Pour les garçons qui ne sont ni impliqués dans les bagarres ni dans le business (Type 0 ou 1), l'apport du quartier est faible de l'ordre de 10% des copains et connaissances⁴⁴, le collègue est avec la famille la source dominante des relations.

Pour tous, la famille a une place importante dans les réseaux, sans doute du fait même de son étendue. La minoration de la place du collègue chez les jeunes rebelles ou délinquants et la majoration de la place du collègue chez les « garçons sages » sont remarquables. Cependant elles ne revêtent pas la même signification que par le passé dans la mesure où le collègue n'est pas un lieu électif mais un point de passage obligatoire. En raison de la généralisation de la scolarisation secondaire, fréquenter les jeunes du collègue ce n'est plus, comme autrefois, coudoyer une fraction de classes moyennes. La population des collègues et celle du quartier sont semblables : 'Jules Verne' recrute ses élèves dans les cités de la Vigne-Blanche et des Musiciens, 'Les Plaisances' dans celles des Plaisances et des Merisiers pour l'essentiel, seul le Collège de La Vaucouleurs a un recrutement plus dispersé. La portée de ces différences dans l'origine de la sociabilité selon les conduites vient de ce qu'elles disent de l'orientation actuelle des absentéistes des diverses catégories. Désigner un copain comme 'copain de quartier' alors même qu'il peut être scolarisé dans le collège ou connu à l'école primaire, c'est pointer le cadre d'interaction significatif : les activités extra-scolaires. Elles sont prépondérantes pour les garçons rebelles et délinquants.

La réunion dans les collèges des cités et des quartiers pauvres d'une masse critique d'élèves en rupture avec les valeurs de l'école contribue à produire un cadre favorable aux conduites délictueuses. Alors l'absentéisme n'est pas seulement un accident de parcours mais un cadre permettant l'implication plus profonde dans la délinquance.

Chez des jeunes de 15-17 ans, les activités illicites semblent autant tributaires des ressources sociables préexistantes qu'institutrices d'une sociabilité adaptée et la sociabilité garde trace de l'image qu'on veut donner de soi. Deux types d'exigences liées aux activités délictueuses et à la baston influent cependant sur les formes de la sociabilité des interviewés. Précisons que nous entendons par sociabilité deux choses. D'une part l'ensemble des relations directes d'une personne donnée, le nombre et la nature des liens avec la personne, d'autre part l'existence et la nature des liens entre les personnes décrites⁴⁵. On appelle la figure formée par ego et les alter qu'il cite 'première étoile'. A un second degré on s'intéresse aux liens entre les réseaux considérés comme 'étoiles primaires'. Nous appelons ici degré d'interconnexion l'importance relative des ponts entre les réseaux c'est à dire du nombre des individus qui appartiennent au moins à deux réseaux distincts. Ce second aspect va nous retenir le plus.

⁴⁴ A une exception près.

⁴⁵ La notion de densité dans un groupe est définie formellement comme le nombre de liens effectifs sur le nombre de liens possibles $(n*(n-1)/2$, si n est la taille du groupe, cf. Degenne et Forsé 1993. Nous n'avons pas utilisé cet indice car nous ne disposons que d'informations partielles sur les interconnexions.

Si les activités comme le vol, les cambriolages et le recel se font à deux ou trois et supposent plutôt de la discrétion, la connaissance des opportunités comme l'écoulement des produits supposent des filières longues. Le revendeur a besoin de sécuriser son approvisionnement par des fournisseurs alternatifs en cas d'échec d'un côté. De plus on ne propose pas à n'importe qui d'écouler des produits⁴⁶, il faut avoir des interlocuteurs de confiance. La revente d'objets de provenance inconnue ou de vêtements impliquent des connexions étendues, une surface commerciale.

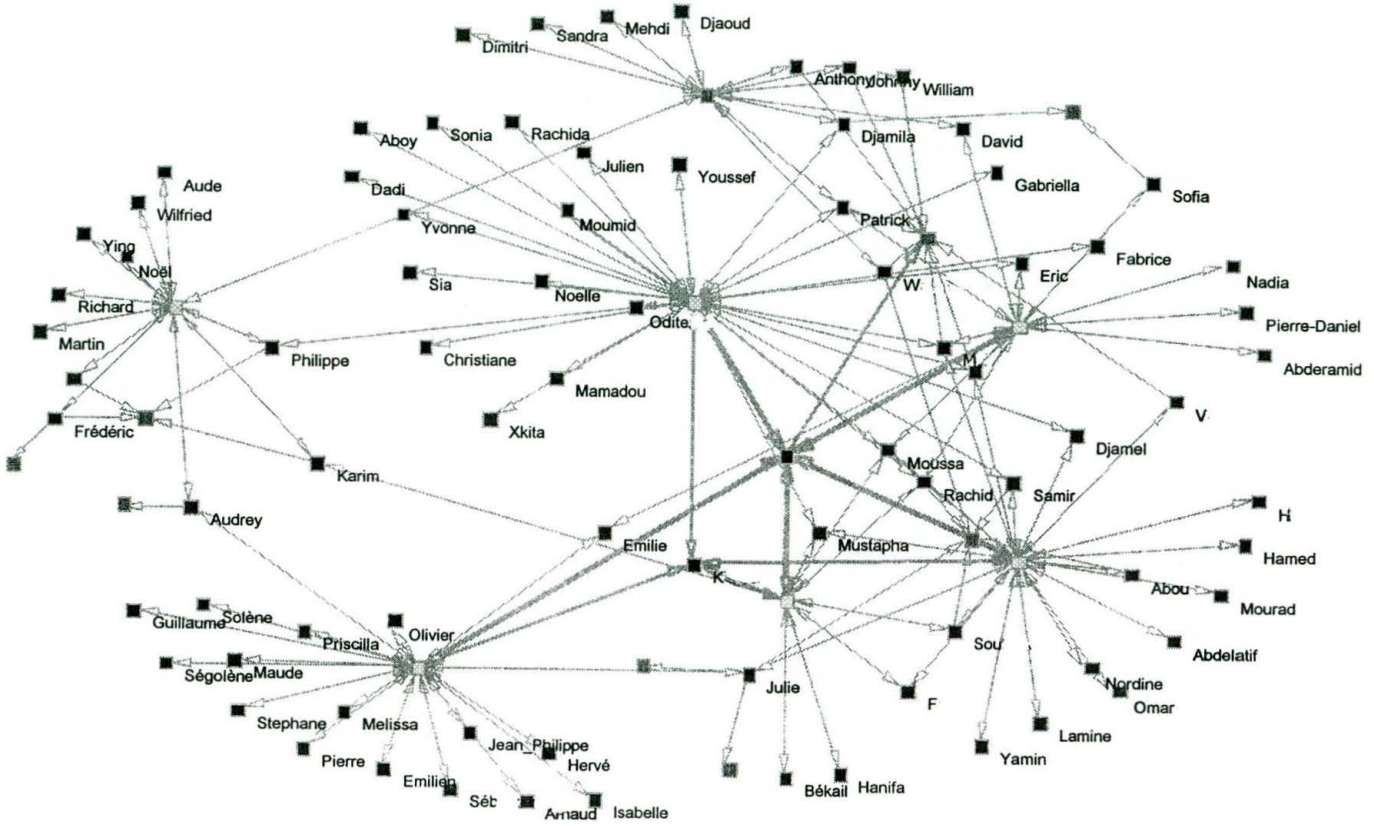
On attend de ce fait que la taille des réseaux de sociabilité varie selon le type de conduite. Les réseaux des jeunes qui se limitent à des chapardages et fraudes sont sensiblement plus grands que les réseaux des membres des autres catégories d'absentéistes⁴⁷. La taille des réseaux des délinquants prédateurs est elle aussi un peu plus grande que celle des deux autres groupes, mais on est loin de l'écart attendu.

En revanche, l'interconnection entre les réseaux de sociabilité diffère d'une catégorie à l'autre d'absentéistes d'une manière saisissante. Les réseaux des absentéistes qui se tiennent à l'écart de tout délit ou se limitent au registre des fraudes et petits vols sont moins liés entre eux que ceux des absentéistes engagés dans des violences et des illégalismes expressifs. Les réseaux des absentéistes qui ont des activités d'appropriation sont encore plus interconnectés et forment comme des constellations. Nous avons compté le nombre relatif de ponts –c'est à dire le nombre d'individus cités par deux interviewés distincts divisé par le nombre total d'individus distincts. Le nombre relatif de ponts, ainsi calculé, augmente fortement lorsqu'on passe de ceux qui n'ont pas d'activités délictueuses à ceux qui font du 'business' comme on le lit sur la dernière ligne du tableau ci-dessous.

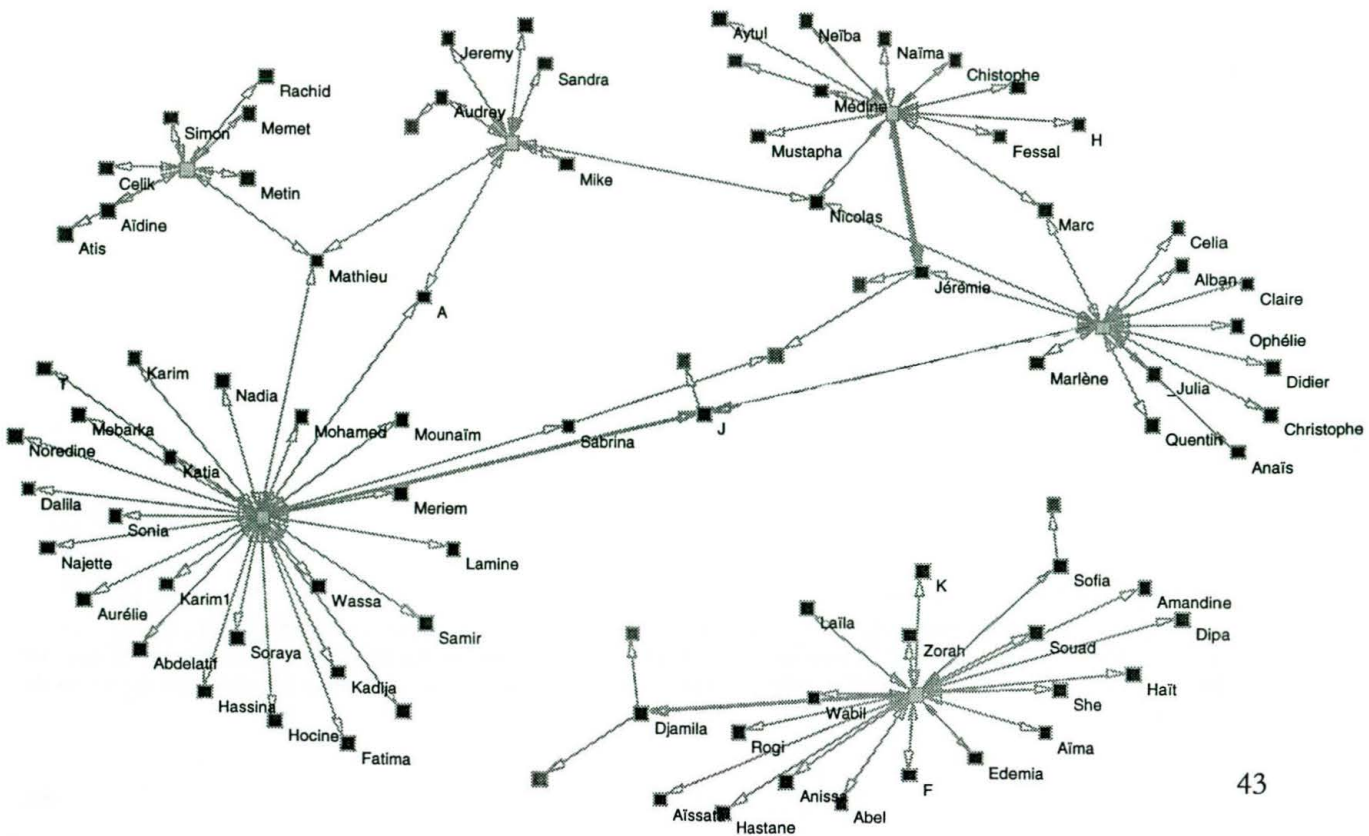
⁴⁶ Cependant, les précautions que prend un revendeur ne s'appliquent pas en bout de chaîne au consommateur final.

⁴⁷ Une des raisons semble être que ce groupe est très majoritairement composé des filles « pas sages ». Ces filles qui ne commettent que de petits vols et des fraudes sont très sociables dans et hors du collège et tirent vers le haut la taille de réseaux de ce groupe.

Réseau de ceux qui ont des conduites d'appropriation et de violence instrumentale



Réseau de ceux qui se tiennent à l'écart de toute infraction



Caractéristiques de la sociabilité des quatre classes d'absentéistes, hors parents et frères ou sœurs plus jeunes
(âgés de plus de 13 ans et de 35ans ou moins)*

	Type 0 <i>Aucun écart</i>	Type1 <i>Chapardages/fr aude dans les transports</i>	Type 2 <i>Bagarres conduites sans permis, violences sans but acquisitif</i>	Type 3 <i>Business, vols avec violences, cambriolages, recels, 'deal' de drogue</i>
<i>a- Nombre de personnes citées par les membres de chaque classe avec doublons</i>	192	165	145	138
<i>b-Taille moyenne des réseaux</i>	13,7	18,3	13,2	15,3
<i>c-Nombre d'individus distincts</i>	184	155	136	118
<i>d-Nombre d'individus cités par deux membres distincts de chaque classe (avec doublons)</i>	95	82	108	127
Interconnexion ou nombre relatif de ponts (d/c)	0,52	0,52	0,79	1,07

*Le nombre d'individus cités distincts n'est pas égal à la somme de la ligne c car il y a des personnes qui sont citées par des individus appartenant à des classes différentes et qui ne sont pas comptées comme doublons ici.

Les délinquants les plus notoires, figurant ou non parmi les absentéistes, jouent le rôle d'opérateurs de connexion, ils lient entre eux les absentéistes qui les citent au nombre de leurs relations. Ils jouent le rôle de filtre ou de relais multiple selon qu'il s'agit d'acquérir ou de vendre. Il y a des synergies dans le business délinquant comme dans les activités phares de la nouvelle économie. En schématisant, on peut dire que la propension locale à fabriquer de la délinquance dépend moins de l'étendue des réseaux personnels que des connexions éloignées auxquelles il donne accès à travers les ponts qui le raccordent à ceux d'autres délinquants.

Un effet de cette nature a été théorisé il y a un quart de siècle dans un article devenu célèbre en sociologie —«La force des liens faibles»— par M. Granovetter (1973). Est-ce que les relations avec les individus qui servent ici de ponts entre les réseaux des absentéistes engagés dans le business peuvent être considérés comme de liens faibles ? Dans la majorité des cas ils ont été cités plutôt comme des relations que comme de copains proches. Si globalement les jeunes interviewés qui 'traînent' fonctionnent sur un mode grégaire, retrouvant toujours le même petit groupe, la sociabilité de ceux qui sont engagés dans des conduites d'appropriation ne s'arrête pas là. Les liens indirects qu'ils tissent entre eux leur permettent de s'inscrire dans un plus vaste ensemble ouvert sur l'extérieur et capable de se saisir d'opportunités. A l'instar de la culture musicale qui se produit dans l'espace de cités il y a là, chez de très jeunes gens, un savoir-faire social. Ceux qui se conforment à la norme scolaire ne disposent pas de telles ressources et ceux qui pratiquent la violence expressive et les vols de voiture pour faire des virées sont, à ce point de vue, dans une position intermédiaire.

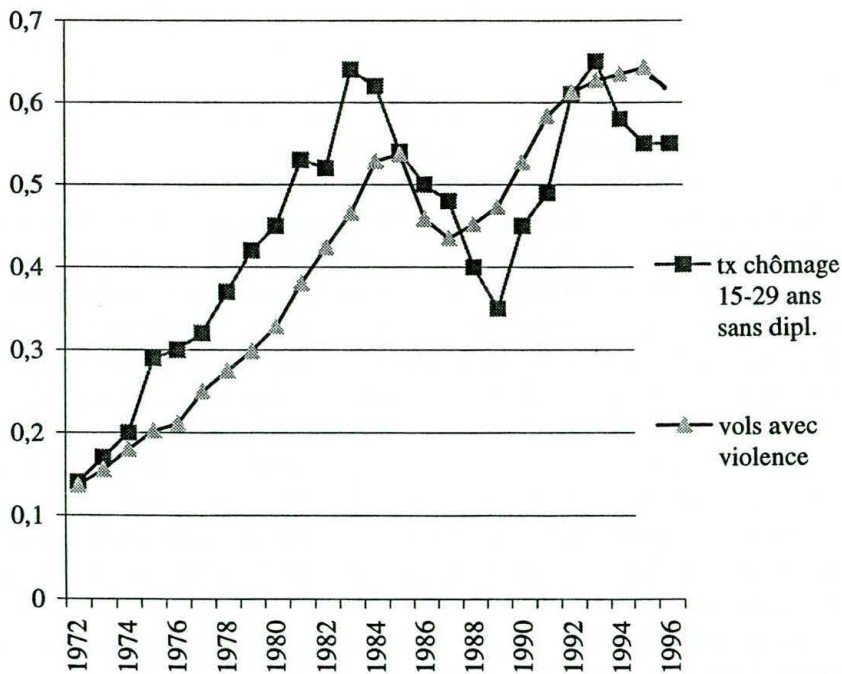
Dans une société où les difficultés sociales sont cumulatives, affectant les mêmes familles, le rassemblement de populations en difficulté a créé des effets d'émulation. Cela pourrait expliquer en quoi le développement des cités et des quartiers de relégation, réunissant dans de petits segments sociaux les savoir-faire, les opportunités et les dispositions normatives a, par son extension même, favorisé l'augmentation de la délinquance acquisitive, créant des synergies qu'une moindre concentration n'aurait pas produit. Les conditions de reproduction élargie d'une délinquance d'appropriation ont aussi été des facteurs de développement des violences collectives et des illégalismes expressifs.

Nous allons voir comment les formes de sociabilité développées par la ségrégation spatiale et sociale ont interféré avec le chômage et la précarité.

4- Structures d'âge et effets de cohortes dans l'entourage des absentéistes

Comment se matérialise l'alternative entre réalisation de soi légale et tendance aux illégalismes ? Les jeunes des cités sont-ils les enfants turbulents d'une génération de parents dépassés ou bien, faisant en quelque sorte leurs les déveines des copains plus âgés de leur réseau ou de leurs grands frères, manifestent-ils sous forme de colère et de délinquance une frustration vécue indirectement ?

Figure Taux de chômage des jeunes sans diplômes et taux des vols avec violence(p. 1000)



Nous partons du constat, corroboré par l'analyse, que les fluctuations du chômage des jeunes peu ou non diplômés et celles de la délinquance, saisies à travers les séries temporelles à l'échelle de l'ensemble du pays, sont parallèles (cf. annexe 1). Dans ces conditions, il doit être possible de retracer de façon précise la manière dont les effets du chômage s'insèrent dans la conscience vécue, de montrer comment le chômage, qui ne touche pas dans leur vie personnelle les acteurs des violences et les jeunes délinquants, peut néanmoins induire massivement des comportements délictueux et rebelles.

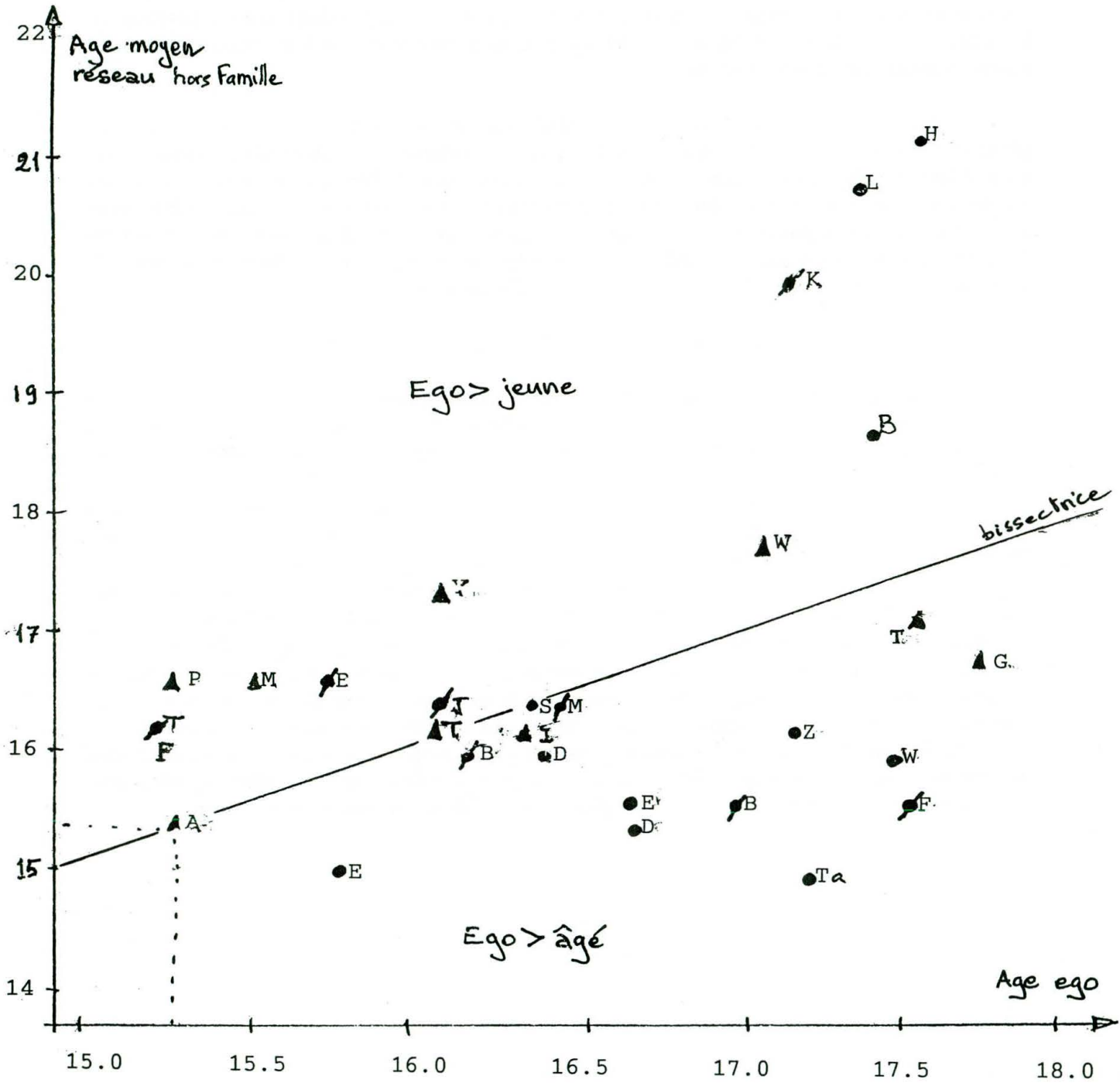
Dans la mesure où la sociabilité familiale est un des véhicules de l'expérience des générations aînées, on a distingué dans les réseaux sociables des absentéistes deux sous-ensembles : les relations qui sont générées par la fréquentation de l'école et du quartier et celles qui viennent de la famille, directement ou indirectement. On s'est intéressé aux distributions d'âge dans l'ensemble des relations sociables sans lien avec la famille d'une part, dans l'ensemble des relations constituées par les membres de la famille et ceux qui leurs sont directement associés (conjointes ou petits-copains des sœurs par exemple) d'autre part.

1/ L'âge des membres des réseaux de sociabilité des absentéistes, hors la famille

Nous allons maintenant décrire les distributions d'âge dans chaque réseau de sociabilité concret. Cela signifie que l'on prend pour unité d'observation non plus des individus mais la configuration de copains et de relations tels que la décrit chaque absentéiste dans son individualité.

Nous avons considéré Ego comme plus âgé ou plus jeune que les membres de son réseau lorsque la différence d'âge d'ego avec la moyenne d'âge de ses copains et relations dépasse un an. Prenons les garçons. Sept garçons absentéistes ont commis au plus quelques irrégularités ou se tiennent à l'écart : trois d'entre eux sont plus âgés, trois ont le même âge et un est plus jeune que la moyenne des autres membres de leur réseau. Quant à ceux qui ont des conduites marquées par les illégalismes, dans quatre cas Ego est plus jeune, dans deux cas il est plus âgé et dans les autres cas, une dizaine, il a le même âge que la moyenne de ses copains et relations. En d'autres termes les jeunes versés dans les illégalismes ne sont pas associés avec de plus âgés, les relations et copains (hors famille) des absentéistes ont presque toujours un faible écart d'âge entre eux, ce sont littéralement des pairs. On ne rencontre pas de jeunes garçons qui, enrôlés dans des bandes de 'grands', seraient en quelque sorte en apprentissage auprès de ces garçons plus expérimentés. Ils ne sont pas non plus en relation avec de plus jeunes qu'ils entraîneraient eux-mêmes.

Age d'ego et moyenne d'âge des copains et relations, hors relations issues de la famille



Type de conduite

- ▲ Type 3
- ♣ Type 2
- Type 1

Lecture : ▲ A a 15 ans, ses copains et relations hors famille ont aussi 15 ans.

La partie du réseau sociable des absentéistes qui est construite avec des jeunes rencontrés dans le quartier et dans le collège leur ressemble énormément par l'âge et d'ailleurs par le type de comportement. Elle est en quelque sorte l'expression de leurs aspirations et plus encore de leurs pratiques actuelles. De sorte que le réseau est le résultat d'une sélection qui reflète, dans le contexte local, les inclinations de chacun et ne paraît pas susceptible de donner accès à l'expérience des générations aînées : les médiations qui relient l'expérience des collégiens de 15 à 17 ans à celle de leurs aînés paraissent jusqu'ici inexistantes ou invisibles.

2/ L'âge des membres des réseaux de sociabilité issus de la famille

Reste la partie du réseau de sociabilité engendrée directement par les liens familiaux, en excluant les parents, les oncles, tantes et bien sûr les grands-parents. Autrement dit, nous allons maintenant nous intéresser aux membres du réseau, appartenant toujours à la même génération que l'interviewé, qui sont directement ou par alliance membres de sa famille –frères, sœurs, cousins, c'est à dire les germains et par extension, dans quelques cas, le petit copain d'une sœur (ou petite copine d'un frère)⁴⁸. Avec cette portion de la famille de la même génération qu'eux, les interviewés ont des liens étroits qui, à la différence des liens de camaraderie ordinaires, ne sont pas choisis. Or du fait que les jeunes que nous avons interviewés appartiennent à des fratries très larges, les relations produites directement et indirectement par la fratrie sont nombreuses. De plus elles sont, tant en termes d'âge que de sexe et d'activité, un facteur d'hétérogénéité des réseaux, d'ouverture sur une expérience différente.

Un des cas les plus nets de ce lien familial est celui de P. Issu d'une famille franco-portugaise modeste –son père est travailleur posté aux usines de Flins, sa mère travaille sur une chaîne de fabrication d'antennes- lui-même travaille dans une station-service le mercredi pour gagner de l'argent de poche. A 15 ans il sort beaucoup, il a bénéficié de la liberté récemment conquise par sa sœur aînée et profite habilement des absences de ses deux parents, il drague les filles, a beaucoup de succès auprès des copines de sa sœur et de lycéennes de Magnanville. Un ouvrier mécanicien de 23 ans lui a appris à conduire et il paraît plus que son âge. Très jeune, il a cambriolé un garage avec un copain de sa sœur. Les vols chez lui sont instrumentaux, il a un train de vie, -cigarettes, fringues de marque et sorties- auquel sa petite paye du mercredi ne suffit pas, aussi s'est-il mis à revendre des postes de radio, des vêtements, il est réputé pour avoir des connexions et construit habilement des filières d'écoulement.

Sm illustre aussi cette situation. Ses frères aînés sont considérés comme des caïds dans le quartier des Plaisances, ils sont aussi impliqués dans des bagarres et du deal de shit. S'il nous indique explicitement qu'un de ses frères l'a initié pour la fauche, pour le reste la bande de Sm et ses frères ne se rencontrent guère, les 'minos' se mélangent rarement avec les 'grands' sauf à l'occasion des bastons avec la police, qui créent une unanimité.

Les copains des frères et des sœurs plus âgés ne sont guère présents dans le réseau des absentéistes, et lorsque les frères aînés ont des pratiques délinquantes –business, recel- ils tiennent généralement leurs plus jeunes frères à l'écart. Les groupes d'âges restent fortement cloisonnés. L'hypothèse d'un apprentissage familial direct de la délinquance ne peut donc rendre compte que de quelques situations minoritaires. Modèles plus souvent que partenaires directs, telle pourrait être la position des aînés avec lesquels les absentéistes sont en contact. L'histoire des grands frères livre deux messages : premièrement la valeur de l'autonomie et parfois des apparences d'une réussite rapide, deuxièmement l'impossibilité de s'en sortir par la voie de l'école.

Ainsi G. a un réseau très large dans lequel l'influence des grands est sensible. D'abord celle des filles Ab et Ch, 18 ans, qui a eu maille à partir avec la justice, mais aussi Hl, Rd et Ag,

⁴⁸ Dans 90% des cas il s'agit des frères et sœurs au sens strict.

fréquemment cités comme auteurs de délits et qui ont fait l'objet de procédures pénales. Ces trois garçons majeurs, plus âgés que G, ont été exclus du collège, disposent de voitures et font des virées à Paris. G a une certaine admiration pour eux, «ils bougent, dit-il». Ce qui passe entre les aînés et les plus jeunes c'est l'exaltation de l'autonomie, de la mobilité : les conduites d'appropriation sont pour une part un effet de cette recherche d'autonomie immédiate.

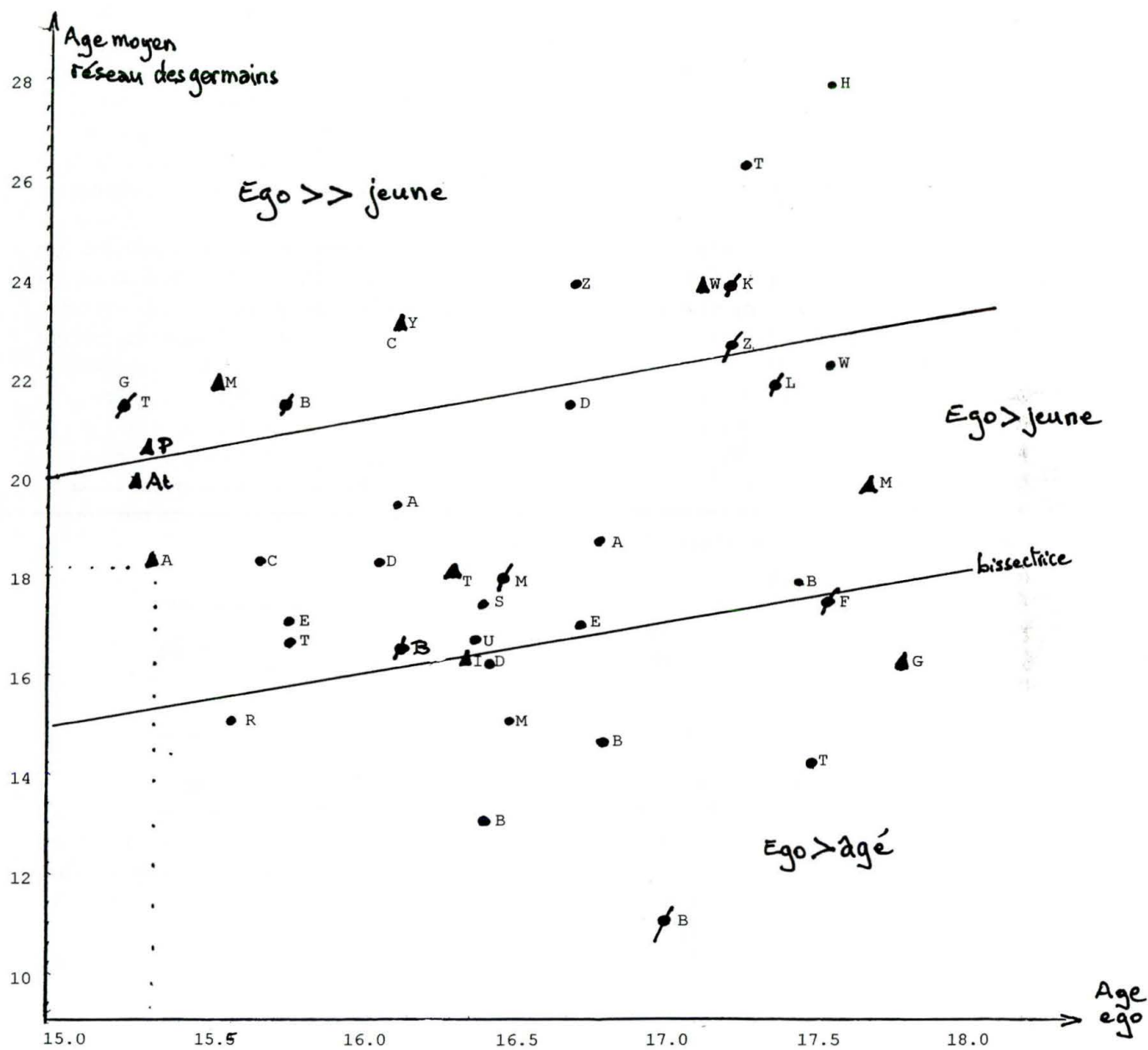
Cela conduit à ré-interroger l'idée d'une socialisation délinquante qui passerait par les frères aînés, leurs copains et les copains des sœurs : dans certains cas, des liens avec de plus grands, qui ont pu être des initiateurs ou favoriser des passages à l'acte audacieux sont repérables dans le réseau de relations des absentéistes ne serait ce que par les activités partagées avec les frères, dans d'autres les influences sont plus discrètes.

3/ Aînés et cadets

Sur 43 absentéistes interviewés, six sont plus âgés que la moyenne de leurs germains, les 37 autres sont d'âge égal ou sensiblement plus jeunes, et le fait n'est guère différent lorsqu'on se limite de façon stricte aux frères et sœurs. Nous avons porté sur le graphique ci-dessous en abscisse l'âge d'ego et en ordonnée la moyenne d'âge des germains (en dehors d'ego). La distribution des points par rapport à la bissectrice des âges indique que 15% des interviewés sont plus âgés que leurs germains, 20 % ont le même âge ou moins d'un an d'intervalle et 65% - la grande majorité des points est située au-dessus de la bissectrice- sont sensiblement plus jeunes. Nombre de garçons qui ont des conduites prédatrices ou se battent et 'empruntent des voitures' ont quatre ou cinq ans de moins que la moyenne de leurs frères et sœurs.

Cette situation est tout à fait particulière : quant on tire au hasard des individus dans un groupe il n'y a aucune raison que la moyenne d'âge de ces individus diffère de celle du groupe. Pour nous assurer de ce point, nous avons pris encore une fois pour référence l'échantillon de l'enquête sur les comportements sexuels dans le contexte du sida (ACSJ, 1997). Il s'agit de 6500 jeunes, représentatif des 15 à 18 ans scolarisés et non scolarisés, pour lequel on dispose de l'âge de l'aîné et du benjamin de leurs frères et sœurs. Et nous avons classé la moyenne des âges de l'aîné et du benjamin en trois groupes par rapport à l'âge d'ego. On observe une répartition très équilibrée, pas strictement symétrique mais, quel que soit le mode de constitution de la classe centrale -même âge qu'ego plus ou moins 6 mois ou un an pour tenir compte des arrondis de déclaration- les différences de taille entre le groupe des aînés et celui des cadets (par rapport à ego) ne dépassent pas 15%.

Age d'ego et moyennes d'âge des copains et relations de ego issus de sa famille (germains)



Type de conduite

- ▲ Type 3
- ⊘ Type 2
- Type 1

Lecture : ▲ A a 15 ans, ses frères & sœurs ont en moyenne 18 ans.

C'est en essayant de comprendre cette situation particulière que nous avons été amenés à faire des hypothèses plus précises sur la manière dont un effet de génération pourrait intervenir dans la genèse de l'absentéisme et plus encore des conduites de violence et d'appropriation.

Le peuplement de cette partie de la vallée de la Seine a subi de plein fouet les coups d'accordéon de la politique d'immigration. Quand la croissance de la demande, particulièrement dans l'automobile, explose à la fin des années 1960, les entreprises recrutent à la hâte en Afrique du Nord, au Maroc et en Algérie, puis en Afrique noire dans le cadre de circulaires signées avec les pays francophones –le Mali, le Sénégal, la Mauritanie. Au cours de cette période, l'Office des Migrations perd toute initiative, il se contente de mettre son tampon : le taux de régularisation de travailleurs permanents passe ainsi de 28% à la fin des années 1950 à 80% en 1966. A l'exception partielle des Algériens, les étrangers venus d'Afrique sont de très jeunes hommes –ceux qui ont de 20 à 34 ans représentent entre 40% et 60% contre à peine plus de 20% dans la population française. Les femmes et les premiers nés des enfants vont venir dans le cadre du regroupement familial.

L'arrivée de travailleurs permanents est brutalement interrompue, d'abord l'immigration algérienne en 1973, puis en juillet 1974 une circulaire suspend globalement l'introduction en France de travailleurs permanents. Les procédures pour renvoyer au plus vite ceux qu'on a « accueilli » à la veille de la récession se multiplient. En Ile de France, la population étrangère, qui est passée de 600 000 en 1962 à 800 000 en 1968, 1 200 000 en 1975, reste approximativement à cet effectif en 1982 (1 100 000) et se stabilise progressivement. L'accélération de la croissance, au cours des années 1960, a entraîné un afflux de population issue de l'immigration africaine qui se distribue sur une bande continue le long de la vallée de la Seine en aval de Paris et spécialement dans le Mantois. Le déclin de l'emploi à partir de 1975 provoque un blocage brutal de cette croissance : dans une conjoncture globale de contraction de l'activité économique, les travailleurs venus dans le Mantois et leurs familles restent sur place.

Evolution de la population de l'arrondissement de Mantes la Jolie (comprend notamment Mantes la ville et les Mureaux)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<i>Population en milliers</i>	121,5	152,7	205,0	226,4	254,7	255

Les pères de nos interviewés sont les protagonistes directs de cette histoire. La structure démographique locale est une conséquence tardive des mouvements chaotiques des politiques d'immigration de main d'œuvre dans les années 1970. La plupart de ces pères sont arrivés en France entre 1968 et 1973. Quelquefois, un fils ou une fille aînée, né au pays, a comme la mère, rejoint le père plus tard, mais les descriptions de leurs familles par les absentéistes issus de l'immigration⁴⁹ montrent que presque tous leurs frères et sœurs sont nés en France comme eux. Les aînés ont eu quinze ans entre le milieu et la fin des années 1980, les plus jeunes de ces fratries ont eu 15 ans entre 1995 et 2000. Dans ces milieux et ces générations, où les fratries sont nombreuses, les aînés ont en moyenne 26 ans en 1999⁵⁰.

Les absentéistes interviewés sont, comme ont l'a vu sur le graphique ci-dessus, parmi les benjamins des enfants de ces ouvriers de l'automobile arrivés avant 1974. En prenant les absentéistes, nous avons sélectionné les derniers-nés de la seconde génération. Aucun des interviewés qui sont issus de l'immigration africaine n'appartient à la troisième génération : les

⁴⁹ Une majorité compte tenu de la composition des établissements.

⁵⁰ Ce sont ces frères aînés qui ont été les acteurs des mouvements d'émeutes et de rébellion que le Mantois a connu au début des années 1990.

petits-fils aînés des immigrés de l'automobile, arrivés à la toute fin des années 1960 ou au début des années 1970, abordent seulement le collège, ce ne sont pas eux que nous avons rencontrés. Par ailleurs il semble que les petits-fils des immigrants arrivés entre la fin des années 1950 et le début des années 1960, dont on peut penser qu'ils sont scolarisés dans cette zone figurent rarement parmi les absentéistes. D'ici un ou deux ans nous ne trouverons plus de jeunes de la seconde génération en dessous de quinze ou seize ans : les jeunes issus de l'immigration du début des années 1970 dans cette tranche d'âge seront les fils des frères aînés de nos interviewés, nés en France –c'est à dire la troisième génération-, ils seront porteurs d'une autre histoire.

Pourquoi l'absentéisme scolaire sélectionne-t-il de préférence les cadets et les derniers-nés des grandes fratries ? Qu'est qui spécifie l'histoire de ces « cadets » de la seconde génération ? Leurs frères aînés, eux aussi immigrés de la seconde génération, ont vécu depuis le moment de leur entrée sur le marché du travail –entre 1990 et 1998- les pires années chômage. Ils ont été les témoignages vivants des impasses de la voie légale. Au début des années 1980, il n'y avait qu'un déficit encore temporaire de possibilités d'insertion qui s'exprimait, dans les quartiers d'habitat social, par l'existence des jeunes qui *rouillent* en bas des immeubles, disponibles pour des trafics et des délits. Mais alors leurs parents travaillaient, leurs frères et sœurs étaient scolarisés normalement. Tout s'est passé différemment depuis une bonne décennie. Beaucoup de jeunes de ces quartiers dont les proches sont restés durablement au chômage ou dans des emplois précaires, ont appris avec d'autres, de la génération de leurs frères et sœurs aînés à vivre d'expédients, de magouilles et de petites arnaques.

Pour ceux qui sont issus de l'immigration africaine, le collège unique et les sorties du système scolaire à la fin des années 1980 avec un niveau BEP ou CAP n'ont pas apporté de possibilité de travail immédiat ou trop rarement (cf. Chantal Nicole-Drancourt, 1991)⁵¹. Michèle Tribalat remarque que chez les fils, âgés de 20 à 29 ans, d'ouvriers nés en Algérie, le taux de chômage est en 1994 de 16% contre 8 % en moyenne nationale. Ces aînés de la seconde génération « renâclent à reproduire le modèle des pères » (Tribalat, 1995, 163). Ils ne veulent pas raser les murs, s'ils ont parfois joué le rôle de « leaders négatifs », plus souvent, et bien involontairement, ils ont incarné simultanément l'espoir déçu envers l'école et la valeur de la débrouille et du business. Ils ont été pendant ces années de chômage ceux qui figuraient pour les jeunes encore scolarisés, d'un côté les échecs scolaires et les discriminations, et en même temps incarnaient l'autonomie, la vraie vie dont les jeunes en retard scolaire rêvent. Dans ces conditions, les malheurs accumulés n'ont plus seulement été vécus comme des déveines mais comme un sort partagé qui a nourri au sein d'une fraction des adolescents, à la toute fin du 20^{ème} siècle, au mieux un sentiment de révolte et de fronde, au pis un cynisme calculateur.

Renforçant chez les jeunes le sentiment de partager avec leurs aînés sous la forme d'un destin commun des frustrations et des déficits de reconnaissance, la vie dans les cités fournit les embryons d'une conscience collective. La violence répond aussi ici à une négation de l'individualité – qui peut venir du racisme subi, de la relégation, de la dévalorisation dans l'école.

5- Immigration et délinquance : l'incontournable mauvaise question

La question des liens entre délinquance et immigration est tellement surdéterminée par les débats politiques qu'on ne peut l'aborder sans précautions. Elle fait intervenir deux séries de composantes. D'une part un héritage historique qui plonge parfois loin dans le passé, en France

⁵¹ Cette hypothèse est en tout cas cohérente avec l'observation d'un lien statistique étroit entre chômage et délinquance des jeunes.

nous n'avons pas fini de nous débattre avec les conséquences de la guerre sans nom –menée en Algérie de 1954 à 1962. D'autre part l'expérience quotidienne du racisme, la discrimination à l'embauche donnent le sentiment de vivre dans une société qui prétend imposer un ordre social injuste.

L'expérience du racisme entraîne une dévalorisation de soi, rappelant que chacun a le désir d'être reconnu, que le mépris et le rejet ne peuvent conduire qu'à des frustrations génératrices de désir d'affirmation sous une autre forme et de révolte. M. Malewska-Peyre, (1993) écrit : « La délinquance [est parfois] le seul 'exploit' possible dans les situations d'impasse sociale provoquées par des échecs scolaires et professionnels ». En effet, l'accès des jeunes à l'emploi, des garçons singulièrement, est très inégalitaire. Duprez et al. (1997) dans une comparaison de plusieurs quartiers montrent que contrairement au stéréotype ambiant, la discrimination à l'embauche touche les diplômés (bac général ou au-delà) plus que les non diplômés. Dans le nouveau quartier de Lille-sud «sur 10 hommes ayant entre 20 et 35 ans, titulaires du bac et d'origine maghrébine, 3 ont un emploi, 5 sont au chômage, 2 poursuivent des études ; chez 10 de leurs homologues d'origine française : 8 ont un emploi, 2 sont étudiants, aucun ne se trouve au chômage » (1997, 92). En revanche la discrimination à l'encontre des non diplômés est inexistante dans le même quartier. Par delà la frustration des titulaires de diplômes, cette situation a des effets pernicieux d'une portée plus large : comment encourager les petits frères à suivre l'exemple des aînés dont l'effort a été si mal rétribué ? Pour préciser la portée de l'argument en ce qui concerne les jeunes interviewés ici, il faudrait connaître la proportion de leurs frères et sœurs qui ont poursuivis des études au-delà du bac. Nous ne le savons pas.

Toujours est-il que s'appuyant sur des processus analogues, les frustrations vécues par les jeunes issus de l'immigration, plusieurs recherches récentes conduisent à penser qu'il y a une forte sur-représentation dans la délinquance de ces jeunes. Ainsi l'étude Michel Giraud de l'Université Lyon II, issue de l'exploitation de 1400 dossiers de mineurs du TPE de Lyon en 1990, montre que les mineurs dont le chef de famille est maghrébin représente 56,6% des mineurs mis en cause. Pour 38% il s'agit de mineurs français dont le père est originaire du Maghreb, et pour 18,6% de mineurs étrangers maghrébins. Il serait intéressant de savoir ce que représentent ces deux groupes démographiquement. Mais Giraud note que le caractère le plus discriminant c'est une nationalité du père, maghrébine, couplée avec celle du mineur, français. Un géographe lyonnais, F. Chignier-Riboulon, reprend les résultats de Giraud et propose une analyse écologique approfondie qui va dans le même sens. Ceux que Chignier-Riboulon⁵² appelle Franco-maghrébins et qui appartiennent à la seconde génération sont fortement impliqués dans la délinquance.

Dans ces conditions, on s'attend à ce que la place des jeunes issus de l'immigration maghrébine dans la délinquance soit bien supérieure à son poids démographique. Les données qui permettraient de dépasser le jeu des invectives sont rares, il nous semble pourtant nécessaire de pas contourner la question. D'après les éléments que nous avons rassemblés, l'origine culturelle des élèves, définie par le lieu de naissance du père et/ou de la mère, distingue ceux qui ont été l'objet d'une procédure judiciaire de ceux qui ne l'ont pas été⁵³. Les jeunes originaires d'Afrique noire sont nettement sur-représentés dans les mis en cause, les jeunes originaires du Maghreb, les autres Européens et les jeunes originaires des Dom-Tom ont approximativement dans les mis en cause le poids qu'ils ont parmi les non mis en cause, les élèves dont les parents sont nés en France, sont nettement sous-représentés parmi les mis en cause.

⁵² F. Chignier-Riboulon. *L'intégration des Franco-Maghrébins*. L'Harmattan, 1999.

⁵³ Seule une petite minorité de couples parentaux sont mixtes sur le plan culturel, ainsi les 308 élèves dont on connaît l'origine des deux parents seuls neuf sont de père né en France et de mère née à l'étranger et 20 de mère née en France et de père né à l'étranger.

Origine culturelle des élèves selon qu'ils ont été mis en cause, sont absentéistes ou dans aucune de ces situations.

<i>Lieu de naissance du père et de la mère (du père seul dans les quelques cas de divergence)</i>	<i>Absentéistes</i>	<i>%</i>	<i>Mis en cause</i>	<i>%</i>	<i>Ni mise en cause ni absentéistes</i>	<i>%</i>
<i>Afrique Noire</i>	11	24	11	32	57	11,2
<i>Antilles/Haïti/Réunion</i>	2	4	1	3	12	2,4
<i>France</i>	10	22	6	18	230	45,2
<i>Maghreb</i>	18	39	13	38	163	32,0
<i>Reste de l'Europe et autres</i>	5	11	3	9	47	9,2
Effectif ou base de %	46	100%	34	100%	509 ⁵⁴	100%

Ces résultats invitent à nuancer la vision d'une forte sur représentation des Maghrébins dans la délinquance, mais ouvrent la question des raisons de l'importance de celle des jeunes issus de l'immigration sub-saharienne.

Classification des membres, scolarisés ou non, des réseaux de sociabilité des interviewés (hors famille) selon le type de conduite et l'origine culturelle

<i>Lieu de naissance du père et de la mère (du père seul dans les quelques cas de divergence)</i>	<i>Type 0</i>		<i>Type 1</i>		<i>Type 2 ou 3*</i>	
	<i>Aucun écart</i>	<i>%</i>	<i>Chapardages/fraude dans les transports</i>	<i>%</i>	<i>Bagarres conduites sans permis, violences vols avec violences, cambriolages, recels</i>	<i>%</i>
<i>Afrique Noire, Antilles/Haïti/Réunion</i>	74	33%	15	44%	16	33%
<i>Maghreb</i>	77	34%	15	44%	17	35%
<i>France</i>	62	28%	3	9%	6	13%
<i>Reste de l'Europe et autres</i>	12	5%	1	3%	9	19%
Effectif ou base de %	225	100%	34	100%	48	100%

*On a fusionné les types 2 et 3 en raison de la petitesse des effectifs. Le total, 307, est inférieur au nombre de personnes distinctes hors famille dans le réseau des absentéistes (430) à cause des valeurs manquantes concernant les origines.

La distribution des membres des réseaux des absentéistes en fonction du type de conduite et de l'origine culturelle indique que les jeunes issus de l'immigration d'Afrique noire et du Maghreb sont un peu sur-représentés pour les fraudes et chapardages mais ont un poids proportionnel à leur masse démographique⁵⁵ concernant les conduites de violence expressive et les prédations. Les adolescents issus de l'immigration européenne sont nettement sur représentés dans ces catégories de conduite alors que les Français dont les parents sont nés en France sont très sous représentés. La comparaison des origines culturelles ne révèle pas un poids dans la délinquance des jeunes issus de l'immigration africaine sans rapport avec leur masse démographique. Elle suggère toutefois que leur rôle est plus grand que celui des jeunes qui ne sont pas issus de l'immigration récente.

Quelles sont les raisons de cette situation ? Nous avons largement répondu à la question en analysant les rapports entre les générations dans le contexte de cités pauvres. Les cercles de solidarité s'emboîtent, ils ne sont pas seulement spatiaux mais aussi familiaux, ils comprennent les

⁵⁴ Pour un certain nombre d'élèves nous n'avons pas pu avoir d'informations. Le total des 3 colonnes dépasse 562 car il y a 11 absentéistes mis en cause et 14 individus parmi les 509 qui appartiennent à l'ensemble des absentéistes et des mis en cause, mais qu'on n'a pas pu identifier.

⁵⁵ Dans ces réseaux sociables.

frères et les cousins. Et comme le souligne Chignier-Riboulon, la ségrégation et l'enfermement dans les cités ont sans doute contribué à renforcer les synergies négatives et la stigmatisation. Dans une autre conjoncture ils pourront peut-être, accroissant la cohésion du groupe, favoriser des dynamiques positives. Si l'on ne veut pas faire de la délinquance une propriété substantielle de ces cultures, ce qui n'a pas de sens, c'est moins l'origine culturelle qui paraît susceptible d'éclairer les conduites que l'expérience de ces cohortes particulières en France. D'ailleurs, d'après notre enquête, les jeunes issus de l'immigration européenne – en forte majorité portugaise- jouent un rôle important dans la délinquance d'appropriation.

*

Pour centrale qu'elle soit à nos yeux cette interprétation du surcroît de délinquance et des conduites rebelles expressives parmi les derniers-nés des jeunes issus de la seconde génération de l'immigration n'épuise pas le problème. Il semble que les jeunes, extérieurs à l'immigration, issus de familles larges et déstructurées aient une place dans la délinquance que traduit mal la statistique des scolarisés mis en cause. Il faudrait réunir d'autres données pour le vérifier.

III - NORMES FAMILIALES, NORMES GLOBALES ET CONDUITES ACTUELLES

L'absence du père, qu'on trouvait dans le rapport Moynihan sur la famille noire américaine dans les années 1960, a été donnée comme un des facteurs qui ont induit une augmentation de la délinquance aux Etats-Unis au cours des années 1970. W.J. Wilson (1994) a montré combien cette absence renvoie au chômage des noirs dans les centres urbains au cours des années 1980 et à l'extension des foyers monoparentaux. Le contexte européen, et spécifiquement celui que nous avons rencontré en région parisienne, ne suggère pas que les déstructurations familiales liées à la monoparentalité ait pesé autant sur la délinquance et les violences.

Dans la vallée de la Seine, le chômage touche surtout les jeunes pères, immigrés de la seconde génération, qui n'ont connu que la récession économique depuis qu'ils sont adultes, mais leurs fils ne sont pas encore adolescents. Il affecte à un moindre degré les pères des jeunes interviewés en 1999. Dans cette zone, la situation des pères des absentéistes est, on l'a vu, précaire non en raison d'un taux élevé de séparation mais d'abord, pour les 'cadets', en raison des décès et des disparitions auxquels s'ajoutent la maladie et l'invalidité. Les pères qui vivent avec leurs enfants sont souvent des références importantes sur le plan symbolique mais ils ne parviennent pas à s'impliquer concrètement sur le plan éducatif. Ils sont trop loin de ce monde là : c'est le fils qui doit expliquer son bulletin scolaire à son père. La position d'éducateur donne un pouvoir de contrôle par l'adhésion à des valeurs or, beaucoup des pères d'adolescents, dans ces quartiers, ne sont pas capables concrètement de le faire.

1- L'histoire des origines, les normes familiales et locales

La plupart des absentéistes issus de l'immigration, ceux qui viennent d'Europe du sud comme ceux qui viennent d'Afrique ignorent la trajectoire migratoire de leurs parents. L'arrivée de leur famille en France se perd pour eux dans les lointains. Certes, on leur rappelle assez qu'ils sont « immigrés », mais d'une certaine façon cette qualification fige les catégories et rend difficile une inscription dans une société qui tout à la fois affiche des principes universels et fonctionne en opposant nous et eux.

Les écarts culturels sont sensibles dans les propos sur l'éducation reçue et la différence de traitement entre garçons et filles. La majorité des garçons fait état, à côté des punitions modernes que sont les privations de sortie, de corrections physiques, cependant ils perçoivent ce qu'ont d'incongru ces pratiques, qui sont d'ailleurs le plus souvent renvoyées à l'enfance. De même, le malaise qu'ils éprouvent à dire qu'il y a un traitement presque toujours distinct des filles et des garçons, en termes de liberté de sortie, exprime le fait qu'ils n'adhèrent plus à la tradition sans pour autant accéder à l'idée d'égalité des droits entre les sexes. Il y a chez eux une volonté de ne pas vraiment connaître la tradition, dont les voyages au pays leur ont trop montré les contraintes, sans embrasser les valeurs d'une société qui les accueille si mal.

J. ne sait pas quand ses parents sont arrivés en France, il sait seulement qu'ils sont nés dans l'île Maurice. Se sent-il Mauricien ? Comme la plupart des garçons et des filles il connaît mal le trajet migratoire de ses parents. Cette méconnaissance exprime parfois une distance avec l'héritage parental, ainsi F. ne parle pas le créole, ne sait pas non plus quand ses parents sont arrivés en France, ni ce qu'ils font précisément. Il ne mange pas chez ses parents le soir et dit, d'une formule paradoxale : "quand je rentre, je suis dehors".

Dans l'ignorance qu'ils ont, lui et d'autres, de ce qu'ont vécu leurs parents, on est tenté de voir une occultation. Ce n'est pas exact. Ce que font leurs parents, ils n'en sont pas honteux, c'est simplement inintéressant. Ils ne sont pas comme ces fils d'ouvriers ou de paysans du début du siècle qui mettaient en avant avec fierté la probité de leurs modestes origines. C'est une des raisons pour lesquelles le silence de leurs parents est préjudiciable aux adolescents. Les enfants ne savent pas ce que les parents ont vécu, ce qu'ils vivent encore dans la vie professionnelle. Cet aspect est - sauf chez les fils de commerçants - entre parenthèses. Peu de parents ont pu transmettre une expérience de l'immigration, de l'adaptation à d'autres mœurs, ni a fortiori des difficultés de vie et de travail en France.

L'affection pour la mère et les coups de ceinturon

« Il me frappe pour me montrer que ce que j'ai fait c'est pas bien, explique Ab ». Dans un autre contexte, on aurait dit : 'il me frappe pour que je ne recommence plus à faire des bêtises'. L'argument est différent ici. Les coups ne sont pas donnés comme une rétribution qui implique une pesée du préjudice commis : des coups à la mesure des biens volés. Les coups ont d'abord pour vocation d'établir la distinction du bien et du mal. Ils sont non pas une sanction, mais une assignation de valeur à un acte ou un comportement. Ils ne cherchent pas à induire un calcul sur les coûts relatifs du comportement mais à orienter, si l'on s'en tient à l'emploi du mot montrer.

La plupart des garçons interviewés éprouvent une vive tension entre leurs désirs et ce à quoi ils ont accès. Cette tension est renforcée chez ceux qui collent le plus aux formes de l'idéal consumériste et qui sont les moins capables de réaliser des buts autonomes, non seulement faute de moyens mais surtout de ce qu'on pourrait appeler une élaboration de leurs attentes. De ce point de vue les garçons mal scolarisés issus des milieux les plus pauvres sont dans une situation de contrainte forte. Leurs liens avec la mère, renforcés par la relégation sociale des pères, sont inconsciemment surinvestis.

T n'a jamais connu son père. Il s'est fait choper pour le vol d'une 'bécanne'. Pour lui il s'agissait d'un emprunt, mais comme « le mec » ne voyait pas revenir son scooter, il a appelé les flics et T a passé 24 heures en garde à vue. « Après, dit-il, le mec il a eu 24 heures de 'full contact', façon de parler, corrige-t-il ». Il ne l'a pas frappé, seulement secoué. Sa colère contre « le mec » qui l'a dénoncé n'a eu qu'un motif : « je lui ai fait comprendre qu'à cause de lui ma mère a perdu confiance en moi... [elle se dit] il a fait une connerie, il peut recommencer ». Cette réponse paraît caractéristique d'une disposition rencontrée à plusieurs reprises : les 24h au violon, il s'en fiche presque mais le fait que cela ait altéré un lien absolument majeur et surinvesti, celui de T avec sa mère, il ne l'accepte pas.

I. avait emprunté la voiture de sa mère et faisait la course avec Ch, il a accéléré à fond en cinquième à ce moment, Ch qui peinait à le doubler, s'est rabattu, a percuté I. qui est parti en toupie. « Je ne le referai pas avec la voiture de ma mère... c'est un truc qui m'a fait mal : ma mère elle croit que je m'en fous (mais ce n'est pas le cas) ». La douleur d'avoir fait de la peine à sa mère ressort chez un garçon qui ne se singularise pas par ailleurs par la délicatesse de ses sentiments. Il dit se faire « pas mal d'argent. -Tu as quand même envie d'être boulanger ? Je sais qu'un jour ou l'autre je me ferais attraper⁵⁶... pas maintenant parce que je suis mineur, et il ajoute : j'ai aussi peur pour ma mère, vu que je suis mineur, c'est ma mère qui va payer... c'est pour ça que j'hésite ». Comme pour T qui ne connaît pas son père, le lien à la mère est très investi.

A travers les récits des pères qui cognent et des mères qui pansent les plaies, on aperçoit tout sauf de l'indulgence ou une absence des symboles de l'autorité. Le père continue d'exercer une autorité dans sa forme traditionnelle, voire de manière caricaturale de « marcher au

⁵⁶ Le BEP c'est pour la retraite, en quelque sorte.

ceinturon ». Pourtant cela fonctionne mal. Le rigorisme de ces pères comme l'hyper-virilisation de certaines conduites ont la même source : ce sont les symptômes d'une crise plus que des antidotes. Dans la plupart des cas, il n'y a pas tant une coupure des liens avec la génération adulte qu'une rupture stratégique dans les postures : les enfants n'ont aucune raison de raser les murs et d'accepter le sort de leur père, eux qui n'ont pas choisi de vivre ici.

Ta, le fils d'un commerçant, plutôt obéissant, fait exception. Ta est un des rares garçons qui disent avoir reçu des raclées de sa mère, pour un vol, tandis que «mon père m'a fait comprendre ». C'est un cas, non pas d'inversion du paradigme du père qui cogne et de la mère qui panse les plaies, mais d'un père qui prend de la hauteur par rapport au larcin. Le couple parental a, semble-t-il, une cohérence certaine.

Il évoque une division des rôles : «ma mère s'occupait beaucoup plus de mes sœurs », « mes frères c'était plutôt mon père ». La différence décrite n'est pas celle qu'on invoque habituellement. As, sa sœur proche, fait à peu près ce qu'elle veut, tandis que «par rapport à mon père, je devais travailler de temps en temps avec lui [sur les marchés] ». Les garçons devaient se lever plus tôt le week-end pour aller avec le père. « Les filles, elles font le ménage à la maison, parfois elles vont chez les autres sœurs ». Il souligne que si les garçons peuvent être mobilisés par le travail à l'extérieur, les filles, même après leur majorité, « on fait toujours attention ». Cette exigence de participation des garçons au travail familial introduit un rapport avec le père plus complexe –fait de solidarité avec les enjeux de l'entreprise familiale et de désir de liberté. Tandis que pour les fils d'ouvriers, qui ignorent en général le contenu précis de l'activité du père, celui-ci est une autorité formelle sans beaucoup de consistance et avec lequel ils entretiennent un rapport sans nuance de respect inconditionnel ou de rejet.

La fréquence du recours aux punitions corporelles pour les garçons - coups de bâton, de ceinturon, de fouet...ou de martinet - indique clairement que, pour les parents des absentéistes interviewés, les modes d'intériorisation des interdits passent par une inscription physique. On n'évoque pas ici l'idée, ce qui relève d'autres hypothèses, qu'au sein des grandes fratries les enfants ne reçoivent pas de leurs parents l'attention que reçoivent les enfants de fratries étroites, ni même que le sentiment de leur propre singularité serait moindre.

Ces punitions physiques ne sont pas la preuve d'un conflit entre les générations plus aigu que dans les classes moyennes. Elles sont corrélatives de l'organisation des familles nombreuses. Les fratries larges sont une source d'identité et de fierté. L'attachement à la famille sous la forme d'une sacralisation de la mère et d'une vision des frères aînés comme des demi-dieux protecteurs mais intransigeants traverse maints témoignages. Dès qu'un petit frère ou une sœur a des ennuis, les garçons aînés sont mobilisés : la vengeance de l'affront fait à une sœur et la protection des plus jeunes s'imposent comme un devoir quasi sacré, comme de l'autre côté l'obéissance aux aînés. Elles se prolongent avec le rôle de défense mutuelle que joue le groupe de copains. Dans les cas où copain désigne quelqu'un auquel on peut accorder sa confiance, le copain est traité comme un frère.

D'une façon générale « les filles sont du côté de la mère et les garçons du côté du père », même si, par ailleurs T. affirme une obéissance absolue à l'égard de sa mère. La conception des rapports entre les aînés et les cadets est marquée par le double clivage de l'âge et du sexe. « Dès que la grande personne demande un truc, c'est obligé... ». R, son frère, a autorité sur lui et lui sur les petits. Ainsi, il dit à propos de sa sœur cadette : «elle me respecte d'abord et après moi je la respecte ». Ces conceptions claniques du respect, extrêmement vives dans les cités, l'apparentent à la fois à l'honneur décrit par Peristiani dans les traditions méditerranéennes et à la notion moderne de dignité, telle que l'a développée Charles Taylor.

Si la famille est un référent symbolique fort, les parents influent peu sur les orientations prises par les adolescents. Dans beaucoup de familles pauvres de l'Ouest Parisien, le départ du domicile est extrêmement tardif, il n'est pas rare de rencontrer des enfants âgés de 23 ou 24 ans

qui « vivent » encore chez leurs parents, même lorsqu'ils ne poursuivent pas d'études longues. Pourtant la coupure entre les générations est renforcée ici par la tendance des garçons à rester dehors. Dans la vie domestique, les rôles de la mère et du père se recoupent peu, l'éducation des frères aînés a été souvent différente de celle des sœurs et ceci se poursuit pour les plus jeunes. En dépit de l'importance de la famille pour les absentéistes, en raison de cette distance avec les parents, de l'utilisation de la maison comme hôtel⁵⁷, se développe une vie de quartier qui n'existe pas au même degré pour les autres adolescents en ville. Dans la plupart des contextes urbains, la fréquentation des cafés par les collégiens de 3^{ème} et par les lycéens est élective, ceux qui s'y retrouvent se recrutent sur la base des affinités scolaires, alors que le plus souvent ici ce n'est pas véritablement une sociabilité élective. Dans les cités, il n'y a pas de cafés. Certes le choix de copains qui traînent dans le quartier ou de copains de collège accentuent deux registres distincts, d'un côté on côtoie ceux qui sont désœuvrés ou peu investis dans l'école, de l'autre on retrouve les valeurs liées à l'école. Mais ce sont des nuances. Le mal-être à la maison, l'envie de sortir favorisent dans l'ensemble l'affiliation aux jeunes qui traînent dans le quartier. Ni à la maison, ni à l'école, les garçons sont installés au pied des bâtiments et dans la rue. Il y a quelques exceptions. Ainsi J. zone dans le quartier avec ses copains les plus proches et, fait exceptionnel dans ce milieu, ils viennent souvent chez lui, pour discuter et regarder la télé. « Sinon, dit-il, on reste dans le hall et on regarde passer les gens, ... on s'ennuie beaucoup ».

Education et libertés concrètes

Dans les réponses à la question de l'éducation des filles et des garçons, on perçoit la tension entre les normes locales et les normes de la société française. L'égalité de traitement se donne comme ce qu'il faut dire, ce qu'il faut penser, pas pour quelque chose de fondé. Ainsi la plupart des réponses à la question de l'éducation à donner aux filles et aux garçons commence-t-elle par un aveu normatif de similarité "ça doit être pareil". Viennent ensuite, la plupart du temps, des inflexions portant sur ce qui est le cœur des oppositions : la restriction des sorties pour les filles s'appuie sur les arguments touchant les fréquentations et les enjeux sexuels, parfois en conjonction avec l'affirmation que le quartier est le lieu où traînent des voyous.

Plusieurs garçons ont énoncé les raisons d'une inégalité entre les sexes s'agissant de la liberté de sortir : « Les garçons, ils ont leur liberté ... je ne dis pas que les filles n'aient pas leur liberté, mais on doit quand même faire quelque chose pour pas que... mais l'inconvénient c'est que quand on leur serre trop la vis [aux filles], on [ne] les contrôle plus. Parce que dans la ville des Mureaux, il y a de la délinquance et les filles elles peuvent devenir, vous voyez ce que je veux dire... elles peuvent devenir des salopes. Les garçons ils peuvent sortir tous seuls mais les filles, c'est plus fragile, dit B ».

Un garçon de 15 ans, interviewé dans le collège Paul Verlaine, sous des dehors extrêmement naïfs, tente une élaboration de cette différence et de la manière dont les normes, ce qu'il appelle limites, sont fixées dans la tradition pour chaque sexe et se justifient en raison des risques différentiels que fait courir l'environnement. Puis il envisage les conditions dans lesquelles ces limites peuvent se modifier.

« Est-ce que tu as été élevé d'une manière différente de ta sœur ?

- Comment dire ? Elle, c'est une fille, moi je suis un garçon, j'ai été élevé autrement qu'elle puisque moi je suis un garçon, c'est normal ... je sais pas si vous allez accepter ça, je suis le mâle, c'est le mâle qui ramène tout, c'est normal. ... Il faut que les filles aient leurs limites parce que chacun a ses limites. Entre garçons et filles y a pas les mêmes limites. Par exemple moi et ma sœur ... Vous savez il y a des endroits où c'est réputé chaud où il y a n'importe quoi qui traîne,

⁵⁷ A l'instar de ce que l'on observe dans les classes moyennes, pour beaucoup des adolescents rencontrés, la maison fonctionne comme un self-service.

elle peut faire de mauvaises connaissances. Pour un garçon, si il traîne c'est pas pareil, c'est comme si on préservait la fille pour qu'elle y aille pas... Chacun a ses limites, par exemple si les tâches ménagères sont pas faites, elle devrait faire les tâches ménagères alors que nous on les fait pas ». Puis il se ravise « on sera obligé de passer par-là si on a un appartement, on est obligé de faire nos tâches ménagères, c'est ça qu'il faut comprendre on peut dépasser nos limites, mais après il faut assumer » K, Paul Verlaine.

Le "c'est pareil, mais..." est la formule même d'une pensée insécure qui recourt à une morale intemporelle pour justifier sa position, en l'espèce la préservation des filles 'des voyous' plus d'ailleurs qu'en affirmant la valeur de la virginité. Assez rarement, comme on va le voir chez Ab, une norme spécifique est énoncée d'une manière assertive, sous tendue par une conception de la différence des qualités à promouvoir chez les filles et les garçons.

Dans le propos de Ab, on entend comme l'écho très atténué des grands rites initiatiques. « Si, il faut un peu de différence, parce que sinon, l'homme ne sera jamais l'homme. Si on est toujours en train de faire les mêmes choses, ça ne me plairait pas moi...L'homme faut le faire souffrir un peu et la fille non. Faut la gêner, c'est le contraire, l'homme faut lui montrer : « c'est toi qui dois aller chercher », et la fille c'est pas pareil. L'homme doit faire les démarches. La fille, ..., ça dépend, si, elle aussi doit faire ses démarches, mais pas comme l'homme, parce que l'homme il doit être plus solide, ... le jour où il sera marié, s'il y a un problème dans la famille, c'est lui qui doit avoir le courage...Il faut lui apprendre à souffrir un peu » Dans "l'homme il faut le faire souffrir un peu", on perçoit, enfouies, les épreuves de la forêt, la faim et le froid. Ce propos, qui affirme pour des raisons de fond la valeur de la différence, est rare.

Rapports entre les sexes

Bien que, du fait de la ségrégation spatiale, la population scolaire reflète fidèlement celle du quartier, maison et quartier sont apparus, en première lecture, comme deux côtés d'une réalité homogène face à laquelle l'école était une intruse tentant d'imposer des disciplines et des valeurs étrangères. Maison et quartier se distinguent cependant, on l'a vu, sur un autre plan. L'éviction des filles de l'espace public, parce qu'il est dangereux pour elles, renforce l'inhospitalité du dehors dont elle s'autorise et son opposition à la maison. Comme beaucoup de remèdes radicaux, elle potentialise le mal qu'elle prétend combattre. Telle est la base visible d'une séparation entre les sexes étonnante dans notre société.

J., victime de racket, a un réseau de copains de collègue et de quartier qui comprend 4 filles et 12 garçons, et une petite copine Dn qu'il voit parfois le week-end. Il va chez elle, elle vient parfois chez lui. Il l'a rencontrée en vacances dans une discothèque, s'intéresse à elle, n'a pas eu de rapports sexuels avec elle, et dit « j'ose pas trop » ce qui est un indice de son attention à l'autre autant que de sa timidité. Sur ce plan là, J. est à l'écart des autres, il flirte comme un garçon des classes moyennes, interroge son envie, fait part de ses hésitations. Tout l'oppose à T qui, ayant eu une relation très longue un an et demi lorsqu'il était en 6^{ème}, un flirt d'enfance, se dit « calmé ». « De nos jours les garçons ils ne pensent plus à l'amitié [avec les filles]...je crois que ça n'existe même plus, [aujourd'hui] c'est du cash, c'est vite fait ». Autour de lui, on ne flirte pas, deux fois par mois il sort en boîte, souvent avec O., soit ils amènent des filles soit c'est pour en rencontrer d'autres, et dans ce cas là, il faut pas en amener. Il dit qu'il change tout le temps de fille : « c'est des copines comme ça ... », des relations sans investissement sentimental avec lesquelles il couche une fois, « ça ne dure pas plus d'une semaine ... tant que je n'ai pas trouvé chaussure à mon pied, je ne m'engagerai pas ».

Pour une part les difficultés des rapports entre garçons et filles sont liés à la densité des liens dans le quartier. Peu parviennent comme Bou à organiser des pique-niques mixtes ou à aller écouter des petits concerts dans les environs, rompant les face à face obligés. Les filles se

plaignent du côté gamins des garçons et de l'excès de ragots « c'est pas cool, ils parlent trop sur les gens ». Les questions de réputation sont partout. De plus les filles doivent se méfier de garçons qui, dans l'espace public, se conduisent mal. « Je sortirai pas avec un garçon de X dit Hs, j'aime pas les voyous...ma sœur sort avec un garçon de là bas mais c'est un mec bien ». Parfois, les filles vont s'asseoir dans les halls et parlent « de tout et de rien, des garçons, de l'école, c'est rare. [Alors], on reste chez K, on écoute de la musique ».

La rareté de la mixité engendre des tensions. Dans l'ensemble les garçons rencontrés ne sont pas très précoces sur le plan sexuel faute d'avoir rencontré des filles accessibles. Si le machisme des garçons fait sourire, on est parfois en présence de faits graves. « ... C'était un soir, le soir du Ramadan, on est parti à la mosquée, il devait être 10h du soir, on était avec une fille, ils étaient en train presque de la violer, la fille était consentante mais elle a crié, et les gens ont entendu des cris et ils ont cru que c'était un viol...ils ont appelé les flics, qui sont venus et ils (les copains) ont commencé tous à se sauver, et moi je les ai suivi...moi, je faisais que de regarder, mais c'est comme si...je me suis sauvé, j'ai couru vers les bois, ma chaussure s'est enlevée, ils m'ont attrapé...et le mec qui était avec moi aussi, il s'est fait attraper...les flics nous ont posé plein de questions : "qu'est-ce que vous faisiez ? ", moi je parlais pas, c'était l'autre qui parlait " qu'est-ce que vous faisiez avec la fille ? ", il a dit "on faisait rien, on criait un peu...mais on faisait rien..." , et le mec, il disait "mais qu'est-ce que vous faisiez avec la fille ? ", ils voulaient nous frapper...

-Les flics ?

Ouais, et après un des flics est venu devant moi, y'avait un autre flic qui est venu, il nous avait mis les menottes...et un flic il était avec un verre de champagne, il buvait et après il a dit à l'autre flic " choisis moi en un, lequel que je vais tabasser..."

-Et alors ?

Après il a arrêté...

- C'était juste pour vous faire peur ?

Voilà...

-Et comment ça s'est fini après ?

Après ils ont appelé nos parents, on est revenus...et après je suis rentré chez moi... »

L'ambiguïté de la situation du point de vue à la fois des faits, du lieu –près de la mosquée, du comportement de policiers et des rôles de chacun est grande. La vérité de la description ne tient pas à sa précision factuelle mais à la vraisemblance du type de rapports entre ces garçons et cette fille. Comme « la fille à tout le monde » décrite par I avec laquelle il a eu des rapports sexuels dans un escalier, la fille impliquée dans cette scène est une fille sur laquelle s'exercent des pressions telles qu'elle est contrainte par la nature même du contexte, de l'heure, du nombre des garçons.

Certes, ces cas sont exceptionnels. Les affirmations de virilité agressive sont souvent associées à un manque d'assurance des garçons dans leurs rapports avec les filles. Les plus actifs draguent à l'extérieur avec plus ou moins de succès et se mettent "à coin" les filles de la cité en veillant jalousement sur leurs fréquentations. A travers la rareté du flirt et les rapports sexuels furtifs, l'intangibilité des sœurs des copains et la drague dans les boîtes, la vie affective et sexuelle se développe de manière chaotique.

Pour les garçons issus des milieux aisés, la quête de l'autonomie à l'adolescence passe par ces deux vecteurs que sont les relations compétitives dans le cadre scolaire et les relations électives avec l'autre sexe. Elle s'opère, d'ailleurs plus ou moins bien, dans une ambiance complètement mixte. Pour une fraction des garçons des milieux pauvres, en particulier ceux des cités, la mixité est en grande partie absente. La ségrégation scolaire intervient d'autant plus tôt qu'ils sont en échec et en retard, les modes d'éducation des garçons et des filles dans la famille divergent et la fréquentation de l'espace public oppose diamétralement les deux sexes. Pour ces

garçons, le vécu des relations à l'autre sexe est traversé par les contradictions entre les normes locales et les normes globales. De ce fait, les tensions qui s'accumulent dans les rapports à l'autre sexe entrent en résonance avec leur difficulté à admettre l'existence d'une possible non réciprocité du désir. En l'absence d'une capacité de décentrement par rapport à leur envie, une fraction des garçons vivent dans le déni des attentes des filles à l'égard desquelles ils nourrissent alternativement un désir sacralisé construit sur le mode mimétique de leur relation à la mère et une attitude instrumentale, manipulatrice et machiste.

Ce qui alimente les déviances dans ce domaine des garçons pauvres et mal scolarisés, le chaînon essentiel nous semble-t-il, c'est le déficit de représentation de soi et de réflexivité. Si l'on devait pousser l'image, c'est la difficulté même de se représenter comme être séparé, incomplet, en demande d'autre qui fait problème. D'où viendrait l'oscillation entre des adhésions totales – fusion dans le groupe primaire, la dope ou le business- et des plongées solipsistes - prostrations, fuites, agressions. Dans les conduites actuelles de certains des garçons engagés dans la délinquance que nous avons interviewés s'affirment moins un défaut de contrôle de soi qu'une tendance à compenser une perception de soi dégradée ou infériorisée. Celle-ci s'énonce volontiers par antiphrase dans une attitude arrogante et une ignorance des attentes des autres. Ces garçons ont du mal à concevoir la liberté qui fait de l'autre un autrui, la possibilité qu'il (elle) se refuse à leur désir, comme ils ont du mal à se saisir de leur propre liberté. Ces processus ne sont pas inédits, ils sont accentués chez des garçons qui, ne parvenant pas à dépasser une coïncidence à soi appauvrissante, essaient, pour compenser ce sentiment d'une insuffisance de se prouver à eux-mêmes qu'ils existent de manière distincte par toutes sortes de moyens à leur portée : dans des transgressions et des passages à la limite.

2- Sphères de confiance et morale commerciale

Le business et la violence trouvent un terrain commun dans le racket. Ces pratiques sont plus mal connues du côté des auteurs que du côté des victimes, bien que celles-ci s'en ouvrent difficilement au moment des faits auprès de leurs parents ou de leurs professeurs, voire même avec leurs camarades. Il est souvent difficile de faire partager cette humiliante situation, les menaces de représailles sont si crédibles et proches que les victimes s'enfoncent dans un silence qui conforte l'emprise de leurs agresseurs. Mais eux ne l'avouent pas facilement et les quelques-uns qui ont revendiqué de telles pratiques n'ont pas été prolixes. Le racket et les violences d'extorsion engendrent de conduites adaptatives qui impliquent la construction, par la menace souvent, de sphères de la confiance et de la solidarité.

Racket et business

La notion de confiance, qui partage le monde vécu en deux sphères, est utilisée par les garçons dans un sens différent de celui que retiennent les filles. Les garçons cherchent à l'obtenir en étant sympathique. La confiance ouvre, une fois acquise, un droit de tirage : on peut attendre des choses de celui qui a donné sa confiance. Elle fonctionne dans la relation ami/ennemi qui partage rigoureusement les contacts entre les garçons. En principe, elle implique une solidarité dans les bagarres collectives. Les litiges s'ordonnent autour de la confiance accordée ou retirée. Ainsi, J. dit : « ils sont venus dans mon quartier, on a commencé à parler et après il m'ont baisé la gueule par derrière parce qu'ils avaient voulu avoir ma confiance et qu'ils ne l'ont pas eu ». Le racket avait commencé par une progression insidieuse, ils le tapaient en cigarettes, puis il lui ont demandé 10F, il a donné, puis sa play-station, il a refusé, puis 100F, il a porté plainte. A et H ont été incarcérés : H a laissé tomber mais A cherche à l'attraper : « J'ai peur que cela arrive ». Ici, la violence même légère s'inscrit dans un cycle de vengeance. Une des bases du conflit avec A et H des Merisiers est l'opposition avec les garçons de la cité des Brouets.

Ceux qui prétendent brouiller les frontières instaurées par les limites "naturelles" de la confiance suscitent des conflits, ainsi lorsque des inconnus plus âgés se permettent, du fait de leur âge, de se comporter de manière arrogante. « Quand je dis, ils prennent trop la confiance, ça veut dire, une personne que vous *connaissez pas* vient vous voir, il vous prend pour plus inférieur que lui ou ... d'une autre classe sociale et après il commence à rigoler... ». Dans l'expression que nous avons entendue dans la bouche de J. —« ils ont cherché à avoir ma confiance » — il faut entendre « ils ont cherché à me vassaliser ».

La notion de respect s'y rattache, elle repose sur une autre condition que l'âge. On respecte un plus âgé soit parce que c'est aussi un proche, soit à l'égard duquel on est obligé parce qu'on lui a accordé sa confiance expressément. Corollaire, les rivalités de domination ont libre cours en dehors des cas d'allégeances expresses ou claniques. A l'exception de ces deux sphères délimitées, le principe prévalent est un principe d'hostilité, ainsi il faut se faire respecter hors de son territoire, surtout par les plus âgés. On en a de multiples exemples dans les conflits d'appropriation des terrains de foot. Si le terrain est dans un espace considéré comme étant celui du groupe, dit T, « on les jerte⁵⁸ ». Dans les rapports interpersonnels l'attitude normale est la défiance. La confiance n'est jamais implicite dans une rencontre, elle implique une reconnaissance expresse et introduit un lien d'obligance. Cette généralité de la défiance est associée à l'idée qu'on n'a jamais de bons copains... « personne n'a un meilleur ami, ça n'existe pas, ça peut pas exister, y en a toujours un qui voudra t'enculer, dit T, y en aura toujours un qui fera un coup par derrière ».

Ces relations fortement travaillées par la relation ami/ennemi dérivent des enjeux du business mais les débordent et parfois vont à rebours des exigences du business. Comme l'a noté Gans dans sa discussion avec Granovetter, le business ou la réussite politique supposent de créer des liens à longue portée qui s'étendent au-delà des cercles locaux, marqués par l'esprit clanique, les relations d'obligance et de vassalité. Nous avons souligné que les réseaux des jeunes investis dans la délinquance d'appropriation sont plus interconnectés que les autres. Mais nous ne sommes pas certains qu'il s'agisse de ponts menant plus loin que le trafic local. C'est une question à approfondir. Le plus significatif est peut être que l'échange, qu'il soit illicite ou quasi-licite, est un élément fort de la micro-culture locale et que des aspects moraux s'y dévoilent nettement, alors que le commerce ordinaire est débarrassé de ces exigences préalables.

Ab parle de business pour décrire simplement l'action de vendre et de marchander. Ab va au marché et propose ses services. Des commerçants le prennent comme vendeur. Il aime s'adresser à des clients et leur dire " je vous fais un prix...", négociateur. Il prend aussi l'exemple de ceux qui vendent du shit, "je ne sais pas moi, c'est pas voler, c'est un business, c'est peut-être un méfait, mais pour eux, c'est un business". "Pour moi, ajoute-t-il, le shit c'est comme une tasse de café...c'est-à-dire qu'on va inviter un copain, on va fumer un petit truc,...on parle, on peut oublier ses soucis, on peut se laisser aller et parler. Puis même du shit c'est pas un méfait...". Si le commerce du shit est illégal, ce qui le rend acceptable à ses yeux c'est que le produit lui-même n'est pas plus nocif que le café⁵⁹. Ab ne fait pas n'importe quoi, mais il ne s'arrête pas non plus au critère de légalité externe fourni par la société. Il se détermine par rapport au sens de l'acte, or ce dont il parle, c'est d'abord de sociabilité, inviter un copain, oublier les soucis, parler. Ce qui est visé à travers le shit, c'est le gain d'intersubjectivité, le dévoilement mutuel. Il affirme ainsi que la limite légale peut ne pas avoir de fondement moral. C'est peut être "un méfait", mais à quoi cela conduit-il? Il compare le shit au café, il aurait pu prendre l'alcool, produit psychotrope plus addictif, pour lequel il y a un commerce légal. Il s'interroge sur les effets, sans ignorer la place de la loi, mais sans non plus s'arrêter au critère formel.

T, à l'inverse, ignore les contenus et s'en tient au formalisme de la légalité, interprété à sa

⁵⁸ Jerte variante jarte, utilisé comme verbe transitif ou intransitif, est l'équivalent de 'casse toi', 'dégage'.

⁵⁹ Ce que justifie amplement la littérature scientifique d'ailleurs, cf le Rapport Rocques, Documentation Française, Paris, 1999.

façon : "j'ignore la provenance, je veux pas savoir". Il prétend s'arrêter à des considérations formelles, encouragé par une perception de la société dans laquelle le but est de faire du fric. Pourquoi s'interroger sur les conséquences pour ceux qu'il dépouille ? Un désir quasi professionnel de réussir par son business submerge T. Chez lui, à la différence de O, l'usage de la force n'est pas un plaisir en soi : c'est un moyen de pression, un sérum de vérité. L'idéal entrepreneurial organise tout, y compris une morale légaliste. Il se conforte par le déni de ses transgressions, c'est un langage de justification⁶⁰. Il ne veut pas s'attacher à la portée morale de ses entreprises mais en faire des moyens dans un espace public qui est conçu comme un espace de pure compétition, darwiniste. "Travailler dans l'honnête", le propos revient si souvent qu'il désigne l'immensité du champ d'escroqueries à cacher.

L'un et l'autre se saisissent des déterminations qui les entourent, mais vont dans des directions radicalement opposées. L'un vise par le commerce, l'échange inter-personnel, l'autre le gain personnel. L'un se confie, l'autre se défie. Comme les logiques de la défiance, les logiques de la confiance sont fragiles. Les acteurs renvoient le débat moral vers des fondements religieux.

Islam et morale chez les absentéistes issus de l'immigration

L'Islam de la vallée de la Seine est principalement sunnite. La plupart des communautés sont modérées et non violentes. La grande Mosquée de la rue Ampère au Val Fourré, animée par les Tablighis, rassemble plus de 2000 pratiquants. Rattachée à l'Islam officiel en France, elle a ouvert une salle de prière dans le quartier des Garennes et une école coranique qui accueille 500 enfants. Aux Mureaux, il y a deux Mosquées construites avec des fonds venant du Maroc et d'Arabie Saoudite et une salle de prières. Plusieurs observateurs de la vie locale considèrent que le développement de cet islam a favorisé un repli communautaire et aurait eu un effet pacificateur au cours des années 1990 : les Tablighis sont parvenus à engager d'anciens délinquants dans des démarches spirituelles⁶¹. Les Africains noirs se rattachent plutôt à l'islam des Soufis, modéré et très démonstratif. L'influence des frères musulmans, plus radicale, est difficile à percevoir. En dépit d'une observation très large de prescriptions comme le Ramadan, la pratique religieuse semble plus identitaire et ritualiste que relever, chez la plupart des garçons en tous cas, d'une conviction personnelle.

Benjamin d'une famille de 7 enfants, dont l'aîné a 35 ans, Ta est pratiquant. Au moment de l'entretien, il se sentait mal car, pour le punir après un vol, ses parents lui avaient interdit d'aller à la mosquée. Ils viennent de Kabylie, son père est commerçant en fruits et légumes, sa mère ne travaille pas. Certains des frères et sœurs habitent dans des villes proches des Yvelines, d'autres sont restés sous le toit parental, ainsi Ad 29-30 ans qui travaille sur les marchés avec le père.

Comme Sl, il sélectionne ses amis sur une base morale. Ainsi, il dit qu'en dehors de Mr et Bk « j'ai d'autres copains en qui j'ai *pas* confiance ». Ce *pas* n'est pas un lapsus, il dit copain pour désigner cette fréquentation quasi obligée, mais non élective. A beaucoup d'autres endroits dans l'entretien, on trouve ce clivage actif entre les gens qu'il fréquente selon qu'ils correspondent à ses

⁶⁰ Est-ce de la mauvaise foi? La mauvaise foi consiste à dire 'ce n'est pas moi qui fais ce choix, il s'impose à moi pour des raisons matérielles ou affectives, je ne pouvais pas choisir autre chose'. Elle dissimule la marge de liberté de l'engagement, si étroite soit-elle. En ce sens, quand T suggère qu'il fait comme tout le monde, il annule sa subjectivité et dégage sa responsabilité. De même, lorsqu'il dit "là, y' a rien que du légal", il s'abrite derrière un formalisme qui l'autorise à ne pas s'interroger sur le sens de ce qu'il fait. T nous fait l'impression d'être un délinquant non pas parce qu'il est dur, mais parce qu'il prétend ignorer qu'il a choisi et qu'il pourrait choisir de se comporter différemment, qu'il est conformiste. Pourtant, lui aussi a subi une action lâche. Après la garde-à-vue, il a pensé que celui qui l'avait dénoncé au lieu d'assumer et de lui dire : « t'es un salaud, tu as tenté de me piquer ma meule », s'était réfugié derrière la légalité en renvoyant à la police. L'engagement de la responsabilité suggère la réciprocité, T ne se l'applique pas. Cette absence de réciprocité et de décentrement n'est pas un oubli, c'est une posture qu'il a prise et qui s'est cristallisée en habitude.

⁶¹ Un des interviewés, y serait sensible, et témoigne assez bien de cette exigence de rigueur.

critères moraux ou non. Ce n'est pas dans le registre de la séduction que s'opère le clivage mais véritablement sur le plan des mœurs.

Il est conscient que pour trouver un travail intéressant la barre est haute : « ce qu'ils recherchent sur le marché, c'est bac+5... sinon, les autres Bac... je vais faire un lycée professionnel ». Il n'a pas pu continuer en seconde générale « j'aurais pu le faire grâce à mon intelligence, mais j'ai pas voulu forcer, j'ai pas beaucoup travaillé ». Plus tard il dira cependant « mes parents considèrent que je travaille mal, ...[que] je suis pas intelligent, [alors que] moi j'essaye de faire de mon mieux... ils me découragent ». Entre l'idée qu'il a de lui-même et celle de ses parents, il y a un écart important. Ta en est conscient, il a vu un psychologue lorsqu'il était en 5^{ème}, mais son propos traduit un glissement entre la posture - j'essaye de faire de mon mieux mais je n'arrive pas- et le jugement positif qu'il porte sur son intelligence.

Il ressent aussi une tension entre les valeurs de l'école et celles de ses pairs, lorsqu'on lui demande s'il a des copains dans le collège, il répond « moi je cherche pas à avoir des copains, ... je préfère m'orienter vers l'école quoi ». Il critique l'école, mais du point de vue de celui qui veut apprendre : c'est mal organisé, la pédagogie est inadaptée, sauf en lettres. Son parcours scolaire est très moyen, il a dû redoubler le CE en raison du déménagement de sa famille, il avait 13 ans en 6^{ème}. Fait exceptionnel, il fréquente la Maison de quartier parce que c'est un 'espace jeune' aussi.

Ses relations avec les filles s'inscrivent dans le fil de cette attitude religieuse. Il a depuis quatre ans une copine, Sn, venant du "bon collège" de la ville, P. Verlaine, connue par son frère. Ils se sont éloignés en raison d'une bagarre entre Ta et le frère de Sn « je ne l'aime pas son frère, c'est pas que je l'aime pas ... mais je préfère pas rester avec lui, [parce qu'il] est plutôt voyou, ... Sn, elle aime pas que je pense ça et en même temps elle dit 'j'en ai marre, il m'énerve' ». Mais il n'est jamais sorti avec elle : « dans la religion, c'est quelque chose qu'il ne faut pas faire ».

Ses copains proches sont Mr et Bk, « ils ont une bonne influence sur moi ». Mais il ajoute que Mr n'est pas son meilleur ami, ni même véritablement un ami, parce qu'il ne passe pas assez de temps avec lui. On ne comprend pas le discours hyper-moral de Ta sans voir sa dimension religieuse. La bonne influence « c'est être musulman, faire la prière. [Mr et Bk] sont plutôt croyants eux ». Il contraste cette influence avec celle d'An et Al « ils n'ont pas les mêmes pensées que moi ». Il se trouve que ces deux garçons ne sont pas musulmans.

Sa sociabilité est assez étroite et globalement centrée sur la famille, qui fonctionne comme un espace de référence valorisé. Ses frères et sœurs sont ou célibataires ou mariés, pas d'union libre. Plusieurs poursuivent des études et At travaille avec le père. Dans ce contexte, le vol d'un CD-rom de jeu, la veille de l'entretien, lui pose problème. C'est un passionné de jeux sur ordinateur, de console vidéo, ses parents le limitent parce que ça bloque la télé et puis, il faut se procurer des jeux. Il était allé à Carrefour avec un copain : « J'aurais aimé qu'il m'interdise, dit-il, j'ai été emporté par un diable... -C'était quoi ? Un diable, c'est dans ma tête, ça m'a fait comme ça...c'est à dire dans notre religion, il y a des anges et des diables... -Les djinns ? » Il ne sait pas. Il ne vole pas pour le frisson mais pour avoir un de ces jeux dont il est friand.

Ce n'est pas le seul aspect par lequel s'indique un écart avec le portrait de lui-même qu'il propose : il sniffe de la colle de temps en temps car, dit-il, «j'aime bien les odeurs ». Impliqué dans une bagarre la semaine précédente, «quelqu'un m'a frappé, je lui ai rendu ce qu'il m'a fait », il aurait tiré un couteau «c'était pour la frime, pour montrer que j'ai un couteau ». Il a aussi envoyé «par erreur une petite pierre dans la vitre d'une cabine téléphonique qui s'est étoilée ». Toutes ces choses le gênent. Elles ternissent l'image qu'il s'est efforcé de donner de lui-même et qu'il souhaite que l'on ait. En effet, «de vol, pour lui, c'est la honte » pas la culpabilité. Il a peur que cela se sache et il espère que Z, témoin du vol, «ne va le dire à personne ». Son frère X écoule des chemises de marque, il le tient à l'écart «Te mêles pas de ça ! Fallait pas que je sache, j'aurais pas dû savoir tout ça ». Y, son frère aîné, a fait d'autres trucs, mais il ne veut pas en parler, «C'est personnel ? Des histoires de femmes ? De la drogue ? -Oui, voilà ». Il développe de façon assez confuse l'idée que les inconduites «c'est de l'influence, ça part de l'influence, et c'est

héréditaire... , parce que déjà, mes parents, ils parlent pas le français quoi ». Les handicaps sociaux fraient la voie aux illégalismes, il veut nous convaincre que c'est un destin, peut-être ne fait-il que rationaliser la difficulté qu'il a à se tenir à l'écart : le mal est partout, proche, induisant en tentation celui qui n'est pas vigilant.

Comme le souligne F. Khosrokhavar, au début des années 1990, « la religiosité juvénile suppose en fait une double rupture : avec le passé de parents, passé auquel les jeunes ne s'identifient pas, voire qu'ils ignorent ; avec celui de leurs frères aînés, de ceux qui ont fait dans les années 1980, la Marche pour la liberté, qui ont lutté contre le racisme » (1999, 186). Les choses ont évolué. A la posture rigoureuse, souvent adoptée dans la foulée de la guerre du Golfe, a fait place, semble-t-il, une religiosité diffuse et massive qui est plus compatible avec les conditions de vie des jeunes. L'islam fonctionne comme référence identitaire mais pas comme ascèse et retrait de la vie sociale.

3- Motifs d'action et normes de réalisation de soi

En dehors des rares garçons qui ne s'attardent pas le soir au pied des tours, font leur travail scolaire, préparent leur avenir en visant la fenêtre étroite qui leur permettra d'échapper à la reconduite des galères des aînés, un ton plutôt pessimiste traverse les propos des interviewés lorsqu'on les questionne sur ce qu'ils font. Ils traînent : même si la généralisation de ce mot lui ôte beaucoup de son caractère péjoratif, cela n'est pas très exaltant. Ceux qui sont le plus mal à l'aise sont ceux qui ne s'inscrivent dans aucune des deux voies majeures de la déviance : la bagarre et le business. Ils ne prennent pas leurs parents pour référents, la distance est trop grande, mais leurs aînés. Les intéressés disent constamment : "j'ai pas envie de bosser à l'école, alors je fous rien". Est-ce un propos défensif ? La socialisation contemporaine fondée sur l'intériorisation des contraintes ne leur oppose aucune résistance : « tu veux pas apprendre, tu n'apprends pas ». Chacun de leur côté, parents et policiers, s'inscrivent volontiers dans la logique du contrôle et de la menace. La coercition qu'ils exercent ne fonctionne pas bien car il y a, comme sur d'autres plans, une dualité normative : large autonomie lisible dans l'emploi du temps d'un côté, fortes contraintes s'agissant de la scolarité et de projets professionnels de l'autre, voisinent et produisent sur les jeunes des cités beaucoup d'incohérences.

L'ennui à l'école et la réalisation de soi.

Chez les absentéistes, le peu d'intérêt pour l'étude est caractéristique de la perte de prise de l'idéologie de la promotion sociale par l'école. L'ambition méritocratique de type protestant (introduit dans le vocabulaire de Riesmann) qui s'était diffusée des couches moyennes aux fils d'ouvriers a stoppé net là. Ainsi F n'a aucune envie de poursuivre une scolarité générale. Apprendre n'a pas d'attrait pour lui. Ses parents - l'un et l'autre à la frontière ouvrier/technicien - aimeraient qu'il aille plus loin qu'eux ; lui, il n'est pas dans ce "trip" là. "Je ne sais pas pourquoi ils veulent que j'aille [en seconde générale]. Moi, je dis que ça sert à rien que j'aille là-haut...parce que je sais que je vais rien faire du tout". F dit "là-haut", désignant ironiquement le regard plein d'espoir de ses parents. Il ne se dit pas qu'il n'y arrivera pas : il ne veut pas de ce destin accroché à une réalité abstraite ; il ne fera rien pour y parvenir, c'est son choix et non un motif de désespoir pour lui de ne pas être admis en seconde générale. L'école n'est pas conçue comme une voie valable, "ça ne sert à rien !". Peut-on penser que ce propos n'est que la rationalisation d'un échec scolaire relatif ? Les absentéistes ne sont pas de bons élèves, ni même des élèves moyens. Qu'ils n'aient pas de goût pour l'étude, comme la plupart le disent sans détour -les cours, "ça saoule"- ou qu'ils aient été disqualifiés par les appréciations portées sur eux, ils expriment une volonté de s'engager dans autre chose que l'étude. Ils veulent s'orienter au plus vite vers une activité rémunérée, entrer dans le monde des réalités, opposé à celui des compositions françaises et des

exercices de maths. Aussi, bien qu'incertains d'être admis à poursuivre dans l'enseignement professionnel, la plupart des absentéistes se sont dits préoccupés de chercher un maître d'apprentissage. En disant que la scolarité ne les intéresse pas, ils affirment un dédain pour la connaissance. Ce qui les attire ressortit soit à des accomplissements matériels – « faire de la tune » ou avoir un emploi, rarement un métier au sens du contenu de l'activité, soit à des accomplissements sociaux - sortir avec ses copains, se balader en voiture, disposer du temps, de la liberté et, pour certains, à travers le sport trouver une forme de reconnaissance que l'école ne leur a pas prodiguée.

Dans les années 1985-1998, les difficultés des jeunes peu diplômés à trouver des emplois ont été telles qu'elles ont largement validé ce jugement. C'est en cela que le contexte économique a pesé sur l'école d'une façon dramatique. Bien évidemment, ces jeunes ne sont pas chômeurs. Mieux que toutes statistiques la fratrie et les aînés de la cité sont les témoins vivants de l'avenir qui leur est promis. Cette représentation concrète de l'avenir n'existe à aucun degré pour les jeunes issus des familles restreintes qui vivent hors des cités, à la fois parce que pour les jeunes des milieux intermédiaires les conditions d'insertion sont meilleures et parce que ces jeunes vivent dans des familles où aînés et cadets ont presque le même âge.

C'est d'abord sur fond d'avenir barré qu'il faut inscrire les désirs de réussite et de reconnaissance immédiate qui animent les jeunes en voie de rupture avec l'école. On ne peut comprendre leur conduite, ni leur manière de traverser les frontières du légal et de l'illégal, du moral et de l'immoral, sans penser que ces jeunes - à l'inverse de ceux qui restent entre les guides de l'école - s'engagent dans le présent. Ils sont amenés à affirmer par eux-mêmes des orientations et des valeurs. A l'inverse de ceux qui sont à l'école, ils sont dans une position où ils ne peuvent remettre à plus tard les choix existentiels.

Sur quelles valeurs vont-ils étayer cette construction de soi ? L'engagement physique dans des bagarres apparaît comme une forme appropriée de réponse des garçons à des situations de conflits d'intérêts ou de maintien de leur dignité. Ce n'est pas un but d'action énoncé comme tel. La bagarre individuelle est une activité qui intervient en réponse à un défi ou à une menace. Elle se distingue des "bastons", qui ont presque toujours pour enjeu des affirmations collectives, soit face à la police, soit face à d'autres groupes, d'autres cités.

Business, bagarres et quête de la reconnaissance.

Dans beaucoup de biographies, l'attrait pour la bagarre s'accorde bien avec la fraude et les vols d'usage, dont il ne constitue pas pourtant le prolongement naturel. Ceux qui commettent des vols importants et des cambriolages changent de registre. Ce changement lié à la revente active et au business s'opère progressivement et implique souvent la rencontre mais rarement la collaboration directe avec de plus âgés. On ne trouve pas dans notre échantillon de vol de subsistance. Ceux qui volent un peu systématiquement font du business, c'est à dire revendent eux-mêmes, mais c'est une attitude entrepreneuriale qui ne répond pas à une pression économique immédiate. La question est de pouvoir entrer dans un jeu où il y a des gratifications possibles. Quel type de conduite est susceptible de proposer des récompenses tangibles, actuelles ? Qui vaillent la peine de jouer le jeu ? Le "business" et la "baston" le sont parfois, le sport, marginalement, l'école n'y parvient pas et, de ce point de vue, une scolarité longue et livresque est pour eux la moins attrayante.

Le business est relativement artisanal mais pas dépourvu de rationalité. "Les autoradios, on pourrait le faire, mais moi ça m'intéresse pas, dit T, j'aime bien ce qui rapporte de l'argent." Voler des voitures non plus ne l'intéresse pas, il l'a fait une fois avec d'autres, mais le vol était plutôt ludique et le conducteur n'a pas assuré. Il veut du professionnalisme : "faut faire du business qui rapporte", et "faut travailler dans l'honnête", c'est-à-dire non dans le vol direct, mais

dans l'écoulement, au deuxième niveau de la chaîne. Chez T, la délinquance n'a pas de dimension expressive, c'est un travail, à côté du travail dans le restaurant. "Moi je travaille..., je vends des trucs qu'on m'amène."⁶² Son activité de recel est conçue comme une activité commerciale ordinaire. Il exige de travailler dans "l'honnête", et pour cela, y compris par l'intimidation, il assurera le brouillage de l'origine des produits. Sa haine de ceux qui vendent la mort, la dope, pourrait venir de ce qu'elle met en cause la valeur de son petit business. C'est bien plus payant, ça rapporte tellement plus, pourquoi ne s'y lance-t-il pas ? On ne le sait pas. La tentation est forte, aussi a-t-il besoin d'élever pour lui-même une barrière de haine : s'il en rencontre, il tuera à "coups de couteau" ceux qui vendent la mort. N'est-ce que l'envers de la jalousie ? En tout cas, son attitude est liée à un désir de revanche sur les malheurs hérités, qui unit, au-delà des divergences d'aspirations, beaucoup de garçons qui sont engagés dans la délinquance.

Pour Sm, le foot et la moto sont des occasions de se valoriser ; il aime tout ce qui bouge, conduit depuis quatorze ans et s'engage avec cœur dans les bastons, quel qu'en soit le prétexte. Il frappe fort avec un couteau ou une batte de base-ball. Il a de l'argent, pourtant, il rackette et a fait des cambriolages dès l'âge de treize ans, avec H et A. A dix-sept ans, il est parvenu à une phase de délinquance active, qui pourrait être brutalement interrompue par une incarcération. On ne sait pas bien ce qui, chez lui comme chez T, suscite une âpreté, si ce n'est l'échec scolaire et la dévalorisation que cela implique. Ne sous-estime-t-on pas la puissance de révolte impliquée par la disqualification des jeunes en échec scolaire ?

On retrouve chez O de la dénégation à propos des vols de ses frères et sœurs : "je ne sais pas d'où ça vient, je ne veux pas savoir". Mais il y a chez lui quelque chose de plus généreux. Il se bat pour Mantes, pour les faibles contre les forts, pour le petit nombre contre le grand nombre. La figure du cogneur magnanime lui est accessible. Sa révolte, dans le fonds, est sociale, il lutte contre l'injustice, lui qui vient d'une famille catholique unie. Cela sera peut-être aussi une source de divergence avec son copain T, plus tard. O partage avec G et nombre de garçons de 16 ans le goût de la bagarre. C'est une activité participant à l'édification de soi, une activité positive où l'on peut se mettre en valeur.

La défense de sa dignité, l'obtention du respect sont des valeurs qui justifient le recours à la force. La question n'est pas tellement de savoir si c'est légitime : cela paraît évident. Il faut plutôt se demander pourquoi l'exigence de respect est à fleur de peau. Pourquoi les susceptibilités sont-elles si vives ? Les jeunes, surtout lorsqu'ils sont sans projet scolaire, coïncident avec cette enveloppe que produit le regard de leurs pairs⁶³. Il y a une corrélation entre le goût des marques - cette sur-peau qui les classe et l'exigence de respect. Les fringues de marque fonctionnent à la fois comme élément de connotation avec le prestigieux, comme insigne qu'on peut les payer et encore comme fabrication, édification de soi qui épargne, croit-on, le stigmate de la cité. Je ne suis pas "des Merisiers", je suis d'abord Nike aux yeux de ceux qui comptent pour moi.

Dans cette perspective, où est la déviance ? Le choix des moyens illicites dérive de l'ambition fortement prédéterminée de reconquérir l'estime de soi. La valeur implicite que ces conduites expriment, dans le contexte compétitif contemporain, c'est la nécessité de trouver un domaine d'accomplissement. Le business ostentatoire répond à l'exigence de reconnaissance par les "autrui significatifs", qui est, avec la réussite matérielle, l'autre vecteur important de l'estime de soi.

Ces garçons se battent pour être reconnus comme valables. Le défi d'honneur entre les cités est un des mobiles les plus classiques du combat pour la reconnaissance. Qu'on insulte leur

⁶² Il récusera ensuite en disant: le travail, c'est dans le restaurant.

⁶³ Cela fait penser au moi-peau d'Anzieu.

mère, leur bande, leur ville ou leur cité, tout suscite une posture de combat. Cela renvoie au fait qu'ils se définissent précisément par cette affiliation au groupe familial et à la cité. C'est souvent pour ces garçons la seule voie ouverte. La période de chômage prolongé que nous avons vécu a favorisé de telles émergences. Elle a ouvert une mode de vie lié au business et au vol, dont la capacité de violence des acteurs locaux est la condition nécessaire, dans la mesure même où ces vols et ces trafics ont largement débordé l'univers de la délinquance professionnalisée. Celle-ci entre par là au service des transactions illicites.

Les mœurs chevaleresques ou samouraï s'inscrivent aussi dans ce contexte, elles sont un champ ouvert aux talents de jeunes qui ne réussissent guère dans les exercices d'arithmétique ou de français. Sans une période longue de chômage et son inscription dans l'espace, sans un développement, aux marges d'une scolarité de masse, d'un courant substantiel d'échec scolaire, sans le contexte formé par ailleurs par le culte de la performance et l'exigence de succès instillé très tôt par la propension, en l'absence de rôles prescrits, à se comparer avec tous, cette dimension proprement expressive d'une exigence de reconnaissance - individuelle et collective - n'aurait pas connu non plus une telle extension.

L'exigence de réalisation de soi, la puissance de la pression au succès paraissent avoir été des facteurs du recrutement des garçons dans les bandes rebelles. Certes, tous ne sont pas de nobles chevaliers à la conquête de gloire et d'honneur ; il y a évidemment de médiocres trafiquants qui s'abritent derrière cette façade, des violents sans envergure et tous ceux qui profitent d'une position de faiblesse, d'un adversaire isolé, pour prendre une revanche sur leur misère. Pourquoi la lâcheté serait-elle ici moins fréquente que chez les employés de bureau ou les cadres dirigeants ?

*

Ce qui les attire est perceptible dans les réponses à la question sur ce qu'ils voudraient faire plus tard. Ce qui frappe, chez les garçons, c'est une oscillation entre star de foot, gagner plein d'argent et, des métiers ouvriers très modestes qui reproduisent les activités de leurs pères, pratiquement sans catégories intermédiaires. Ils balancent entre le destin probable et l'improbable succès. Alors que chez les filles, issues du même milieu et qui n'ont pas des résultats scolaires mirobolants, les aspirations se déclinent en une série de métiers et de projets de vie allant de vendeuse à médecin en passant par puéricultrice, comptable et ingénieur. Certains projets sont irréalistes sans doute, d'autres vraisemblables, mais leur graduation instaure une vision de la société moins manichéenne que celle des garçons.

Au terme de cette description, nous sommes conduit à nuancer le constat de P. Willis et J. Hagan selon lequel les jeunes qui s'engagent dans les actions rebelles ou délinquantes ne sont pas atteints par une forme de désespoir : nous avons rencontré beaucoup de pessimisme, parfois du cynisme. La vision plus euphorique est le fait des jeunes engagés dans la délinquance expressive, exceptionnellement de ceux qui font du 'business'. La recherche de Willis et la première vague de celle de Hagan s'inscrivaient dans un contexte historique bien différent du nôtre, celui du début des années 1970. Cela autorisait une autre perception des choses. Le fait qu'Hagan observe chez ces *lads*, 20 ans après, dans la force de l'âge, un certain désespoir peut avoir deux causes : leur position différente dans le cycle de vie ou/et le sentiment d'avoir gâché leur vie par des bêtises de jeunesse. Les *lads* d'aujourd'hui ne s'engagent pas dans la vie avec la même désinvolture.

IV- LES RESSORTS INSTITUTIONNELS DE LA DELINQUANCE

Nous abordons de façon très brève les rapports des jeunes aux institutions. Il ne s'agit pas ici de rendre compte de l'intervention des institutions mais seulement d'interroger à partir de ce qu'on en perçoit de l'extérieur, la manière dont les réponses institutionnelles aux déviances influent sur leur cours.

De manière paradigmatique nous avons proposé, dans la synthèse du cycle de conférence sur la délinquance des mineurs présidé par la Ministre de la Justice, de distinguer deux pôles selon qu'il s'agit de la délinquance socialisée des quartiers de relégation ou de la délinquance déviante non territorialisée des quartiers ordinaires et de graduer les conduites selon qu'on est au premier passage à l'acte ou en présence de comportements réitérés, l'enquête suggère d'en modifier un peu le schéma.

Formes de la délinquance selon le type de quartier et type des pratiques

	Quartiers de relégation	Quartiers ordinaires
Type 1	<i>Chapardage et fraude</i>	<i>Chapardage et fraude</i>
Type 2	<i>Violence expressive et illégalismes sans but de profit</i>	<i>Violence anémique et toxicomanie d'usage</i>
Type 3	<i>Délinquance d'appropriation et violences instrumentales</i>	<i>Délinquance d'appropriation</i>

Les conduites de type fraude chapardage ne constituent nulle part de la déviance par rapport aux normes développées au sein des groupes de pairs. Pour la plupart des jeunes qui ne vivent pas dans les quartiers de relégation, les conduites de type violences expressives sont rares. Ceux qui s'engagent dans la délinquance le font plus à travers la toxicomanie d'usage. Quand ils volent pour obtenir leur came, ils entrent dans la déviance. Ces premiers actes amènent leurs auteurs à rompre avec leur milieu et souvent à s'éloigner de leurs anciens copains, ils seront ensuite considérés comme des camés ou des voyous.

Pour une fraction des jeunes qui vivent dans les quartiers de relégation, l'acte de transgression initial, bagarre, vol ou recel est le plus souvent passé inaperçu des autorités et même des parents ou des éducateurs. Un jour intervient un acte qui est repéré et l'objet d'une convocation des parents ou d'un aîné au commissariat. Il donne lieu de la part des parents, dans la plupart des cas, à des corrections physiques et à une culpabilisation plus ou moins marquée des garçons, surtout à l'égard de leur mère. Lorsque c'est un grand frère qui vient au commissariat, on perçoit toute l'ambiguïté de la situation : les aînés semblent souvent plus inclinés -peut-être aussi en raison de l'accueil qu'ils ont reçus- à la solidarité avec un des leurs qu'à l'expression immédiate de la réprobation. Dans la plupart des récits, les copains informés de ces interpellations rigolent aux dépens de celui qui s'est fait pincer et il n'y a guère de condamnation morale, il n'y a pas non plus de gloire évidente à rapporter ce genre de confrontation avec la police.

Ce qui apporte du prestige est d'un autre ordre, les hauts faits de bagarre ou une certaine réussite dans le business⁶⁴. Ceux-là peuvent apporter à leur auteur de la reconnaissance dans la sous-culture déviante locale. Les actes renouvelés ou présentant des caractères de gravité tels qu'ils entraînent le passage devant le juge, moment symbolique où l'acte délinquant est doté du label officiel de l'infraction à la loi, valent comme actes initiatiques⁶⁵. Pour une autre fraction,

⁶⁴ Les passages en prison n'ont guère été rapportés dans les entretiens comme source de prestige.

⁶⁵ L'acte est initiatique en ce qu'il est celui par lequel un jeune est accepté dans le groupe de quartier, exactement comme un adolescent ayant franchi les épreuves du rite initiatique est admis dans la communauté des hommes. Sa transgression, loin de le

comme on l'a vu dans le cas des filles et de Sl., la sanction ou la surveillance joue au contraire un rôle dissuasif.

Préciser les conditions de fonctionnement de ces deux mécanismes exigerait une étude en soi, nous nous sommes contentés d'observer quelques aspects qui font écho à des préoccupations soulevées dans le débat public. L'existence d'un ancrage territorial de la délinquance, mais aussi le degré de routinisation des conduites délictueuses au moment où les acteurs entrent en contact avec les institutions sont des questions centrales. En effet, les réponses institutionnelles ne peuvent être identiques quelle que soit la position dans la séquence délinquante : un premier délit ou des réitérations. En effet, on l'a vu beaucoup de vols d'usage sont destinés à rester des écarts sans lendemain.

La distinction entre les jeunes rebelles et les businessmen, dont les déterminations diffèrent considérablement appelle une différenciation des réactions des pouvoirs publics, en réponses politiques d'une part, réponses judiciaires de l'autre. La criminalisation excessive ou du moins exclusive des conduites rebelles alors qu'elles naissent sur le terrain même la ségrégation sociale et du racisme prive les politiques d'intégration de portée et de sincérité aux yeux des jeunes.

1- Signalements individuels et réponses institutionnelles

Les réponses civiles ou pénales à des manquements à la règle dépendent de la précocité du repérage des actes et de la manière dont les signalements sont faits. Le repérage est largement issu du travail des assistantes sociales, des éducateurs spécialisés, des services de la PMI ou de l'ASE, nous ne les avons pas rencontrés dans cette première phase de l'étude et donc le point de vue que nous avons est partiel. Nous n'avons pas retenu d'autres sources ici que le témoignage des absentéistes eux-mêmes ou ce qu'ont répondu les élèves de Jules Verne et de la Vaucouleurs à l'auto-questionnaire.

Le repérage des premiers manquements, incriminables ou non, semble rare et s'opère tard. Parmi les quarante trois absentéistes interviewés, cinq ont vu un éducateur ou une éducatrice. Dans deux cas sur cinq, c'était à la suite d'une intervention judiciaire pour des faits incriminables, dans les autres cas il y avait, semble-t-il, une situation de danger pour le mineur en l'absence de délit.

Globalement, sur 310 élèves de troisième des collèges Jules Verne et la Vaucouleurs, 28 ont vu un éducateur, neuf filles et dix neuf garçons. Parmi eux, huit sont absentéistes ou ont un dossier pénal. Au moment où ils ont vu des éducateurs la majorité de ces jeunes étaient en quatrième. Deux choses frappent, d'une part le petit nombre de jeunes parmi les absentéistes et les mis en cause qui ont été suivis ; par ailleurs, les jeunes qui ont eu un contact avec les éducateurs ne sont pas spécialement les jeunes qui ont des conduites délictueuses, qu'ils aient été mis en cause ou non.

Quelles peuvent en être les raisons ? Dans le milieu où vivent la plupart des absentéistes rencontrés, les situations familiales qui suscitent l'intervention des assistantes sociales sont liées à l'octroi du RMI et à la gestion des tensions liées aux situations de divorce et de séparation des parents. Les échecs scolaires, les redoublements multiples et l'absentéisme sont trop fréquents pour permettre un repérage précoce. Les animateurs de centres de loisirs et d'associations socio-culturelles connaissent encore d'autres situations mais au total très peu de jeunes absentéistes les fréquentent –trois ou quatre sur quelque quarante cinq⁶⁶.

mettre à l'écart du milieu, l'y inscrit avec le statut d'initié.

⁶⁶ Renvoient-ils directement vers les structures de prévention du département ?

On ne peut s'empêcher de penser que l'affaiblissement de l'éducation spécialisée, placée sous l'autorité du département, a réduit la connaissance en amont de la délinquance ouverte, des manquements aux obligations scolaires. Les jeunes qui sont connus de la PJJ sont déjà souvent avancés dans un parcours délinquant. De leur côté, les grandes surfaces et les transporteurs traitent de manière interne une fraction croissante des vols et des dégradations qui interviennent dans les espaces qu'ils gèrent ou sur leur réseau, et transmettent au parquet et aux services de police un flux d'affaires variable.

Les jeunes qui sont en contact avec la prévention spécialisée ne sont, semble-t-il, qu'en partie seulement ceux qui sont connus de la police -ayant été mis en cause- et en petit nombre aussi ceux qui, de notre point de vue, ont des conduites délictueuses. Une autre fraction d'entre eux a fait l'objet d'une mesure pénale et sont suivis par les services de la PJJ. Ces ensembles de réponses institutionnelles qui visent en principe la même population ne se recoupent que très partiellement. Il faudrait, si possible, approfondir cette analyse avec l'accord des institutions mentionnées.

2- Rapports avec la police ou rapports avec l'Etat ?

Une part non négligeable de la délinquance et des conduites rebelles ne relève ni des déficits des familles, ni de mauvais exemples, ni même de l'absence d'alternative mais de la dialectique qui se noue très tôt, dès la fin de l'enseignement primaire, entre les jeunes et les institutions, la police au premier chef.

Dans quelques cas, le contrôle social semble fonctionner comme dissuasion. Ainsi, J. s'est fait prendre vers 12-13 ans, il avait piqué des CD et une vidéo cassette parce qu'il avait envie de voir *Spoon*, il a hésité, a été emmené au commissariat et considère qu'il y a été traité correctement. Mais il continue ...il rapporte «qu'une nuit avec J, P et An on a fait 15 voitures». Bien qu'ils n'aient pas été pris sur le fait, la police a débarqué chez lui quelques jours plus tard, et il a reçu un avertissement du juge des enfants. L'avertissement «l'a calmé». Pourquoi ? A aucun moment il n'a manifesté de goût pour la fauche, ni pour la frime en voiture, c'est un garçon qui aime bien parler avec les filles et cherche l'amitié et c'est en quelque sorte par solidarité qu'il a passé la nuit avec ses copains à ouvrir des voitures.

En général, les contacts avec la police ne sont pas relatés comme des procédures équitables. XN décrit ainsi une interpellation, qui ressemble plutôt à un conflit entre deux groupes adverses.

«-Il y a vraiment eu une méprise, ils ont cru que vous fumiez ou ...?»

Ouais, je sais pas, ...qu'on foutait la merde ou je sais pas. On était tranquille assis, on était peinarde, on fumait des clopes et tout ça...y'en a, ils jouaient aux cartes...ils viennent et comme ils se croient supérieurs à nous, voilà...on s'est embrouillés et ils ont vu qu'on n'était pas des mecs qui rigolaient, donc voilà, ils se sont pris des coups, et la prochaine fois, si ils veulent encore des coups, ils ont qu'à venir nous voir, c'est tout...

-Tu crois qu'il va y avoir des suites...?»

Non, moi je dis que si, par exemple, ils viennent et ils nous font "carte d'identité", je leur fais "c'est bon...", je sors ma pièce d'identité, je leur fais "tenez, elle est légale" voilà si, comme la dernière fois, y'en a un qui est venu et il s'est pris pour je sais pas qui, pour mon père, il m'a dit "toi, tu vas t'en prendre une, tu vas voir", je lui fais "osez me mettre une claque, vous allez voir", il a pas bougé, c'est bon mais, il aurait bougé...

-Mais là, ils vous ont fait un procès verbal, après...?»

Non, ils ont dit "on fait un procès verbal", mais je leur ai dit "si vous faites ça, moi, je porte plainte contre vous pour coups et blessures", après ils m'ont mis quand même 24h [de garde à vue] et après ils m'ont enregistré et tout ça...après, je leur ai fait "moi, je m'en fous, vous

faites ce que vous voulez", ils voulaient faire leur procès verbal...ils voulaient m'emmener à Versailles moi, je leur ai dit "emmenez-moi à Versailles, mais après, si j'ai rien, je porte plainte contre vous, le policier, contre coups et blessures sur un mineur". D'une, il a pas le droit de me frapper, parce que je suis pas majeur, et de deux, il m'a frappé pour rien, donc y'a deux raisons, si je portais plainte contre lui, aussi...en plus, normalement, ils doivent garder leur sang-froid, c'est ce que j'ai entendu plusieurs fois...ils ont pas le droit de...tant que c'est pas la personne qui commence à...ils ont rien le droit de faire...

-Mais concrètement, ça s'est traduit comment ? Ils ont fait la plainte ou pas ?

Non, ils l'ont pas fait...

-Ils vous ont relâché ?

Ils nous ont relâchés après six ou huit heures, je sais plus...ils ont pas mis longtemps, moi je leur ai dit "je m'en fous..."

-Ils ont enregistré quelque chose ou rien ?

Je sais pas si ils ont enregistré quelque chose, mais ils nous ont demandé nos noms déjà...et on était en train de s'embrouiller, on criait, on avait tous les nerfs...et après ils ont commencé à dire " calmez-vous ! ", et après, j'ai dit " si vous marquez quelque chose, moi, je porte plainte contre vous...". Ils ont pas mis qu'un coup de matraque à moi...ils étaient trois et ils ont attrapé trois personnes. Ils m'ont mis un coup de matraque à moi, je saignais, ils m'ont mis des points de suture, ils m'ont rasé même, j'avais plus de cheveux...et après, moi, je leur ai dit " je porte plainte, vous avez bien vu ?", le flic qui m'a fait ça, il avait un cocard et il flippait, il était étonné...il se disait 'ouais, si il porte plainte, je suis dans la merde', parce que il y a eux et le commissariat où ils sont, parce que ça veut dire qu'ils les ont mal formés et tout ça...ils ont un petit avertissement comme quoi vous formez mal...

-..., les gardiens de la paix...

Et ça fait qu'ils se disent " on a pas envie d'avoir une mauvaise réputation parce que après tout les jeunes, ils sont contre nous et tout ça..."

-Donc ils ont laissé tomber la procédure...

Ouais, ils ont laissé tout tomber... »

Ce témoignage demanderait certainement à être recoupé par d'autres. La majorité des récits suggère qu'en dehors des dérapages véritables, des bavures, il y a dans les conditions de l'interpellation et de garde à vue pour le moins des manquements au code de procédure pénale et à la déontologie. Aussi, n'est-il pas étonnant de constater la virulence des sentiments d'hostilité envers la police, que des face à face organisés entre les jeunes et la BAC ou d'autres unités ont aussi souligné. Un Sa se fait traiter de bouffon, un B qui pourtant n'a pas de goût pour les vols et les bastons décrit un début d'interview plein d'injures et de menaces...La majorité des absentéistes des Mureaux et des Plaisances –singulièrement les Africains et les Maghrébins- qui ont été confrontés avec la police dénoncent les contrôles d'identités continuels, dont ils sont l'objet près des centres commerciaux et autour des gares, les plaisanteries et les vexations dans les commissariats⁶⁷. Chez les plus impliqués dans les business, le discours est sobre, la colère même s'efface au profit de considérations plus distancées sur les risques de se faire prendre et sur la légalité des procédures. Toutefois ces garçons sont aux premiers rangs pour en découdre lorsqu'à l'occasion d'un concert, d'une manifestation sportive ou d'une réunion dans la cité, la police se manifeste par une présence massive. Ceux mêmes qui évitent les bagarres entre bandes et les embrouilles ne renâclent pas à se mêler aux autres jeunes dans ces moments d'unanimité. La chronologie de ces affrontements entre les jeunes et la police mérite d'être prise en compte.

Les violences collectives sont aussi pour une part la suite d'une histoire. Au cours des années 1980, des jeunes des cités de la banlieue parisienne et lyonnaise ont été tués par des habitants exaspérés par du bruit le soir ou d'autres incivilités, en général des hommes dans la

⁶⁷ Comme ce sandwich au jambon apporté à un jeune en garde à vue, dont on pense qu'il est musulman.

maturité, habitant ces mêmes cités. Ces meurtres ont contribué à forger la détermination de mouvements anti-racistes. Face au racisme petit-blanc, émerge dans cette période une volonté de se battre contre les discriminations et pour l'égalité des droits dont témoignent les actions collectives, non violentes, des jeunes issus de l'immigration maghrébine -la marche pour l'égalité, la volonté d'une intégration par la citoyenneté (l'image du mélange des mobylettes). Les difficultés de ces mouvements à traduire en avancées concrètes malgré la sympathie gagnée dans l'opinion, la froideur de la réception politique, ont amené au cours des années 1990, un désengagement des jeunes issus de l'immigration à l'égard du jeu institutionnel et politique. Les refus opposés aux mouvements qui étaient restés dans l'ensemble non violents, après les événements des Minguettes au cours des années 1980, ont suscité un changement de registre.

Au cours de la décennie 1990, le nombre «d'incidents» anti-institutionnels relevés par les Renseignements Généraux a flambé⁶⁸. Dans le Mantois, les événements majeurs interviennent au tournant de cette décennie, ces violences, localement importantes imprégnaient encore la rumeur publique au moment où nous avons fait l'enquête ne serait-ce que sous forme «d'histoires de grands»⁶⁹. La courbe des incidents, assez plate de janvier 1993 à juin 1995 connaît une forte augmentation lors de la campagne pour les élections municipales et au moment de l'arrestation et de l'exécution de Khaled Kelkal en octobre 1995. De nouveau entre l'automne 1997 et le début de l'hiver 1998, le nombre des « incidents » grimpe. Au cours de cette période, les médias se font l'écho des violences sur les réseaux de transports – notamment sur la ligne de train -Paris, Poissy, Les Mureaux, Mantes- et d'un certain nombre de violences mortelles entre jeunes. La dimension collective de ces violences et de ces affrontements entre les jeunes des cités et les porteurs d'uniforme, qui ressort de la série, propose une relecture des conduites qui impliquent des violences collectives et parfois des vols de voitures : elles ne relèvent pas seulement ni même principalement de la délinquance. Sinon pourquoi aurait-elle une telle corrélation avec des événements de portée collective ? C'est la trace d'un conflit entre la société et une fraction de sa jeunesse qui, comme d'autres affrontements politiques, se voit disqualifié et relégué dans l'infra-politique.

Michel Wieviorka accuse le gouffre entre des valeurs de la République et le fonctionnement concret des institutions⁷⁰. Les violences collectives qu'on observe, sans être spécifiques à la France, et à la lenteur des institutions de notre pays à changer⁷¹, y revêtent dès lors un caractère plus accentué qu'ailleurs en Europe. La dégradation des rapports entre la police et les jeunes des cités est générale. Les mini-émeutes urbaines et la plongée vers l'islam au début des années 1990, renvoient sans doute en même temps qu'à des raisons socio-économiques à cette désillusion des « beurs ». C'est cet arrière plan, trop rapidement esquissé, qui permet de comprendre la généralisation des violences dans les conduites des jeunes des cités au cours des années 1990.

Facteur commun à ces pulsations que sont les poussées de la délinquance juvénile et des violences collectives, le territoire des cités et les périphéries urbaines est devenu un lieu de relégation. Implosion et explosion actualisent un mal-être géographiquement concentré. Certes, ces affrontements avec la police se mêlent avec des phénomènes véritablement motivés par le profit, le gain personnel et dépourvus de toute dimension expressive ou protestataire. Mais il

⁶⁸ . Ils sont donc antérieurs à la mise en place de la statistique des violences urbaines

⁶⁹ Un soir de mai 1991, des jeunes en moto narguent la police ; poursuites, les jeunes du Val-Fourré mettent à sac du centre commercial, affrontements entre les CRS appelés en renfort -la ZUP abrite 11 000 jeunes de moins de 25 ans. Aïssa Ihich un jeune asthmatique, interpellé ce soir là, est placé en garde à vue au commissariat dans des conditions telles qu'il va succomber, un médecin n'a pas considéré qu'il y avait danger. Le 29 mai aux Mureaux les voitures brûlent, les vitrines éclatent. La tension est très forte au début juin et dans la nuit du 8 au 9 une jeune policière qui avec deux collègues essayait d'intercepter une voiture volée est tuée, un de ses collègues tire sur la voiture et abat un passager, Youssef Khaït. Les accusations pleuvent contre la mairie qui vient de financer pour un million de francs des études sur la délinquance.

⁷⁰ M. Wieviorka. *Violences en France*. Le Seuil, 1999.

⁷¹ Il a raison de souligner que la violence n'est pas étrangère à la dynamique institutionnelle qui lui fait face.

paraît étonnant qu'on traite sous le seul registre de la délinquance des actions dont les sources sont éminemment sociales, qui se produisent dans les zones et les segments de la population les plus touchées par la pauvreté, le chômage et les discriminations. Dans les zones étudiées, ces conduites ne ressortissent à aucun degré à l'anomie, elles sont le fait de jeunes hyper-socialisés et en même temps très dépendants des cités.

Dans une société où l'obtention d'une activité rémunérée est difficile, où le travail n'est plus un vecteur d'identité partagé par tous mais une ressource inégalement distribuée, les cités, d'où viennent les actions collectives violentes et une part croissante de la délinquance, ne sont pas gagnées par l'affaiblissement du lien social. Plantés au cœur d'une société, anonyme et individualiste où la vie sociale, détachée des références locales, s'opère dans des espaces réticulaires, caractérisés par la mobilité, les cités et les zones périurbaines sont tout au contraire des îlots d'interactions denses, en face à face caractérisés par une faible mobilité. Le comportement des jeunes y est hautement symbolique : en s'emparant, éventuellement par la force de téléphones mobiles, icône de l'individualisme contemporain, ils tentent d'échapper à l'assignation territoriale et à l'immobilité qui les menacent.

La notion de désaffiliation développée par R. Castel et qui a reçu un large écho ne paraît pas adéquate pour rendre compte des processus qui favorisent la formation de conduites délinquantes dans les quartiers de relégation. Il écrivait en 1991, « la précarité économique est devenue dénuement, la fragilité relationnelle, isolement ... La pauvreté apparaît ainsi comme la résultante d'une série de ruptures d'appartenance et d'échecs à constituer du lien qui finalement, projettent sur le sujet un état de flottaison dans une sorte de no man's land social ». (Castel, 1991, 139-14). On a invoqué cette réflexion précieuse à tort et à travers ; sans voir que précisément la dualisation de notre société impliquait une compréhension différenciée des processus selon qu'ils affectent tel ou tel segment de la société. Les jeunes pauvres qui font peur sont géographiquement concentrés, la coupure entre les quartiers où ils vivent et le reste de la société est forte en même temps qu'il y a dans ces quartiers sur-socialisation, saturation et redondance des liens. On ne peut pas l'interpréter leurs conduites en termes de désaffiliation.

Conclusion

Parmi les 562 élèves de troisième des trois collèges sélectionnés, une cinquantaine environ a des conduites effectivement incriminables, relevant soit de la violence et des atteintes expressives soit de l'appropriation et de la violence instrumentale⁷². Nous avons manqué, selon nos estimations, une bonne dizaine des acteurs centraux, auteurs de vols aggravés, de violences et de recels de la zone, parmi les 15-17 ans⁷³. Si les auteurs de conduites délictueuses comportant des violences graves ou des conduites de prédation caractérisées ne sont pas exclusivement ceux qui sont poursuivis ou considérés comme délinquants, si réciproquement figurent parmi les mis en cause des jeunes qui selon un autre regard n'y ont guère de place. L'ensemble des délinquants recoupe en bonne partie les auteurs d'illégalismes rencontrés à travers ces entretiens, soit directement interviewés, soit décrits de manière convergente par plusieurs des interviewés. Ce qui fait problème ce n'est pas tellement l'ignorance d'une part de la délinquance mais la faible précocité du repérage, la nature des prises en charge et des réponses institutionnelles, et surtout l'ignorance de la dimension socio-politique.

Les interviews réalisées conduisent à penser que la délinquance est médiatisée par les expériences des grands frères ou des copains des sœurs qui ont eu les plus grandes difficultés à trouver une insertion professionnelle et, au-delà par les effets, dans des segments sociaux tiraillés entre des normes familiales et sociales divergentes, de la précarité et de l'injustice. La rébellion par rapport à l'école et aux autorités est observable, les altérations des cadres familiaux sont indiscutables et ces processus se sont actualisés dans un contexte économique global qui a unifié des difficultés de vie en une condition partagée.

Les comportements relatés laissent penser que le noyau dur de la génération des aînés, qui ont introduit dans la carrière nos interviewés, sont des garçons de 20 à 30 ans qui ont vécu les années de plomb de la reconversion automobile. Beaucoup de jeunes de la Vigne Blanche aux Mureaux ou ceux qu'on rencontre aux Plaisances et aux Brouets à Mantes ont des liens avec de jeunes adultes du Val Fourré à Mantes la Jolie.

Le rejet des règles du jeu, à travers des formes de violence ou de conduites prédatrices, prend aussi naissance dans ce sentiment d'injustice et de disqualification par des institutions qui paraissent incapables d'apporter aux jeunes appartenant aux milieux les plus pauvres et, singulièrement ceux qui sont issus de l'immigration africaine, une insertion professionnelle et une équité de considération sociale et politique.

Dans un article intitulé «proximité spatiale et distance sociale», J-C. Chamboredon (1970) soulignait le jeu des différences et des distances au sein d'un espace partagé, il appelait ainsi à la modestie les zéloteurs de la mixité sociale. Progressivement durant la fin des années 1970, et surtout, au cours des deux dernières décennies du 20^{ème} siècle, une configuration radicalement opposée a émergé et s'est pérennisée. Les frictions quotidiennes, les incivilités et les départs des quartiers HLM se sont développées puis, une dialectique de séparation, nouvelle en France, et qui en tout cas rompait radicalement avec la situation des années 1970, s'est affirmé. Distance sociale et distance spatiale se sont de nouveau réalignées. Les frictions diminuent. Cette sécession

⁷² Nous avons sans doute manqué une petite fraction de ceux qui ont des conduites illicites.

⁷³ Nous le savons par deux sources. D'abord les procès verbaux : certains des mis en cause pour des actes assez graves figurent comme élèves inscrits dans les établissements mais n'ont pas été désignés comme absentéistes, d'autres ne sont pas scolarisés dans ces établissements ni peut-être ailleurs : dans tous les cas nous ne les avons pas interviewés. Seconde source les dire des absentéistes : certains jeunes ont été désignés comme 'délinquants notoires' ou du moins comme des personnes dont la conduite relève des illégalismes expressifs par les interviewés et soit ne sont pas ou plus scolarisés, soit ne sont pas considérés comme absentéistes.

silencieuse déplace le problème sur un autre plan. On a abandonné, sans le dire, l'idée de la mixité, on ne cherche plus que la coexistence pacifique, le calme des cités sur fond de séparation. La ségrégation s'exerce à tous les niveaux, entre les communes du bassin industriel, entre les quartiers au sein des communes. Elle se redouble d'une ségrégation entre les collèges et à l'intérieur des collèges entre les classes. Une recherche menée par A. Van Zanten (1997) dans la banlieue sud de Paris a permis de mettre en évidence l'ampleur du phénomène d'évitement des établissements publics locaux -plus de 20% de déperditions à l'entrée en 6^{ème}- en faveur des établissements privés et des établissements publics parisiens. Cela soulève une question plus vaste sur le rôle des institutions : la ségrégation scolaire en laissant les jeunes les plus en difficultés face à eux-mêmes, a constitué un facteur favorable au développement de synergies délinquantes. Les violences et la délinquance se sont développées parallèlement à ce processus de sécession.

La rupture de la cohésion sociale ne vient pas seulement des jeunes qui seraient en conflit avec la société en général, elle constitue aussi l'autre face de la sécession silencieuse, non incriminable de ceux qui, dans un moment exceptionnel de notre histoire, 1960-70, ont partagé les grands logements collectifs puis, à leur tour, des classes modestes qui s'y étaient installées à la suite du départ des classes moyennes.

ANNEXE 1 DELINQUANCE ET CONJONCTURE SOCIO-ECONOMIQUE

La réflexion sur les rapports entre l'évolution temporelle de la criminalité, au sens de l'ensemble des crimes et délits, et celle des tendances socio-économiques est très fruste en France. Les rares chercheurs qui s'y sont intéressés dans le passé récent – Th. Godefroy et B. Laffargue (1985)- ont surtout souligné, suivant une tradition ouverte par Rusche et Kirchheimer (1994) et, d'une autre manière par Foucault, les liens entre le crime et les variations de la population carcérale mais n'ont pas trouvé de relation entre le crime et la conjoncture économique⁷⁴. Généralement, en l'absence de travaux empiriques, on se contente d'une allusion rhétorique de bon aloi sur la portée éventuelle des motifs repérables dans l'évolution sociale et économique (ainsi tout récemment l'introduction aux journées de St Denis).

La littérature anglo-saxonne qui vise l'évolution temporelle de la criminalité est en revanche très riche. Et, singulièrement aux Etats-Unis, sa richesse même fait parfois obstacle à une vue d'ensemble, ainsi Th. Chiricos (1987) relève entre 1960 et 1986 soixante trois études quantitatives. L'axe central de la réflexion porte sur les liens entre le crime et la conjoncture économique. Si, avant 1970, elles mettent rarement en évidence un lien direct entre les taux de criminalité et celui du chômage, une corrélation directe domine cependant dans les études postérieures à 1970. Carlson et Michalovsky (1993) ont théorisé cette évolution des relations en montrant que les liens entre les crimes violents et les difficultés économiques dépendaient de la période historique considérée. Outre Atlantique, assez naturellement, on a été amené à faire l'hypothèse que les conditions d'expansion de la criminalité sont définies par le contexte, en particulier l'existence d'une population potentiellement délinquante et l'importance des occasions du passage à l'acte. Inspirés par la théorie de l'acteur rationnel, beaucoup de travaux américains mettent l'accent sur l'évaluation des risques qui sont associés au crime, en particulier le degré de certitude et de sévérité des peines. De ce fait, pour tout un courant d'analyse, le volume du crime dépend des risques attachés aux actes délictueux comme si les occasions (de vols par exemple) étaient uniformément abondantes et le crime une activité économique comme une autre. Le volume des délits de profit est dans cette perspective associé à un coût d'opportunité, apprécié par des acteurs sans spécialité. Toutefois la littérature sur ce point n'est pas très concluante (...). Pour une part la nature des résultats américains, ceux qui concernent le lien avec le chômage s'expliquent par un fonctionnement du marché du travail aux Etats-Unis assez différent de celui de la plupart des pays d'Europe. Par ailleurs, ressort de cet examen l'idée que les relations entre le crime et la conjoncture économique diffèrent dans le contexte de l'immédiat Après-guerre et dans celui de la fin du 20^{ème} siècle⁷⁵. De plus, en France, les séries concernant la détention sont tellement affectées par des composantes politiques qu'elles sont difficilement utilisables : les grâces accordées -singulièrement en 1981 et 1988- bouleversent les séries.

Plus que le calcul de risque associé à l'acte délictueux, deux démarches nous ont paru stimulantes dans une perspective temporelle. Les recherches de Cohen et Felson (1979) invitent à interroger les conséquences de la prospérité, de l'abondance relative des « proies », mais aussi ses effets sur le style de vie : les gens sortent plus, les domiciles sont moins protégés.

Si la masse des crimes et des délits peut augmenter parce que les opportunités s'accroissent, elle peut aussi s'élever en raison d'une baisse du coût d'opportunité du crime parce que la fraction de la population écartée de l'emploi augmente. La réflexion de Merton met

⁷⁴ « L'examen des résultats ne permet pas de conclure positivement à une incidence du chômage sur la criminalité enregistrée. » : 1985 p. 44.

⁷⁵ Pour ne pas remonter au 19^{ème} siècle où le crime appelait spontanément une attention aux effets de l'absorption d'alcool et, seulement par là, aux prix à la consommation (cf Zehr, 1976).

l'accent sur les motifs d'entrée dans la carrière délinquante ou les raisons de s'y maintenir, ce que l'on peut appeler l'offre criminelle.

Reprenant l'interprétation qu'a proposé Robert Merton, en 1958, on fait l'hypothèse que les délinquants n'ont pas, dans l'ensemble, d'autres buts dans l'existence que les citoyens respectueux de la loi. Ces buts mêlent en proportions variables l'argent, la reconnaissance et l'affection. Les délinquants et criminels emploient pour y parvenir d'autres moyens que la majorité des citoyens. Dès lors, on peut admettre que, non pas à l'échelle individuelle mais d'un point de vue social, la fraction de la population attirée par les activités criminelles (le 'business') dépend des chances et des coûts à supporter pour vivre par des moyens légaux comparés à ceux que comportent l'emploi de moyens illégaux. Cela doit être compris dans un sens large : les coûts ne sont pas seulement économiques et le choix ne porte pas sur la rationalité des actes délictueux évalués un à un mais sur le choix ou le rejet de ce type d'activité dans sa totalité. Cette perspective implique de ne pas s'intéresser seulement aux fluctuations de courte période du crime mais de chercher, à travers elles, les modes de régulation de la délinquance.

Au Royaume-Uni, C. Hale a récemment poursuivi des analyses de S. Field (1989) et de Pyle et Deadman (1994) en mettant l'accent sur la prise en compte des régulations de longue période. Parallèlement un autre chercheur, Dickinson (1994), soulignait un aspect qui n'avait pas trouvé jusqu'alors de validation empirique au Royaume-Uni : l'importance des corrélations entre la délinquance juvénile et le chômage.

Pour Field, le cycle économique influence à la fois les fluctuations des crimes contre la propriété et des crimes contre les personnes. Les effets du cycle économique sont de deux natures. 1) L'accroissement de la consommation (et généralement des prix à la consommation) est un indice de l'augmentation du volume des biens à voler. Corrélativement, l'élévation de la consommation a, sur le style de vie, des effets mis en évidence par Cohen et Felson : en période d'accroissement de la consommation les opportunités délinquantes augmentent. 2) La détérioration du revenu réel –par hausse relative des prix à la consommation par rapport au salaire nominal- implique que les activités délinquantes deviennent plus rentables par rapport aux activités légales, ce qui élève l'incitation au vol (et inversement). Les analyses de Field, menées au milieu des années 1980, sur les séries en variations relatives ont surtout validé le second effet : les taux de criminalité augmentent généralement lorsqu'il y a un déclin relatif de la consommation. Ainsi, c'est l'incitation à s'engager dans des activités criminelles qui paraît prépondérante. Dans un article récent, Hale (1998) reprend l'essentiel des conclusions de Field, mais souligne cependant qu'en raisonnant sur les différences relatives, ce dernier a ignoré les influences de long terme⁷⁶. Prônant l'utilisation de modèles à correction d'erreur, Hale affirme que l'évolution tendancielle des vols est liée à celle de la consommation et que si l'emploi n'a pas d'influence sur le mouvement tendanciel de la criminalité, il explique une part des fluctuations de courte période (déficit de possibilités d'insertion à court terme).

Nous adoptons à l'égard des données françaises une démarche inspirée des analyses citées. Nous faisons l'hypothèse que c'est la situation des plus démunis de qualification et non celle des jeunes diplômés qui influe sur la délinquance, nous nous sommes attachés à préciser la spécification des variables concernant le chômage par la prise en compte de l'âge et du niveau de diplôme. Si le nombre de délinquants baisse quand l'emploi de ces catégories s'améliore et augmente quand l'emploi se dégrade, on peut affirmer que les fluctuations de la masse des crimes et délits dépendent non pas seulement des occasions de vols mais aussi des fluctuations du nombre de ceux pour qui la délinquance est la seule voie ou, du moins, la plus accessible. Le chômage se situe clairement du côté des conditions qui peuvent favoriser l'entrée dans la

⁷⁶ Hale consacre de longs développements à l'analyse de Pyle et Deadman auxquels ils reproche d'avoir ignoré certaines des relations tendanciennes en surdifférenciant les séries.

délinquance, en réduisant les chances d'accès à un statut légal il affaiblit les obstacles qui s'opposent au passage à l'acte. Pour les jeunes, même lorsqu'ils ne sont pas personnellement sur le marché du travail, les possibilités et les difficultés de l'activité légale sont perceptibles et l'accroissement du chômage joue comme une désincitation à chercher du travail qui se diffuse graduellement des aînés vers les plus jeunes. Un tel processus ne suppose pas une conscience individuelle de la conjoncture, il pèse sur une série de micro-décisions qui s'agrègent.

Par ailleurs, nous avons tenté d'introduire, particulièrement dans l'interprétation des évolutions tendanciennes quelques indicateurs sur la nuptialité et la scolarisation que l'étude en coupe et certaines de nos recherches précédentes suggéraient⁷⁷. On a pris en considération la durée des peines, qui n'est guère influencée par les grâces, de manière à voir si l'anticipation de la sanction fondée la sévérité des condamnations avait un rôle dissuasif. En revanche nous n'avons pas utilisé de variables sur le degré de certitude des sanctions judiciaires, ce qui en l'état des statistiques disponibles est difficile.

Sources et méthode

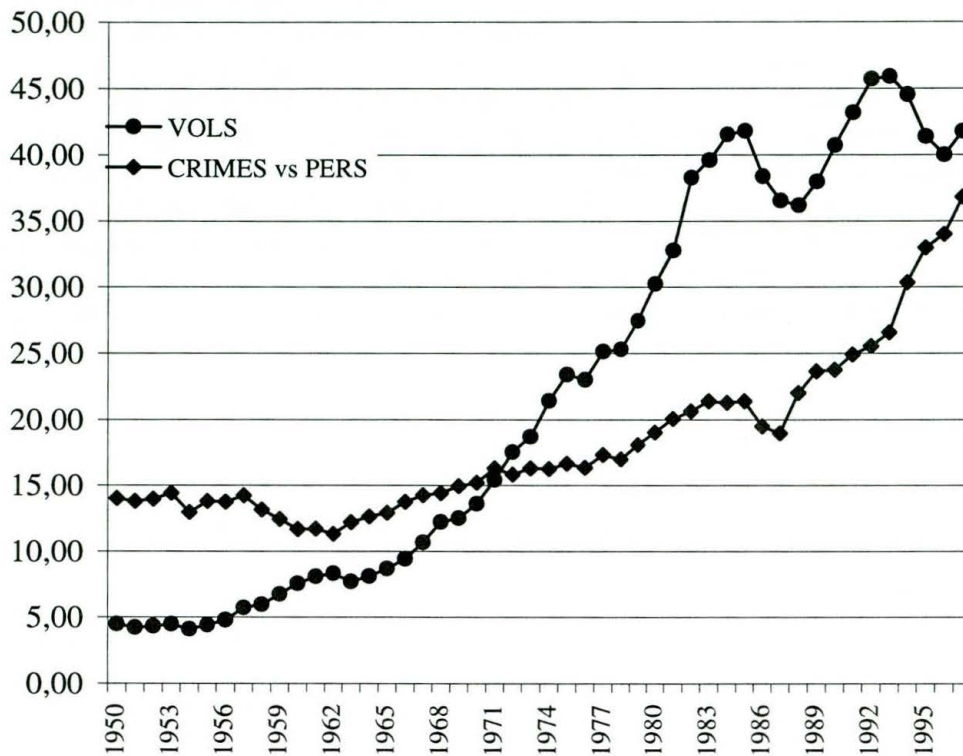
Les séries temporelles sur les crimes et les délits sont constituées par l'agrégation des faits constatés par la police et par la gendarmerie. Leur nombre ne dépend pas, pour l'essentiel, de l'initiative des forces publiques mais des plaintes qui sont adressées par les victimes et qui, selon des critères assez précis, font l'objet d'un procès verbal. Ce sont des constructions sociales qui traduisent à la fois la pression de la délinquance et du crime, l'importance des contentieux aux yeux des victimes et leur anticipation d'une réponse des autorités et enfin les modalités d'appréciation qui interviennent dans l'enregistrement policier. Les enquêtes de victimation, qui se sont développées récemment, fournissent des indices qui ont d'autres qualités et d'autres biais (cf. Robert et alii, 1999). Leur petit nombre interdit d'en faire pour l'instant un instrument d'étude chronologique.

En ce qui concerne la « longue période », en l'occurrence 1950-98, on ne dispose que de deux indices synthétiques : les vols et les crimes et délits contre les personnes. Dans le dernier quart du 20^{ème} siècle, un effort de systématisation des données collectées par la police et la gendarmerie, dont témoigne *Aspects de la criminalité en France*, a permis de renseigner annuellement un ensemble de 107 indices décrivant les atteintes aux biens, les violences, l'ordre public et la réglementation, en particulier la délinquance financière et les infractions aux lois sur les stupéfiants. Toutefois, seules quelques grandes catégories, dont la définition est restée stable, peuvent incarner les tendances essentielles de la délinquance et de la criminalité. Souhaitant nous limiter aux prédateurs et à la violence, nous avons retenu, outre les vols déjà mentionnés, les vols avec violence, les coups et blessures volontaires (cf. graphiques). Nous nous sommes servi de séries publiées par Robert et al. dans les *Comptes du Crime* (1994) complétées pour les années 1995-97 par l'annuaire Statistique de la Justice, 1999, pour calculer la proportion des peines de plus d'un an. Pour rendre compte de l'évolution de la conjoncture économique nous avons utilisé un indice des prix à la consommation⁷⁸, comme l'avait fait Field. Nous avons utilisé les séries longues concernant le chômage proposées par l'Insee, tabulées par âge et niveaux de diplôme et les indices du taux de chômage ouvrier et du taux de chômage global selon la définition du BIT. S'agissant de la scolarisation nous avons repris la série sur la rétention scolaire calculée par la DPD et, pour ce qui concerne le taux de primo-nuptialité, le taux brut que publie l'Ined régulièrement dans *Population*.

⁷⁷ X et Z ont introduit dans des analyses menées en Australie, des indices de la tension entre les sexes sur le marché du travail.

⁷⁸ Celui de l'Insee (base 100 en 1970).

Taux des vols (p. 1000), des crimes et délits contre les personnes (p. 100)



L'analyse des séries longues, si précieuse aux yeux de l'historien, pose un redoutable problème statistique : celui de leur non stationnarité. Les séries longues contiennent beaucoup d'informations qu'il serait dommage d'ignorer, et on ne peut, dans le cas du crime, descendre en dessous de la fréquence d'observation annuelle, au vu des modalités de collecte et d'agrégation des faits constatés. Aussi, face au risque de régressions fallacieuses (*spurious*), deux démarches sont-elles couramment envisagées. 1) Procéder à la différenciation des séries de manière que les résidus soient stationnaires. Mais alors les relations tendancielle qui peuvent exister entre le cycle économique et social et la criminalité disparaissent. C'est pourquoi plusieurs auteurs ont proposé d'utiliser plutôt des modèles à correction d'erreur (Engel et Granger, 1987). 2) Pour ce faire, on procède en deux étapes. On effectue d'abord une « régression naïve » dont les résidus sont généralement auto-corrélés, on analyse ces résidus et, sur les séries différenciées de manière appropriée à la nature des résidus, on effectue une seconde régression en injectant les valeurs retardées des résidus du modèle initial. L'introduction d'un effet tendanciel ou correcteur, intègre en quelque sorte aux déterminations de courte période la mémoire longue issue de l'analyse de la série brute du crime. Dans les dernières régressions les résidus ne doivent en principe pas présenter d'auto-corrélation.

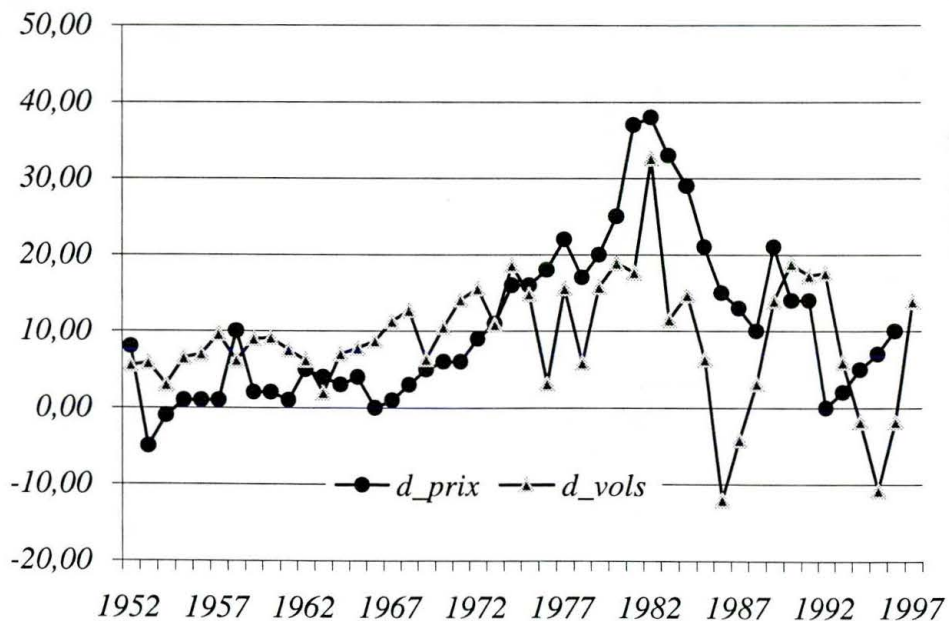
1- L'évolution de la criminalité

Les deux séries longues -les vols et les crimes et délits contre les personnes- connaissent durant la dernière moitié du siècle un mouvement à la hausse qui contraste avec le mouvement de baisse de la délinquance et de la criminalité entre la fin du 19^{ème} siècle et le mitant du 20^{ème}. Des mouvements analogues sont observables au Royaume-Uni, aux Etats Unis et en Allemagne, avec des décalages de quelques années (ainsi le pic américain des prédations situe en 1981, trois ans plus tôt qu'en France). De sorte qu'une même conjoncture globale semble animer, par delà les

différences institutionnelles, les évolutions du crime. Stable de 1950 à 1975 autour de 1,5 pour mille, le taux des crimes et délits contre les personnes s'élève de la fin des années 1970 au début des années 1980 puis, après une courte inflexion à la fin des années 1980, augmente à un rythme rapide durant la décennie 1990. Ce profil diffère de celui des vols dont la croissance est très vive dès la seconde moitié des Trente glorieuses et qui auront, au cours du dernier quart du siècle, une croissance plus faible puis, après un maximum au milieu des années 1980, des fluctuations amples sans trend marqué⁷⁹.

Durant les Trente glorieuses, la criminalité se caractérise par une progression rapide des atteintes aux biens à partir de l'étiage du lendemain de la Seconde-guerre - multiplication par quatre du taux des vols (rapportés à la population)- et par une quasi-stagnation des crimes et délits contre les personnes. Le début de la croissance des vols s'opère avec celle de l'activité économique au milieu des années 1950. Pendant le dernier quart du siècle, la progression des vols va se ralentir et, après cette date, le nombre des vols a d'amples fluctuations sans tendance à la hausse ni à la baisse. En revanche, les crimes et délits contre les personnes, dont la croissance s'est opérée plus tard, connaissent au cours des années 1990, une progression accélérée. Ces dynamiques contrastées des prédatations et des violences au cours des cinquante dernières années

Vols et prix à la consommation (différences premières)



sont, croyons nous, symptomatiques de deux régimes du crime distincts - bien qu'ils se superposent dans le temps.

⁷⁹ Si les vols sont corrélés en tendance avec les crimes et délits contre les personnes, les variations annuelles des séries sont indépendantes : que les motifs à court terme du vol et des violences diffèrent ou que les conditions de passage à l'acte ne coïncident pas, le fait est remarquable et indique les limites de l'unité de la criminalité.

Cette fracture du second après guerre n'est pas spécifique à la criminalité. Au regard des principales tendances économiques et sociales, le demi-siècle écoulé se partage aussi en deux. Aux Trente glorieuses, période de croissance rapide, d'inflation et de faible chômage succède une période de fort chômage et de croissance ralentie (1975-98). L'observation des variations des vols d'une part et des prix à la consommation d'autre part en témoigne. S'il y a une corrélation lisible entre le profil des taux d'accroissement des prix de détail et de ceux des vols entre 1952 et 1997 ($r=0.55$ $p<0.001$), une inspection plus serrée montre que de 1952 à 1976 environ, les variations de ces taux ont tendance à s'opposer, tandis que dans la seconde période 1977-97, la synchronie touche à la fois l'évolution d'ensemble des taux de croissance des deux séries et leurs fluctuations annuelles⁸⁰ (cf. graphique ci-dessus).

Ces deux périodes sont très contrastées non seulement du point de vue des indicateurs économiques mais aussi du point de vue des autres aspects de la vie sociale. Ainsi, le taux de primo-nuptialité à peu près stable jusqu'en 1970 enregistre, à partir du début des années 1970, une chute rapide jusqu'en 1985-86, puis des fluctuations qui semblent être le miroir inversé de celles du chômage et du crime. L'institution matrimoniale figure au nombre des régulateurs sociaux majeurs et l'on constate que cet effondrement du mariage a coïncidé à peu près avec la fin des années de forte croissance, avec la montée des crimes violents et des taux de suicide (cf. Bourgoin 1999, Chauvel 1998, et Besnard 1998).

Vols, prix et chômage

Voyons d'abord l'interprétation des vols à travers l'analyse en série « longue » 1950-97. Pour la longue période le choix des variables est, on l'a dit, étroitement limité, aussi les modèles restent-ils très rudimentaires. Le tableau ci-dessous présente les régressions sur les série brutes dont les résidus sont repris dans les régressions sur les séries différenciées

Etape 1 : Régression sur la série brute⁸¹

Variable dépendante	Vols
Période	1950-97
Cte	2.7
Prix_t	0.36 (8.3)*
Prix_t-1	-0.29 (6.5)
Taux de primo-nuptialité (inverse)	-**
R2	0.97
F significatif à	0.0001
Durbin-Watson	0.59

* Les valeurs des t de Student sont données entre parenthèses, lorsque t est supérieur à 2 le coefficient est significatif au seuil de 5%, ** Non significatif.

Bien que le coefficient de détermination (R2) soient élevé, le modèle est très fruste : nous ne disposons pas d'autres séries « longues » que les prix à la consommation et le taux de primo-nuptialité, les séries homogènes concernant le chômage ne commencent qu'en 1968 (cf. INSEE, Marché du travail, séries longues, 1998). Le coefficient des prix à la période t est positif et significatif, tandis que le coefficient des prix en t-1 est négatif : ce qui rapproche d'un effet direct de la différence première des prix. Les résidus présentent un fort taux d'autocorrélation positive,

⁸⁰ Les différences secondes ont un coefficient négatif, certes très faible $-0,12$, dans la première période, et un coefficient positif dans la seconde : $0,30$.

⁸¹ Par commodité de présentation figure ici l'équation brute des crimes contre les personnes que nous commentons plus bas.

qui traduit l'ampleur et l'inertie relative du mouvement tendanciel.

Pour la seconde étape, nous avons utilisé ici concurremment aux modèles à correction d'erreur, la simple différenciation des séries dans la mesure où le nombre de points est relativement faible et la fiabilité des corrélogrammes limitée.

Etape 2 : régressions sur les séries différenciées

Variables dépendantes	Dif(Vols) (1)	Dif(Vols) (2)	Dif(Vols) (3)	Dif(Vols) (4)
Période	1950-97	1970-97	1970-97	1970-97
Cte	-0.01	2.22	-3.3	0.9
Dif(prix_t)	16.5* (3.9)	13.9* (4.0)		0.06 (2.1)
Dif(prix_t-1)			0.07 (2.5)	
Dif(tx de chômage 15-24ans ss diplôme)		2.01 (2.7)	0.26 (3.1)	0.15 (1.6)
Taux de chômage 15-24 niv. cep			-0.21 (3.9)	-0.22 (3.0)
Taux de chômage 15-24 niv cap/bep/bac		-1.75 (2.1)		0.25 (2.0)
Taux de primo-nuptialité (inverse)			3.4 (2.4)	
Résidus_t-2	-0.47 (5.1)	-1.7 (3.5)		
R2	0.51	0.70	0.69	0.67
F significatif à	0.0001	0.0001	0.0001	0.0001
Durbin-Watson	2.0	2.1	2.6	2.2

* Dans ces équations la différence porte sur le logarithme de l'indice des prix.

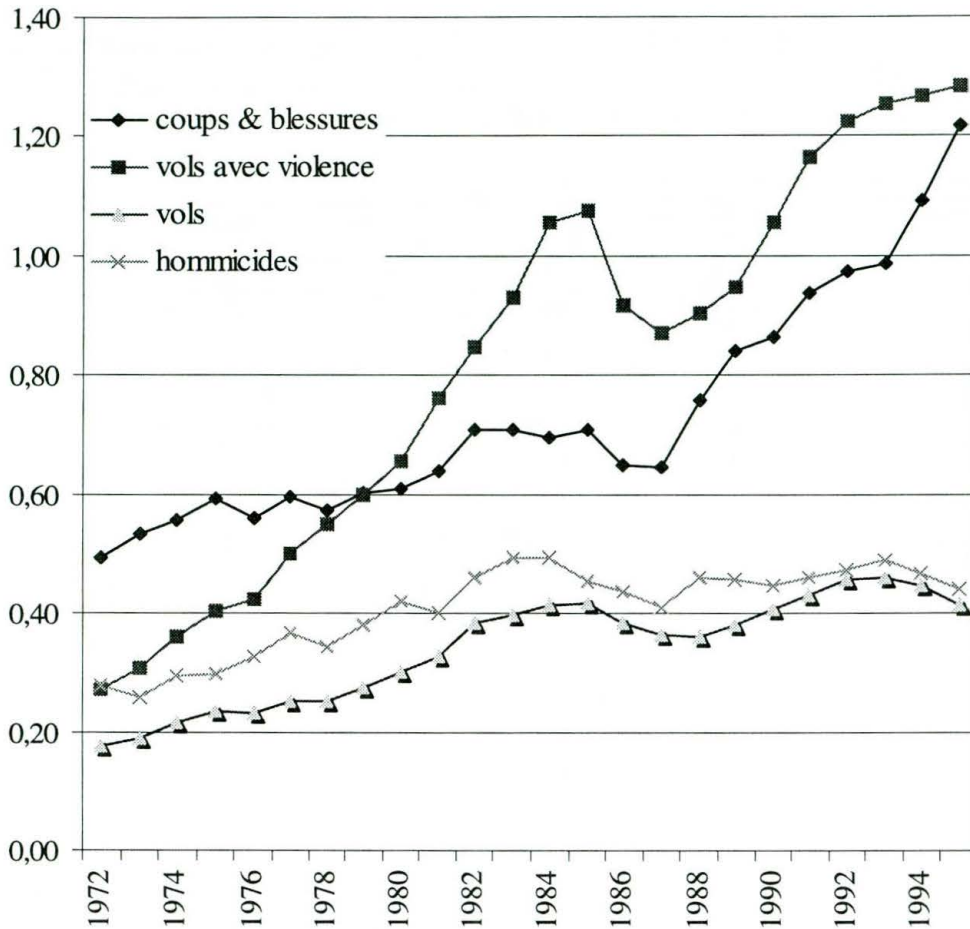
Dans cette seconde étape, le préfixe « dif » désigne les différences premières des séries criminelles, ce qui suffit dans la mesure où le corrélogramme des résidus ne présente des coefficients significatifs qu'en t-1⁸². La variable « résidus » désigne le résidu des régressions effectuées sur les variables brutes, retardé de une ou deux périodes. Significatifs dans deux cas (1) et (2), les coefficients de cette variable suggèrent que les variations des vols ne dépendent pas seulement des fluctuations des prix mais aussi du mouvement d'ensemble de l'indice des prix estimé par la régression sur la série brute. Les modèles estimés dans cette seconde étape ne présentent plus d'autocorrélation des résidus.

L'interprétation qu'on peut faire des résultats est que lorsque le taux de croissance des prix de détail s'élèvent (i.e que le pouvoir d'achat des salaires diminue) celui des vols augmente aussi, mais les effets directs des variations de prix sont atténués par l'écart à la tendance estimée sur les séries brutes deux ans auparavant. Autrement dit, si la montée des prix incite un surcroît de population, anticipant l'évolution des prix, à s'engager dans la délinquance, la croissance des vols sera modérée par l'inertie des entrées dans la délinquance qui s'ajuste sur le niveau des prix antérieur (et inversement). Cela renvoie à l'idée que les comportements délinquants sont peut être, plus que les activités ordinaires motivées par le profit, soumis à des contraintes de stock : il y a un coût d'entrée dans la délinquance et une difficulté à sortir qui donne de l'inertie aux comportements dont témoigne l'auto-corrélation forte des séries brutes.

Au cours des années 1970-97, si les fluctuations des vols dépendent toujours de l'abondance des occasions dont témoigne le mouvement des prix, elle sont fortement affectées par les possibilités d'emploi des jeunes non diplômés. Nous avons testé plusieurs indices du chômage, ce sont systématiquement les indices concernant les hommes de 15-24 ans et surtout les indices concernant les non diplômés qui se sont révélés les plus adéquats : les variations à

⁸² Ce qui suggère l'idée d'une co-intégration de degré un.

Taux des vols (pour 10), vols avec violence, coups blessures (pour 1000) et homicides (pour 10 000)



court terme du taux de chômage des non diplômés sont associés à des variations de même sens des vols. De plus, on améliore l'ajustement en introduisant dans la régression les taux de chômage des diplômés –du cep au bac. Ces variables ont systématiquement un coefficient négatif, alors que le taux de chômage des non diplômés a un coefficient positif, et interviennent comme correcteur : au moment où le chômage des sans diplômes s'accroît, un niveau relatif du chômage des diplômés supérieur à la moyenne réduit le taux de croissance des vols.

Le taux de primo-nuptialité semble aussi apporter une contribution à l'explication du taux de croissance des vols mais elle est moins spécifique que celle du chômage et des prix. L'effet du taux de primo-nuptialité est surtout tendanciel. En effet, dans les variantes (3) et (4), où des taux de chômage interviennent, le coefficient des résidus n'est plus significatif.

On a introduit dans les régressions une variable représentative de la durée des peines de prisons, dont on sait qu'elle a augmenté de manière importante. Le coefficient de cette variable est, dans la plupart des cas significatif, toutefois, il est positif de sorte qu'il peut difficilement être pris pour un motif. Cela confirme l'idée qu'en l'absence d'une élévation des taux d'élucidation et donc du nombre de personnes appréhendées, l'accroissement de la durée des peines a été plutôt une réponse à l'élévation de la pression du crime qu'un facteur dissuasif.

2- Crimes et délits contre les personnes, vols avec violence et coups et blessures

Suivant la même démarche, nous avons étudié les fluctuations des violences représentées ici par les crimes et délits contre les personnes, les vols avec violence et par les coups et blessures volontaires. Nous n'avons pas pris en compte la série des homicides, dont les corrélations avec les vols avec violences sont élevées mais qui représente un phénomène si différent qu'il n'avait pas sa place dans la réflexion menée ici. L'allure de la courbe des coups et blessures, dont la tendance est exponentielle, diffère de celle des vols.

Pour étayer l'interprétation de la délinquance en termes de déficit d'insertion, on a complété la prise en compte du chômage par le degré de rétention scolaire. Lorsque les études s'allongent, le nombre de sortants du système scolaire devient inférieur à l'effectif des générations en âge de sortir : « il en a été ainsi de 1988 à 1994, lorsque la durée des études a augmenté de 0,2% par an » (Mini et Poulet, 1999). Ainsi lorsqu'en 1992, sur une génération en âge de sortir de 850 000 les sortants sont 700 000, le coefficient de rétention est de 18 %. Au cours des années où la rétention scolaire a diminué entre 1974 et 1981 et surtout entre 1993 et 1997, le nombre des mineurs mis en cause par la police a fortement augmenté (cf. graphique ci-dessus).

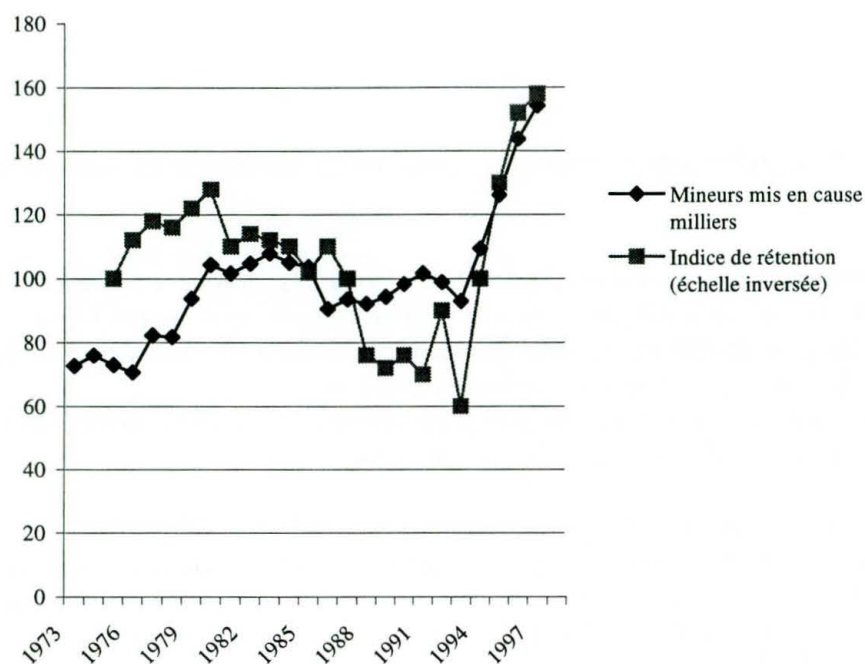
On a d'abord estimé des régressions sur les séries brutes, puis on a utilisé un modèle en différences premières⁸³ en réinjectant les résidus. S'agissant des séries brutes on note que les effets de la rétention scolaire sont significatifs sur les vols avec violence et les coups et blessures : la diminution de la rétention scolaire est associée à une hausse des violences et inversement. Cet effet n'est pas médiatisé par le chômage. Ces résultats suggèrent que, par delà les biais dans les séries liés aux doubles comptes, l'élévation du nombre des mineurs délinquants a pesé sur le volume des violences, dont ils sont à la fois les premiers auteurs et les premières victimes.

Si la qualité des régressions sur les séries différenciées est inférieure à celles qui concernent les prédatations. Les effets des variations du chômage des non diplômés et du taux de rétention scolaire sont significatifs et du sens attendu.

A l'exception de la rétention scolaire qui joue un rôle dans l'explication de l'évolution des violences qu'elle n'a pas dans celle des vols, les mêmes variables interviennent dans des configurations certes quelque peu différentes. Cela appuie l'idée que le type d'explication proposé ici ne repose pas étroitement sur la nature du délit mais renvoie aux conditions générales de l'action délinquante. L'explication se situe plutôt du côté des facteurs d'offre.

⁸³ Les corrélogrammes des résidus ne présentent de valeur significative que pour une période de retard, ils suggèrent donc de ne pas aller au delà des différences premières.

*Mises en cause concernant les mineurs & rétention
dans le système scolaire*



Etape 1 : régressions sur les séries brutes

Variables dépendantes	Crimes-vs-personnes (1)	Vols avec violence (2)	Coups et blessures volontaires (3)
Période	1950-97	1970-97	1970-97
Cte	-1.35	0.11	0.62
Prix_t	0.31* (3.9)	0.002 (8.1)	
Prix_t-1			-0.005 (3.1)
Prix_t-2			0.007 (3.8)
Taux de chômage 15-24 ans ss diplôme_t	_*	0.006 (1.9)	
Taux de rétention scolaire	_*	-0.006 (2.0)	-0.013 (3.6)
Taux de primo-nuptialité (inverse)	0.5 (3.3)		
R2	0.84	0.96	0.86
F significatif à	0.0001	0.0001	0.0001
Durbin-Watson	0.3	0.6	0.7

* Non disponible pour l'ensemble de cette période.

Etape 2 : régressions sur les séries différenciées

Variables dépendantes	Dif(crime-vs-personnes) (1)	Dif(Vols avec violence) (2)	Dif(Coups et blessures volontaires) (3)
	1968-97	1972-97	1972-97
Cte	0.12	0.03	0.05
Dif (prix_t)	0.04 (2.0)		
Dif (prix_t -1)	-0.05 (2.7)		0.002 (1.1)
Dif(Taux de chômage 15-24 ans ss diplôme_t)	0.05 (2.4)	0.011 (4.1)	0.007 (2.1)
Dif (Taux de primo nuptialité inversé)			-0.51 (2.9)
Rés_t-1		-0.21 (2.1)	
Rés_t-2	-0.12 (0.9)	-0.36 (2.7)	-0.04 (0.3)
R2	0.34	0.49	0.46
F significatif à	0.03	0.001	0.007
Durbin-Watson	2.1	1.9	1.7

Les crimes et délits contre les personnes, les vols avec violence et les coups et blessures, bien qu'ils présentent plus d'autonomie par rapport à la conjoncture économique que les prédations, sont affectés par les variations des prix, de l'emploi des non diplômés et les effets de la prolongation de la scolarité. Il ne faut sans doute pas chercher d'interprétation du fait que le degré de rétention scolaire a un effet significatif seulement sur les vols avec violence, le taux de primo nuptialité seulement sur les coups et blessures. Ces variations sont inhérentes à de telles analyses. Il faut retenir les variables impliquées et le sens des relations plus que la spécification exacte de celles-ci, étant donné que les variables interprétatives ne sont que des indices partiellement substituables et dont seule la cohérence relative donne une validité à l'argumentation.

*

Ressort de l'analyse l'idée 1/ que l'accroissement des opportunités dont témoignent l'évolution des prix de détail, a un rôle plus marqué pendant la période de forte croissance et sur les prédations plus que sur les violences, 2/ que le chômage des jeunes dépourvus de diplômes est un facteur qui a favorisé à la fois la délinquance d'appropriation et les violences. Ce phénomène a été masqué partiellement dans les périodes où la rétention dans l'appareil scolaire, influait indirectement sur la situation des jeunes les moins diplômés. Il joue à plein aujourd'hui. 3/ Enfin la réduction de la mise en couple, et plus généralement la tension dans les rapports entre les sexes pourrait aussi avoir favorisé la délinquance depuis le début des années 1980.

Dans la première période 1945-75, la logique des opportunités prédomine et donne à la criminalité sa tonalité de taxe sur la prospérité, dans la seconde 1975-98, c'est nous, semble-t-il, l'offre délinquante, c'est à dire l'importance de la population potentiellement délinquante, qui affirme son rôle. Le ralentissement durable de la croissance économique⁸⁴ a fait basculer le crime dans une logique dominée, provisoirement peut-être, par l'offre. Avec la récession et le

⁸⁴ L'accroissement du pouvoir d'achat du salaire annuel ouvrier a été de 0,6% entre 1975 et 1995 contre 3,8% entre 1945 et 1975.

développement du chômage sur une grande échelle, ce second ressort de la délinquance et du crime imprime la poussée la plus forte.

L'amélioration des perspectives de l'emploi pour les jeunes les moins diplômés qui s'est affirmée depuis 1998 pourrait réduire, si elle se prolongeait, la propension à l'entrée dans la délinquance. Cette conséquence ne se produira que si les politiques publiques, impliquant l'Etat et les Régions dont dépendent les actions de formation, renforcent les actions favorisant l'insertion des jeunes sans qualification rejetés par le système scolaire.

Annexe 2 : Guide d'entretien

ENQUETE SUR LES JEUNES, LA VIE SCOLAIRE ET LE QUARTIER

-1- Biographie

1.1- Histoire familiale

Où habites-tu? (*préciser la rue*)

Qui habite avec toi?

(*si pas les deux parents, savoir où ils sont, dans quelle situation matrimoniale...*)

Peux-tu me dire où tu as habité depuis que tu es né ? Avec qui ?

(*faire développer : ruptures, circonstances, conflits éventuels... mode de fonctionnement actuel du couple parental, recompositions, rôles des parents et des éventuels beaux-parents...*)

Si beau-père/belle mère : Quand est-il venu habiter avec vous ?

Est-ce que tu vois régulièrement ton père -ou ta mère ?

Est-ce que d'autres gens de ta famille se sont parfois occupés de toi ?

Et d'autres gens qui ne sont pas de ta famille ?

Qui ? (*noter les prénoms*)

Est-ce que tu as déjà vu un éducateur ou une assistante sociale ?

Si oui : En quelle classe (ou âge) étais-tu la première fois ?

C'était à sa demande ou à ta demande ?

Circonstances, type de mesure, motifs, suite.

Est-ce que tu as été pensionnaire ? Quand ?

Est-ce que tu as déjà été placé dans un foyer ou une famille d'accueil ? Pourquoi ?

Faire liste des frères et sœurs (prénoms), et pour chacun : âge, lieu de résidence, activité (questions du type : "qu'est-ce qu'il fait? Il travaille ou pas? Si non : de quoi vit-il, que fait-il? Si oui : qu'est-ce qu'il fait comme travail?)

Dans le quartier, il y a des gens qui viennent de différentes parties du monde.

D'où vient ta famille ?

(*le cas échéant*) Quand tes parents sont-ils arrivés en France ?

Quelle langue parlent-ils avec toi ? Entre eux ?

Qu'est-ce que font tes parents ? père/mère (beau-père/belle-mère)

(*préciser éventuellement la profession*)

Est-ce que tu prends tes repas à table avec tes parents le soir ?

(*si frères, sœurs d'un autre sexe qu'Ego*)

Est-ce que tu as été élevé d'une manière différente de tes sœurs (*resp.* frères)

Qu'est-ce que tu en penses ?

Est-ce qu'il faut à ton avis élever les garçons et les filles de la même manière ?
Pourquoi ? (*Essayer de faire donner des exemples de ce qui doit être pareil et de ce qui doit être différent*)

Est-ce que tu te disputes parfois avec tes frères ou sœurs ? A propos de quoi ?
Et avec tes parents ? A propos de quoi ?
Ca se finit comment ?

Est-ce que tu es puni, parfois ? Quelles punitions ?
Peux-tu me raconter une fois où tu as été puni ? Qu'est-ce que tu avais fait ? Qui t'a puni ? Comment ?
Finalement, tu trouves que c'était juste, cette punition ou pas ?

As-tu déjà eu envie de partir de chez toi ? A quel moment ? Pourquoi ?
Est-ce qu'on tu as été frappé chez toi, parfois ? Par qui ?

Est-ce que tes parents se disputent souvent ?
Est-ce qu'un de tes parents a une maladie grave ?
Est-ce qu'un de tes parents –ton père ou ta mère- est fatigué et pleure parfois, ou bien est énervé et crie ?)
Est-ce qu'un de tes parents boit de l'alcool souvent ?

Est-ce qu'il y a eu dans ta vie des événements importants, qui t'ont marqué ? (*par exemple, autour de toi, une naissance, un voyage ou bien un accident, des problèmes d'argent...*)

Faire dater, et raconter. Préciser les personnes impliquées, lien familial éventuellement, et prénoms ou surnoms

En ce moment, est-ce que tu te sens heureux, bien dans tes « pompes », ou bien plutôt triste, mal dans ta peau ?

Est-ce qu'il y a des choses auxquelles tu penses beaucoup en ce moment ?
Des choses que tu adores sur lesquelles tu *kiffes* ?
Des choses qui te tracassent ?

Est-ce qu'il y a des choses que tu aimes faire dès que tu as un moment de libre ?
Et des choses que tu ne fais pas mais que tu aimerais faire ?

Qu'est-ce que tu voudrais être plus tard ? (*Faire développer*)

-1.2- Histoire scolaire

En général, tu aimes bien l'école, ou pas ?
Qu'est-ce qui te plaît, dans l'école, et qu'est-ce qui ne te plaît pas ?
Dans quelles matières réussis-tu le mieux ?

Primaire : changements d'école, redoublements, pourquoi ?
Est ce que tu étais souvent absent à l'école primaire ?

(*Si oui*) Est-ce que le directeur ou la directrice ont convoqué tes parents pour ces absences ?

Comment ça s'est passé ? (*Intervention des parents...Essayer de savoir s'il y a eu un signalement à une assistante sociale ou à un autre service ?*)

A quel âge es-tu entré au collège ? Quelles classes as-tu redoublées ? Pourquoi, à ton avis ?

Est-ce que tes parents vont parfois voir le principal ou des professeurs ?

Au cours de cette année, est-ce que tu as demandé parfois à des gens de t'aider pour la scolarité ? A qui ? (*Si copains prénoms*)

Est-ce que tu vas au soutien scolaire ?

Est-ce que tu as des copains qui ont un très bon bulletin scolaire cette année ?

Qui ? (*Prénoms*)

Dans ta classe, quels sont les garçons (*pour les garçons*) / les filles (*pour les filles*) avec qui tu t'entends bien ?

Est-ce qu'il y a aussi des filles (des garçons) avec qui tu t'entends bien ?

Est-ce qu'il y en a parmi tous ceux-là qui sont tes copains (copines) ? (*Prénoms*)

Qu'est-ce que tu aimes bien, chez eux ?

Est-ce qu'il y a d'autres élèves du collège qui sont tes copains ? (*Prénoms*)

Est-ce qu'il y en a que tu retrouves parfois (exprès) en dehors du collège ? Lesquels ? (*Prénoms*)

Que faites-vous ensemble ?

Est-ce qu'il y a d'autres gens avec vous ?

-2- Réseau

- 2-1 Quartier

Est-ce qu'il y a dans ton quartier des garçons (des filles) que tu connais, avec qui tu t'entends bien ? (*Prénoms*)

Est-ce qu'il y a aussi des filles (des garçons) avec qui tu t'entends bien ? (*Prénoms*)

Est-ce qu'il y en a, parmi tous ceux-là, qui sont tes copains (copines) ? (*Prénoms*)

TABLEAU)

Qu'est-ce que tu aimes bien, chez eux ?

Est-ce que vous vous retrouvez à plusieurs ? Lesquels ?

Est-ce que tu dirais que ça fait une bande ?

Est-ce qu'il y a des lieux où vous vous retrouvez ? Lesquels ?

Est-ce que la bande a un nom ou un surnom ?

Est-ce qu'il y a dans ton quartier des gens que tu n'aimes pas ? Qui ? Quel genre ? Pourquoi ?

Les autres

Est-ce que tu as d'autres copains qui sont plus âgés que toi ? Qui ? (*Prénoms*)

Qu'est-ce que vous faites ensemble ?

Où est-ce que tu les as rencontrés ?

Qu'est-ce qu'ils font ? (*scolarisés, travaillent, zonent*)

Est-ce que tu as d'autres copains qui sont plus jeunes que toi ? Qui ? (*Prénoms*)

Qu'est-ce que vous faites ensemble ?

Est-ce que tu considères que certains des copains que tu as cités ne sont pas de ta communauté ? Lesquels ? (*Prénoms*)

-2.2- Liens affectifs

Est-ce que tu as un / une (*même sexe qu'ego*) meilleur ami ?

Pourquoi lui, par rapport aux autres ? (*Si plusieurs cités, prendre plusieurs, Prénoms et TABLEAU*)

Est-ce que tu sors avec une fille/ un garçon ? (*Prénoms et TABLEAU.*)

Si non : est-ce que tu es déjà sorti ?

Quand a commencé la relation et quand a-t-elle fini ?

On parle de la dernière relation.

Comment la relation a-t-elle commencé ?

Qu'est-ce que t'a poussé à sortir avec X. ? (*Relances : tu étais amoureux, tu le/la désirais, par curiosité, pour faire comme les copains/copines*)

Est-ce que tu as déjà eu des rapports sexuels ?

Quand as-tu eu tes premiers rapports sexuels ?

Est-ce qu'il y a des personnes que tu ne vois pas souvent, mais qui sont importantes pour toi, qui comptent beaucoup ? (par exemple, des gens qui habitent loin...) *Prénoms et TABLEAU*

Si tu devais demander un conseil à quelqu'un pour quelque chose d'important, à qui demanderais-tu ? *Prénoms et TABLEAU (plusieurs noms possibles, y compris des nouveaux)*

Pourquoi ces personnes ?

Est-ce qu'il y a des gens que tu connais et à qui tu aimerais bien ressembler ? Qui ? *Prénoms et TABLEAU*

Pourquoi ?

3- Quartier et activités dehors

Est-ce que tu fais du sport ? Lequel ? Fais tu partie d'un club ou d'une association ?

As-tu d'autres activités collectives ? Lesquelles ? Fais tu partie d'un club ou d'une association ?

Est-ce que tu vas parfois faire « un tour en ville » avec des copains sans but particulier ? (*On ne demande pas explicitement les prénoms, ils les donnent s'ils le veulent*)

Est-ce que vous le faites parfois pendant les cours ?

Avec qui ?

Quand on est adolescent, on fait parfois des conneries comme faucher des trucs dans un supermarché ou un magasin.

Tu te souviens quand cela t'est arrivé la première fois ?

Est-ce que tu l'as refait, après ?

(*Si plusieurs fois*) On va maintenant parler de la dernière fois. (*Sinon de la seule fois*)

Est-ce que tu l'as fait seul ?

(Si plusieurs) Combien étiez-vous environ ?

Est-ce que tu avais parlé avec ces copains d'aller faire un tour dans ce magasin avec l'idée de faucher des trucs ou est-ce que tu y as pensé sur le moment ?

Est-ce que tu as hésité à le faire ? Pourquoi ?

Qu'est ce qui t'as décidé ?

(Le cas échéant) Est-ce qu'une fois tu l'as fait seul ?

Est-ce parfois toi qui donne l'exemple (qui entraîne les autres) ?

Tu l'as fait parce que tu désirais ce que tu as piqué ?

Est-ce que pour toi le frisson, l'excitation de narguer les surveillants c'était important ?

Pourquoi d'autre ?

Est-ce que tu t'es fait prendre ? (ou un de tes copains ?)

Dans les virées au supermarché (ou autre), est ce que tu t'associes en général avec la ou les mêmes personnes ? (copain / copine)

Prénoms, à défaut initiales et TABLEAU

Au cours de ta vie, est-ce qu'il t'est arrivé de prendre des calmants ou d'autres médicaments contre la nervosité ?

Ou bien des antidépresseurs (type Prozac) ?

(Si oui) Est-ce que cela t'est arrivé depuis 1 an ? Depuis 1 mois ?

Au cours de ta vie, est-ce qu'il t'est arrivé de fumer des joints ?

(Si oui) Est-ce que cela t'est arrivé depuis 1 an ? Depuis 1 mois ?

Avec qui ? *(Prénoms)*

Au cours de ta vie, est-ce qu'il t'est arrivé de respirer de la colle ou des solvants ?

(Si oui) Est-ce que cela t'est arrivé depuis 1 an ? Depuis 1 mois ?

Avec qui ? *(Prénoms)*

Est-ce que tu prends autre chose pour t'éclater ?

Est-ce qu'il t'es arrivé de prendre des ecstasy ou des amphétamines, du LSD ou des hallucinogènes ? *(Pour chaque produit cité : depuis un an ?, depuis un mois ?)*

Et d'autres produits comme de l'héroïne, de la cocaïne/du crack ? *(Pour chaque produit cité : depuis un an ?, depuis un mois ?)*

Comment est-ce que tu te procure les produits que tu prends ?

Est-ce que tu en as proposé à des copains ?

Est-ce que tu vends ou tu as vendu certains de ces produits ? *(Si oui, régulièrement ?)*

Qu'est ce qui t'a incité à le faire ?

Est-ce que tu as hésité ?

Depuis un an, est-ce qu'il t'est déjà arrivé de te faire frapper ? *(par d'autres personnes que tes parents ou beaux-parents)*

(Si oui) Quand pour la première fois ?

Pour quel motif ?
Dans quelles circonstances ?
La dernière fois, tu étais seul ou vous étiez plusieurs ? Il y avait qui ?
Connaissais-tu une ou plusieurs des personnes qui t'ont frappé ?

Est-ce qu'il t'arrivé qu'on te refuse de te laisser entrer dans un endroit ou qu'on te fasse des remarques à cause de ton *look* ? (*Faire développer*)

Est-ce qu'il t'est déjà arrivé de frapper quelqu'un ?
Gravement ? Avec quelque chose qui peut servir d'arme ?
(*Si oui*) Depuis un an, ça t'est arrivé ?

La dernière fois, c'était quand ?
Pour quelle raison tu l'as fait, la dernière fois ?
Est-ce que tu le(les) connaissais ?
Tu étais seul ou vous étiez plusieurs ? Avec qui ?
Prénoms et TABLEAU

Est-ce que certaines de ces personnes t'ont entraîné à faire cela ?
Lesquelles ? *Prénoms*

Est-ce que des adultes ont été informés ?
Parents (*précisez qui*) ?
Quelle a été leur réaction ?

Les profs ou l'administration du collège ?
Y a-t-il eu des conséquences sur le plan scolaire ?

La police ou la justice en ont-elles été informées ?
Quelle suite a été donnée à cette affaire ?

Au cours de cette période est-ce que tu as eu d'autres problèmes ?
Est-ce que tu t'étais brouillé avec des copains ?
Avec tes parents ?
Est-ce que tu avait une déception amoureuse ou une peine de cœur ?
Est-ce que tu avais des problèmes au collège ?

Est-ce qu'il y a eu des bagarres entre les jeunes du quartier où tu habites et la police ?
Quand approximativement la dernière fois ?
Circonstances ?
Est-ce que tu connais des jeunes qui y ont participé ?
Y as tu participé ?
Est-ce que tu étais avec des copains ? Lesquels ? (*Si non cités : nombre, sexe, plus âgés ou plus jeunes, du collège ou du quartier, connus depuis longtemps ou non ?*)

Est-ce qu'il y a eu des rodéos (c'est à dire des courses avec des voitures volées), ou bien des bagnoles qui ont brûlé ?
Quand approximativement la dernière fois ?
Circonstances ?

Est-ce que tu connais des jeunes qui y ont participé ?

Y as tu participé ?

Est-ce que tu étais avec des copains ? Lesquels ? *(Si non cités : nombre, sexe, plus âgés ou plus jeunes, du collège ou du quartier, connus depuis longtemps ou non ?)*

Est-ce que tu as déjà eu des problèmes avec des chauffeurs de bus ou des contrôleurs dans le train ?

Récemment ?

Circonstances ?

Est-ce qu'il y a eu des violences physiques ?

Est-ce que tu étais avec des copains ?

Lesquels ? *(Si non cités : nombre, sexe, plus âgés ou plus jeunes, du collège ou du quartier, connus depuis longtemps ou non ?)*

Est-ce qu'il t'est arrivé de piquer des objets de valeur (par exemple des vêtements chers, un booster, des parfums de marque, ou autre...)?

(Si oui) Tu avais quel âge environ la première fois ?

Quand l'a tu fait pour la dernière fois ? *(si différente de la première fois):*

Dans quelles circonstances ? Seul/ à plusieurs ?

C'était avec qui ? *(Si non cités : nombre, sexe, plus âgés ou plus jeunes, du collège ou du quartier, connus depuis longtemps ou non ?)*

Est-ce que certains sont des copains /copines avec qui tu as piqué des petits trucs avant ?
Lesquels ? *(noter uniquement prénoms si déjà cités)*

Qu'est-ce qui t'a amené à le piquer?

Est-ce que tu as hésité ? Pourquoi ?

Qu'est-ce qui t'a décidé, finalement ?

Avant ce vol, tu vivais une période difficile ou une période normale ?

Est-ce que tu t'étais brouillé avec des copains/copines ?

Avec tes parents ?

Est-ce que tu avais à ce moment là des problèmes au collège ?

Est-ce qu'il t'est arrivé de revendre un truc que tu avais piqué ?

(Si oui) Quand pour la première fois ?

La dernière fois que tu as volé quelque chose, est-ce que tu t'es fait « chopper » ?

(Sinon : Tu t'es déjà fait chopper ?)

Dans quelles circonstances ?

Y a-t-il eu des sanctions ?

Avais-tu pensé à l'avance que cela pouvait arriver ?

Est-ce que tes parents l'ont su ?

(Si oui) Comment ont-ils réagi ? *(préciser père/beau-père, mère, belle-mère)*

Est-ce que d'autres adultes ont été informés ?

Est-ce que tu en as parlé avec la copine/ le copain avec qui tu sors (tu sortais à cette période) ?
Sa réaction ?

Les profs ou l'administration du collège l'ont-ils su ?
Y a-t-il des conséquences sur le plan scolaire ?

La police ou la Justice en ont-elles été informées ?
Quelle suite a été donnée sur ce plan ?

Est-ce que tu as eu une mesure de réparation, un contrôle judiciaire, une peine de prison avec sursis ou sans sursis ? Et aujourd'hui tu en es où ?

(*Filles*) Est-ce qu'on t'a déjà proposé d'avoir des rapports sexuels en échange de quelque chose ? (*relances : de drogue, de l'argent ?*)
ou pour obtenir autre chose à quoi tu tenais ?

Parfois, des adolescents aident leur famille en vendant des choses récupérées...

Est-ce que cela se passe chez toi ?

Est-ce que certains de tes frères et sœurs gagnent aussi de l'argent comme ça (ou autrement que par les métiers que tu m'as donné tout à l'heure) ?

Est-ce que tu l'as fait personnellement ?

Reprendre l'ensemble des prénoms cités dont les parents.

J'aimerais savoir si tu penses qu'il a déjà fait des choses interdites comme celles dont on vient de parler, je ne vais pas te demander quoi ?

Même dans les mauvais moments, on a toujours une petite idée d'un truc super qui pourrait arriver, d'une situation un peu idéale...Toi, le rêve de ta vie, ça serait quoi ?

Pourquoi ?

Tu penses que c'est possible un jour, ou bien c'est vraiment un rêve ?

Qu'est-ce qu'il faudrait pour que cela se réalise ?

Et toi, que ferais-tu ?

Références

- Anatrella T. *La société dépressive*, Paris, Flammarion, 1997.
- Aspects de la criminalité en France*, Paris, Ministère de l'Intérieur-Documentation Française, 1973-1997.
- Bachmann C. Leguennec N. *Les violences urbaines*, Paris, Albin Michel, 1996.
- Bailleau F. *La délinquance Juvenile*, Paris, 1997.
- Besnard Ph. 'Mariage et suicide' *Revue Française de sociologie*, vol XXXVIII, n°4, 1997.
- Bly R. *The sibling society*, Penguin, 1998.
- Boubeker A. *Les familles de l'intégration*, Paris, Stock, 1999.
- Bourgoin N. « Suicide et activité professionnelle », *Population*, 1, 73-102, 1999.
- Bourgois Ph. *In search of Respect*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- Broccolichi S. et Van Zanten A. « Espaces de concurrence et circuit de scolarisation » *L'école dans la ville*, Annales de la Recherche Urbaine, 75, 1997
- Bruel A. *Un avenir pour la paternité*, Rapport au Ministère de l'emploi et de la solidarité, Paris, Juin 1997.
- Buford B. *Among the Thugs*, New-York, Vintage, 1993.
- Cantor D. Land K. « Unemployment and Crime rates in the Post-word War Two United States » *American Sociological Review*, vol 50, 317-332, 1985.
- Carlson S. Michalovski R. « Violent crime and economic distress : an examination of historical contingency », *Congrès annuel de l'American Society of Criminology*, Phoenix, 1993.
- Castell R. « De l'indigence à l'exclusion, la désaffiliation », in J. Donzelot, *Face à l'exclusion, le modèle Français*, Paris, Ed du Seuil, 1993.
- Chamboredon J.C. et Lemaire M., "Proximité spatiale et distance sociale", in *Revue Française de Sociologie*, XI, n° 1, 1970.
- Chauvel L. 'Age et suicide', *Revue Française de sociologie*, Vol XXXVIII, n°4, 1997.
- Chauvel L. *Le destin des générations*, PUF, 1999.
- Chignier-Riboulon F. *L'intégration des Franco-Maghrébins*, L'Harmattan, 1999.
- Chiricos Th. 'Rates of Crime and Unemployment : an Analysis of Agregate Research Evidence', *Social Problems*, vol 134, 187-207, 1987.
- Cicourel A. V. *The Social Organisation of Juvenile Justice*, Cambridge Studies in Criminologie, Heinemann, London, 1976.
- Cloward R. Ohlin L. *Delinquency and Opportunity*, New-York, Free Press, 1960.
- Cohen L. Felson M. « Social change and criminate trends : a routine activity approach » *American Sociological Review*, vol 44, 588-606, 1979.
- Debarbieux E. « Insécurité et clivages sociaux », *L'école dans la ville*, Annales de la Recherche Urbaine, 75, 1997.
- Degenne A. Forsé M. *Les réseaux sociaux*, Paris A Colin, 1994
- Dickinson D. *Crime and employment*, Cambridge, Departement of applied economics, 1994.
- Donzelot J. (éd), *Face à l'exclusion, le modèle français*, Paris, Ed. Esprit, 1991.
- Dubet F. et Lapeyronnie D., *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil, 1992.
- Engel et Granger 1987
- Esterle-Hedibel M. *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'harmattan, 1997.
- Farrington D. P « The Explanation and Prevention of Youthfull Offending » in *Delinquency and Crime*, J. D. Hawkins, Ed., Cambridge University Press, 1996.
- Fiacre P. *Les jeunes délinquants réitérants*, Rapport à l'IHESI, Paris, Juin 1997.
- Field S. « Trends in crime and their interpretation », *Home Office Study*, n°119, 1990.
- Gans H. *Urban Villagers*, Free Press, Boston, 1982.

- Godefroy Th. Laffargue B. « la prison républicaine et son environnement économique » in *Déviance et Société*, vol 14, 39-58, 1990.
- Godefroy Th. Laffargue B. *Crise économique et criminalité*, Conseil de L'Europe, Strasbourg, 1985.
- Goffman E. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Minuit, 1975.
- Goldberger M-F., "Les quartiers prioritaires de la politique de la ville" *Insee Première*, 1992.
- Granovetter M. « The strength of weak ties » *American review of sociology*, 78, 1973.
- Gujarati D. *Basic Econometrics*, Singapore, McGraw-Hill , 1995.
- Hagan J. « Structural linkages between delinquency and despair in the life course », *Social Forces*, 76, 1997.
- Hale C. Crime and the Business Cycle in Post-war Britain Revisited » *British Review of Criminology*, Vol 38, 681-98, 1998.
- Kapuscinsky C. Braithwaite J. et Chapman B. Unemployment and crime : Toward resolving the paradox » *Journal of quantitative Criminology*, 14, 215-43.
- Khosrokhavar F. *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1999.
- Lagrange H. " La pacification des mœurs et ses limites ", *Esprit*, décembre, 48-75, 1998.
- Lagrange H. Lhomond B. *L'entrée dans la sexualité*, Paris La Découverte, 1997.
- Lapeyronnie D. « Banlieue et crise d'un modèle d'intégration », *Revue de l'INJEP*, n ,1997
- Le Gallès P. Oberti M. « Le vote front National à Mantes la Jolie », *Hérodote*, 69-70, 1993.
- Loeber R. et al. "Family factors as correlates and predictors of juvenile conduct problems and delinquency" in *Crime and Justice*, vol 7, Chicago University Press, 1986.
- Malewska-Peyre H et Tapp P. *Minorités et troubles de la socialisation*, Paris, PUF,1993.
- Mansuy M. et Marpsat M., "Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain", *Économie et Statistiques*, n° 245, juillet-août, 1991.
- Merton R. K. *Anomie et structure sociale*, Paris, PUF 1985, (1^{ère} ed. 1938)
- Mini Cl. et Poulet P. 1999 , *Note d'information*, Paris, Ministère de L'Education Nationale, DPD, n° 07.
- Nicole-Drancourt C. *Le Labyrinthe de l'insertion*, Paris, La Documentation Française, 1991.
- Robert et al. *Les comptes du crime*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Robert P. « Le sociologue, la culture et le crime » in *Crime et culture*, Besset J-M, (Ed) L'Harmattan, 1999.
- Robert P., Lascoumes P. *Les Bandes d'adolescents*, Les Editions ouvrières, 1981.
- Robert Ph et al. « Mesurer le crime » *Revue Française de sociologie*, vol XXXVIII, n°2, 1999.
- Rusche, G. Kircheimer O. Prison et structure sociale, Paris, Cerf présentation et traduction de R Lévy et H Zander de *Punishment and Social Structure* Ed. originale de 1939) 1994.
- Sartre J-P. *L'existencialisme*, Paris, 1969.
- The Scarman Report*, by Lord Scarman O. B. E., London, HMSO, 1981.
- Tribalat M. *Dreux, Voyage au cœur du malaise français*, Paris, Syros, 1999.
- Tribalat M. *Faire France*, Paris, La Découverte, 1995.
- Utting D. et al. *Crime and the Family*, London, Family Policy Studies Centre, 1993.
- Vieillard-Baron, H. *Les banlieues*, Flammarion, Dominos, 1999.
- Wieviorka M. *Violence en France*, Paris, Seuil, 1999.
- Willis P. *Learning to labour*, Teakfield ltd, Westmead, farnborough, 1977.
- Willis P. *Common Culture*, Pen University press, Milton Keynes, 1990.
- Wilson, W. J. Les oubliés de l'Amérique, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1994.
- Wolfgang M. et Ferracuti F. *The subculture of Violence*, Beverley Hill, Sage, 1982.
- Zehr H. *Crime and the Development of Modern Society*, London, Croom Helm, 1976.

Table des Matières

Le contexte de la délinquance et des violences collectives	2
Excès de paradigmes explicatifs de la délinquance et de la violence	4
1- Dysfonctionnements du contrôle social	4
2- Elévation des motifs de rupture	5
<i>I Démarche, contexte, portraits</i>	8
1 Démarche de l'enquête	8
Définitions : illégalismes, conduites délictueuses, déviances et délinquance	10
2- L'agglomération mantoise et les Mureaux	12
Mantes la Ville	15
Les Mureaux	15
3- Portraits et types de conduites	18
Les garçons	18
Très sociable	18
Un Samourai	19
Un businessman	21
Un exécutant	22
Un introspectif	23
Un dur	24
Les filles	26
<i>II Absentéistes et délinquants</i>	29
1- Elèves mis en cause, absentéistes et types de délits	29
1-1 Mis en cause	29
1-2 Les absentéistes parmi les collégiens	31
1-3 Typologie des conduites délictueuses des absentéistes	32
1-4 Origine sociale des mineurs mis en cause et des absentéistes	34
Précarité des situations paternelles et conduites des élèves*	35
2- Sociabilité des absentéistes et délinquance enregistrée	37
Situation scolaire et sociabilité des absentéistes et des mis en cause	39
3- Formes de sociabilité et conduites délictueuses	40
Les sources de la sociabilité des absentéistes	40
4- Structures d'âge et effets de cohortes dans l'entourage des absentéistes	45
1/ L'âge des membres des réseaux de sociabilité des absentéistes, hors la famille	46
2/ L'âge des membres des réseaux de sociabilité issus de la famille	48
3/ Aînés et cadets	49
5- Immigration et délinquance : l'incontournable mauvaise question	52
<i>III - Normes familiales, normes globales et conduites actuelles.....</i>	56
1- L'histoire des origines, les normes familiales et locales	56
L'affection pour la mère et les coups de ceinturon	57
Education et libertés concrètes	59
Rapports entre les sexes	60
2- Sphères de confiance et morale commerciale	62
Racket et business	62
Islam et morale chez les absentéistes issus de l'immigration	64
3- Motifs d'action et normes de réalisation de soi	66
L'ennui à l'école et la réalisation de soi	66
Business, bagarres et quête de la reconnaissance.	67
<i>IV- Les ressorts institutionnels de la délinquance</i>	70
1- Signalements individuels et réponses institutionnelles	71
2- Rapports avec la police ou rapports avec l'Etat ?	72
Conclusion	76

Annexe 1 Délinquance et conjoncture socio-économique	78
1- L'évolution de la criminalité.....	81
2- Crimes et délits contre les personnes, vols avec violence et coups et blessures	86
Annexe 2 : Guide d'entretien.....	90
Enquête sur les jeunes, la vie scolaire et le quartier	90
1.1- Histoire familiale	90
1.2- Histoire scolaire	91
2.1- Quartier	92
2.2- Liens affectifs	93
Références.....	98
Tables des matières	100

**RECHERCHE SUR LA FORMATION DES AUDITEURS
DE JUSTICE À L'ÉCOLE NATIONALE DE LA
MAGISTRATURE DEPUIS 1959**

Sandrine Chaillé de Néré

Sous la direction du Professeur Christophe Radé

Pour le GIP Mission Droit et Justice

2000

En 1999, l'Ecole Nationale de la Magistrature a fêté ses quarante ans d'existence. Cet anniversaire est l'occasion de s'interroger sur la façon dont cette école remplit la mission qui lui a été confiée : assurer la formation des auditeurs de justice et les préparer au métier de magistrat de l'ordre judiciaire.

Tout au long de ces quatre décennies, les exigences de la société envers sa Magistrature ont évolué et le rôle de ceux qui rendent la justice s'en est trouvé modifié. Pour assurer la cohésion entre les futurs magistrats et la société au sein de laquelle ils seront appelés à intervenir, l'Ecole de la Magistrature a dû adapter son enseignement. La recherche sur la formation des auditeurs de justice a précisément pour objet de rendre compte de ces évolutions.

Pour mener à bien cette étude, nous avons eu à notre disposition des documents d'archives variés mais ce sont surtout les procès-verbaux des Conseil d'administration de l'Ecole qui ont présenté un intérêt. C'est essentiellement à travers eux que nous avons pu découvrir les programmes de la scolarité des différentes promotions, l'organisation et la durée des études, l'aménagement et le contenu des stages en juridiction ou en milieu extérieur. Cette vision administrative de la formation des auditeurs de justice a cependant été complétée par l'analyse de divers rapports de la commission pédagogique ainsi que par l'étude des projets de réformes de la scolarité qui ont ponctué ces quatre décennies. Il s'en dégage un dessin assez précis de l'évolution globale de la formation dispensée à l'ENM. En revanche, les archives ne contenaient pas suffisamment d'éléments pour mesurer avec exactitude l'évolution du programme des matières strictement juridiques. Toutefois, de grandes tendances peuvent quand même être dégagées. Les documents recueillis montrent ainsi qu'au fil des années l'Ecole a toujours cherché à aborder, pour une promotion donnée, l'ensemble des grands thèmes du droit privé, que ce soit à travers la résolution de cas pratiques, par des exercices méthodologiques ou au moyen de

conférences. On constate bien sûr une nette prédominance du droit civil et du droit pénal sur les autres matières. Mais nous aurons l'occasion de montrer que le droit social, le droit commercial, le droit comparé ou encore le droit international privé ont toujours été présents dans cette formation¹. En outre, des matières telles que le droit de l'environnement ou le droit de la consommation y ont été introduites et d'autres, comme le droit communautaire, par exemple, ont vu croître leur importance. Au sein d'une présentation globale de l'évolution de la formation des auditeurs de justice depuis 1959, nous pourrions donc dégager des lignes directrices concernant l'évolution de l'enseignement juridique.

Si l'on adopte une perspective globale de la scolarité telle qu'elle a été mise en place à l'Ecole Nationale de la Magistrature au cours de ces quarante années, on ne peut que noter le contraste qui existe entre, d'une part, la multiplicité des plans de formation et, d'autre part, la constance des objectifs fixés.

L'organisation de la scolarité a en effet souvent varié. Si le fil conducteur a toujours été d'allier une phase d'enseignement théorique et une période de stage pratique avec une supériorité temporelle de la seconde sur la première, la durée globale de la scolarité a évolué. Lorsque l'Ecole est créée en 1959, les auditeurs ont à y passer trois ans. Ils effectuent d'abord leur stage puis rejoignent les locaux de l'Ecole (à Paris puis très vite à Bordeaux²) pour parfaire leur formation théorique. Ils bénéficient ensuite d'une période de perfectionnement dans les juridictions afin d'être préparés à leur premier poste. En 1965, la durée globale de la formation est réduite à vingt huit mois et la scolarité est réorganisée. La période bordelaise précède le stage en juridiction. Moins de dix ans plus tard, en 1974, la durée globale est encore diminuée et passe à vingt quatre mois. La structure de la scolarité évolue encore quelque peu pour se rapprocher de la forme actuelle. On connaîtra encore deux

¹ L'article 21 du décret n°59-83 du 7 janvier 1959 indiquait en particulier qu'une place devrait nécessairement être réservée dans les enseignements « au droit administratif, au droit social, au droit financier et au droit comparé ».

² Dès l'année 1960

modifications : en 1990, on adopte une durée de vingt sept mois mais c'est pour passer dès 1991 à trente et un mois. Dans son organisation actuelle, la scolarité commence par une période de stage en milieu extérieur à l'institution judiciaire, elle se poursuit par une période d'enseignements théoriques de huit mois et par un stage juridictionnel de douze mois. Les auditeurs effectuent tout au long de cette première période des séjours dans diverses institutions du monde judiciaire. Ils se retrouvent ensuite à Bordeaux pendant un mois : c'est le regroupement fonctionnel. Leur scolarité s'achève par le stage de perfectionnement qui leur permet de se former plus précisément à leur premier poste.

Parallèlement à cette relative instabilité des plans de formation, on ne peut que constater la permanence des objectifs poursuivis par l'Ecole. Ceux-ci présentent deux aspects absolument complémentaires : il s'agit d'une part de former des magistrats techniquement compétents et d'autre part de former des individus responsables, capables de prendre des décisions en cohérence avec leur société. Cette ambition était très nette en 1959 et n'a jamais cessé d'être réaffirmée depuis. Pour s'y conformer, l'Ecole a toujours cherché à donner à ses auditeurs les moyens de s'adapter aux évolutions sur trois plans principaux :

- Juridiquement, d'abord. Les nouvelles données législatives et les réformes importantes ont toujours fait l'objet d'un enseignement immédiat. Sur ce point, l'idée directrice a très tôt consisté à dire que si l'ENM n'avait pas à assurer la formation juridique des auditeurs, laquelle devait être acquise avant leur arrivée, il entrerait parfaitement dans son rôle de garantir une actualisation de leur savoir dans tous les domaines réformés postérieurement. Par ailleurs, l'adaptation de l'enseignement aux évolutions juridiques consiste également à prendre en compte les préoccupations nouvelles de la société qui se traduisent par l'avènement de nouvelles infractions. De ce point de vue, le contenu de la formation juridique semble avoir très nettement

suivi l'évolution de la société puisqu'on constate que l'enseignement insiste beaucoup plus sur certaines formes de criminalité qu'autrefois et, inversement, des infractions largement développées à l'origine se voient accorder beaucoup moins d'importance.

- Scientifiquement, ensuite. Depuis la création de l'Ecole, la connaissance des techniques scientifiques qui concourent à la réalisation de la justice fait partie intégrante de la formation des magistrats. Il s'agit non pas d'en faire des spécialistes de médecine légale, de psychologie criminelle ou de balistique mais de leur donner les bases indispensables pour comprendre le langage des experts qu'ils seront amenés à consulter. En outre, eu égard à l'impact des conclusions des scientifiques dans la prise de décision judiciaire, il est primordial que le magistrat sache quelles sont les éventuelles limites des techniques utilisées et le crédit qu'il peut ou doit leur accorder.

Etre adapté aux évolutions techniques de sa société, c'est également savoir en tirer profit pour développer une justice plus efficace. A cet égard, la maîtrise de l'outil informatique est aujourd'hui une nécessité pour les magistrats. Depuis près de quinze ans, l'ENM a entrepris de former ses auditeurs aux nouvelles technologies et cette formation a pris une importance croissante. De même, face à l'extension de l'intervention du juge au delà de ses frontières nationales et devant les objectifs de coopération judiciaire internationale, l'ENM a souhaité développer la connaissance des langues étrangères. Mais, introduit au début des années soixante dix, cet enseignement n'a toujours été doté que de peu de moyens. Il n'a été rendu obligatoire qu'en 1997 pour redevenir facultatif dès 1999.

- Intellectuellement, enfin. La formation des futurs magistrats a toujours été orientée vers une grande connaissance de la société dans laquelle ils sont appelés à rendre la justice. Cette connaissance passe par une formation approfondie aux sciences humaines et par une étude concrète des problèmes sociaux. C'est là un aspect essentiel de la formation des auditeurs de justice. Dans cette optique, il est important de relever que s'est peu à peu fait jour l'idée selon laquelle, pour être comprise, la décision de justice ne devait pas seulement être juste mais devait également être bien expliquée. Depuis quelques années les auditeurs sont donc formés à l'entretien judiciaire et initiés à la psychologie mais ils sont aussi préparés à la complexité des relations qu'entretient la justice avec les médias. Cela révèle une très nette prise de conscience de l'impact que peut avoir la perception médiatique de la décision judiciaire sur sa réception par le corps social. C'est là un exemple de la volonté d'adapter la formation à l'évolution de la société. D'une manière générale, l'Ecole Nationale de la Magistrature accorde à la connaissance de l'environnement sociologique de la justice une importance considérable, ce qui lui impose d'être attentive aux préoccupations sociales et de les traduire en termes de formation pour les futurs magistrats.

L'idée générale qui ressort de la mise en perspective des quarante années de formation est celle d'une Ecole très soucieuse des qualités techniques et surtout humaines de ses auditeurs. Qu'il s'agisse de leur apprentissage juridique, technique ou intellectuel, le fil conducteur est depuis 1959 la recherche d'une cohésion entre la formation dispensée et le rôle reconnu au juge par la société. Pour mettre en œuvre cette idée, le magistrat que se devait de former l'ENM a d'abord été envisagé comme un technicien juriste ayant une grande connaissance socio-politique de son pays. L'enseignement juridique était alors de type universitaire et la formation culturelle portait essentiellement sur

l'organisation politique, économique et sociale de la France. L'évolution a consisté à voir dans le magistrat moins un technicien qu'un homme de décision et la formation s'est employée à lui donner les moyens de ses décisions. Pour ce faire, l'enseignement strictement juridique a été inséré dans une approche plus globale de l'Institution judiciaire. Le magistrat doit avoir une grande compétence technique mais il doit également connaître son environnement professionnel et notamment les autres corps du monde judiciaire. Nous verrons par exemple que la formation a accordé une place toujours plus importante au stage effectué par les auditeurs dans un cabinet d'avocat jusqu'à atteindre une durée de deux mois. Par ailleurs, la formation sociologique des futurs magistrats n'a cessé de s'orienter vers une connaissance non plus de l'organisation socio-politique du pays mais vers la connaissance des justiciables. Il s'agit moins aujourd'hui d'étudier les organisations syndicales ou la planification française que les nouvelles formes familiales, la déviance ou les minorités. En outre, cette formation « culturelle » du magistrat s'est très nettement recentrée sur les problèmes auxquels ils étaient directement confrontés. Les enseignements des sciences humaines doivent être pour eux une source de réflexion et de meilleure compréhension des questions qui leur sont posées. Ils doivent y trouver les clés pour des décisions qui ne sont pas toujours exclusivement juridiques.

La scolarité a donc connu deux types d'évolution. Des évolutions qui pourraient être qualifiées de ponctuelles et des évolutions qui se sont inscrites dans la durée.

Les évolutions ponctuelles sont liées aux réformes législatives. Leurs causes sont donc juridiques. Elles se traduisent concrètement par une réflexion approfondie sur les nouvelles dispositions pendant la scolarité. Mais l'attention particulière qui est portée aux nouveautés législatives reste ponctuelle. L'analyse des programmes d'enseignements montre en effet que, très rapidement, les réformes importantes sont fondues dans l'ensemble des autres sujets d'étude. Ainsi, par exemple, la loi du 24 juillet 1966 relative aux sociétés commerciales figure spécialement au programme de la promotion 1967 mais n'apparaît plus de

façon particulière dans les programmes suivants. Elles sera étudiée par la suite à l'occasion d'exercices concrets. Il en va de même avec la loi n° 85-677 du 5 juillet 1985 concernant les victimes d'accidents de la circulation. Le programme de la promotion 1986 prévoit une formation spécifique à cette nouvelle loi alors qu'aucune mention spéciale ne s'y réfère dans les programmes postérieurs. On peut seulement supposer que la loi sera étudiée par la suite lorsque les auditeurs seront soumis à des exercices concernant l'indemnisation des victimes. Toutes les grandes réformes apparaissent ainsi dans les programmes d'enseignements de la promotion qui suit la date d'entrée en vigueur de la loi nouvelle. Outre les deux que nous avons déjà citées, on retrouve par exemple en 1972 la réforme de la procédure civile issue des décrets du 9 septembre 1971, en 1973 la réforme de la filiation opérée par la loi n° 72-3 du 3 janvier 1972. Dès 1975, la loi n° 75-617 portant réforme du divorce fait l'objet d'une étude spécifique et en 1992, c'est à la création du juge de l'exécution que sont formés les futurs magistrats³. Pour la promotion en cours, c'est le regroupement fonctionnel après le stage en juridiction qui est l'occasion d'étudier les nouveautés législatives.

Ces quelques exemples traduisent une réaction immédiate de l'Ecole face à l'actualité législative. Mais, suivant l'idée selon laquelle l'ENM n'a pas à assurer la formation théorique des auditeurs, il est considéré que dès lors qu'ils ont la possibilité d'avoir été instruits des réformes législatives par leur cursus antérieur et notamment par l'Université, l'Ecole n'a plus à effectuer cette formation. Le contenu des enseignements a donc connu des évolutions « à dates fixes » pour introduire les nouveautés législatives. Ce sont là des modifications facilement mesurables dans la mesure où elles suivent naturellement les changements que connaît notre ordre juridique.

La formation dispensée à l'Ecole Nationale de la Magistrature a connu un autre type d'évolution, plus discrète car plus étalée dans le temps et dont les causes sont cette fois sociologiques. Cette évolution concerne le contenu global de l'enseignement. Elle traduit la prise en compte des transformations

³ Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991.

qu'a connu notre société au cours de ces quarante dernières années. Plus précisément, ces modifications sont le reflet des préoccupations des magistrats et de leur volonté de comprendre les grands problèmes sociaux auxquels ils sont confrontés. Elles révèlent également les transformations du rôle qu'ils estiment devoir remplir vis-à-vis du justiciable. Cette évolution est plus difficile à appréhender car elle ne se manifeste pas par des modifications ponctuelles de la formation mais plutôt par des orientations nouvelles qui ne se constatent qu'à plus long terme. L'importance que revêt la connaissance du monde de l'entreprise dans la formation des auditeurs en est un bon exemple. On ne peut la mesurer que par comparaison avec les programmes de formation des premières années. Les quelques thèmes d'études qui pouvaient s'y rattacher sont sans commune mesure avec la connaissance globale et approfondie qu'en ont les auditeurs aujourd'hui. C'est là un exemple particulier de l'évolution générale du contenu de la formation et il devra être complété par beaucoup d'autres. Mais il permet déjà de montrer que l'enseignement dispensé à l'ENM semble évoluer dans le sens d'un rapprochement toujours plus net entre les magistrats et le reste du corps social.

Pour rendre compte de l'évolution de la formation des auditeurs de justice à l'Ecole Nationale de la Magistrature depuis sa création en 1959, nous allons nous attacher aux deux principaux axes de l'enseignement. Nous nous intéresserons d'abord à ce que l'on pourrait appeler la formation strictement professionnelle du magistrat, c'est-à-dire sa formation judiciaire. Nous verrons alors quelles évolutions la caractérisent (**I**). Nous aborderons ensuite l'autre versant de la formation : celui qui concerne la culture du magistrat et, de la même façon, nous en décrirons les transformations (**II**). Il nous faudra alors montrer que ces deux aspects, professionnel et culturel, de la formation des auditeurs étaient à l'origine envisagés de façon dissociée et que l'évolution globale a consisté à les regrouper au sein de grands thèmes transversaux. La structure même des enseignements s'en est donc trouvée modifiée. Or, il nous

semble qu'il y a là l'indice évident d'une transformation de la perception qu'ont les magistrats de leur propre profession.

I - L'évolution de l'aspect professionnel de la formation du magistrat

L'aspect professionnel de la formation du magistrat recouvre trois domaines. Le premier concerne l'élément juridique de la formation, c'est-à-dire l'approfondissement pratique des connaissances que les auditeurs doivent avoir en droit positif lors de leur arrivée à l'Ecole. Le second domaine est celui de la formation spécifiquement judiciaire. Il s'agit de l'apprentissage de la méthodologie propre à la décision de justice. Le troisième domaine concerné par la formation professionnelle du futur magistrat est celui des disciplines péri-judiciaires, c'est-à-dire l'ensemble des techniques qui interviennent d'une façon ou d'une autre dans la prise de décision judiciaire.

De ces trois domaines, celui qui se révèle le plus stable est incontestablement celui qui concerne la formation aux techniques péri-judiciaires. Dès l'origine de l'Ecole, les auditeurs de justice ont été soumis à un enseignement relatif aux différentes techniques et méthodes scientifiques qui concourent à la réalisation de la justice et le socle de cette formation est resté le même tout au long de ces quarante années. Il se concentre essentiellement autour des disciplines suivantes : la médecine légale, la psychiatrie, la criminalistique et la comptabilité⁴. Initialement, cet apprentissage était réalisé sous la forme de conférences dites de « formation pratique » complétées par des « visites d'études » dans un laboratoire de police scientifique, un institut médico-légal, ou encore un hôpital psychiatrique. Par la suite, cette formation s'est intensifiée, faisant l'objet non plus de conférences mais d'un enseignement par groupe avec une réelle participation des auditeurs. Les Visites d'Etudes ont été remplacées par des stages de plusieurs jours dans ces différents établissements. Il semble que l'on ait cherché à travers cette intensification de l'enseignement à faire prendre

conscience aux futurs magistrats de l'importance de ces disciplines dans leur activité professionnelle. En effet, il n'y a pas dans cette formation qu'un intérêt intellectuel essentiellement théorique. Il y a aussi et surtout un intérêt professionnel immédiat puisqu'il s'agit de leur donner les moyens de maîtriser au mieux les différents éléments d'une décision judiciaire. Lorsque l'on connaît le poids des expertises dans les jugements, qu'ils soient civils ou pénaux, il paraît raisonnable de donner aux futurs magistrats un maximum de connaissances pour qu'une fois en exercice, ils puissent leur accorder la place la plus juste dans leurs décisions⁵. Il s'agit aussi de mieux connaître le travail de ces partenaires quotidiens de la justice que sont les médecins légistes, les psychiatres ou les membres de la police scientifique afin de savoir tirer le plus grand profit des informations qu'ils pourront leur apporter.

C'est également dans cette optique que les auditeurs sont depuis toujours formés aux techniques comptables. L'objectif est de leur donner de solides connaissances pour comprendre le langage des experts-comptables et des commissaires aux comptes afin d'améliorer la lutte contre la délinquance économique et financière. On notera que cette formation à la comptabilité des entreprises s'est intensifiée à partir de la fin des années 70, à une période où la connaissance globale et approfondie du monde économique est apparue comme un aspect essentiel de la formation des auditeurs. Nous y reviendrons.

La formation des auditeurs de justice aux techniques péri-judiciaires se révèle donc comme un pilier de la scolarité à l'ENM. Le contenu de l'enseignement s'adapte bien sûr aux évolutions scientifiques mais dans sa globalité il porte aujourd'hui sur les mêmes disciplines qu'à l'origine. Cette stabilité n'est finalement nuancée que par l'importance croissante qui a été accordée à cet aspect de la formation.

La formation professionnelle des auditeurs de justice compte également deux autres éléments que nous appellerons la formation juridique et la

⁴ Voir Annexe I.

⁵ On rappellera que l'expertise présente toujours un caractère facultatif pour le juge (articles 263 et suiv. NCPC).

formation aux techniques judiciaires. C'est là, bien évidemment, le cœur de l'enseignement puisqu'il s'agit de s'initier à la concrétisation des connaissances juridiques par leur mise en œuvre dans les mécanismes judiciaires. C'est en quelque sorte l'apprentissage de toute la méthodologie qui conduit à la décision de justice. On est donc au centre de ce qui sera l'activité quotidienne du magistrat.

La formation juridique et la formation aux techniques judiciaires ont fait l'objet d'une évolution beaucoup plus marquée que l'enseignement des techniques péri-judiciaires. Or il s'avère, à l'analyse des documents consultés, que cette évolution traduit la volonté de donner un caractère toujours plus professionnel à l'enseignement. Les efforts se sont orientés dans le sens d'une prise en compte plus grande de l'environnement institutionnel du magistrat. Ces objectifs se sont matérialisés par une double évolution de la formation : une évolution du contenu et une évolution de l'organisation des enseignements.

A/ L'évolution du contenu des enseignements juridiques et de la formation aux mécanismes judiciaires.

1°- L'enseignement juridique

S'agissant tout d'abord de l'enseignement juridique, l'évolution s'est réalisée dans le sens d'un rapide abandon des classifications « universitaires ». A l'origine de l'Ecole, les auditeurs étaient invités à suivre des cours de droit civil, de droit pénal, de droit commercial ... dispensés par des professeurs de l'Université. Cet enseignement purement théorique occupait une part importante de la scolarité. Il s'agissait sans doute de compléter une formation juridique antérieure à l'entrée à l'Ecole qui était beaucoup moins poussée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les programmes de formation des années soixante, c'est-à-dire des dix premières années d'existence de l'Ecole, révèlent un enseignement varié destiné à couvrir l'ensemble des grandes disciplines juridiques. Par le nombre d'heures qui leur sont consacrées et par un enseignement en petits groupes, le droit civil et le droit pénal apparaissent comme les matières prépondérantes mais les cours dispensés concernent également le droit commercial, le droit social, le droit administratif, le droit international public et privé et le droit comparé.

Peu à peu, ces classifications de type universitaire s'estompent et l'enseignement juridique n'est plus dispensé en tant que tel par matière. En 1970, les directions d'études (structure d'enseignement en groupe de douze à quinze auditeurs adoptée très tôt à l'Ecole de la Magistrature) sont consacrées à la méthodologie civile et pénale et à la psychologie judiciaire. Par la suite, les programmes de la scolarité ne font plus état de cours de droit comme c'était le cas jusqu'alors.

On opère à cette époque un très net changement de conception de ce que doit être la formation juridique des auditeurs. On considère désormais que l'ENM n'a pas à assurer un apprentissage théorique du droit, celui-ci devant être acquis par les auditeurs avant leur entrée à l'Ecole. Ainsi, la présentation du programme de la scolarité 1976 précise-t-elle qu'il n'appartient pas à l'Ecole de combler les éventuelles lacunes juridiques que pourraient avoir les auditeurs dans certains domaines. Ils ont au contraire la charge d'assurer eux-mêmes l'exhaustivité de leurs connaissances. Le texte ajoute qu'en revanche lorsque la législation est modifiée par d'importantes réformes, celles-ci sont « minutieusement étudiées et l'Ecole remplit alors pleinement son rôle qui est de veiller à l'application immédiate des réformes voulues par le Législateur ». De la même manière, le procès verbal du Conseil d'administration chargé d'adopter le programme de la scolarité 1978 indique que l'aspect théorique du droit n'est pas l'objet des directions d'études, « cet aspect étant supposé acquis avant l'entrée à l'ENM ».

Il y a donc bien une césure dans la conception de l'enseignement qui doit être dispensé aux auditeurs de justice. Après avoir été un aspect essentiel de

la formation, les cours théoriques de type universitaire sont abandonnés. La formation juridique se veut désormais plus concrète, plus directement professionnelle. Elle va donc se traduire par des exercices d'application des connaissances théoriques acquises antérieurement. C'est à travers l'analyse de cas concrets que les enseignements juridiques sont abordés. Les auditeurs sont amenés à compléter et à actualiser leur savoir afin de pouvoir donner des réponses précises et définitives aux exemples de litiges qui leur sont soumis⁶.

Cette réorientation de la formation implique une vision plus transversale du droit et exige des auditeurs une réelle maîtrise de la technique juridique avant même d'arriver à l'ENM. Cette évolution de la formation n'est certainement pas sans lien avec le fait qu'à compter de 1974, a été créé le corps des Maîtres de Conférences de l'Ecole Nationale de la Magistrature et tous les Maîtres de Conférences sont désormais des magistrats détachés à l'Ecole pour quelques années. Ils n'y a plus dans l'équipe formatrice de professeurs d'Université. Cette situation influence nécessairement le contenu de la scolarité et renforce la vocation professionnelle de l'Ecole. Par la suite, cette évolution ne se démentira pas, bien au contraire.

Cela ne veut pas dire pour autant que toute réflexion théorique est écartée de la formation des auditeurs. Celle-ci existe mais son objet est différent. Elle est désormais consacrée non plus au contenu et au sens du droit positif mais à des questions relatives à sa mise en œuvre par le magistrat. Une attention toute particulière est ainsi portée à la connaissance et à une réflexion sur les principes fondamentaux de l'intervention judiciaire. De même, la déontologie du magistrat et la connaissance du statut de la magistrature font l'objet d'études approfondies. L'avancée de la construction européenne conduit également les auditeurs à s'interroger sur la place des magistrats dans cette nouvelle entité qu'est l'Europe judiciaire. Les divers projets de formation et les rapports de la Commission pédagogique insistent sur l'importance d'une telle réflexion conduite avec les auditeurs de justice. L'introduction au programme de formation pour la promotion 1984 est à cet égard particulièrement éloquent : ses auteurs affirment

⁶ Sur cette évolution, voir les programmes d'enseignements des années 1959 et 1975, Annexe II.

la nécessité de mener de front une réflexion sur la justice et l'apprentissage de l'application judiciaire. « Pour permettre aux futurs magistrats d'affronter avec lucidité et sérénité leur vie professionnelle, c'est l'accès à un enseignement fondamental dans tous les secteurs de la vie judiciaire qui doit être systématiquement privilégié »⁷.

On notera enfin que cette réflexion générale sur la mise en œuvre de la loi par le magistrat s'accompagne, ces dernières années, de la volonté de mettre en perspective le fonctionnement de la justice judiciaire par rapport à l'ensemble des institutions de justice intervenant en France. Outre l'étude des principes directeurs du procès civil et du procès pénal qui occupe évidemment une place centrale, la formation consacre d'importants enseignements au rôle et au fonctionnement du Conseil constitutionnel ainsi qu'aux rapports qu'entretient avec lui la justice judiciaire. De la même façon, les juridictions européennes et communautaires sont largement abordées, qu'il s'agisse de leur organisation interne ou de leur influence sur le fonctionnement de nos juridictions nationales. Mais c'est surtout **la connaissance de la juridiction administrative** qui profite de cette ouverture. Bien que le droit public constitue une matière d'épreuve au concours d'entrée à l'ENM au même titre que le droit pénal depuis 1965, sa place y a toujours été plus ou moins discutée. Selon les époques, il a été proposé d'en réduire l'importance au profit du droit pénal, ou bien au contraire d'en élargir l'accès afin d'attirer à l'École de la Magistrature plus d'étudiants publicistes et surtout plus de candidats issus des Instituts d'Etudes Politiques et se destinant donc normalement à l'École Nationale d'Administration⁸.

⁷ Voir Programme pédagogique de la promotion 1984 des auditeurs de justice, décembre 1983, Introduction p.1-3, Annexe III.

⁸ Le Conseil d'administration de l'École Nationale de la Magistrature du 24 mars 1983 entame une discussion relative à l'opportunité de maintenir une équivalence entre les coefficients des épreuves de droit public et de droit pénal pour le concours d'accès à l'ENM. Mais l'inconvénient d'une prépondérance du droit pénal sur le droit public réside dans le risque de priver l'École d'une partie des sources de son recrutement.

Une étude réalisée en 1990 insiste quant à elle sur l'intérêt que pourrait trouver l'ENM dans un recrutement plus important d'étudiants juristes publicistes et d'élèves des IEP n'ayant pas une formation spécifiquement juridique. Il y aurait là, écrivait-on, un moyen de diversifier l'origine des auditeurs de justice qui sont en écrasante majorité des juristes privatistes. « Réflexions sur l'histoire de l'École Nationale de la Magistrature, tentative de bilan », p.7, in *Eléments de réflexion pour une recherche sur la formation des auditeurs de justice*, textes recueillis par P. Darbéda, Publications GIP Mission de Recherche Droit et Justice, 1998.

S'agissant de la scolarité elle-même, on ne peut que constater la faible part traditionnellement réservée dans les enseignements au fonctionnement de la juridiction administrative. Mais une évolution semble bien entamée. Depuis quelques années, l'équipe pédagogique insiste sur la nécessité de renforcer chez les auditeurs la connaissance du droit public et sur l'intérêt d'approfondir leur savoir en ce qui concerne les mécanismes de la justice administrative. L'objectif est également de mieux comprendre et de mieux maîtriser les problèmes de compétence qui peuvent s'élever entre l'ordre administratif et l'ordre judiciaire.

L'évolution de la formation juridique des auditeurs s'est donc traduite par une réorientation des enseignements dans le sens d'une approche beaucoup plus concrète du droit positif. Le cursus juridique antérieur des auditeurs étant aujourd'hui beaucoup plus poussé qu'il ne l'était autrefois, l'Ecole de la Magistrature estime ne plus avoir à former des juristes mais bien des magistrats. Mises à part les réformes législatives qui font l'objet d'un enseignement approfondi immédiat⁹, le droit positif n'est plus abordé qu'à travers des exercices pratiques et c'est sa mise en œuvre par les futurs magistrats qui fait l'objet de la formation juridique. Un tel choix se justifie parfaitement au regard du profil des promotions d'auditeurs qui sont constituées en très grande majorité d'étudiants juristes confirmés¹⁰. On relèvera cependant que le nombre d'auditeurs issus des Instituts d'Etudes Politiques a augmenté dans de très importantes proportions. Ne constituant que 4,32% de la promotion en 1992, ils formaient 21,05% de la promotion 1998 et encore 16,03% de la promotion 1999. Sans doute bon nombre d'entre eux ont-ils suivi des études juridiques parallèlement à leur formation en IEP. Il n'en reste pas moins que le nombre d'auditeurs non juristes s'accroît forcément. Se pose alors la question de savoir si une rigoureuse formation juridique est ou non un préalable nécessaire à la qualité d'un magistrat.

⁹ Voir ci-dessus

¹⁰ De 1992 à 1998, le nombre d'auditeurs titulaires d'un diplôme de troisième cycle juridique a rejoint et même dépassé le nombre de ceux qui détenaient une maîtrise en droit. Il y avait en 1998 49, 68% d'auditeurs titulaires d'un diplôme de troisième cycle et 29, 32% titulaires d'une maîtrise.

2°- **La formation aux mécanismes judiciaires**

La formation judiciaire est le deuxième aspect de l'apprentissage du travail quotidien du magistrat. Elle présente deux facettes. Il s'agit d'une part de s'initier à la méthodologie de la décision de justice et d'autre part d'acquérir une connaissance approfondie de l'institution judiciaire elle-même afin de maîtriser tous les mécanismes qui conduisent à la prise d'une décision de justice.

Le premier aspect de la formation judiciaire concerne la méthodologie de la décision de justice, c'est-à-dire l'apprentissage de tous les actes que doit accomplir le magistrat pour rendre une décision conforme aux exigences légales. Il s'agit également d'intégrer la démarche intellectuelle qui doit être adoptée pour aboutir à une juste solution du litige. Cet aspect de la formation est extrêmement varié : les auditeurs sont initiés à l'entretien judiciaire, à la tenue des audiences, au délibéré, à la prise de décision, à sa formulation à travers la rédaction des jugements, à la mise en état. Ils apprennent à rédiger un réquisitoire ou encore à assurer une perquisition. Ils sont formés au traitement de l'urgence.

Sont étudiés plus spécifiquement les techniques propres à chaque fonction judiciaire. Ainsi par exemple, lors de la formation à la fonction « Sièges », les auditeurs sont initiés au rôle du juge unique et aux procédures particulières qu'il doit éventuellement respecter. De la même manière, c'est à l'occasion de l'étude de la fonction « Parquet » qu'ils sont confrontés à la rédaction d'un réquisitoire. Chaque fonction fait l'objet d'une formation particulière. Initialement, les programmes d'études n'en distinguaient que quatre : les fonctions « Sièges », « Parquet », « Instruction » et « Enfants ». Par la suite, les réformes législatives ont conduit l'Ecole à organiser une formation spécifique pour la fonction « juge d'application des peines » mais il a souvent été déploré que le faible nombre de ces magistrats en exercice ne permette pas une réelle formation de tous les auditeurs. En outre, la fonction « Sièges » est

désormais abordée de façon dissociée. Les auditeurs sont formés spécifiquement au rôle de juge du Tribunal de Grande Instance et à celui de juge d'instance.

L'adaptation de la formation aux évolutions des attributions des magistrats est difficile à mesurer car les documents que nous avons eu à notre disposition ne rendent pas compte de la manière dont elles ont été absorbées par les magistrats formateurs. Ceci étant, on peut quand même supposer que c'est avec rapidité que les nouveautés se sont traduites en termes de formation eu égard à la quasi immédiateté de l'étude qui est faite des textes réformateurs eux-mêmes. On sait par exemple que suite à la réforme de la filiation en 1972¹¹, a spécialement été intégré au programme de la promotion 1973 le thème de l'intervention du juge dans les rapports de famille et dans la protection des personnes. Dans la pratique, il appartient à chaque Maître de Conférence, fort de son expérience professionnelle, d'appréhender les nouvelles compétences des magistrats et les exigences de technique judiciaire qu'elles impliquent et d'en assurer l'enseignement aux auditeurs de justice.

La formation dite judiciaire est donc avant tout destinée à donner aux auditeurs les moyens techniques ou plus exactement méthodologiques pour élaborer une décision de justice. Pour autant, le magistrat n'est pas seul à intervenir dans le processus qui conduira à cette décision. S'il a la maîtrise du verdict final, il ne peut fonder son jugement qu'en tenant compte du travail réalisé par les autres organes de l'institution judiciaire. Chaque magistrat doit donc avoir une grande connaissance de son entourage professionnel. Par ailleurs, il est nécessaire de mesurer combien la justice rendue au sein d'un tribunal ne dépend pas seulement des qualités strictement techniques de ses magistrats. L'organisation défailante d'une juridiction peut être la source de nombreux déboires pour les justiciables, entachant d'insatisfaction une décision présentant par ailleurs toutes les qualités juridiques. Consciente de l'importance de ces questions, l'Ecole de la Magistrature a choisi de sensibiliser ses auditeurs à ces divers problèmes. A cet égard, la formation judiciaire a évolué dans le sens d'une

¹¹ Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972

plus grande prise en compte de l'environnement professionnel du magistrat. A l'initiation strictement méthodologique elle a ajouté au fil des ans un enseignement destiné à présenter la place du magistrat dans l'institution judiciaire, c'est-à-dire à la fois dans ses relations avec les partenaires de la justice et son rôle dans la vie d'une juridiction.

La connaissance des autres professions du monde judiciaire a toujours eu une place dans la scolarité des auditeurs mais elle était à l'origine pour le moins réduite. Il s'agissait essentiellement d'avoir des « contacts » avec les professionnels qui, comme le magistrat, participent à la réalisation de la justice. Ces rencontres se matérialisaient par de petits stages ou des « actions déontologique communes ». A partir du milieu des années 70, les programmes de la scolarité font état de l'organisation systématique, pour tous les auditeurs, de stages de courte durée auprès des professionnels du monde judiciaire. Les futurs magistrats sont ainsi amenés à intégrer les services de police et de gendarmerie pendant une ou deux semaines. Ils doivent de la même façon s'associer à la vie et à l'administration d'un établissement pénitentiaire et effectuer un séjour dans une institution d'éducation surveillée. Ils sont également conduits à accompagner un avocat ou un huissier dans leurs activités quotidiennes. Parallèlement à ces stages, l'ENM organise des échanges avec les grandes Ecoles de formation des corps proches de la Magistrature.

Peu à peu, ces stages de sensibilisation à l'entourage professionnel des magistrats deviennent un élément à part entière de la scolarité. Facultatifs à l'origine, certains d'entre eux sont rendus obligatoires. Par exemples, les auditeurs n'ont plus à choisir entre un stage auprès d'un huissier ou auprès d'un avocat, ils sont tenus de participer aux deux. Cette évolution révèle une volonté très nette d'améliorer la connaissance réciproque des différentes professions du monde judiciaire. Elle traduit aussi l'idée d'une justice qui ne se réalise que lorsque chaque intervenant a pleinement conscience du rôle de l'autre. Cette exigence est particulièrement aiguë pour le magistrat car il est un élément charnière au sein de la machine judiciaire. Sa place centrale lui impose de connaître le travail de ceux qui interviennent en amont de la décision judiciaire et

de ceux qui interviennent en aval, pour sa mise en œuvre. En outre, le magistrat se doit de savoir quelles sont les implications de la position qu'il adoptera dans une affaire, eu égard au fonctionnement des autres institutions.

Au sein de cet apprentissage du fonctionnement global de la justice, une place à part doit être réservée aux relations qu'a voulu entretenir l'Ecole entre les auditeurs et les avocats. Outre le stage, initialement facultatif, dans un cabinet d'avocats, l'Ecole de la Magistrature a toujours été attentive à la sensibilisation de ses élèves au thème de la défense des justiciables. Ce sujet a été abordé de diverses manières, par des séminaires, des conférences ou des études plus approfondies, mais il a toujours fait l'objet d'un enseignement et d'une réflexion importante. La grande majorité des programmes de scolarité en font mention spéciale. Aujourd'hui encore, le thème bénéficie d'une place de choix dans cet aspect de la formation. Pour confirmer cette idée, il n'est que de constater l'allongement remarquable de la durée du stage obligatoirement effectué par tous les auditeurs au sein d'un cabinet d'avocat. De facultatif à l'origine, le stage est devenu obligatoire au milieu des années quatre-vingt. Il durait alors une semaine puis a été allongé à deux semaines en 1989. Une grande étape a été franchie en 1990 puisque c'est à cette date que la durée du stage a été fixée à huit semaines. C'est dire toute l'importance accordée par l'Ecole de la Magistrature à la formation de ses auditeurs à la défense des justiciables. Les rapports et les projets de programmes insistent d'ailleurs sur le rôle actif que doivent tenir les auditeurs au sein du cabinet d'avocat pendant leur temps de présence. Ils est précisé qu'ils doivent réellement participer au traitement des affaires et intervenir à tous les stades de leur résolution.

D'une manière générale, les stages de sensibilisation à l'environnement professionnel du magistrat se sont vus reconnaître au cours de ces dix dernières années une place de plus en plus importante. Les séjours dans les services de police et de gendarmerie sont passés à deux semaines chacun. Il en va de même pour le stage en milieu pénitentiaire. Les stages exécutés auprès des institutions de Protection Judiciaire de la Jeunesse et le stage en étude d'huissier sont obligatoires et durent chacun huit jours. La proportion de ces

stages destinés à informer les auditeurs des pratiques des autres corps du monde judiciaire a donc très sensiblement augmenté dans la durée globale de la scolarité.

La formation judiciaire des auditeurs s'est également transformée à un autre point de vue. Outre l'apprentissage strictement méthodologique de la décision judiciaire et les expériences destinées à acquérir une certaine connaissance des partenaires professionnels du magistrat, les différentes promotions d'auditeurs ont vu se développer un troisième aspect de leur formation dite judiciaire. Il s'agit cette fois d'assurer une prise de conscience par les futurs magistrats des modes de fonctionnement d'une juridiction et du rôle qu'ils pourront être amenés à tenir dans son organisation et sa gestion. Ici encore, l'objectif est de montrer aux auditeurs que si la place du juge est essentielle dans la résolution du contentieux, elle n'est pas exclusive. D'autres professionnels interviennent, et notamment le personnel des greffes, pour contribuer à la bonne marche de la justice. Dès les premières années de l'Ecole, certaines « conférences de formation pratique » sont consacrées à la vie des juridictions. Mais elles gardent un aspect exclusivement théorique et n'ont aucun caractère régulier. Il faut attendre les années soixante dix pour voir se dessiner le thème récurrent du fonctionnement des secrétariats-greffes à l'occasion notamment de leur adaptation aux premières applications de l'informatique. Est également abordée avec de plus en plus de régularité la question de la place du magistrat au sein de la juridiction. 1980 est la première année où « l'administration des juridictions » fait l'objet d'un enseignement obligatoire. Ce thème devient en outre l'un des trois sujets d'enseignement à option qui sont à l'époque « droit des affaires et de l'entreprise », « psychologie, sociologie et psychiatrie » et « le magistrat et la gestion judiciaire ». On mesure ici l'importance prise par cette question dans l'ensemble de la scolarité. Elle apparaît désormais comme l'une des préoccupations principales des magistrats. Ce thème se développe autour de deux lignes directrices : l'administration d'une juridiction et l'initiation à l'informatique de gestion.

Par la suite, cette importance accordée au sujet de l'administration des juridictions ne se démentira pas. L'organisation de la scolarité par thèmes, adoptée ces dix dernières années, ne fera au contraire que la renforcer. Au titre de la connaissance de l'environnement judiciaire, la formation attache un intérêt tout particulier à la connaissance des partenaires du magistrat et c'est dans ce cadre que les auditeurs sont initiés au fonctionnement du greffe, aux pratiques des médiateurs en matière civile et pénale et plus généralement sont formés aux responsabilités en matière d'organisation et d'administration des juridictions.

Il y a là un aspect tout à fait remarquable de l'évolution de la formation dispensée à l'ENM. Initialement centrée sur l'aspect méthodologique de la décision judiciaire, elle s'est peu à peu étendue à son environnement humain et institutionnel. La connaissance des autres professions du monde judiciaire fait aujourd'hui l'objet de véritables enseignements et les auditeurs sont également sensibilisés à l'importance de leur futur rôle dans le fonctionnement global des juridictions. Cette diversification du contenu de la formation traduit sans aucun doute une modification de la conception même de la place du magistrat dans l'institution judiciaire. L'Ecole de la Magistrature estime aujourd'hui que la qualité d'un juge ne se mesure pas seulement à sa compétence technique mais également à sa capacité à comprendre le fonctionnement global de l'institution judiciaire. Il s'agit donc de donner aux auditeurs les moyens de rendre des décisions de justice techniquement correctes, construites à partir du travail des autres professionnels de la justice et qui ne pâtiront pas d'éventuels dysfonctionnements dans l'organisation des juridictions. Pour atteindre cet objectif, le contenu de la formation dite « judiciaire » a été étoffé : la décision de justice est désormais envisagée depuis ses racines jusqu'aux conséquences de son exécution, à la fois à travers le travail du magistrat et à travers celui de tous les autres intervenants.

La formation des auditeurs de justice telle qu'elle a été réalisée à l'ENM depuis quarante ans se caractérise donc par une certaine transformation de son contenu. Qu'il s'agisse de l'aspect juridique ou de l'aspect judiciaire des enseignements, on note à leur propos une évolution qui semble traduire des préoccupations nouvelles chez les magistrats. L'objectif n'est plus seulement de former des individus à l'application concrète d'un droit positif par ailleurs parfaitement maîtrisé. On cherche désormais à instruire les futurs magistrats tout en les amenant à une réflexion approfondie sur les principes mêmes de leur intervention, sur la place qu'ils doivent occuper et sur les rapports qu'ils doivent entretenir avec les autres institutions juridictionnelles. L'accent est également mis sur la connaissance de leurs partenaires professionnels et sur les problèmes de gestion que peuvent rencontrer les juridictions. Le contenu de la formation des auditeurs s'est donc très nettement orienté vers une perception plus globale du travail du magistrat.

Ceci étant, l'analyse du contenu des enseignements dispensés à l'Ecole de la Magistrature ne rend pas compte à elle seule de l'ensemble de l'évolution qu'a connue, au cours de ces quarante années, la formation dite « professionnelle » des auditeurs de justice. Pour mieux la mesurer, il faut s'intéresser également aux transformations qu'a subi l'organisation de cette formation. Celle-ci est en effet révélatrice de la conception que se font les magistrats de l'enseignement qui doit être dispensé et de l'image du corps judiciaire qu'ils entendent faire passer.

B/ L'évolution de l'organisation de la formation professionnelle des auditeurs de justice.

Les dix premières années de fonctionnement de l'Ecole de la Magistrature ont connu une organisation des enseignements que l'on pourrait qualifier de « scolaire ». La formation professionnelle des auditeurs est alors aménagée dans trois directions.

Une première partie des enseignements est dispensée sous forme de conférences et de séminaires. Elle concerne essentiellement l'aspect juridique de la formation, qu'il s'agisse de véritables cours de droit positif comme par exemple « la responsabilité civile du fait des mineurs inadaptés » ou encore « l'application et l'interprétation des conventions internationales » ou qu'il s'agisse de thèmes de réflexion tels que « les attributions du Procureur de la République en matière civile », « l'évolution de l'action civile exercée devant les juridictions répressives » ou « l'exercice du droit de grève ».

La deuxième partie de la formation se caractérise, elle, par un enseignement dispensé dans le cadre des Directions d'Etudes. Il s'agit là de petits groupes de douze à quinze auditeurs dirigés dans leur travail et dans leur réflexion par un Maître de Conférence. Cette structure d'enseignement a été adoptée très tôt par l'ENM et a toujours été maintenue jusqu'à aujourd'hui. Elle est le lieu de ce qui constitue l'enseignement considéré comme fondamental par l'équipe pédagogique. Dans les années soixante, les Directions d'Etudes sont consacrées à la formation juridique essentielle du futur magistrat. Elles concernent en effet les quatre matières suivantes : le droit civil, la procédure civile, le droit pénal et la procédure pénale.

Le troisième volet de l'enseignement est dédié quant à lui à la formation technique des auditeurs. Il s'agit de Travaux Pratiques destinés à initier plus précisément les futurs magistrats aux différentes fonctions qu'ils seront amenés à exercer. Sont ainsi l'objet de cet enseignement particulier les fonctions de juge du Siège, de juge d'Instruction, de juge des Enfants et de magistrat du Parquet.

La formation des auditeurs est donc organisée de façon dissociée. Ils bénéficient d'une part d'un enseignement fondamental en droit positif et d'autre part d'un apprentissage des pratiques judiciaires propres à chaque fonction.

L'évolution va consister à abandonner cette dissociation et à adopter une organisation plus unitaire de la scolarité. L'année 1971 marque une première étape dans cette nouvelle voie. La séparation entre l'enseignement juridique et la

formation pratique est remise en cause : les Directions d'Etudes deviennent le lieu d'un apprentissage plus global du métier de magistrat. C'est en effet à l'occasion de la formation aux différentes fonctions judiciaires que seront désormais abordées les matières juridiques correspondantes. On abandonne une organisation des Directions d'Etudes par matière au profit de Directions d'Etudes par fonction. La procédure judiciaire de divorce ou le contentieux de la responsabilité civile seront ainsi présentés lors des directions d'Etudes relatives à la fonction « Sièges ». La procédure pénale concernera plutôt les Directions d'Etudes « Instruction » et « Parquet » mais également, pour une part, celles consacrées au « Sièges ». Le droit des tutelles sera aussi abordé dans les Directions d'Etudes « Sièges » mais plus particulièrement à propos de la fonction de juge d'instance. En outre, l'enseignement juridique ne consiste plus en des cours théoriques mais en un apprentissage de l'application concrète des connaissances des auditeurs. L'approche du droit est donc beaucoup plus technique et beaucoup plus professionnelle qu'elle ne l'était jusque là. Des conférences et des séminaires à caractère juridique sont toutefois maintenus mais ils n'ont plus désormais vocation qu'à compléter ou à approfondir les connaissances et la réflexion des auditeurs sur des points particuliers de droit positif. Il s'agit essentiellement d'examiner plus spécifiquement des aspects de la législation qu'il paraît important, à une époque donnée, de maîtriser. Ils sont également le lieu pour étudier les éventuelles réformes législatives qui interviennent en cours de scolarité.

On remarquera que cette nouvelle organisation correspond au changement intervenu dans le contenu même des enseignements juridiques. Nous avons en effet relevé que c'est à cette époque, au cours de la deuxième décennie de l'ENM, que les programmes de scolarité insistaient sur l'idée que l'Ecole n'avait pas vocation à assurer la formation juridique de ses auditeurs¹². Il était alors décidé de réorienter dans un sens plus professionnel le contenu de l'enseignement juridique. C'est également dans l'optique de donner un caractère

¹² Voir supra

plus professionnel à la formation dispensée par l'ENM qu'a été entamée cette réorganisation des enseignements.

Les dix années qui s'écouleront de 1975 à 1985 vont préciser cette tendance. La structure Directions d'Etudes / enseignements théoriques est approfondie et s'adapte à l'évolution du métier de magistrat. Sont ainsi créés des Directions d'Etudes consacrées à la fonction Juge d'application des peines. Elles mettent en œuvre les réformes de 1972 et 1975 modifiant le rôle de ce magistrat. On note par ailleurs une dissociation des Directions d'Etudes « Sièges » : sont désormais abordées distinctement les fonctions de juge du Tribunal de Grande Instance et celles de juge d'instance. Ceci révèle une spécialisation du rôle rempli par les tribunaux d'instance, une diversification et un accroissement des compétences du juge d'instance, et la nécessité d'une formation spécifique des auditeurs à cette fonction. Concrètement, l'importance attachée à cet apprentissage se traduit par le nombre élevé de Directions d'Etudes consacrées à la fonction « Instance » : ce nombre est identique à celui des Directions d'Etudes relatives à une fonction aussi spécifique que celle de magistrat instructeur. C'est dire combien il est jugé nécessaire de sensibiliser les auditeurs à l'attention qui doit être portée à cet aspect du métier de magistrat. C'est dire aussi que le rôle du juge d'instance présente des spécificités que l'on ne retrouve pas forcément chez le juge siégeant au TGI. Dans le même ordre d'idées, on remarque que les enseignements insistent toujours plus sur le rôle du juge unique tant il est vrai que ses attributions s'accroissent au fil des réformes. La loi du 14 décembre 1964 instituant le juge des tutelles, celle du 11 juillet 1975 créant le juge aux affaires matrimoniales, la réforme du 8 janvier 1993 lui substituant le juge aux affaires familiales doté de compétences plus larges encore, la loi du 9 juillet 1991 mettant en place le juge de l'exécution sont autant d'exemples du renforcement du rôle du juge unique auquel les auditeurs doivent être préparés.

On voit par là combien l'évolution de la formation dispensée à l'ENM est un révélateur de l'évolution de la Magistrature elle-même. Ce sont les formateurs qui, forts de leur expérience professionnelle et conscients des évolutions, orientent la scolarité vers les nouveaux besoins du corps judiciaire.

Mais l'influence est réciproque : l'évolution de la formation des auditeurs joue elle aussi un rôle dans les transformations que connaît la fonction de magistrat. C'est en effet elle qui « conditionne » la vision qu'ils auront de leur propre profession.

Outre les modifications concernant les Directions d'Etudes, on remarque aussi une rationalisation des autres enseignements. Des enseignements généraux obligatoires sont consacrés aux techniques péri-judiciaires mais aussi à des matières juridiques sur lesquelles ils paraît important d'insister telles que le droit européen ou les dispositions en matière de délinquance économique et financière. Des enseignements à option sont également proposés et leur répartition nous révèle les grandes préoccupations des magistrats à cette époque. Trois grands thèmes sont en effet soumis au choix des auditeurs. Le premier concerne *les relations du magistrat avec le monde économique et financier*. Sont abordés dans ce cadre des matières aussi variées que le droit pénal des affaires, la comptabilité et la gestion des entreprises, le droit du travail, le droit de la consommation ou le droit de l'environnement. L'objectif est de faire acquérir une vision globale de la question aux auditeurs. Le deuxième thème proposé est celui du *recours du magistrat aux sciences humaines*. La psychologie, la sociologie, la formation à la pratique de l'entretien, la sensibilisation aux relations humaines ou l'initiation aux cultures étrangères et notamment arabo-islamiques en constituent les matières. Il s'agit de percevoir leur apport à la décision de justice. Le troisième sujet d'enseignement concerne pour sa part la question de *la gestion judiciaire*. Y sont proposées une formation à l'administration des juridictions et une initiation à l'informatique.

La scolarité s'organise donc en trois grands axes : les Directions d'Etudes, les enseignements généraux obligatoires et l'approfondissement de certains thèmes dans le cadre des enseignements à option.

Ces dix années 1975-1985 apparaissent comme une phase de transition entre une formation antérieure qui dissociait ses enseignements théoriques et ses enseignements pratiques et une formation qui se veut désormais le reflet de la fonction de magistrat elle-même, c'est-à-dire mettant en œuvre

concomitamment des compétences strictement juridiques et des compétences techniques spécifiques. Cette globalisation de la formation ne va faire que s'affiner par la suite.

Si la dernière décennie a connu elle aussi son lot de transformations, celles-ci ne sont en réalité que l'approfondissement des orientations prises par la scolarité dans les années précédentes. Les modifications apportées à l'organisation de la formation tendent toujours à refléter le plus fidèlement possible la conception qu'ont les magistrats de leur profession. C'est en effet aussi par l'agencement de ses enseignements que l'Ecole transmet aux auditeurs l'image de ce qu'est (ou de ce que doit être) le métier de magistrat. Après avoir dépassé une organisation « dissociée » de la scolarité, l'ENM a adopté une organisation plus globale de ses enseignements afin de mettre en évidence le lien entre les différentes compétences (juridiques et judiciaires) du magistrat. Les aménagements de ces dix dernières années vont, quant à eux, avoir pour objectif de mettre l'accent sur **l'unité du corps judiciaire**. Dans cette optique, les Directions d'Etudes ne sont plus exclusivement consacrées à chaque fonction spécifique que peut être amené à remplir le magistrat. Certaines d'entre elles vont désormais avoir pour objet de regrouper l'ensemble des enseignements qui sont communs aux différentes facettes de la profession de magistrat. Il s'agit d'insister sur l'idée que malgré la diversité des fonctions que peuvent exercer les magistrats, ils appartiennent tous à un seul corps et qu'ils seront, tout au long de leur carrière, amenés à passer de l'une à l'autre de ces fonctions¹³.

Il s'agit également de montrer que cette unité du corps judiciaire se traduit dans la pratique par un certain nombre de connaissances et de compétences techniques communes à ces diverses fonctions. A partir de 1991, l'Ecole de la Magistrature adopte donc deux sortes de Directions d'Etudes. Les

¹³ En vertu de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant statut de la Magistrature : « Le corps judiciaire comprend les magistrats du Siège et du Parquet de la Cour de cassation, des Cours d'appel et des tribunaux de première instance, ainsi que les magistrats du cadre de l'administration centrale du ministère de la justice. Il comprend en outre les auditeurs de justice ». Cette appartenance à un corps unique a été renforcée par la loi constitutionnelle n° 93-952 du 27

premières sont appelées « Directions d'Etudes communes ». Elles sont le cadre d'apprentissage des compétences que chaque auditeur, en tant que futur *magistrat* et non pas en tant que futur juge d'instruction, procureur ou juge d'application des peines, doit présenter. Elles ont principalement pour objet la formation à l'écrit judiciaire, le cadre légal de l'intervention judiciaire, la méthodologie du jugement civil et du jugement pénal, la preuve, le témoignage, l'expertise, le traitement de l'urgence, l'audience, le délibéré, l'exécution des décisions. Il s'agit donc bien d'une formation aux méthodes et techniques communes à toutes les fonctions que peut exercer un magistrat. Les secondes sont les « Directions d'Etudes fonctionnelles ». Elles consistent en une formation plus spécifiquement consacrée à chacune des fonctions que peut être amené à exercer un magistrat. Elles sont en fait la continuité des Directions d'Etudes telles qu'elles étaient précédemment conçues mais dépourvues de certains aspects de leur ancien contenu qui sont maintenant abordés dans les Directions d'Etudes communes.

Le noyau dur de la scolarité tel qu'il existe désormais s'organise donc autour de la structure **Directions d'Etudes communes / Directions d'Etudes fonctionnelles**. Ceci traduit le caractère ambivalent de la Magistrature qui est composée de professionnels exécutant des métiers tout à fait différents mais dont l'appartenance à un corps unique impose une communauté de formation. Celle-ci fonde la polyvalence des juges qui leur donne vocation à être nommés, au cours de leur carrière, à des fonctions du Siège et du Parquet.

On notera enfin, pour décrire totalement cette scolarité réorganisée, que les programmes de formation des dix dernières années ne font plus état d'une distinction entre des enseignements généraux obligatoires et des enseignements à option. La scolarité y est présentée comme s'attachant à dispenser aux auditeurs un enseignement en trois axes. L'apprentissage des méthodes et techniques est pour l'essentiel réalisé à l'occasion des Directions d'Etudes. La formation

juillet 1993 qui étend aux magistrats du Parquet la compétence du Conseil supérieur de la Magistrature.

impose ensuite une parfaite maîtrise des principes fondamentaux de l'intervention judiciaire. Elle développe enfin la connaissance de l'environnement judiciaire. Dans ce dernier volet sont abordées les relations avec les partenaires externes (psychiatres, médecins-légistes, experts-comptables...) et internes (secrétariats-greffes, médiateurs...) de la justice, la connaissance du contexte judiciaire (démographie, criminologie sociale, vie économique...) et une analyse de la demande de justice.

Qu'il s'agisse du contenu des enseignements ou de leur organisation, on ne peut que constater que la formation dispensée à l'Ecole Nationale de la Magistrature a subi, durant ces quarante années, de nombreuses transformations. Pour autant, ce qui pourrait apparaître comme une surprenante instabilité s'avère en réalité être un mûrissement. L'expérience acquise au fil des années, la recherche d'un juste équilibre entre la réflexion et l'application judiciaire, la volonté de répondre avec le plus d'efficacité aux besoins évolutifs de la profession sont autant d'éléments qui donnent un sens à ces modifications. Il apparaît aujourd'hui que l'évolution de la formation, si elle a connu de nombreuses manifestations, n'en a pas moins suivi un seul fil conducteur, celui d'une professionnalisation toujours plus marquée des enseignements. On pourrait résumer cette évolution en disant que d'une scolarité opposant une formation juridique et une formation judiciaire, on est passé à une scolarité opposant une formation transversale à une formation fonctionnelle. Or, il s'avère que le même sentiment de professionnalisation des enseignements va pouvoir être formulé à propos du second aspect de la formation des auditeurs : leur formation « sociologique ».

II - L'évolution de la formation sociologique des auditeurs

La profession de magistrat impose à ceux qui l'embrassent d'assumer de lourdes responsabilités et de prendre des décisions souvent difficiles. Les conséquences de leurs actes sur la vie des justiciables peuvent être telles qu'il est indispensable de donner aux magistrats les moyens de prendre les décisions les plus justes. Or ces moyens ne sont pas exclusivement techniques, ils sont aussi d'ordre culturel. Il faut en effet que le magistrat perçoive, voire anticipe, les besoins, les inquiétudes ou les exigences de sa société. Pour interpréter la règle de droit de manière à assurer son adéquation avec le groupe social qu'elle entend régir, il doit comprendre quelles sont les évolutions qu'il a subies. Dans ces conditions, la formation des auditeurs de justice ne peut pas se contenter d'être seulement une formation juridique et technique. Elle se doit d'être aussi une formation sociologique, c'est-à-dire une formation qui permet au futur magistrat de connaître de façon approfondie la société dans laquelle il devra intervenir.

Cette considération a toujours été retenue par l'Ecole de la Magistrature. Dès les premières promotions, une place tout à fait importante a été accordée à cet aspect de la formation et un tel intérêt ne s'est jamais démenti par la suite. Pour autant, la formation sociologique et culturelle des auditeurs n'a pas toujours été assurée de la même façon et elle n'a pas toujours porté sur les mêmes thèmes. Sur ce point plus encore que sur les autres aspects de la formation, il était en effet indispensable d'évoluer en accord avec les grandes préoccupations et les transformations sociales.

Dire que, dès l'origine, une place importante était accordée à la formation culturelle du magistrat n'est pas un vain mot. Le procès verbal du Conseil d'administration adoptant le tout premier programme d'enseignement en 1959 fait état d'une scolarité en deux parties : la première réservée à la formation dite professionnelle disposant de 60% du temps global et la seconde destinée à la

culture générale bénéficiant des 40% restants¹⁴. Les documents relatifs aux années suivantes ne reprennent pas d'évaluation chiffrée du temps consacré à la formation culturelle des auditeurs mais il suffit de voir l'importance des thèmes qui seront abordés pour comprendre que la proportion n'en sera pas réduite, bien au contraire. En revanche, les sujets d'études retenus vont connaître une évolution notable.

Les Conférences d'Information Générale organisées les premières années portent essentiellement sur la situation socio-économique et culturelle de la France. Les auditeurs abordent des questions telles que la planification française, la politique de fixation des salaires, le syndicalisme français, les PME, les temps modernes du monde agricole ou encore l'évolution du rôle du préfet, la décentralisation et la déconcentration, la réforme de la région parisienne... Leur sont également proposées des réflexions sur les conceptions philosophiques ou les rapports entre l'opinion publique et la presse. On leur offre aussi un panorama des lettres et des arts contemporains.

Ce système d'enseignement sous forme de conférences ne requiert des auditeurs qu'un comportement relativement passif. Il va peu à peu être abandonné au profit de méthodes pédagogiques exigeant de leur part plus de participation.

En 1973 sont créés dans ce but les Activités d'Information et de Recherche. Il s'agit d'amener les auditeurs de justice à effectuer en groupe un travail approfondi de recherche sur des thèmes de réflexion dont la liste est préalablement établie par l'équipe de formateurs. Les auditeurs eux-mêmes peuvent proposer des sujets d'étude qui devront toutefois être acceptés par les responsables de la scolarité. Une fois le sujet choisi, chaque auditeur est amené à participer activement à la collecte d'informations, à la rencontre des personnes compétentes, à l'analyse des documents rassemblés, à la réflexion globale sur la problématique dégagée. Il s'agit ensuite d'élaborer un document rendant compte des résultats de l'étude. Celui-ci sera publié et fera parfois l'objet d'une présentation à l'ensemble de la promotion. Les Activités d'Information et de

¹⁴ Voir programme d'enseignement de l'année 1959, p. 6, Annexe II.

Recherche sont une voie privilégiée pour sensibiliser les auditeurs à des aspects tout à fait divers de leur société. Pour mesurer cette diversité, on peut citer à titre d'exemple certains des thèmes proposés à la promotion 1975 : la condition des malades hospitalisés, le crédit, l'art et les mœurs, le sport, la pollution, le jury criminel, la formation des fonctionnaires des grands corps de l'Etat, la condition des ruraux... On voit combien les Activités d'Information et de Recherche sont l'occasion pour les auditeurs de s'ouvrir intellectuellement et humainement à des domaines qu'ils pouvaient ne pas connaître et à des problèmes dont ils pouvaient ne pas avoir conscience. Ces activités sont aussi le moyen de former le futur magistrat au travail d'équipe, à la prise d'initiative et à l'autonomie. Autant de qualités qui lui seront indispensables dans la pratique quotidienne de son activité professionnelle.

Au sein des Activités d'Information et de Recherche, une place à part doit être réservée au **Bureau d'Information Judiciaire**. Créé en 1974 dans le cadre d'une Activité d'Information et de Recherche, le BIJ avait pour objectif de rapprocher le droit et le corps judiciaire du justiciable. Il s'agissait de mettre les auditeurs directement en présence des justiciables à l'occasion de permanences au cours desquelles ils se proposaient de répondre aux questions des personnes qui viendraient les consulter. Cette initiative a eu un succès indéniable auprès de la population et est apparue tout aussi enrichissante pour les futurs magistrats. Il y avait là en effet un moyen tout à fait concret de prendre conscience des difficultés rencontrées par chaque individu peu au fait des choses du monde judiciaire, lorsqu'il est amené à régler un contentieux. Le bénéfice réciproque procuré par le Bureau d'Information Judiciaire aux justiciables et aux auditeurs a conduit la Direction des Etudes de l'ENM à renouveler l'expérience pendant plusieurs années. Le succès ne se démentissant pas, l'Ecole a finalement décidé d'en faire une activité à part entière. En 1980, la participation au Bureau d'Information Judiciaire n'est plus considérée comme une Activité d'Information et de Recherche. Elle devient une activité obligatoire pour tous les auditeurs qui doivent, à tour de rôle, y assurer des permanences.

La connaissance de la demande de justice étant un aspect essentiel de la perception que doit avoir le magistrat de ses rapports avec la société, le BIJ apporte une réponse à l'une des exigences principales de la formation des auditeurs. Il est d'ailleurs, sans doute, l'un des moyens les plus adaptés et les plus efficaces pour parvenir à cet objectif. Alors que les Activités d'Information et de Recherche ont été abandonnées en 1990 lors d'une réorganisation de la scolarité, le Bureau d'Information Judiciaire est aujourd'hui encore l'une des activités auxquelles doit se soumettre l'auditeur au cours de sa formation. La permanence de cet élément au sein de la scolarité traduit l'efficacité dont il a fait preuve et le profit qui a pu en être tiré pour les auditeurs tout au long de ces années.

Hormis les Activités d'Information et de Recherche et le Bureau d'Information Judiciaire, les auditeurs bénéficient d'une formation sociologique, dans le cadre de réflexions plus théoriques, par le biais de rencontres avec des personnalités reconnues pour leur compétence dans tel ou tel domaine. A l'occasion de « Journées ouvertes », les auditeurs ont la possibilité de débattre avec des professionnels de questions intéressantes particulièrement les futurs magistrats. Il s'agit pour eux de bénéficier des explications des praticiens mais aussi de recueillir et de comprendre leurs éventuelles préoccupations. Il s'agit également de profiter des réflexions d'intellectuels renommés qui pourront leur fournir un avis extérieur ou des analyses fondées sur d'autres bases que la pratique quotidienne. Dans tous les cas, l'auditeur doit progresser dans la connaissance qu'il doit avoir des réalités sociales.

On notera à ce propos l'évolution du contenu de la formation sociologique des auditeurs. A partir du milieu des années soixante dix, la connaissance que l'on veut donner au futur magistrat ne concerne plus vraiment l'organisation socio-économique du pays. Elle est désormais très nettement orientée vers les aspects de la société auxquels il sera directement confronté. On ne cherche plus tant à comprendre la planification française ou les rouages du monde agricole que la délinquance, la structure familiale et ses évolutions, le

milieu carcéral, la place de l'enfant dans la société ou les rapports de la justice avec les autres administrations. Pour grossir le trait de cette évolution on pourrait dire que l'on s'intéresse moins aujourd'hui à l'organisation du pays qu'à la connaissance de la société et des individus qui la composent.

Lorsque l'on met en perspective cette nouvelle orientation, on constate qu'elle se traduit sur les vingt-cinq dernières années par des thèmes d'études « socio-judiciaires » dont certains vont devenir récurrents. Ainsi, l'entreprise, l'enfant, la prison, l'exécution de la décision de justice et le service public de la justice forment la matière des Journées ouvertes pendant de nombreuses années.

La défense du justiciable est aussi un point sur lequel on insiste de plus en plus. L'intérêt porté à cette question avait d'ailleurs été relevé à propos de l'importance accordée au stage effectué par les auditeurs auprès d'un cabinet d'avocats.

La connaissance des cultures arabo-islamiques et africaines devient également un sujet incontournable de même que la compréhension du phénomène d'immigration et de ses conséquences fait désormais l'objet d'une réflexion approfondie. Le « procès de l'excision », l'accueil dans notre société de familles issues de mariages polygamiques, les problèmes rencontrés par les couples « mixtes » sont des exemples de questions auxquelles les magistrats doivent pouvoir répondre.

Les auditeurs sont sensibilisés aux conditions de vie de la société française : l'urbanisme, le logement, les différentes formes de solidarité, les handicaps ou les incapacités, l'intervention des travailleurs sociaux, la vie dans les familles recomposées sont autant de sujets d'études. Les évolutions techniques et leurs répercussions sur la vie des individus sont abordées à travers la bioéthique. La promulgation des lois n° 94-653 relative au respect du corps humain et n° 94-654 relative au don des éléments et produit du corps humain, à l'assistance médicale à la procréation et au diagnostic prénatal du 29 juillet 1994 ont ainsi été l'occasion de confronter la science, la philosophie et les droits subjectifs lors de débats menés par des personnalités compétentes.

Deux préoccupations majeures des magistrats se dessinent plus particulièrement à travers l'évolution de la formation dispensée aux auditeurs.

La première concerne **le monde de l'entreprise**. Qu'il s'agisse du chômage ou des infractions économiques et financières, les magistrats se sentent toujours plus sollicités pour réguler un monde qu'ils connaissent mal. Il est donc apparu indispensable de développer un enseignement spécifique et approfondi sur cette question. Outre des stages en entreprises, les auditeurs se voient proposer des études sur la gestion et la conduite des sociétés ou des fonds de commerce. Ils sont sensibilisés aux contraintes qui pèsent sur les employeurs comme aux difficultés que peuvent rencontrer les salariés pour faire respecter leurs droits. Les conflits du travail ou les relations de l'entreprise avec son actionnariat leur sont présentés. Sont également abordées les questions relatives à l'environnement ou à la grande consommation... Le futur magistrat doit trouver là l'occasion de déterminer sa juste place dans cet aspect particulier du contentieux. En effet, seule une réelle connaissance du monde de l'entreprise peut lui permettre d'appliquer la loi avec justesse et pertinence.

La seconde préoccupation qui ressort de cette évolution de la formation des auditeurs de justice concerne un tout autre domaine. Il s'agit cette fois des **relations qu'entretient le corps judiciaire avec les médias**. L'importance prise par cette question révèle une prise de conscience quant à l'impact d'une mauvaise communication sur la réception par le corps social d'une décision judiciaire. S'il est évident qu'une décision mal reçue n'en est pas pour autant incorrecte, il apparaît désormais que la confiance des justiciables dans leurs juges dépend largement de l'appréciation qu'en feront les médias. La justice ne peut pas ne pas tenir compte de cette situation. C'est pour cette raison que depuis plus d'une quinzaine d'années, les auditeurs sont préparés à cette difficulté. Leur formation à l'ENM comprend des rencontres avec les journalistes, des entraînements à l'interview, un apprentissage du communiqué,

autant d'éléments qui peuvent permettre aux futurs magistrats de limiter les effets pervers d'un message mal maîtrisé.

Ces deux aspects de la formation sociologique des auditeurs n'en forment certes pas les points essentiels. Ils constituent cependant les deux thèmes à propos desquels l'évolution de la formation a été la plus marquante. Alors qu'ils n'étaient que très peu ou pas du tout abordés à l'origine de l'Ecole, ils sont devenus des sujets de réflexion primordiaux et sont l'occasion de stages ou d'apprentissages particuliers. Ils traduisent cette volonté de l'ENM d'assurer l'adéquation entre la formation dispensée aux auditeurs et les transformations de notre société. A ce titre, ils méritaient d'être relevés.

La formation culturelle des auditeurs de justice s'est également récemment enrichie d'un nouveau contenu. Alors qu'au début des années quatre-vingt dix, des inquiétudes relatives à la pertinence de la formation conduisaient les équipes pédagogiques à réorganiser la scolarité, il est apparu nécessaire de renforcer la connaissance et la compréhension qu'avaient les auditeurs du corps professionnel dans lequel ils venaient d'entrer. Ainsi, tout en se recentrant sur la connaissance des aspects de la société intéressant le métier de magistrat, les enseignements s'attachent désormais à développer chez les auditeurs une plus grande culture judiciaire. Celle-ci passe par l'insertion dans leur formation de nouvelles disciplines telles que la sociologie juridique et judiciaire, l'anthropologie juridique, l'histoire, la philosophie du droit, etc.

Ces dernières années, une volonté de rationaliser les enseignements a conduit l'Ecole à choisir les grands thèmes qui lui semblaient être indispensables à l'instruction d'un futur magistrat. Ils forment aujourd'hui le cadre dans lequel est réalisée la formation culturelle des auditeurs. Les thèmes étudiés sont les suivants : « *le juge, l'économique et le social* » à l'occasion duquel on s'intéresse à la logique d'entreprise et à la régulation sociale, aux atteintes à l'ordre public économique (trafics illicites, corruption, systèmes mafieux), aux rapports entre la justice et le social (la lutte contre les exclusions, les critères de

la justice sociale...); « *la famille* » où l'on aborde des questions telles que la famille éclatée, la famille et l'argent, la famille immigrée, la place de la personne âgée ou celle de l'enfant; « *l'institution judiciaire* »; « *l'acte de juger* »; « *la sanction* » et « *la déviance* ». A travers ces thèmes retenus, on perçoit le chemin parcouru entre les programmes des premières années et les programmes actuels. Comme pour le contenu des enseignements « professionnels », nous constatons une réorientation en faveur de ce qui concerne directement le magistrat dans son travail quotidien, en d'autres termes, en faveur de ce qui lui est nécessaire de connaître pour prendre de justes décisions. Pour résumer cette évolution, on pourrait dire que l'on est passé d'un enseignement développant la *culture générale* des auditeurs à un enseignement développant une *culture professionnelle*.

* * *

L'Ecole Nationale de la Magistrature présente l'image d'une institution forgée par l'expérience et la formation qu'elle propose aujourd'hui à ses auditeurs est le fruit de cette expérience. Elle résulte en effet de plusieurs transformations qui ont affecté à la fois le contenu et l'organisation de ses enseignements. Pour autant, la permanence des objectifs qu'elle s'était fixés ne s'est jamais démentie et toutes les modifications qu'a pu subir la scolarité n'ont eu pour but que d'en assurer une plus parfaite réalisation. L'ambition de l'Ecole a toujours été de former des magistrats préparés à la fois aux difficultés techniques et aux difficultés humaines de leur profession. Pour ce faire, la formation dispensée a invariablement mené de front un enseignement de type pratique, destiné à fournir aux auditeurs les compétences techniques nécessaires et un enseignement de type culturel leur offrant des clés pour comprendre et mesurer les implications de leurs interventions. Ces deux aspects que nous avons développés distinctement ont pendant longtemps fait l'objet d'une approche dissociée lors de la formation. Les premières promotions d'auditeurs bénéficiaient ainsi d'une part de conférences de formation pratique et d'autre part

de conférences d'information générale. Si, par la suite, la formation culturelle des auditeurs ne se réalisait plus uniquement sous forme de conférences magistrales, elle n'en restait pas moins l'objet de séminaires spécifiques, envisagés séparément dans les programmes de scolarité. A ce point du vue également les choses ont évolué. Depuis une dizaine d'années environ, la globalisation de l'enseignement que nous avons constatée à propos de la formation technique s'est aussi étendue à la formation culturelle. Si, dans la pratique, les activités restent nécessairement différentes, les documents de présentation de la scolarité n'envisagent plus de façon dissociée les enseignements culturels et la formation technique professionnelle. Ils adoptent au contraire de grands thèmes transversaux qui sont l'occasion de regrouper la formation juridique, judiciaire, péri-judiciaire et culturelle. Cette démarche qui traduit la volonté de donner plus de cohérence à l'enseignement, consiste à définir les sujets essentiels de la formation d'un magistrat. En cette année du quarantenaire, l'Ecole de la Magistrature estime ainsi que la scolarité d'un auditeur de justice doit s'organiser autour des cinq thèmes suivants : « **l'Institution judiciaire** », « **la Décision de justice** », « **l'Economique** », « **le Social** », « **l'Europe et l'International** ». S'agissant de leur contenu, ces grands thèmes regroupent à la fois des aspects de technique juridique, de technique judiciaire et de culture professionnelle. Cette démarche peut bien sembler formelle dans la mesure où une nouvelle présentation des programmes de scolarité ne se traduit pas forcément par une modification des enseignements eux-mêmes. Il n'en reste pas moins qu'elle marque le souci de l'Ecole d'adopter une scolarité qui reflète au mieux l'esprit et l'identité du corps judiciaire.

ANNEXES

ANNEXE I

Exemple de programme pédagogique relatif à l'enseignement des techniques péri-judiciaires Programme de la scolarité 1978, p. 4 et 5

2 - Ce qui avait été appelé en 1975 la rencontre des hommes et des techniques sera réalisé de deux façons

- ① D'abord, sous forme de cours-conférences présentés successivement à chaque moitié de promotion. Des spécialistes qui collaborent tous à l'oeuvre de justice viendront initier l'auditeur aux difficultés de leur tâche en même temps qu'ils apprendront aux futurs magistrats quel secours ils peuvent espérer de leurs compétences.

Ainsi entendra-t-on à l'E.N.M. :

- des médecins légistes
- des médecins psychiatres
- un biologiste
- un expert en incendies et explosions
- des spécialistes de l'identité judiciaire
- des spécialistes de l'informatique
- des commissaires aux comptes, entrepreneurs (au sens juridique du terme) et magistrats spécialisés sur la vie et la réalité d'une entreprise française.
- des spécialistes de l'environnement et l'écologie
- des représentants de diverses administrations
- des secrétaires greffiers
- des huissiers sur le problème de l'exécution des décisions civiles.

Il faut faire une place à part :

- aux techniques comptables qui connaîtront un enseignement tout à fait analogue à celui de 1977 qui a été une réussite. A la demande des enseignants, les auditeurs recevront l'initiation aux techniques comptables avec un premier cours puis une sorte de séminaire de un jour et demi.
- à l'initiation aux techniques d'entretien et à la psycho-sociologie. Une fois encore l'expérience de 1977 s'est révélée très décevante.

Nous allons donc faire appel à un psychologue différent qui interviendra à trois reprises. Quelques auditeurs volontaires (une trentaine) pourront, au cours d'un séminaire d'une semaine, (au lieu et place d'un stage pratique) parfaire leur expérience en ce domaine).

x

x x

Au total les activités de ce type occuperont trente demi journées.

x

x x

ANNEXE II

Comparaison des programmes pédagogiques des promotions 1959 et 1975

Promotion 1959, projet d'organisation des études, p. 1 et p. 4 à 6

Schéma d'une organisation possible des études au Centre National d'Etudes Judiciaires.

- Objet de la présente note :

-a- répondre au désir exprimé le 13 Mai 1959 par le Conseil d'Administration qui a souhaité être saisi par le Directeur du Centre d'un schéma d'organisation des études, susceptible de servir de cadre aux travaux du Comité des Etudes.

Il est rappelé à ce sujet que le Comité des Etudes, en application de l'article 7 du Décret du 7 janvier 1959 est compétent pour proposer au Conseil d'Administration le programme des cours, conférences et travaux pratiques : il s'agit donc de la deuxième période de scolarité au Centre et non de la première consacrée à des stages (dans les juridictions) dont l'organisation doit être fixée par le Règlement Intérieur du Centre établi par le Conseil d'Administration, sans intervention du Comité des Etudes (CF art 6 et 7 du Décret du 7 janvier 1959.)

-b- tout en déférant au vœu formulé par le Conseil d'Administration, respecter l'esprit et la lettre du Décret du 7 janvier 1959 en évitant d'empiéter sur le domaine réservé à la compétence du Comité des Etudes .

CONCLUSION .La présente note s'attache donc à étudier les principes qui pourraient être retenus pour :

- l'organisation de la promotion en vue de l'enseignement ;
- la détermination du temps passé par les auditeurs aux études "dirigées" et au travail personnel ;
- la détermination du domaine et de la nature des divers enseignements ;
- la répartition (par grandes masses) dans le temps de scolarité des divers enseignements ;
- le contrôle de l'enseignement ;

3- Domaine et nature des divers enseignements

Il résulte des textes constitutifs du Centre qu'au cours de la 2ème période de scolarité l'enseignement doit avoir deux aspects complémentaires, également essentiels :

- la formation juridique et professionnelle de l'auditeur ;
- la formation générale dudit Auditeur ;

A- Formation juridique et professionnelle

a) Formation juridique : Elle ne doit pas être obtenue par la répétition d'un enseignement universitaire déjà sanctionné par l'obtention de la licence en droit.

Elle doit au premier chef provoquer l'élargissement et l'épanouissement des connaissances acquises, grâce à un certain nombre de cours ou conférences réalisant des études synthétiques ou comparatives des grands principes juridiques et des différentes branches du droit : -Droit privé (civil - pénal - commercial...) ; Droit public ; droit social ; droit comparé ; évolution jurisprudentielle et facteurs politiques, économiques ou sociaux susceptibles de la déterminer.

b) Formation professionnelle

Son objet doit être d'assurer la préparation directe à l'exercice des fonctions, grâce à l'étude approfondie de la pratique judiciaire, des règles qui la gouvernent et des moyens qu'elle utilise.

1- Connaissances Générales

- Administration des ressorts judiciaires, des juridictions et du personnel des services judiciaires.
- Stages et visites d'étude à la Cour de Cassation et dans les Juridictions Parisiennes.
- La juridiction administrative : les limites de sa compétence- les conflits.
- Les Tribunaux militaires et maritimes
- Les rapports du Magistrat avec les Administrations, les auxiliaires de Justice , la presse.
- Les techniques non juridiques = médecine légale - criminologie - pénologie- psychiatrie - toxicologie - comptabilité et expertise comptable.
- La Police Judiciaire et l'identité judiciaire
- La Sécurité (maintien de l'ordre-sécurité routière-ferroviaire-aérienne-maritime-la protection du travail)

...../.....

2- Méthodologie du Siègre, de l'Instruction et du Parquet.

à titre d'exemple = Siègre = le Président
l'audience

Instruction = le Cabinet d'Instruction
la conduite du dossier d'Instruction

Parquet = l'exercice de l'action publique ; l'opportunité
des poursuites - l'affaire entre partiesetc.

3. Etude de problèmes juridiques particuliers
(doctrine et jurisprudence)

Sujets tirés du droit civil - du droit pénal - des procédures civiles et pénales
du droit commercial.

B. Formation Générale

Cette formation doit apporter à l'auditeur, instruit par ailleurs des notions
juridiques et des techniques directement applicables à l'exercice des fonctions
judiciaires, les informations susceptibles de compléter sa culture et de lui
permettre de comprendre le contexte politique, économique et social dans
lequel s'exercera son activité de magistrat.

Cette formation générale pourrait revêtir deux formes :

- séries de conférences à l'ensemble de la promotion ;
- visites d'étude et prises de contact avec les activités publiques et
privées.

I) Conférences : Il pourrait être puisé dans les secteurs suivants : ..

- Philosophie : psychologie
sociologie
- Littérature : les grands mouvements de pensée de l'époque
contemporaine
- Problèmes démographiques
- Problèmes économiques ; le marché commun
- Problèmes financiers notamment le Budget de l'Etat et des
collectivités locales.
- Les grands problèmes sociaux (l'entreprise industrielle et sa main
d'oeuvre - l'immigration - la participation des salariés à la vie de
l'entreprise et à ses bénéfices - le chômage - le monde agricole
et ses problèmes)
- L'énergie atomique
- Géographie humaine et économique de la Communauté.
.....etc.

...../.....

- La Banque
- La Bourse
- Les Compagnies d'Assurances.

Il paraît opportun de souligner ici l'intérêt que présenterait l'assistance des Auditeurs à certains cours ou conférences dispensés à l'E.N.A. et réciproquement l'assistance des élèves de cette école à certaines conférences du Centre,

b) Visites d'Etudes.

Ces visites pourraient servir d'illustration à certaines des conférences ci-dessus envisagées :

°
° °

1. Répartition dans le temps de scolarité des divers enseignements envisagés.

Nombre total d'heures disponibles pour l'enseignement = 1040 heures
à déduire = Education Physique = 104 heures

(2 heures par semaine)

- Epreuves 6 h

110 h 110

Reste = 930 heures.

-Formation juridique et professionnelle = 60 % des 930 heures = 558 h

-Formation générale = 40 % des 930 heures = 372 h
930 h

A. Formation juridique professionnelle = 558 h

-Formation juridique = 110 h soit 55 séances de 2 h.

p. ex = Droit privé (civil-pénal-commercial) 40 h

Droit public 20

Droit social 20

Jurisprudence 20

Droit comparé 10

110 heures

-Formation professionnelle = 448 h

Connaissances générales 200 h

Méthodologie 120

Problèmes juridiques particuliers 128

448 heures

B) Formation générale = 372 heures

soit 186 séances de 2 heures

...../.....

Programme d'enseignement de la promotion 1975

T A B L E A U R E C A P I T U L A T I F.

des activités de la promotion 1975

L'Ecole

- Directions d'études fermées
+ judiciaires (Maîtres de Conférences Magistrats et groupes d'auditeurs)

	Nombre de D.E	Nombre minimum de travaux écrits
Siège Grande Instance	1 5	8
" Instance	9	3
Juge d'Instruction	9	3
Juge des Enfants	8	3
Juge de l'application des peines	3	0
Parquet	1 5	8

- + non judiciaires (Maîtres de Conférences non Magistrats en groupes plus ou moins importants)

30 au total

Médecine légale
Psychiatrie
Psychologie
Criminalistique
Comptabilité
Informatique

- Directions d'études ouvertes (avec intervention des membres des professions concernées)

- + Thèmes - La prison - Police et Gendarmerie - les Administrations - l'Entreprise - l'intérêt de l'enfant - l'exécution des décisions de justice - la défense - service public et justiciable.

- + Nombre de D.E faites dans ce cadre par les Maîtres de Conférences :

Siège Grande Instance	7
" Instance	3
Instruction	5
Enfants	5
Juge de l'application des peines	1
Parquet	7

hors l'Ecole

- Stages spécialisés

Dates : 28 mars au 11 avril - 30 mai au 13 juin - 5 au 19 septembre

Thème		semaines
prison :	2	
police :	1	"
gendarmerie :	1	"
éducation surveillée :	1	"
profession juridique :	1	"

- Activités d'ouverture dans des établissements à partir du mois d'avril (Activités d'information et de recherche.)

- Les familles de pensée de la société française contemporaine (5 ou 6 conférences)

- Activité à option :

Conversations en langue étrangère.

ANNEXE III

Programme pédagogique de la promotion 1984, Introduction, p. 1 à 3

INTRODUCTION

+++++

En 20 années de réformes, d'innovations, de retours en arrière, d'inévitables tâtonnements et d'incessantes adaptations, la formation des auditeurs de justice a connu, sur des périodes presque toujours de courte durée, des expériences successives qui ont fait fréquemment souhaiter l'avènement - sans doute illusoire - d'une ère de stabilité.

Cette diversité offre aujourd'hui l'avantage d'ouvrir un champ large pour un bilan critique, même s'il reste plus que jamais indispensable de porter le regard bien au delà des pratiques de l'établissement pour pouvoir préparer son avenir.

Mais il y a aussi, semble-t-il, une leçon d'ordre général à tirer de ce passé récent. En effet, en considérant les circonstances dans lesquelles ont été introduites les transformations pédagogiques les plus importantes depuis l'origine de l'Ecole, il est permis de penser que ces changements fréquents de cap, mieux perceptibles avec un certain recul, ont rarement procédé de choix délibérés et programmés reposant sur des conceptions originales, mais sont nés, au fil des années, d'initiatives ponctuelles, prises, sur le "terrain", en fonction parfois du hasard, et plus souvent de la nécessité. Une telle constatation incline à la modestie les concepteurs d'un projet pédagogique qui doivent savoir qu'il ne prend corps ni par son écriture, ni au travers de sa lecture, mais seulement dans sa mise en oeuvre.

x
x x
x

A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique et selon la forme qui lui est donnée, il n'est guère difficile d'accréditer l'idée d'un profond bouleversement par le changement des dénominations d'activités, par les interventions de périodes d'enseignement, par la rupture des équilibres entre les formules d'initiation, par la modification de répartition des secteurs d'intérêt.

Tel n'a pas été le parti pris pour la présentation de ce programme qui a paru, aux yeux de ses rédacteurs, devoir être surtout un document de travail.

Le programme pédagogique applicable à la promotion 1983 a été rédigé au terme d'une longue période de préparation et par référence aux dernières recommandations faites lors du débat d'orientation qui s'est déroulé devant le Conseil d'Administration de l'Ecole Nationale de la Magistrature le 14 octobre dernier.

Un programme pédagogique se doit certes de résumer concrètement les ambitions et les projets de formation : il vise également à donner un aperçu du contenu et des méthodes des enseignements. Mais il demeure essentiellement un cadre d'action. Cette fois-ci, il se présente nécessairement sous la forme d'un nouveau calendrier de scolarité établi en fonction du retour à l'annualité des concours d'entrée à l'Ecole Nationale de la Magistrature.

.../...

Face à des contraintes nouvelles, il a notamment fallu prévoir une gestion significative du temps. Parmi les divers objectifs qui ont été poursuivis en ce domaine, deux méritent, peut-être, d'être énoncés en préambule :

1) - le renforcement d'une interpénétration des phases d'études et de stages selon un système d'alternance découvert voici peu de temps à l'Ecole Nationale de la Magistrature, avec toute sa richesse, lorsqu'il s'est agi de compenser une réduction excessive de la période de scolarité initiale commune.

Vont dans ce sens la place faite aux stages individuels hors des juridictions dès le début de scolarité, le maintien de deux regroupements de promotion pendant la phase des stages juridictionnels -l'un à PARIS, l'autre à BORDEAUX-, et la traversée modulée du programme par les activités collectives d'information et de recherche.

2) - l'amorce d'un dépassement du dilemme relatif à la spécialisation au stade même de la formation du futur magistrat, en offrant aux auditeurs de justice en cours de scolarité la faculté d'approfondir -à leur choix- leurs connaissances dans un domaine spécifique, sans sacrifier les exigences d'une préparation commune destinée à l'accès indifférencié à toutes les fonctions judiciaires.

C'est à cet effet que, dans la période initiale et dès la fin des premiers enseignements généraux, seront mises en place pour le restant de la scolarité des filières cohérentes comprenant des niveaux progressifs et correspondant, en l'état, aux trois options suivantes qui ont été définies en fonction des réalités judiciaires d'aujourd'hui :

- le magistrat et le monde économique et financier,
- le magistrat et le recours aux sciences humaines,
- le magistrat et la gestion judiciaire.

En outre, dans la perspective d'une meilleure préparation à la prise de fonctions à la sortie de l'Ecole, la durée de la période de préaffectation consécutive au choix effectif des postes a été sensiblement augmentée ; cette phase permettra désormais, selon les besoins et au-delà d'un simple recyclage technique de dernière heure en juridiction, d'organiser des rencontres par groupes de fonctions et des stages individuels ou collectifs spécialisés.

x
x x
x

Dès lors que le passé de l'Ecole Nationale de la Magistrature paraît démontrer que les évolutions notables échappent le plus souvent à une programmation détaillée, il faut tenir le plus grand compte de la part décisive de création qui reviendra à l'esprit dans lequel les responsables de l'enseignement mettront en oeuvre les dispositions générales du plan pédagogique.

C'est pourquoi il est primordial de maintenir une unité de vues pour tous ceux qui, maîtres de conférences, maîtres de stages, intervenants de divers horizons, coopèrent directement à la formation des auditeurs de justice. Pour y parvenir, il faudrait bien sûr -dans l'idéal- pouvoir se rallier au préalable à une vision claire de l'office du juge dans notre société, ce qui peut paraître difficile au milieu de tant d'incertitudes sur le rôle qu'entend assigner au magistrat le corps social à la fin de ce siècle. Mais, à défaut de références

.../...

infaillibles qui auraient pu guider favorablement les formateurs d'aujourd'hui, il reste quand même concevable de s'arrêter avec netteté sur certains choix en matière de pédagogie judiciaire.

En premier lieu, l'Ecole Nationale de la Magistrature doit-elle être un centre de réflexion sur la justice ou une Ecole d'application judiciaire ?

Tirailée entre ces deux pôles, la pédagogie est allée soit vers l'apprentissage pur et simple de la technique judiciaire, soit vers la réflexion critique sur le fonctionnement des institutions judiciaires. Il est patent que, placée à l'écart de la connaissance des règles juridiques applicables, sevrée d'une substantielle expérience pratique et d'une initiation théorique suffisante aux méthodes, la réflexion sur la justice risque fort de n'être qu'élucubration. Il y a bien évidemment un équilibre à assurer, comme par le passé, entre ces tendances. Mais la démarche ne doit pas être hésitante lorsque l'objectif a été fermement défini.

Pour permettre aux futurs magistrats d'affronter avec lucidité et sérénité leur vie professionnelle, c'est l'accès à un enseignement fondamental dans tous les secteurs de la vie judiciaire qui doit être systématiquement privilégié. Fut-ce au préjudice de la satisfaction d'un appétit d'acquisition de savoir faire, il convient de mettre à profit toutes les occasions afin d'inviter -au travers de l'échange pédagogique- à une interrogation personnelle sur la valeur des pratiques, sur la signification et la portée des actes judiciaires, sur leurs incidences réelles dans l'existence quotidienne des citoyens, sur les finalités des interventions du juge et sur la place de celui-ci dans la société contemporaine.

En second lieu, la pédagogie judiciaire a été placée, parallèlement, devant une autre alternative, C'est ainsi que la structure de la formation à l'Ecole Nationale de la Magistrature a connu beaucoup de vicissitudes nées de la coexistence de deux tentations opposées, celle de favoriser le débat collectif interne par un rassemblement des activités pédagogiques au sein de l'Ecole, celle de prévenir par une politique d'ouverture vers l'extérieur les risques d'appauvrissement et de corporatisme inhérents à tout système fermé.

A présent, il suffit de considérer l'ampleur des effets néfastes du goût de cloisonnement, qui s'est maintenu, sinon renforcé, dans le monde judiciaire et son environnement au cours des dernières années, pour ressentir l'urgente nécessité de s'engager résolument dans la seconde voie. Il conviendra certes de prendre garde de ne pas provoquer -dans le souci de complaire à l'apparence- une sorte de dilution de la formation spécifique aux fonctions judiciaires qui relève de la mission légale de l'Ecole et demeure sa raison d'être. Mais cette dernière exigence n'étant pas perdue de vue, il faut savoir définir avec assurance un axe clair qui puisse se traduire dans le concret par une permanence de l'osmose avec le monde extérieur et conduire, entre autres, au développement des efforts de rapprochement des formations professionnelles -notamment au profit de ceux qui seront appelés, à un titre ou à un autre, à participer demain à l'action de la Justice- ainsi qu'à une recherche systématique et beaucoup plus large d'appuis pédagogiques hors de l'Ecole et de la Magistrature, et ce pendant toutes les phases de la scolarité et quelle que soit la forme des activités organisées.

§

§

§

§